

# LES BALKANS

Athènes — Octobre—Novembre 1931.

2<sup>e</sup> année — No 13—14

Texte du discours prononcé par

**S. E. Gazi Moustafa Kémal**

Président de la République Turque, à la séance de clôture  
de la II<sup>e</sup> Conférence Balkanique

*Mesdames et Messieurs,*

Je ressens un grand plaisir de me trouver en présence d'éminents délégués qui préparent l'union des peuples Balkaniques et de les saluer cordialement.

Les peuples des Balkans constituent actuellement des formations indépendantes telles que l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Yougoslavie et la Turquie. Les peuples souverains dans ces Etats ont vécu ensemble durant des siècles. On peut dire que les Etats balkaniques actuels, y compris la Turquie, qui se sont constitués au cours des derniers siècles, doivent leur naissance à l'évènement historique de la dislocation graduelle de l'Empire Ottoman, finalement enterré au sein de l'Histoire. C'est pourquoi les nations Balkaniques possèdent une histoire commune se rapportant à plusieurs siècles. Si cette histoire présente des côtés pénibles et douloureux, tous les Balkaniques y possèdent leur part, tandis que celle revenant à la Turquie n'a pas été la moins dure.

Voilà que vous, honorables délégués, vous allez vous ériger sur les sentiments et sur les comptes embrouillés du passé, pour jeter les fondements solides de fraternité et pour ouvrir les horizons vastes de l'Union; vous allez ainsi exhiber les grandes vérités négligées et méconnues jusqu'ici.

Honorables représentants des Nations!

Malgré leur aspect social et politique, il

ne faut pas oublier que les peuples balkaniques ont des ancêtres communs de même sang et de race proche venus tous de l'Asie Centrale.

Les masses humaines qui se sont, pendant des milliers d'années, succédées comme des vagues de mer pour venir, par les routes longeant le nord et le sud de la Mer Noire, s'établir dans les Balkans ont porté des noms différents, mais ces masses sont en réalité des peuples frères issus du même berceau et le même sang coule dans leurs veines.

Vous voyez que les nations balkaniques peuvent très bien se rattacher les unes aux autres par les anneaux d'acier imbrisables du passé lointain et profond mieux encore que par ceux d'un passé plus rapproché.

Nous sommes entrés dans la nouvelle période humaine où il est nécessaire et utile de renouer les liens véritables, relâchés et même faits oubliés dans les temps écoulés, par mille et mille passions, par des dissentiments religieux et par des traces pénibles de certains évènements historiques.

Si nous renonçons même pour un instant à nous souvenir de ce passé lointain, nous pouvons constater la grande utilité qu'il y a à l'union à conception large des peuples balkaniques, sous l'égide des conditions toutes nouvelles dont le respect est imposé par les conditions nouvelles de l'existence.

Puisque le fondement et le but de l'Union balkanique est de collaborer dans la voie économique et dans le domaine de la culture et de la civilisation en respectant attentivement l'indépendance mutuelle, il n'est pas douteux qu'une telle œuvre soit accueillie favorablement par toute l'humanité civilisée.

Ne vaut-il pas la peine d'étudier jusqu'à quel point peuvent inspirer confiance les résultats obtenus par les moyens employés depuis des siècles et des siècles pour rendre heureuse cette pauvre humanité?

Dorénavant la conception de l'humanité est élevée au point de purifier nos consciences et de rehausser nos sentiments.

Si nous constatons et étudions les situations et les nécessités qui en découlent avec l'esprit de l'homme civilisé et avec la conception d'une lumineuse conscience nous aboutirons aux résultats suivants :

Pousser les hommes à s'entrégorger sous le prétexte de les rendre heureux est un système inhumain et au plus haut point indigne.

Le seul moyen capable de rendre les hom-

mes heureux, c'est l'action énergique qui tend à les rapprocher, les faire aimer les uns des autres et à assurer mutuellement leurs besoins matériels et moraux.

Dans la paix du Monde le véritable bonheur de l'Humanité ne pourra être assuré qu'en augmentant le nombre de ces idéalistes élevés et en leur assurant le succès.

Je vous souhaite dans cette voie hautement humanitaire dans laquelle vous vous êtes engagés, un travail exemplaire, sérieux et constant et le couronnement de ce travail du plus éclatant succès. Je forme également des vœux pour le bonheur et la large prospérité des nations balkaniques que vous représentez et pour le bonheur et la santé des éminents Chefs des Etats balkaniques.

Je suis persuadé que votre initiative tendant à faciliter l'entente générale engendra un élément éminemment humanitaire et servant la paix mondiale.

Apportez à vos compatriotes ma chaleureuse affection et ma sincère amitié.

Je vous salue encore une fois et je salue en vous vos nobles nations.

## Le succès de la Deuxième Conférence Balkanique

### Seize opinions autorisées

Le directeur de notre revue, qui a suivi les travaux de la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique, a recueilli les déclarations suivantes de plusieurs personnalités ayant été intimement liées aux travaux de cette Conférence. Nos lecteurs seront heureux de constater que ces déclarations sont unanimes à reconnaître le succès de la deuxième Conférence Balkanique.

**S. E. Ismet Pacha, Président du Conseil de Turquie.**

« On peut attendre de la Conférence Balkanique des résultats essentiels et certains. J'ai remarqué que chaque contact

confirme d'avantage l'instinct de la nécessité de s'entendre. Le domaine le plus difficile pour l'entente c'est ce qui est dans les esprits. Or il est manifeste que les esprits se concilient de plus en plus à chaque réunion. La volonté ferme d'aboutir et d'obtenir des résultats une fois acquise, la sagesse humaine ne manquera pas de trouver les solutions de détail ».

**S. E. Tevfik Ruchdi bey, Ministre des Affaires étrangères de Turquie.**

« La deuxième Conférence Balkanique a été impressionnante, je ne trouve pas d'autre mot. J'étais du reste entièrement persuadé

de son succès, parce que ceux qui ont eu l'initiative de ce mouvement et ceux qui y consacrent leurs efforts sont des personnalités dignes de tout honneur et dont la participation constituait une garantie de succès.

Il est hors de doute que l'idée de l'Union Balkanique correspond aux sentiments profonds non seulement des classes éclairées, qui apprécient la communauté d'intérêts de leurs peuples, mais aussi de ces peuples eux-mêmes, qui, désormais, ressentent de plus en plus leurs liens. Les peuples balkaniques forment en effet une large famille ethnique, fondée sur la communauté d'origine et de sang.

Je suis persuadé que les Conférences Balkaniques poursuivies méthodiquement, ne manqueront pas d'aboutir à la réalisation de l'idéal élevé qu'elles se sont proposé d'atteindre».

**S. E. Hassan bey, Vice-président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, Président de la 2<sup>me</sup> Conférence Balkanique.**

«Je tiens pour incontestable le succès de la Conférence si l'on prend en considération que l'année qui s'est écoulée entre la I<sup>re</sup> et la II<sup>me</sup> Conférence n'a pas été propice à la réalisation de notre dessein. Les relations, entre plusieurs Etats Balkaniques, n'ont pas été empreintes, dans le courant de cette année, de cet esprit d'entente qui aurait beaucoup contribué à déblayer le terrain et à préparer la solution des problèmes. Néanmoins—et c'est là que je vois le succès réel de la Conférence — nous avons réussi à collaborer dans un esprit de parfaite entente, tout comme si le terrain avait été entièrement préparé, et nous avons même définitivement résolu un certain nombre de questions (Union Postale, Chambre de Commerce Interbalkanique) dont la portée pratique et morale n'échappe à personne. C'est pourquoi j'ai la conviction que la II<sup>me</sup> Conférence Balkanique a justifié les espoirs qu'on avait fondés sur elle et qu'elle a entièrement réussi».

**S. E. Mehmet bey Konitsa, ancien Ministre des Affaires étrangères, Président de la Délégation albanaise.**

«Vous savez que je suis pessimiste de nature et cela présente un grand avantage parce que les désillusions ne me touchent pas. Mon pessimisme cependant ne m'empêche pas de travailler. Lorsque nous sommes arrivés ici, je n'avais pas un grand espoir d'aboutir à une conclusion satisfaisante en ce qui concerne la question des minorités. J'ai noté que certains membres des délégations balkaniques ont été quelque peu désappointés des travaux de la Conférence, mais je crois qu'ils ne sont pas allés au fond des choses. Le fait que nous ayons décidé la formation d'une commission pour élaborer un rapport définitif sur le règlement de la question des minorités et des autres empêchements à la détente morale, ainsi que sur la Pacte Balkanique, est un fait positif et constitue un pas en avant. Lorsque, dans trois mois, cette commission se réunira on sera obligé de trouver une solution aux points indiqués plus haut, de sorte qu'il sera impossible de reculer. Si cette commission ne tombe pas d'accord, — chose à laquelle il me répugne de penser —, ce sera la faillite de la Conférence, ce que personne ne désire.

Pour ce qui regarde la reconnaissance par le Président de la République turque du régime actuel en Albanie, survenue aussi à l'occasion de la Conférence Balkanique, c'est un fait important qui facilitera beaucoup les travaux de l'entente balkanique et qui a contenté non seulement les albanais mais toutes les délégations que l'Union Balkanique tient à cœur, et spécialement la Délégation hellénique».

**S. E. M. Yanko Sakizoff, député au Sobranie, Président de la Délégation Bulgare.**

«Dans les circonstances actuelles on ne pouvait pas s'attendre à de plus grands résultats. Nous sommes donc très satisfaits des résultats de la 2<sup>me</sup> Conférence Balka-

nique et j'estime que toutes les Délégations doivent être également satisfaites. Nous avons réellement marqué un pas en avant dans l'examen des questions politiques, puisque, tout en confirmant la nécessité d'un Pacte interbalkanique, qui comprenne aussi le règlement des questions relatives aux minorités, nous sommes tombés d'accord pour recommander à nos gouvernements la conclusion d'un Pacte multilatéral d'arbitrage et pour que les groupes nationaux entrent en contact, pour s'entendre sur les questions qui les divisent. La voie s'ouvre de plus en plus large vers l'union et nous pouvons nous féliciter d'avoir, par la deuxième Conférence, marqué un pas de progrès dans cette voie».

**S. E. M. A. Papanastasiou, ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Grèce, Président de la Délégation Hellénique.**

La II<sup>me</sup> Conférence Balkanique a marqué un grand pas en avant. Celui-ci consiste :

1) Dans un esprit plus conciliant et plus mûr pour une entente, dont toutes les délégations étaient animées.

2) Dans une composition plus parfaite des délégations, qui comprenaient, entre autres un certain nombre de chefs ou de représentants des services publics.

3) Dans les résolutions positives adoptées qui, comparées à celles de la I<sup>re</sup> Conférence, constituent un progrès manifeste. Ainsi, par exemple, on doit considérer comme un fait certain la constitution de l'Union Postale Balkanique, puisque la convention y relative, simplifiée par la II<sup>me</sup> Conférence, a été signée par les représentants des Directions Postales des Etats Balkaniques et qu'il est certain qu'elle sera très bientôt mise en vigueur, attendu que la seule ratification de deux Etats participants est suffisante. En outre, l'adoption des statuts de la Chambre de Commerce Balkanique équivaut à la constitution de cette Chambre. Les résolutions

relatives au rapprochement économique, telles que celles concernant la protection du tabac et des céréales, la fondation d'une Chambre agricole, l'élaboration d'un avant-projet préparatoire d'union douanière partielle et la constitution d'une sous-commission spéciale pour les questions coopératives, sont du domaine pratique et constituent un point de départ heureux pour le rapprochement économique des peuples balkaniques. La résolution pour l'unification du droit est plus concrète que la résolution analogue de la I<sup>re</sup> Conférence et détermine le mode de préparation pour ce travail. On peut en dire autant de la collaboration des services sanitaires. Le vœu pour la fondation d'un Institut Balkanique de recherches historiques, est pratique, facilement applicable et destiné à développer le rapprochement intellectuel des peuples balkaniques. Le vœu pour que la femme mariée conserve sa nationalité et les autres décisions relatives à la politique sociale, ont témoigné d'une concordance d'idées progressistes et humanitaires, qui facilite la collaboration future. Le vœu pour l'abolition immédiate du visa des passeports est quelque chose de positif que n'affecte aucunement le renvoi à une commission spéciale du projet de convention concernant la liberté de circulation, d'établissement et de travail des ressortissants des Etats Balkaniques; ce renvoi était en effet opportun pour permettre à toutes les Délégations une étude plus circonstanciée des dispositions du projet, et de plus il n'a pas été décidé, sans que la Conférence reconnût de nouveau entièrement la nécessité des principes, sur lesquels repose ce projet.

A plus forte raison doit-on en dire autant des résolutions relatives au rapprochement politique. Un vœu a été émis en faveur de la conclusion immédiate d'un Pacte Balkanique d'amitié et d'arbitrage. Ceci constitue un progrès essentiel qu'il

convient de relever, en comparaison des résolutions analogues de l'année passée. La recommandation pour que les groupes nationaux des Etats intéressés s'entendent directement pour des questions de rapprochement politique, proposée, presque sous la même forme, par deux Délégations naguère divergentes, la Délégation Bulgare et la Délégation Yougoslave, constitue elle aussi un progrès. Le voeu pour la réunion des ministres des affaires étrangères a été exprimé cette fois-ci d'une manière plus claire et plus pratique, de sorte qu'on peut tenir pour certain qu'il sera réalisé à brève échéance.

En regard de tout ce qui précède et qui constitue un progrès incontestable de l'idée du rapprochement politique, il ne faudrait pas considérer comme un recul le fait que le projet de Pacte Balkanique, comprenant aussi la sécurité des Etats, ait été renvoyé à une commission spéciale pour être étudié plus à fond. Car, d'une part, la Conférence a constaté une fois encore, la nécessité des principes de non-agression, d'arbitrage et de sécurité et, d'autre part, elle a clairement déterminé le mode d'étude du projet, de façon à écarter tout danger d'obstruction à l'avenir; de plus il a été décidé que l'étude de ce projet sera combinée avec l'examen des propositions qui tendent à faire déterminer le mode d'assurer la protection des minorités. Le projet gagnera ainsi en ampleur et, de plus, la question des minorités entre dans une voie de solution pratique.

4) En outre, ce qui a prêté à la Conférence d'Istanbul une importance particulière, en contribuant au progrès général de la cause, ce fut le vif intérêt qu'a témoigné le Gouvernement Turc. Il est certain que tous les Gouvernements Balkaniques se sont intéressés, cette année-ci, davantage aux travaux de la Conférence, mais le Gouvernement Turc a saisi l'occasion de la réunion de la Conférence à

Istanbul et Ankara, pour manifester un intérêt tout à fait particulier. Outre l'incomparable organisation de la Conférence et l'hospitalité cordiale et splendide, encouragée manifestement par le Gouvernement, le ministre des Affaires étrangères a suivi de près les travaux de la Conférence et son intervention amicale a facilité, en des moments critiques, les solutions conciliantes auxquelles nous avons abouti. De plus, la présence du Président du Conseil, au cours de la séance d'inauguration, et son discours on ne peut plus clair et encourageant, et enfin la présence du Président même de la République, pendant toute la séance de clôture, et son discours lapidaire, nourri de concepts généreux et de belles promesses d'avenir,—sans parler des entretiens privés, où se répandait la sincérité et la sympathie envers l'oeuvre de la Conférence—ont manifesté, de la façon la plus éclatante, les dispositions bienveillantes du Gouvernement Turc et sa ferme volonté d'assumer certaines initiatives pour la réalisation des résolutions prises et des voeux émis. Il est hors de doute que les autres Gouvernements Balkaniques se feront aussi les émules du Gouvernement Turc pour seconder de plus en plus positivement le travail accompli sous de si heureux auspices à Athènes, à Delphes, à Salonique, à Istanbul et à Ankara.

Voilà pourquoi je ne crois pas avoir exagéré quand j'ai dit à Ankara que, déjà, on voit poindre, à l'horizon de la vie des peuples Balkaniques, leur Union.

**S. E. M. Ciceo Pop, Président de la Délégation Roumaine.**

«Bien que deux années à peine se soient écoulées depuis que l'idée de l'Union a commencé à prendre corps, elle s'est cependant rapidement répandue dans l'opinion publique. Les masses populaires se sont familiarisées avec cette idée, et les résultats de cette deuxième Conférence montrent que

nous avançons dans la voie de la réalisation. Certes la route sera longue et semée d'obstacles mais tout nous dicte la foi la plus entière au succès final».

**M. le Professeur V. Yonitch, Président de la Délégation Yougoslave.**

«Je considère que cette II<sup>me</sup> Conférence marque un pas en avant, un progrès dans la voie de l'Union. On a discuté les problèmes dans une atmosphère amicale. Les divergences politiques qui existent encore, espérons qu'elles seront encore moins aiguës à la prochaine Conférence. Comme toujours, je tiens beaucoup au progrès économique et à la collaboration interbalkanique. Aussi je pense que nos Gouvernements respectifs doivent prendre en considération les résultats et les résolutions de la Conférence pour les mettre en application; parce que je crains que la Conférence, en n'émettant que des vœux, ne dégénère.

C'est une grande chose que ce contact de nos peuples Balkaniques et il faut travailler de toutes nos forces pour que cela devienne un mouvement des larges masses populaires. Cette tendance vers le progrès, nous la voyons se manifester dans le monde entier. Quel bonheur pour les peuples des Balkans de la réaliser les premiers!»

**M. le Dr. Earle Babcock, Directeur-adjoint de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.**

«Je trouve qu'il y a eu à la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique un progrès théorique et un progrès pratique incontestables. L'accord intervenu sur les questions politiques est très satisfaisant. Evidemment il reste des points à élucider, mais le fait que les représentants des six pays se réunissent en commun pour tâcher de résoudre leurs questions est extrêmement encourageant. Du côté des réalisations pratiques la Conférence a abouti à des conclusions définitives sur la création d'une Chambre de

Commerce Interbalkanique, de l'Union Postale et de l'Office pour la protection du tabac. A condition qu'on travaille dans l'intervalle, sans discontinuer, on peut être certain que la prochaine Conférence réalisera un nouveau pas en avant».

**M. Léonida Natchi, délégué albanais.**

«L'idée balkanique avance à pas de géant. Notre délégation peut marquer avec fierté deux succès. La déclaration de la majorité de la Délégation Yougoslave, reconnaissant les droits des minorités et en général les conclusions y relatives de la Conférence, qui accorde la prépondérance à l'entente politique sur l'entente économique. Ensuite le fait que notre arrivée à Ankara ait donné l'occasion au Gouvernement turc d'entrer en contact avec notre Gouvernement, événement extrêmement joyeux, dû en partie à la Conférence. Je réitère qu'à mon sens le succès de la Conférence est de tout premier ordre».

**S. E. M. André Tocheff, ancien ministre plénipotentiaire, délégué bulgare.**

«Je désire ardemment que le but que la Conférence se propose réussisse et j'y tiens. D'une manière générale on peut dire que cette deuxième Conférence a certainement marqué un pas en avant. Mais il ne faut pas nous dissimuler que pour arriver au but final nous avons besoin de déployer une bonne volonté et une loyauté de plus en plus croissantes, car les obstacles qu'il nous reste à surmonter sont encore nombreux et considérables, surtout en ce qui concerne toujours la question des minorités, intéressant d'une façon spéciale notre pays».

**S. E. M. A. Mylonas, sénateur, ancien ministre, délégué hellène.**

«Il ne faut pas perdre de vue que des Conférences telles que la nôtre ne peuvent avoir des résultats immédiats, engageant les Etats. Elles formulent des vœux et

contribuent à les faire adopter par leurs Etats. La Conférence Balkanique n'a pas de caractère officiel. Néanmoins elle est constituée de personnes qui représentent une grande partie de l'opinion publique, à divers titres, de leurs pays, et qui, du moins en partie, sont en contact étroit avec leurs gouvernements. En conséquence la réunion de telles personnes exerce une influence incontestable, aussi bien sur l'opinion publique que sur les Gouvernements balkaniques.

Le résultat principal de la Conférence consiste, croyons-nous, dans le fait d'avoir élargi le cercle des personnes qui ont adopté la noble idée de l'entente et de la vie en commun pacifique, à l'avantage de tous les peuples des Balkans. Car les discussions, les vœux et les résolutions, les discours en faveur de cette idée, les commentaires de la presse, sont propagés au moyen de la presse jusqu'à la dernière cabane des pays balkaniques et créent l'atmosphère favorable à cette idée. Dans cette atmosphère qui, au fur et à mesure que les conférences balkaniques se répètent, deviendra de plus en plus claire, seront entraînés peu à peu les chauvinistes, les sceptiques, les indécis. Mais outre cet effet bienfaisant général de la Conférence, notamment de la dernière, des résultats plus positifs ont été acquis sur certains points, comme par exemple la décision détaillée sur la création d'une Chambre de Commerce interbalkanique, l'établissement de l'Union postale balkanique, de l'Office balkanique pour la protection de tabac. La Conférence a aussi préparé la maturité de l'idée du Pacte Balkanique, qui posera les fondements de l'entente politique des Etats.

La crise économique qui s'est abattue aussi sur les pays balkaniques, a cependant son bon côté. C'est qu'elle pousse les Gouvernements à une entente et à une solidarité, unique moyen de faire sérieuse-

mente face à la crise. En conséquence c'est l'intérêt économique qui constitue le principal ressort de rapprochement des Etats Balkaniques. Et lorsqu'une plus vaste région d'intérêts économiques aura été constituée, au delà des frontières de chaque Etat, fatalement le conflit dérivant de la question des minorités en sera aplani dans les cadres de ces frontières plus vastes».

**M. V. Pella, professeur à l'Université de Bucarest, Président suppléant de la Délégation Roumaine.**

«Les Pays du Sud-Est de l'Europe ont enfin compris que c'est dans l'union de leurs forces qu'ils doivent chercher leur salut. Certes il est encore trop tôt pour dresser l'inventaire des Conférences d'Athènes et d'Istanbul mais on doit reconnaître, d'ores et déjà, les efforts accomplis dans la voie de la réalisation, en matière politique, économique et intellectuelle. Dominée par un esprit de solidarité non seulement européenne mais universelle, c. à d. par l'esprit de la Société des Nations, notre Conférence contribuera à l'instauration du seul droit qui doit régir la vie collective des peuples: le droit de la paix».

**M. Z. Topalovitch, Secrétaire Général des Chambres de Travail Yougoslaves, délégué Yougoslave.**

«La II<sup>me</sup> Conférence Balkanique se distingue de la I<sup>re</sup> parce qu'après la théorie générale et la description du but le plus éloigné à atteindre, la machine commence à travailler sur les problèmes pratiques. Sur le terrain économique aussi bien que sur le terrain social et politique, de véritables difficultés à surmonter se dressent. On a discuté la protection des tabacs et des céréales, la liberté de circulation et d'établissement, le moyen d'apaisement des esprits, le Pacte, et partout on a vu que des généralités ne suffisent pas, qu'il faut faire une besogne pratique et que pour cela il faut restreindre le terrain d'acti-

tivité; que partout il faut trouver ce qui est réalisable tout de suite et qui, par conséquent, ne peut pas être très étendu. Mais ce qui reste grand dans toute cette affaire Balkanique, c'est la volonté croissante de vaincre les difficultés, c'est la décision ferme de trouver la méthode et le chemin qui mène vers l'unité. Cette Conférence de Stamboul a cherché les moyens d'un travail pratique commun, expression de notre ferme décision de faire notre besogne d'une manière tout à fait sérieuse. Par conséquent nous avons déjà dépassé la période de simples déclarations et de propagande; nous passons à l'œuvre. Et c'est justement cela qui est réjouissant pour des gens qui veulent faire quelque chose de grand dans les affaires internationales. Voyons par ex. la nouvelle situation créée par les décisions de la Conférence sur le terrain le plus épineux des relations politiques. Prenons même la question la plus délicate; celle des minorités. L'année passée on nous prédisait que la Conférence échouerait si elle touchait d'une manière quelconque à cette question. Mais on en a parlé tout de même et dans les lignes les plus générales. Ce n'est pas alors une affaire qu'on pourrait appeler «noli me tangere». Cette année-ci nous avons senti le besoin de sortir des généralités et de la notion bien vague de «minorités». Nous allons voir ce qui s'appelle, dans notre réalité balkanique et dans chacun de nos pays: minorités nationales. Nous allons discuter entre les parties intéressées et tâcher de voir de près ce dont il s'agit. Cette méthode nous facilite notre tâche dans l'avenir.

Tout d'abord il y aura bien des illusions à s'évaporer. Par exemple, on soutient qu'il y a en Yougoslavie 1 million 200.000 albanais. C'est tout simplement une plaisanterie. Que nos amis albanais viennent compter eux-mêmes; ils constateront que sur l'ensemble des territoires de

notre pays, où il se trouve des albanais, le nombre total des habitants en général n'atteint pas ce chiffre. Et je ne crois pas qu'on arriverait à ce nombre, même si on comptait, parmi les habitants en général, tous les êtres vivants jusqu'aux chèvres de nos montagnes. Et puis il faut voir encore une réalité: quels sont les véritables désirs et quel est l'état d'âme de la population intéressée qu'on appelle «minorités nationales». Tant que l'on mène la soi-disant politique minoritaire du dehors et que l'on suppose que le désir plus ou moins politique qui se formule dans un pays voisin constitue de véritables revendications de la population intéressée, on est en dehors des réalités et on se fait de grandes illusions. Nous ne sortirons de cette impasse qu'en nous engageant de façon que la politique minoritaire soit menée par les minorités elles-mêmes. C'est la seule possibilité que la question minoritaire perde son aspect politique et même militaire et reçoive son aspect pacifique de culture en général, le seul qui soit en concordance avec les traités de paix et avec les tendances pacifistes, qui sont à la base de notre œuvre interbalkanique.

Même sur ce terrain le plus épineux, la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique a fait preuve d'un esprit réaliste en nous conseillant de voir d'abord bien la réalité avant de formuler des revendications. La même méthode fut appliquée pour la question du Pacte, pour celle de la protection du tabac et des céréales et en général dans toutes les questions.

Pour faire plaisir à nos déléguées féminines et pour montrer qu'en esprit nous sommes démocrates en même temps que pacifistes, nous nous sommes prononcés, sous la forme la plus générale, en faveur de l'égalité des sexes en matière de nationalité de la femme mariée. Et là aussi je crois que nous avons été sagement inspirés».

**M. le Dr VI. Bensis, professeur de clinique médicale à l'Université d'Athènes, délégué hellène.**

«Indépendamment des résolutions prises, l'atmosphère créée par la deuxième Conférence a été des plus favorables et l'utilité de la Conférence Balkanique me paraît absolument démontrée. Tout particulièrement le Bureau d'informations sanitaires, dont la création vient d'être décidée, contribuera, à mon sens, largement, à resserrer d'avantage le contact entre les pays balkaniques, et favorisera de beaucoup le tourisme interbalkanique.

Le contact avec mes collègues de la Faculté de Médecine de Stamboul m'a permis de me rendre compte du grand effort scientifique, fruit lui-même de l'élan de grande civilisation, infusé aux nouvelles générations de la Turquie, par l'esprit de son grand réformateur.

L'échange de professeurs interbalkaniques, à l'instar de l'échange déjà pratiqué avec les Universités occidentales, permettra le développement, à côté de la mentalité propre à chaque peuple, d'une mentalité interbalkanique, qui puise ses racines dans notre passé commun. A ce point de vue j'estime que le rapprochement scientifique servira la cause de la paix interbalkanique, presque au même titre que les accords et que les traités».

**M. A. Svolos, professeur de Droit Constitutionnel à l'Université d'Athènes, délégué hellène.**

«A l'occasion de la participation à la Conférence j'ai eu le plaisir de faire une connaissance plus proche de l'Université de Stamboul et surtout de la Faculté de Droit. Comme ancien élève de cette Université je prenais un intérêt tout naturel aux progrès réalisés depuis vingt ans que je n'avais revu Stamboul. Et en effet j'ai constaté, avec le plus grand plaisir, que le souffle de rénovation qui anime toute la

vie de la nouvelle Turquie a passé aussi sur l'Université. Ce fut un vrai bonheur pour moi d'avoir fait la connaissance de collègues très distingués de la Faculté de Droit, du Recteur de l'Université prof. Muamer Réchid bey, du Doyen Tahir bey, du professeur du Droit constitutionnel Mithat bey, du professeur du Droit administratif Adil bey, du professeur du Droit International Ahmed Réchid bey et d'autres distingués collègues.

J'ai aussi admiré le nombre de jeunes filles étudiantes en droit, la camaraderie qui existe entre les étudiants des deux sexes et l'intérêt très vif que les étudiants en général portent à la science du Droit et à la science politique. J'ai même fait un cours à la Faculté de Droit, sur la Constitution hellénique, que j'ai comparée à la Constitution turque. Une énorme foule d'étudiants des deux sexes comblait le vaste amphithéâtre et quoique j'aie parlé en français je crois avoir constaté que la grande moyenne de mes auditeurs a pu facilement suivre le cours.

Comme j'ai soutenu dans mon discours à la réception faite aux délégués balkaniques par l'Université, il me semble que le rapprochement intellectuel entre les peuples balkaniques doit comprendre en tout premier lieu, la formation d'une conscience commune de la jeunesse universitaire des pays balkaniques. A cet effet l'échange de professeurs, organisé systématiquement, et les relations suivies entre les étudiants des différents pays balkaniques seraient des moyens tout à fait efficaces qui, d'ailleurs, auraient l'avantage de ne pas avoir besoin de trop de dépenses pour s'organiser. Je n'ai pas manqué d'ailleurs, en m'adressant aux étudiants turcs, comme si j'avais, devant moi, les étudiants de tous les pays balkaniques, de relever le rôle qu'ils auront à jouer dans la grande arène de fraternisation des peuples et de création d'une patrie plus

vaste. Je crois avoir parlé au coeur des étudiants et il m'a paru qu'en cultivant la tendance humanitaire dans les consci-

ences pures de la jeunesse universitaire je ne risquais pas de travailler dans le vide.

## La Conférence et l'union Balkanique<sup>(1)</sup>

Je suis profondément touché de l'honneur qui m'a été accordé de parler dans cet institut scientifique sur une question qui m'est tellement chère, ainsi que de votre accueil si cordial et des paroles bienveillantes de mon ancien ami et camarade M Raducanu.

Après vous avoir remercié de tout mon cœur pour votre amabilité, permettez moi de vous exprimer la profonde joie que j'éprouve à me trouver parmi vous, dans votre ville.

Si je vous disais qu'ici, à Bucarest, j'ai le sentiment de me trouver dans mon propre pays, vous n'en seriez certes pas surpris après les sentiments si hospitaliers que vous avez eu l'obligeance de témoigner envers tous vos hôtes,<sup>(2)</sup> et en particulier, m'a-t-il semblé, envers nous, les Hellènes. Mais si j'ajoutais — ce qui est la pure vérité — qu'avant même de venir en Roumanie, j'avais cette impression qu'il ne s'agissait pas pour moi de venir dans un pays étranger, peut-être d'aucuns trouveraient-ils cela exagéré; c'est qu'ils ignoreraient ce que la Roumanie et les Roumains représentent pour nous, Hellènes. Ce n'est point parce que nos deux peuples ne se sont jamais dressés l'un contre l'autre, ni parce que chacun d'eux ne nourrit des vues quelconques sur les territoires de l'autre et qu'au contraire une cordialité absolue caractérise les relations roumano-grecques. Mais c'est que, en dehors de l'influence de

l'ancienne civilisation hellénique et de celle, plus considérable, de la civilisation byzantine, l'hellénisme, après la chute de Byzance, a trouvé refuge en Roumanie, au point que les principautés roumaines étaient pour ainsi dire considérées comme successeurs de l'Etat byzantin; c'est que, durant des siècles, les Lettres grecques ont été cultivées ici, en même temps que se distinguaient des hommes d'Etat grecs; c'est qu'ici a vécu Rigas Ferraios, le barde de la liberté grecque, ici qu'ont mûri en son esprit ses projets et ses pensées libératrices; c'est qu'ici en Roumanie Ypsilanti a commencé la lutte qui visait au début à la libération de tous les peuples des Balkans; c'est que nous avons subi des aventures communes et connu des destins pareils; c'est qu'enfin des communautés grecques florissantes existent ici, comme il en existe de roumaines en Grèce, que le sang grec coule abondant dans vos veines comme le sang roumain dans les nôtres. Jusqu'à un tel point qu'il serait difficile de trouver beaucoup de familles dans certaines villes de Roumanie, par ex. à Bucarest, Constantza, Galatz, Braila, qui n'aient pas une parenté proche avec des familles grecques ou qui n'auraient pas conservé le souvenir d'une telle parenté; que par exemple notre président de la république a des parents proches en Roumanie et votre président du conseil est à moitié grec, puisque sa mère était d'origine grecque. Tous ces faits contribuent à faire naître en nous le sentiment qu'une étroite parenté nationale nous unit, que nous sommes des nations sœurs.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Nous pourrions une autre fois, si

(1) Conférence faite par M. A. Papanastasiou, le 6/10/31, à l'Institut Social Roumain. La conférence a été précédée par une courte allocution de M. G. Raducanu, ancien ministre, qui a introduit M. Papanastasiou.

(2) Cette conférence a eu lieu pendant la session de la 27<sup>e</sup> Conférence Interparlementaire, tenue à Bucarest du 1 au 7.10.31.

vous le voulez, parler des événements qui nous rapprochent si étroitement, si indissolublement. Au surplus, des personnalités plus compétentes l'ont déjà fait, avec une incontestable autorité.

Aujourd'hui il ne s'agit que de causer au sujet de la Conférence et de l'Union Balkaniques.

Tout d'abord il est indispensable de dire quelques mots à propos de ce terme «Balkanique».

Un des plus profonds connaisseurs de l'histoire des peuples de l'Europe du Sud-Est, qui a plus qu'aucun autre travaillé à faire connaître ces peuples entre eux et qui allie à une haute conscience une grande finesse politique, j'entends Son Excellence le Président du Conseil roumain, pour qui j'éprouve la plus profonde estime, a formulé l'objection que nous ne sommes pas tous des peuples Balkaniques et qu'une autre dénomination eût été en l'espèce plus appropriée. Je suis obligé de m'expliquer à ce sujet, car je suis peut-être le plus responsable du nom que porte notre organisation. Je vous avoue maintenant que pour le choix de ce terme ou d'un autre je me suis fort peu préoccupé. Je l'ai trouvé déjà en usage, ainsi que d'autres, mais celui-là plus communément employé. On parlait et l'on parle de peuples balkaniques, de pays balkaniques, de guerres balkaniques, où se mêlèrent directement tous les peuples que nous avons compris dans notre Conférence, et rien que ces peuples. Il est vrai que ni l'Asie Mineure, ni les territoires actuels du Nord-Ouest de la Yougoslavie et de la Roumanie n'étaient considérés comme faisant partie des contrées balkaniques proprement dites. On pourrait en dire autant de certains territoires de la Grèce insulaire. Mais il est hors de doute que la Turquie, la Roumanie, la Yougoslavie étaient dénommées États balkaniques, tout comme la Grèce, l'Albanie et la Bulgarie et que leurs peuples

étaient également Balkaniques. Alors, et du moment que ces États et leurs peuples nous intéressent, il n'y avait aucune raison pour ne pas employer ce terme qui précise assez clairement les choses. Il va sans dire que nous n'allons jamais disputer autour de mots ; ça n'en vaut d'ailleurs pas la peine. Les êtres humains portent le nom qu'ils tiennent de leurs parrains. Les personnes morales se donnent elles-mêmes la dénomination qui paraît convenir le mieux à leurs buts. Lorsque nous constituâmes la Conférence balkanique, ce titre lui fut donné du consentement unanime de tous les délégués des peuples balkaniques. Aucune objection ne fut de nulle part soulevée. Celles qui émanent d'une sommité comme M. Jorga et dont je ne désire nullement contester le bien fondé, ont été formulées un peu tard. Quand se sera constituée l'association, l'union ou la fédération —appelez-la comme vous voudrez—des États balkaniques, alors on trouvera peut-être à lui donner un nom qui lui convienne d'avantage. De notre part, de la part de la Grèce, il n'y aura pas d'objection. Il est d'ailleurs évident que, dans la préférence de la dénomination dont il s'agit, des pensées nationalistes n'ont joué aucun rôle.

Mais laissons de côté les titres pour aborder le fond de la question. Peu importe le nom à donner aux peuples que nous avons, à tort ou à raison, appelés balkaniques, ce qui importe c'est de savoir s'ils ont quelque chose de commun entre eux, s'ils peuvent et doivent se grouper, identifier leurs destinées. Or ces peuples ont chacun une langue qui lui est propre. Deux seulement parmi ces six langues ont entre elles une étroite parenté, les autres, bien qu'ayant subi une influence mutuelle et qu'il existe chez chacune d'elles plusieurs éléments des autres langues (mots pareils ou racines de mots, éléments de grammaire, tels que terminai-

sons et déclinaisons de mots ainsi que modes identiques de rédaction, règles de syntaxe) elles n'en constituent pas moins des langues tout à fait à part, à telle enseigne que celui qui parle l'une de ces langues ne peut de ce fait seul comprendre aucune des autres. Ces peuples constituent six nations à part, c'est-à-dire des peuples ayant un sentiment particulier d'une conscience nationale et d'une solidarité propres, qui ont jusqu'ici visé à une existence séparée et se sont pour la plupart mêlés très souvent dans de sanglants conflits entre eux. Sur quoi s'appuiera l'effort tendant à les grouper plus étroitement? Sur le fait de leur voisinage qui a partout et toujours créé des divergences et de l'hostilité? Assurément, rien que ce fait seul, qui, s'il provoque des différends n'en crée pas moins des liens favorisant l'assimilation, ne peut qu'être pris en considération dans l'étude de la question dont il s'agit. Mais il est d'autres raisons qui militent fort en faveur du groupement de ces peuples.

Nous avons dit que les peuples balkaniques constituent six nations à part. Si, de plus, l'on tient compte de la différence raciale des peuples ayant donné leur nom aux nations balkaniques, il eût fallu s'attendre à trouver chez celles-ci des différences sensibles, même du point de vue anthropologique. Aujourd'hui pourtant on ne constate pas des différences de ce genre. L'examen anthropologique de ces peuples, si imparfait qu'il soit, révèle l'existence chez chacun d'eux de divers types, lesquels se répètent chez tous ces peuples, bien que dans une proportion différente, jusqu'à tel point que s'il était possible de procéder à une plus large enquête anthropologique dans chaque pays balkanique et de calculer des types moyens par rapport à la taille et à l'index du crâne, ces types ne se différencieraient que fort peu entre eux. Cette variété de types d'une part et, d'autre part,

la grande similitude dans la conformation anthropologique des nations balkaniques ne sont certes pas dues à l'ambiance géographique, à la variété climatologique qui existe dans chaque pays, du fait de l'existence dans chacun des Etats balkaniques de nombreuses et hautes montagnes, de plateaux, de plaines basses, d'étendues baignées par la mer, avec une température convenable et une humidité presque identique. Si grande que soit l'influence de l'ambiance naturelle, elle agit très lentement et c'est pourquoi elle n'est guère apparente après la formation de types anthropologiques purs et connus, pour laquelle on ne sait combien il a fallu de temps. La parenté anthropologique est due à l'entremêlement des peuples des Balkans, anciens et nouveaux; elle constitue l'indéniable confirmation de ce fait. Aucune des nations balkaniques n'est, au point de vue anthropologique, pure, aucune n'est restée étrangère à ce mélange de races, en particulier avec les autres peuples de la péninsule. En Grèce, par exemple, après l'époque classique, en outre du mélange avec des peuples de l'Europe occidentale, Francs, Vénitiens, etc., de l'historique peuple grec, qui s'était lui aussi au début entremêlé avec les anciens habitants du pays et plus tard avec les autres peuples ayant envahi la Grèce, comme les Romains — et qui ne semble pas avoir constitué un type anthropologique pur — nous avons les mélanges intenses avec des races slaves, des Albanais, des Turcs, des Roumains. En Albanie, aux anciens habitants, les Illyriens, se mêlèrent les Grecs, les Slaves, les Roumains, les Turcs. En Serbie, les Slaves qui s'y établirent au VIIe siècle se mêlèrent avec les plus anciens habitants, aussi avec des Grecs, des tribus germaniques, des Hongrois, des Albanais, des Turcs. En Bulgarie, les Bulgares se mêlèrent à des Slaves, dont ils tiennent leur langue et qui s'étaient jadis, eux aussi, mêlés aux anciens habitants de

la Thrace. Il y eut également mélange avec des Grecs, des Turcs, des Roumains. En Roumanie, les légionnaires de Trajan se mêlèrent aux anciens habitants de Dacia, déjà mêlés eux aussi avec d'autres, puis à des Grecs, à des Slaves, à des tribus germaniques, à des Hongrois, des Turcs. Ceux-ci enfin présentent également des croisements non moins importants. En Asie Mineure ce fut le croisement avec les races nombreuses qui étaient ou sont établies là, provenant elles-mêmes de mélanges antérieurs, c'est-à-dire avec les Grecs, les Arméniens, les Kurdes, les Syriens, les Chites et autres peuples d'une importance moindre, comme les Yourouks, les Turcomans, les Juifs, etc.

La péninsule balkanique, à laquelle se relie indissolublement l'Asie Mineure occidentale, constitue un carrefour entre l'Europe et l'Asie et a révélé de bonne heure une civilisation supérieure. Ces deux raisons ont contribué à faire subir aux Balkans et à l'Asie Mineure Occidentale les invasions des peuples ayant passé d'Asie en Europe et vice-versa. On peut dire que cette région a été le théâtre des plus nombreuses et des plus sanglantes invasions, comme des plus abondants croisements de races. Il est cependant hors de doute que ces croisements n'ont pas eu, au point de vue anthropologique, des résultats justement proportionnés au grand nombre des individus de chacune des races ainsi croisées.

D'autres conditions, qui sont basées, dans une certaine mesure, sur la plus ou moins grande capacité d'adaptation de chaque race à l'ambiance naturelle de chaque pays, déterminent le degré de prédominance de l'une ou l'autre des races ayant donné lieu à des croisements. Cela apparaît de toute évidence en Amérique où le type américain actuel tend à rappeler celui des anciens habitants, les Indiens.

Mais la ressemblance anthropologique

n'a pas, au surplus, grande importance. Le contenu du crâne, comme disent les anthropologues est indépendant de sa conformation externe. Ce qui est important, ce sont les facultés internes et psychiques des hommes. Or, de ce point de vue, l'assimilation entre les peuples balkaniques est bien plus complète que celle découlant des apparences extérieures. Les coutumes de la population, les façons de penser et d'agir sont identiques. L'art populaire présente une ressemblance frappante. L'étude comparée de la poésie et de la musique populaires l'atteste. Une exposition d'art populaire des peuples balkaniques, organisée l'année dernière à Athènes, à l'occasion de la 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique, a démontré leur similitude frappante. M<sup>r</sup> Jorga, dans une étude vraiment très intéressante<sup>(1)</sup>, a montré la parenté de certaines institutions déterminées chez les peuples balkaniques comme, par exemple, celle de la famille. Un jeune écrivain grec a poursuivi cette recherche avec succès sur le domaine des formes économiques et sociales<sup>(2)</sup>. Cette communauté de tant d'éléments de civilisation, cette parenté de l'esprit national est due sans doute, en dehors de leurs croisements, aussi au fait que l'organisation sociale est la même chez les uns et les autres et que les conditions économiques et géographiques sont également pareilles. Les six Etats balkaniques sont tous agricoles ; la grande majorité de leur population, variant, selon les états, des deux tiers aux quatre cinquièmes du total, vit de l'agriculture. La production agricole dépasse en importance la totalité de la production des autres branches de l'économie nationale de ces pays. La façon de cultiver la terre

(<sup>1</sup>) Le caractère commun des institutions du Sud-Est de l'Europe. Paris 1929.

(<sup>2</sup>) Κ. Δ. Καραβίδι « Αγροτικά ». Έρευνα επί της οικονομικής και κοινωνικής μορφολογίας εν Ελλάδι και ταῖς γειτονικαῖς σλαβικαῖς χώραις. Ἀθήναι 1931.

est à peu près la même dans tous les pays balkaniques, lesquels, il faut en convenir, forment un ensemble géographique compact, sans en exclure l'Asie Mineure Occidentale; cela résulte de sa configuration géologique, si pareille à celle de la Péninsule avec laquelle elle constituait jadis un même continent, aussi bien que de l'histoire des peuples d'Asie Mineure et des Balkans, qui représente un flux et reflux des populations d'un continent à l'autre.

Toutefois la parenté de leurs civilisations est due aussi, en grande partie, au fait que ces peuples ont eu de communes aventures, subi l'influence des mêmes civilisations et vécu ensemble, durant des siècles, au sein d'un même organisme étatique.

Sans parler de l'influence de l'antiquité hellénique et romaine, les peuples balkaniques ont subi, jusqu'à un degré différent, celle de la civilisation byzantine, soit qu'ils aient été englobés, dans l'Etat Byzantin, soit qu'ils aient été en rivalité avec celui-ci, la rivalité exerçant aussi une influence assimilatrice. Les Roumains, les Serbes, les Bulgares et en partie les Albains, à l'exception des habitants des régions occidentales de la Yougoslavie et de la Roumanie, se sont convertis au Christianisme par Byzance, dont l'influence a façonné leur vie intellectuelle et modelé la formation de leur organisation politique. Les grands Etats que ces peuples ont créés n'ont jamais eu le caractère national qui distingue les Etats d'aujourd'hui. Leurs rois, comme Siméon de Bulgarie et Douchan de Serbie, s'appelaient rois ou czars des Serbes ou des Bulgares et des Romains, nom sous lequel les Grecs étaient connus alors. Quelques uns d'entre eux avaient épousé des princesses ou avaient reçu la culture de Byzance et s'efforçaient de copier celle-ci dans leur existence quotidienne. D'ailleurs l'Empire Byzantin n'avait pas non plus le caractère d'un Etat national tel qu'on l'entend de nos jours. Les souve-

rains de Byzance provenaient parfois de nations autres que la nation grecque, sans que cela provoquât de soulèvement ni créât d'impression fâcheuse. Sous le régime de l'empire absolutiste toutes les nations bénéficiaient de l'égalité.

Les Turcs subirent aussi, profondément, l'influence de la civilisation byzantine, malgré les différences de religion et de langue qui représentaient de sérieux obstacles. Par ailleurs, eux aussi exercèrent une influence assimilatrice sur tous les peuples balkaniques. Et cela non seulement parce qu'ils leur communiquèrent des éléments de leur propre civilisation, mais parce qu'ils contribuèrent, en subjuguant la plupart d'entre eux, à les rapprocher plus étroitement les uns des autres, à faire naître en eux, du fait de leur opposition au régime de l'Empire ottoman, une communauté de sentiments et à provoquer de communes aventures.

Sous la domination turque, le rapprochement des peuples chrétiens fut tel que ces peuples en arrivèrent à sentir comme une même nation, dont les membres étaient unis par une religion commune, de communes traditions, un désir commun de libération.

Les Turcs, c'est là un point qu'il faut reconnaître, ont laissé les nationalités qu'ils avaient conquises continuer leur vie ethnique. Que cela ait été dû à des calculs économiques, peu importe. Ils étaient assurément un peuple conquérant, ayant comme tel usé aussi de violences et cherché à accroître leurs forces par un prosélytisme forcé. Mais cela a été exceptionnel. Il y a encore le fait que par leur conquête, ayant étouffé l'ancienne civilisation des peuples conquis, sans produire, par une synthèse des civilisations des tous ces peuples, une nouvelle civilisation, commune à tous, ils ont longtemps maintenu ces peuples dans un état de stagnation. Mais cela c'est une autre question.

Peu à peu, les conditions de coexistence des peuples chrétiens avec les Turcs se développèrent normalement au point qu'il leur fut même possible de participer à la vie publique et d'occuper des emplois de fonctionnaires, même très élevés. La grande animosité contre les Turcs commença à se manifester à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, non sans avoir été encouragée de l'Étranger. Elle s'intensifia au cours du siècle dernier pour, peu à peu, aboutir, après des révolutions et des guerres, à la constitution des nouveaux états chrétiens de la Péninsule. De l'autre côté, de profondes dissensions entre peuples chrétiens apparurent pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, après que se fussent constitués ces nouveaux États chrétiens. Cette évolution dans les relations entre ces peuples n'a rien de surprenant. Elle coïncide avec l'éclosion du nationalisme en Europe et dans le monde entier, car le nationalisme, dans sa forme actuelle, est un produit des temps modernes. Cette tendance à une identification totale de l'État et de la Nation ne se retrouve en effet ni dans l'antiquité, ni au Moyen Âge, ni plus tard. La cause en est non seulement dans la lenteur avec laquelle les nations actuelles prennent naissance, mais aussi dans le développement, avec les temps modernes, des moyens permettant aux membres d'une même nation de prendre contact entre eux, comme aussi dans l'extension des fonctions de l'État.

C'est à partir de la révolution française surtout que prend essor l'esprit de la liberté nationale, du nationalisme, lequel s'est épanoui aussi chez d'autres peuples, entrés plus tard dans le giron de la civilisation européenne, ou venant à peine d'y entrer.

Dans les Balkans, cet esprit nationaliste a fait naître les plus grands dissentiments, étant donné que chaque nation n'est pas géographiquement délimitée, du fait de la cohabitation mixte des nationalités dans

certaines régions. Il en est depuis résulté une lutte d'extermination, menée par les moyens les plus barbares et visant à la prédominance de l'une de ces nations au détriment et pour la ruine des autres. C'est de cette lutte et à la suite des dernières guerres qu'est sorti le régime territorial actuel des Balkans, caractérisé en tout cas par une homogénéité nationale bien plus grande qu'auparavant.

La disjonction des nations a, d'elle-même, ravivé le sentiment de la nécessité de se coaliser. Je dis «raviver» parce que ce sentiment existait déjà du temps de la domination turque, incarné intensément en Rigas Férraios, qui fut en même temps le précurseur de la fraternisation des peuples balkaniques, y compris la Turquie, incarné encore en Pasvanoglou, Rakofski et autres. Même à l'époque des pires divergences, des hommes éclairés et qui avaient une vue profonde des événements, signalaient le besoin d'union. Presque à la veille de la première guerre balkanique un diplomate hellène, J. Dragoumis, avec un officier grec, M. Souliotis Nicolaïdes et quelques autres collaborateurs, fondèrent à Constantinople une organisation visant à reconcilier les nationalités qui vivaient en Turquie, en vue d'aboutir par ce résultat au rapprochement et à la coalition de tous les États balkaniques, la Turquie y comprise. Les négociations avec les autres nationalités, ainsi qu'avec le groupe turc de l'Entente libérale, marquèrent des progrès tels qu'il fut possible de fixer jusqu'au nombre de sièges de députés à attribuer à chacune des nationalités dans chaque circonscription. Les fondateurs de cette organisation ne dissimulèrent pas leur désappointement lorsqu'éclatèrent les guerres balkaniques, événement qu'ils accueillirent comme un malheur.

Depuis l'année dernière, un vif mouvement unioniste se fait jour chez tous les peuples des Balkans. Ce mouvement, dont

la Conférence Balkanique a entrepris l'organisation systématique, ne présente, tout comme l'agitation nationaliste qui le précéda, rien d'exceptionnel. Il suit une route parallèle aux tendances unionistes que l'on constate un peu partout dans le monde.

De même qu'une facilité plus grande de contact entre les peuples et l'accroissement des fonctions de l'Etat ont contribué à la genèse du courant nationaliste, de même le développement plus considérable encore des moyens de communication, l'extension des fonctions de l'Etat, l'essor des relations économiques et de l'interdépendance des peuples, joints d'autre part aux extraordinaires perfectionnements des moyens de destruction et engins de guerre, en connexion avec la terrible expérience que les peuples ont tirée de la Guerre Mondiale, où ils furent en contact direct, soit comme alliés, soit comme adversaires, ont contribué à renforcer, au fond de l'âme humaine, la conviction que l'entente et la coalition des peuples constituent une nécessité.

Aucun peuple, fût-il le plus puissant, ne saurait être sûr de l'issue d'une nouvelle guerre. Une seule chose est pourtant certaine : c'est qu'une telle calamité serait un désastre inimaginable pour les vaincus aussi bien que pour les vainqueurs. L'idée de la prédominance ou de l'hégémonie d'un peuple sur les autres, soit dans les Balkans, soit en Europe, soit à plus forte raison dans le monde, s'est déjà affirmée comme une pure folie. Le peuple qui s'aviserait d'émettre de telles prétentions en aurait tiré une sanglante et douloureuse expérience, il serait vite et sûrement anéanti. L'histoire de l'Europe depuis Napoléon le Grand jusqu'à nos jours l'atteste clairement. L'époque où de Grands Empires se créaient par la conquête de peuples étrangers est à jamais révolue, au moins en Europe. Le développement de la conscience nationale, du sentiment de la liberté chez tous les peuples, les possibilités d'entente et

de collaboration entre les Etats, même les plus éloignés, font que ces temps ne sauraient plus revenir. Par ailleurs, aucun peuple ne peut vivre une vie isolée et totalement indépendante. Le développement économique de l'un est lié au développement économique de l'autre et, de jour en jour, l'interdépendance économique des peuples devient plus grande, ainsi que le démontre l'évolution de la situation économique d'après-guerre. La crise universelle que nous subissons, comme aussi la dernière crise allemande et plus récemment la crise anglaise, ont révélé combien les intérêts économiques revêtent un caractère international et combien la politique économique, basée sur le principe de nationalisme, c. a. d. de la nation visant à se suffire à elle-même, et qui a été suivie par les Etats après la guerre, est en opposition avec ce caractère, en même temps que contraire aux nécessités des circonstances et au bien-être des peuples.

Ce besoin de coalition, en vue de la consolidation de la paix et de la collaboration des peuples, a donné naissance à la Société des Nations.

Mais puisque la S. D. N. existe, à quoi rime le groupe de tels ou tels Etats ? Celui-ci ne constituerait-il pas un obstacle à l'œuvre et au développement de la S. D. N. ?

Il est hors de doute que la S. D. N. représente à nos yeux l'organisme suprême dont la mission est de garantir la paix au monde entier et d'unir toutes les nations dans une harmonieuse collaboration. Pour que ce but soit atteint, il faut que les nations aient entre elles un contact plus étroit, que leur existence acquière une unité organique plus marquée, que la S. D. N. dispose de pouvoirs plus étendus et des moyens de faire respecter ses décisions. Mais en raison justement du grand nombre des pays que groupe la S. D. N., du caractère mondial de celle-ci, cette unité organique, cette identification des intérêts

de tant de nations ne peuvent être rapidement réalisées. Le caractère mondial que la S. D. N. veut avoir, constitue pour elle un avantage en même temps que sa faiblesse. On a dit des réunions populaires que plus le nombre de leurs membres est grand, plus est bas leur niveau intellectuel. On pourrait de même dire des Etats que plus est grand le nombre de ceux qui font partie d'une Entente, moins leur accord est parfait et moins ferme leur groupement. La S. D. N. a cherché à résoudre le problème de la coalition des Etats par la méthode, pour ainsi dire déductive; l'expérience a démontré la nécessité d'encourager cette tentative de l'autre côté aussi, par l'application de la méthode inductive. Telle est la raison qui impose l'union des peuples européens. Et pourtant nous voyons à quelles insurmontables difficultés se heurte l'effort si noble en réalité de Mr Briand, bien qu'il ait été démontré d'une manière incontestable que le développement économique de l'Europe exige la création d'un grand marché européen, d'une union économique, qui est irréalisable sans l'union politique, vers laquelle l'Europe a périodiquement manifesté ses tendances.

Ces difficultés démontrent donc la nécessité de poursuivre cet effort dans un cercle encore plus restreint d'Etats, par régions géographiques. En conséquence l'Union balkanique n'est pas appelée à affaiblir la S. D. N., ou à entraver les efforts en faveur de l'Union Européenne, mais au contraire à les appuyer en limitant les problèmes, qui sont ou seront à résoudre, et en rendant plus aisée une entente plus générale des Etats et une plus étroite liaison entre eux.

Par l'union que nous envisageons, nous voulons garantir chez nous la paix de manière stable, ce qui ne saurait s'obtenir sans la création d'une âme commune chez ces peuples, d'intérêts et de buts communs, sans des efforts combinés; nous voulons encore

rendre impossibles les attaques de tiers contre nous. Nous voulons à notre tour devenir forts —naturellement pas au moyen d'armements— afin de rendre nos droits respectables. Nous désirons que cessent les interventions d'Etats étrangers dans nos affaires intérieures. Nous voulons étouffer le sentiment d'égoïsme étroit des diverses nations balkaniques, la rivalité stérile qui pousse chaque peuple à voir à travers un verre grossissant ses propres vertus et les faiblesses des autres. Il nous paraît indispensable que cet égoïsme national fasse place à l'émulation et à une coopération harmonieuse. La devise «les Balkans aux peuples Balkaniques» a ce sens que les peuples Balkaniques puissent seuls résoudre leurs différends et organiser leurs collaborations, de sorte qu'une intervention des Puissances étrangères dans leurs affaires deviendra superflue et impossible, en d'autres termes cette devise a un sens défensif et pas offensif.

Cependant, une certaine catégorie de personnes arriérées qui refusent de marcher avec leur temps —comme il n'en manque pas dans tous les pays — objectent que ce mouvement risque d'étouffer les sentiments nationaux, l'idéal national chez chaque peuple et en particulier chez la jeunesse, d'atténuer leur patriotisme au point de laisser le champ libre à l'épanouissement du plus bas matérialisme, des plus vils instincts de l'homme.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous imposer une longue réfutation des critiques que formulent ces personnes, désireuses de jouer le rôle de tristes épigones des créateurs de la conscience nationale particulière à chaque peuple, et qui ne conçoivent l'idée de patrie que sous son ancienne manifestation, sans s'apercevoir que cette idée-là aussi, en tant que création sociale, subit les lois de l'évolution. Ils ne peuvent comprendre, ces hommes, qu'avec notre mouvement nous voulons

simplement arracher à la signification du nationalisme, de la patrie, la pointe acérée qu'elle comportait autrefois, obtenir qu'elle ne soit plus la négation des autres patries, la rendre plus pure, plus noble, plus large.

La coalition des Etats n'a nullement pour but d'étouffer ou de confondre les nationalités existantes. Celles-ci constituent des situations de fait, basées sur l'histoire et les traditions particulières de chaque peuple, sur une conscience commune, sur l'idée d'une commune origine, sur des sentiments de solidarité plus étroite. Tout peuple et tout homme peuvent créer et s'affirmer mieux dans le cadre de leur nationalisme propre. La variété nationale n'est pas une entrave à la coalition, alors que, d'autre part, elle implique une richesse du point de vue de la civilisation. Pourquoi être contre les nombreuses nationalités ? S'il est nécessaire d'adopter une langue commune pour s'entendre plus aisément, cela peut s'obtenir sans qu'il faille réduire au silence les langues particulières des peuples. N'est-il pas en outre sot de prétendre que les peuples qui n'ont pas des buts de conquête peuvent être aisément conquis par d'autres, ou qu'ils ne sauraient trouver sur le terrain des luttes scientifiques, philanthropiques ou sociales, un vaste champ propice au développement des plus nobles vertus humaines, de l'esprit de sacrifice, de l'altruisme, du mépris du danger ? Les Suisses, les Norvégiens, les Danois auraient-ils par hasard le sens national moins intégral, le sentiment de la liberté plus restreint ? Sont-ils inférieurs dans la manifestation de ces vertus, lorsqu'il s'agit de mater les forces de la nature ou de parfaire l'organisation sociale dans un sens plus humanitaire ?

Et maintenant, examinons le point de vue économique de la question. Il n'est pas nécessaire d'être partisan du matérialisme économique pour en reconnaître la grande importance. A première vue les

conditions économiques ne semblent pas favorables pour la coalition. Les transactions économiques entre peuples balkaniques sont relativement à l'heure actuelle minimales. Le commerce intrabalkanique comprend seulement presque les 9 % de la totalité du commerce extérieur de ces divers Etats.

L'Albanie et la Yougoslavie sont les pays dont le chiffre d'exportations dans les autres pays balkaniques est le plus considérable, atteignant les 22,4 % de toutes les exportations de l'Albanie et les 21,85 % de la Yougoslavie, et la Grèce celui qui exporte le moins dans les autres pays Balkaniques c.a.d. 2,5 % du total de ses exportations

Par contre la Grèce vient en première ligne sur le terrain des importations des pays balkaniques avec pourcentage de 17,1 % sur la totalité de ses importations. En dernière ligne vient la Roumanie, dont les importations des autres pays balkaniques représentent 1,9 % du total de ses importations.

Il est non moins exact que les six Etats balkaniques sont des pays agricoles, du fait de la masse de leur population d'agriculteurs, aussi bien que de la production agricole, en comparaison avec la production industrielle.

Encore que la Grèce constitue un Etat où l'industrie, le commerce, la marine jouent un rôle bien plus grand que dans les autres pays balkaniques, on ne saurait en déduire qu'elle doit être rangée parmi les Etats industriels.

Sur l'ensemble du commerce d'exportation de ces pays, les produits agricoles et forestiers représentent environ les

70 %	pour l'Albanie
75 %	pour la Bulgarie
80 %	pour la Grèce
70 %	pour la Roumanie
75 %	pour la Turquie
80 %	pour la Yougoslavie

Dans le domaine des importations ce sont les produits industriels qui viennent en tête; sauf pour la Grèce, où l'on importe davantage des produits agricoles, parce que la production agricole de ce pays consiste en articles de qualité, comme le tabac, le raisin sec, dont l'étranger absorbe des quantités considérables, et qu'en outre ce pays ne produit pas en quantité suffisante les céréales nécessaires à la consommation intérieure dont on importe annuellement de quatre à six cent mille tonnes environ. De ce fait, l'économie hellénique présente un aspect spécial et devient plus sensible aux fluctuations des marchés de l'étranger. Il en résulte aussi que le commerce extérieur grec—importation et exportation—par rapport au chiffre de la population est relativement plus élevé que dans les autres pays balkaniques.

Un autre résultat de cette différence, c'est que le commerce d'exportation de la Grèce avec l'Amérique est très important, couvrant les 16 % de l'ensemble de ses exportations, alors que pour les autres pays balkaniques le commerce avec l'Amérique joue un rôle secondaire.

Le fait que les Etats balkaniques ont une économie sociale presque pareille a permis de soutenir que leur union est impossible comme ne présentant pas des avantages économiques. C'est là un point de vue erroné. Le caractère agricole de ces Etats, l'égalité de niveau où atteint leur mode de culture de la terre, le développement limité de l'industrie, au lieu de constituer des obstacles créent des conditions favorables à leur union. En premier lieu ceci et cela rendent facile l'entente entre les peuples, en second lieu ils excluent que les avantages résultant de l'Union profitent outre mesure aux uns au détriment des autres. On sait avec quelle ardeur les classes industrielles et agricoles sont combattues dans les Etats occidentaux et aux Etats-Unis. Il n'est certes pas possible que le développement de

l'économie agricole des Etats balkaniques tende seulement à une mutuelle consommation de leurs produits, mais aussi à une protection en commun de ceux-ci. Le problème agricole dans ces pays consiste à trouver un marché de consommation. Mais les Etats balkaniques, tous ensemble, ont déjà un important déficit du commerce extérieur qui s'élève à 9 milliards de drachmes, soit environ 25 millions de livres anglaises or. Par l'Union ils réussiraient sûrement à s'imposer sur le marché étranger, bien plus que s'ils agissaient isolément. A cet effet ce qui s'impose c'est une même orientation de leur politique commerciale extérieure, la création d'un front unique. Mais il n'est pas non plus absolument juste de prétendre—comme on l'a dit—que la consommation mutuelle des produits entre les Etats balkaniques ne peut être réalisée. Voici par exemple la Grèce qui importe de pays non balkaniques 4 à 600.000 tonnes de céréales. Cette quantité en aurait pu être fournie par les Etats balkaniques. En revanche la Grèce pourrait exporter du raisin sec, du tabac, de l'huile et en développant les cultures y afférentes, du coton et d'autres produits. En outre une plus grande spécialisation dans la production agricole contribuerait à une exploitation meilleure du sol.

De plus l'Union économique de ces pays favoriserait exceptionnellement le développement de l'industrie. Si l'on considère leur situation privilégiée du point de vue communication maritimes, le réseau ferroviaire assez étendu dont ils disposent, leur richesse en matières, telles que pétrole, houille, fer etc. on peut se faire une idée du degré de développement auquel l'industrie atteindrait, le jour où se créerait par l'Union Balkanique un grand marché unique d'une étendue de 2 millions de km<sup>2</sup>, englobant une population de 55 millions d'âmes environ.

Mais comment est-il possible de poursuivre la création d'un tel marché, de quelle manière c.à.d. y parvenir, alors que l'on ne

peut envisager immédiatement une union douanière absolue, en raison des troubles qu'elle provoquerait dans la production de ces Etats, vu la différence, si petite soit-elle, qui existe dans les conditions regissant certains produits déterminés ?

La question, déjà examinée à la 1<sup>re</sup> Conférence balkanique, le sera, une fois encore à la 2<sup>me</sup> Conférence à Constantinople. A mon point de vue, qui est aussi celui de notre groupe, il serait possible, au début, de chercher à réaliser 1<sup>o</sup> une même orientation de la politique commerciale extérieure des Etats Balkaniques par la conclusion en commun de leurs conventions commerciales, visant une protection commune de leurs produits, 2<sup>o</sup> la consécration d'un tarif différentiel pour le commerce interbalkanique sous la double restriction suivante :

1) L'obligation pour chacun des autres Etats Balkaniques d'importer de chacun des autres Etats une quantité de marchandises en rapport raisonnable avec celle qu'il y exporte.

2) Le droit pour chacun des Etats participants de se procurer directement, dans des Etats non balkaniques, et abstraction faite du tarif préférentiel, des marchandises d'une valeur suffisante pour protéger son exportation dans ces Etats, pour le cas où l'Union économique des Balkans n'assurerait pas cette protection.

Ces restrictions sont indispensables car sans elles, étant donné l'inégalité de leur commerce interbalkanique, les Etats balkaniques seraient disposés à adhérer à cette Union économique partielle et parce que celle-ci, seule, ne serait pas en mesure de protéger l'exportation de tous les Etats balkaniques dans des pays non balkaniques, vu que cette exportation comporte ces directives différentes. En outre, en sus des réserves ci-dessus, il serait indispensable que le rapprochement politique comprît la clause de la liberté de déplacements, d'établissement, d'exercice de leur profession, pour tous les

ressortissants des Etats balkaniques dans chacun de ces Etats. Et cela parce qu'on ne peut, à l'avance, savoir d'une façon précise quels résultats aura le rapprochement économique pour l'un ou l'autre de ces Etats, lesquels, pour être favorables à l'Union économique, doivent avoir la certitude que leurs nationaux, au cas où ils éprouveraient des difficultés à trouver chez eux du travail, pourraient en chercher dans les autres pays balkaniques.

Cette réglementation se trouve évidemment facilitée par le fait du voisinage et par les autres liens unissant les peuples balkaniques et que j'ai déjà exposés, liens qui imposent l'Union même politique de ces peuples. Au surplus, et même à défaut de ces liens disons moraux, le voisinage seul eût suffi au point de vue juridique, et aussi économique, à supposer remplies les diverses conditions ci-dessus, à faire adopter l'Union économique partielle dont il s'agit. J'ai dit juridique, puisque comme vous savez, d'après une coutume internationale, aucune objection ne peut être soulevée par d'autres Etats en ce qui concerne l'adoption des tarifs préférentiels par des Etats limitrophes.

Une autre objection a été soulevée de la part également de l'éminent Président du Conseil Roumain, dont on ne saurait contester les sentiments de précieuse sympathie pour l'idée de l'Union balkanique, comme en témoigne, entre autres, la fondation de l'Institut pour l'étude de l'Europe Sud-Orientale. M. Jorga estime qu'une fédération balkanique ne serait pas facilement réalisable, qu'elle manquerait en tout cas de stabilité, si les Etats balkaniques n'étaient préalablement parvenus à un état de connaissance et de compréhension mutuelles en s'attachant à cultiver leur amitié, si le rapprochement visé n'était précédé par la création d'une atmosphère morale, d'une union psychique, ce qui peut être obtenu par des traductions, des échanges intellec-

tuels, l'étude mutuelle de l'histoire et des progrès communs des nations balkaniques.

Il y a là une observation profonde et indiscutable. Le rapprochement moral s'impose absolument. L'Union des peuples ne peut être obtenue machinalement, ni faite par ordre supérieur. Il faut que les haines soient à jamais enterrées, qu'elles fassent place à des sentiments communs de confiance et d'amitié. La collaboration intellectuelle est à la base de ces efforts. C'est justement ce à quoi nous visons.

Si l'on voulait se donner la peine de lire les résolutions de la 1<sup>re</sup> Conférence balkanique, on verrait que celle-ci a tracé un programme d'action détaillé au sujet de la coopération intellectuelle. Certes, ce programme n'a pu encore être exécuté que dans une infime partie.

D'ailleurs, est-ce que ces réunions de la Conférence balkanique ne sont-elles pas elles-mêmes une excellente occasion pour se connaître mutuellement et créer une atmosphère de confiance réciproque propice à la fraternisation des peuples? La preuve a été donnée par la 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique. C'était la première fois que les représentants de tous les peuples balkaniques se sont réunis de leur propre volonté. Ils étaient venus, presque tous, armés avec des arguments et des documents qu'ils avaient préparés pour les utiliser contre les opinions des représentants des autres pays balkaniques. Mais après le premier contact les arguments tombèrent, les esprits furent désarmés et accord fut réalisé sur toutes les questions, même les plus épineuses.

Il ne faut pas d'autre part sous-estimer les nombreux éléments de civilisation existants déjà et communs aux Etats balkaniques, les progrès faits dans la voie d'une meilleure compréhension réciproque, les besoins actuels enfin qui poussent vers l'Union inévitable. L'exemple gréco-turc est instructif. Aucun conflit entre peuples n'a eu l'acuité de celui qui divisa Turcs et Grecs, aucun

n'a comporté tant de luttes d'extermination. Et pourtant ces deux peuples ont mis de côté les idées étroites, concernant leurs intérêts financiers particuliers, les sentiments d'égoïsme national, et ont abouti à un accord sans conserver la moindre rancune et sans arrière pensée, en dépit de leur sanglante histoire.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui puisse sérieusement soutenir l'impossibilité absolue d'en faire autant avec les autres Etats balkaniques?

Un autre point de l'activité déployée par la Conférence balkanique et qui a donné lieu à critique concerne le but que celle-ci se propose, à savoir l'Union des Etats balkaniques. Nos critiques ont tout d'abord mal interprété la façon dont ce but a été fixé, en supposant que nous pouvions croire qu'il fût réalisable du coup et surtout par la Conférence qui n'avait pas de caractère officiel, tandis que ce but, n'ayant rien de blamable en somme, s'imposait et pour des raisons de sincérité et parce qu'il facilite la compréhension mutuelle, l'activité en général et permet d'éviter des malentendus. Peut-être eût-il été possible de dire plus modestement que nous avons simplement en vue le rapprochement des peuples balkaniques. Mais il faut avouer que dans ce cas notre tâche eût provoqué un intérêt moins vif et les résultats, du point de vue du seul rapprochement, eussent été moindres.

Ces mêmes critiques ont ensuite mal interprété le terme «Union» qu'ils ont confondu avec celui de «Fédération» des divers types connus. Nous savons que les différences de caractère national entre les peuples balkaniques, malgré les points de ressemblance et les liens de ceux-ci, ne sont pas favorables, pour le moment du moins, à la création d'une fédération du type américain par exemple, ou suisse, ou allemand. Il va falloir que l'organisation des Etats balkaniques revête une forme intermédiaire entre la forme fédérative connue et celle de

la S. D. N., de façon qu'elle assure la paix aux Etats participants par la réglementation d'une solution à l'amiable de leurs différends et par sa garantie mutuelle quant à leur sécurité, au cas d'agression dirigée contre l'un d'entre eux, de façon encore qu'elle facilite le développement combiné de l'économie de ces pays et la protection en commun de leurs produits, de façon enfin qu'elle organise une intervention commune de leur activité dans des questions d'un intérêt commun, comme les P. T. T., les Chemins de fer, les Services Sanitaires, le droit pénal et civil, la politique sociale, les grands travaux publics, questions qui seraient à fixer d'un commun accord entre tous les Etats participants.

Il est évident qu'une pareille organisation ne constitue pas plus une fusion d'Etats qu'elle ne les enchaîne, comme les fédérations connues. Elle laissera à chacun d'eux une liberté d'action assez grande, surtout le droit de se retirer de l'Union quand il jugera que ses intérêts s'opposent, et le droit de conclure des accords avec des pays non balkaniques, sous la réserve que ces accords n'auront pas un caractère militaire et ne seront pas en contradiction avec les engagements déjà pris envers l'Union.

Il va sans dire que cette organisation imposera à ses membres des obligations restreignant l'action de tel et tel Etat qui voudrait agir de son propre mouvement dans certaines questions déterminées. D'ailleurs, de nos jours du moins, une liberté effective absolue dans l'action étatique est chose peu concevable. Même sans une clause formelle d'engagement spécial à ce sujet, l'organisation des relations internationales, l'interdépendance économique des nations, la répartition de leurs forces sont telles que l'initiative absolue en matière d'action politique ne peut qu'être limitée.

Le sens de la souveraineté nationale est relatif aujourd'hui pour tous les Etats sans exception. De plus, et indépendamment de

la consolidation de la paix, la nécessité de poursuivre certains buts précis, économiques, civilisateurs, rend indispensable, comme je l'ai déjà dit, la collaboration immédiate, la coalition des Etats. Le besoin de cette coalition devient de jour en jour plus sensible. Avant guerre, la collaboration internationale en vue de sauvegarder la paix, ou dans un but de guerre, s'affirmait par la conclusion d'alliances; dans le domaine des oeuvres civilisatrices par la conclusion de conventions spéciales internationales.

Après la guerre mondiale et l'institution de la S.d.N. on constate, d'une part, une tendance d'abolir le système de la conclusion d'alliances, d'autre part, s'agissant de la consolidation de la paix, et aussi d'oeuvres civilisatrices, une coopération organisée sur la base de principes fédératifs.

C'est sur ces principes et par la libre volonté des peuples que l'on s'efforce de former aujourd'hui la coalition d'Etats, dont on poursuivait autrefois la réalisation par la violence, comme ce fut le cas d'une façon permanente dans certains endroits, et, d'une façon seulement passagère, dans un cadre plus étendu englobant plusieurs nations. Nul n'est prophète pour prédire avec certitude le succès de ces efforts en Europe. Ce qui est sûr, c'est que de ce succès dépend non seulement la prospérité des peuples européens mais aussi le salut de la civilisation mondiale.

L'idée de l'Union balkanique se trouve parmi ces tentatives. Sa réalisation constituera un grand pas vers le progrès d'une coalition plus générale des Etats de l'Europe et du monde entier. Nous savons cependant qu'il n'est pas possible d'atteindre du coup au succès, à la formation de l'Union. Nous savons que celle-ci ne surgira pas tout armée, comme Minerve de la tête de Jupiter. Un travail méthodique sera nécessaire. Elle se développera graduellement

par une série d'institutions propres à encourager le rapprochement et à régler la collaboration des peuples balkaniques sur des questions d'intérêt commun. C'est dans ce but qu'a été organisée la Conférence balkanique, laquelle s'efforce de faire mieux connaître ces peuples entre eux, de les amener à un contact plus direct et de contribuer à l'aplanissement des malentendus qui les séparent.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance de la création et de l'activité de la Conférence Balkanique, je voudrais ajouter deux mots: La 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique a été convoquée par le Bureau International de la Paix, à la suite d'une décision prise au 27<sup>e</sup> Congrès Universel de la Paix, tenu à Athènes en 1927, et sur la proposition d'une commission balkanique spécialement formée au sein du Congrès. Cette 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique, tenue à Athènes l'année passée, a créé une organisation permanente interbalkanique, qui a aussi pris le nom de «Conférence Balkanique». Quoique basée sur des groupes nationaux, composés d'hommes politiques, ou de représentants d'organisations pacifistes, des Universités et des organisations professionnelles, et quoique ses décisions n'engagent pas les Gouvernements, cette organisation a néanmoins un caractère officieux, non seulement parce que les Gouvernements des six pays appuient le fonctionnement des groupes nationaux, mais aussi parce que, chaque fois, les délégations de chaque pays à la Conférence sont composées à la suite d'une entente avec chaque Gouvernement et que ces Gouvernements se font représenter, à chaque Conférence, par leurs représentants diplomatiques au pays où siège la Conférence, dont ils suivent les travaux à titre d'observateurs. En outre chaque délégation comprend un certain nombre de fonctionnaires d'état. Chaque groupe a un nombre de voix égal, aussi bien à l'Assemblée que dans les six commissions et au

conseil. La Conférence n'a pas un siège permanent. Elle se tient à tour de rôle dans tous les pays balkaniques. Le chef de la délégation du pays où siège la Conférence fait toujours fonction de président de la Conférence et les chefs des autres délégations font fonction de vice-présidents, composant ensemble le Présidium de la Conférence.

Je considère que toute cette organisation systématique doit avoir pour base l'entente directe entre pays balkaniques, pour un règlement à l'amiable de leurs différends et pour une coopération qui leur garantisse une paix réciproque. Il a été à cet effet proposé qu'à des dates régulières se rencontrent les Ministres des Aff. Etrangères des pays en question et qu'un pacte d'amitié, d'arbitrage et de sécurité soit conclu entre eux. Il y a bien aujourd'hui des Pactes bipartites d'amitié et d'arbitrage entre quelques-uns de ces pays, mais ils n'ont pas l'importance qu'aurait eu un pacte multipartite, consacrant une procédure d'entente amicale pour le règlement des divers différends, imposant finalement ceux-ci, qu'ils soient d'ordre politique ou juridique, à l'arbitrage de la Cour Permanente de Justice internationale et impliquant de plus l'obligation de porter secours à l'Etat qui subirait une agression de la part d'un des autres Etats participants. Il est clair que la conclusion d'un tel pacte entre les pays de la Péninsule balkanique dissiperait la méfiance qui subsiste éventuellement encore dans leurs relations et hâterait la solution de tous les litiges pendants. Elle formera la première cellule de l'Union balkanique. La question de la protection des Minorités trouvera sans conteste une solution satisfaisante plus facile, lorsque se sera créée de cette manière une atmosphère de confiance et d'entente amicale.

Pour vous donner une idée plus précise des buts que poursuit la Conférence Balkanique, je vous donnerai lecture de la première résolution adoptée par la 1<sup>re</sup> Conférence d'Athènes. En voici le texte:

*«La première Conférence Balkanique ayant en vue la décision du 27<sup>e</sup> Congrès universel de la Paix, selon laquelle, en vue de la consolidation de la paix, du renforcement de l'œuvre de la S. d. N., du progrès des intérêts civilisateurs et économiques des peuples balkaniques, leur Union s'impose absolument.*

*Interprétant les vœux de ces peuples et ayant en vue leur volonté de maintenir leur existence nationale et leur indépendance politique.*

*Approuve chaleureusement l'idée de l'Union Balkanique, grâce à laquelle seront posées les bases sûres pour la prospérité des peuples balkaniques, et*

*Déclare que leur Union doit avoir le caractère d'un groupement de nationalités indépendantes, ne pas porter atteinte à la souveraineté des Etats participants, ne pas tendre à étouffer les entités ethniques existantes, mais consolider seulement la paix entre eux, et par un contact libre et plus suivi, par une entente plus directe, une collaboration plus systématique, multiplier leurs éléments communs de civilisation et harmoniser leurs forces pour le bien de tous sans exception; que, de plus, elle doit se constituer dans le cadre et l'esprit de la S. d. N.*

*«En vue du succès de ce noble but, si bien-faisant pour les peuples balkaniques, elle fait appel à ceux-ci, et tout particulièrement à leurs dirigeants, pour jeter dans l'oubli les anciens différends et pour que, s'inspirant de sentiments humanitaires et de solidarité, ils travaillent systématiquement à leur Union, qui constituera une étape importante de leur histoire et le point de départ d'un état de choses tout nouveau dans les Balkans, augurant bien de l'avenir».*

En dehors de cette résolution générale, on a pris à la 1<sup>re</sup> Conférence une série d'autres résolutions, concernant, outre le rapprochement politique, la collaboration économique, le rapprochement intellectuel, le développement des communications, la collaboration dans le domaine de la législation

sociale, etc. L'examen de toutes ces questions, à la 1<sup>re</sup> Conférence, n'a été abordé qu'en principe. La 2<sup>e</sup> Conférence aura à procéder à un examen plus détaillé de toutes ces questions. Elle va aussi examiner quelles sont les entraves qui s'opposent au rapprochement politique des Etats Balkaniques. Je suis persuadé que le travail qui sera fait à Constantinople sera couronné de succès et fera avancer de beaucoup l'idée de l'Union Balkanique.

Voilà comment nous travaillons à la Conférence balkanique, voilà l'idéal que nous avons en vue.

La Roumanie est appelée à y jouer un rôle exceptionnel non seulement en raison de son étendue et de son autorité morale, mais aussi en raison des liens particuliers qui l'unissent à certains Etats balkaniques. J'espère ne pas être mal interprété si, en achevant cet exposé, je souligne, comme je l'ai fait en commençant—cela est si naturel—l'importance des liens étroits qui unissent la Roumanie et la Grèce et qu'un pacte d'amitié et d'arbitrage a scellés depuis quelques années déjà.

La minorité grecque en Roumanie et la minorité Koutsovalaque en Grèce étaient assurées de la protection nécessaire bien avant que fût consacrée la protection des Minorités par les derniers traités de Paix et l'institution de la S. d. N. Ces minorités contribuent aujourd'hui à entretenir les relations les plus cordiales entre les deux peuples, à accroître leurs mutuelles transactions commerciales. La Conférence balkanique étend le champ de la collaboration des deux peuples dans leur propre intérêt comme dans l'intérêt de tous les peuples des Balkans.

Nous n'ignorons pas que la restauration nationale de la Roumanie qui a étendu les frontières de l'Etat au Nord et à l'Ouest a créé des intérêts roumains dans l'Europe centrale et amené la Roumanie à se lier avec certains Etats de cette région. Il n'est pas dans l'esprit de la Conférence balkani-

que de nuire en aucune façon à ces intérêts, mais au contraire de favoriser tout ce qui tend à les satisfaire, sans se mêler des attaches de cette Puissance avec des pays de l'Europe centrale, attaches que la Roumanie sera toujours libre de maintenir sans se séparer des autres Etats balkaniques, avec lesquels elle forme une plus large famille nationale.

Sa participation à la Conférence balkanique et l'intérêt qu'elle témoigne à l'œuvre de celle-ci sont déjà une garantie sérieuse pour le succès de cette noble entreprise.

La cordialité et la sincérité des rapports qui ont marqué l'entente générale au cours de la 1<sup>re</sup> Conférence d'Athènes et qui s'affirmeront plus puissamment dans quelques jours, à la 2<sup>me</sup> Conférence de Constantinople, attestent une ère nouvelle qui s'est ouverte dans les Balkans. Jusqu'à ce jour ce mot était synonyme de trouble, de lutte barbare d'extermination et aussi en quelque sorte synonyme de civilisation arriérée, par rapport à la civilisation des pays occidentaux.

Par notre rapprochement, par la fin de nos petits égoïsmes étroits, par la consolidation de la paix, par notre coopération intime nous donnerons un exemple édifiant aux peuples d'Occident, contribuant à modifier la signification du terme «balkanique» dans un sens plus humanitaire et civilisateur à la fois.

A. PAPANASTASIOU

---

## La base et la raison d'une Confédération Balkanique

---

Une carte géographique élémentaire suffit pour démontrer l'étroite connexité qui existe entre les deux péninsules de la Méditerranée orientale, la péninsule balkanique et celle de l'Asie Mineure. Il est d'ailleurs connu que celles-ci se sont séparées à la suite de submergements qui eurent lieu pendant l'époque géologique la plus récente. Les longues presqu'îles que les Balkans, d'un côté de l'Egée, et l'Asie Mineure de l'autre, se tendent comme deux bras, se touchant presque à l'Hellespont et au Bosphore, ainsi que les nombreuses îles égéennes, ne sont que les crêtes et les sommets de l'ancienne Egéïde, qui sont restés au-dessus des eaux. Son littoral sur la grande mer ouverte vers le sud est dessiné à présent par l'arc des îles, dont la plus grande est la Crète, arc qui se porte des montagnes péloponésiennes de la Laconie jusqu'aux montagnes micrasiatiques de la Lycie.

Les Balkans ainsi que l'Asie Mineure sont tous les deux des pays montagneux, prolongeant vers la mer Egée, l'un le

massif central de l'Europe, l'autre celui de l'Asie. La conformation de ces deux péninsules est telle que, tandis que tous leurs autres rivages sont presque inabordable, seuls leurs rivages sur la mer Egée présentent des golfes nombreux et profonds. Les fleuves qui prennent leur source dans la péninsule balkanique ainsi que ceux de l'Asie Mineure sont relativement peu importants. Souvent même torrentueux. Seul le Danube au Nord des Balkans est semblable aux grands fleuves continentaux, et les plaines qu'il arrose sont les seules vraiment vastes et riches dans les deux péninsules. La plus grande part des eaux coulant sur la surface de ces deux péninsules se jettent dans la mer Egée, ou bien par le Danube et quelques rivières de l'Asie Mineure, dans le Pont-Euxin, la mer, qui, elle aussi, s'écoule continuellement vers celle de l'Egée, par l'Hellespont et le Bosphore.

Les Balkans et l'Asie Mineure constituent une unité géographique. Notre Orient.

On ignore quels étaient les premiers habitants de notre Orient. Il est à présumer que ceux des parties montagneuses de l'Ilyrie et de l'Arménie ne différaient pas beaucoup des habitants d'aujourd'hui. Il semble aussi qu'autour de la mer Egée habitaient des hommes de la race dite insulaire, dolichocéphales, petits de taille et très bruns. Voyons plutôt quel fut le mouvement des peuples dans les deux péninsules de notre Orient, en rapport même aux migrations générales.

De tout temps les peuples qui émigraient de l'Asie centrale vers l'Ouest suivaient la route qui passe au Nord de la mer Caspienne, ou celle qui se dirige au Sud de cette mer. Les premiers, après avoir longé le littoral de la mer Noire se heurtaient aux bouches marécageuses du Danube et aux Carpathes. Peuples nomades, habitués aux horizons déployés, ils contournaient l'obstacle et poursuivaient leur route à travers l'Europe centrale. Pourtant quelques peuplades descendaient vers le Sud, pénétrant ainsi dans la Péninsule Balkanique. Obligés de franchir les Carpathes et de traverser le Danube ils y entraient par des détachements peu nombreux. Séparés des masses dont ils provenaient, ils se répandaient dans les plaines de la péninsule, se mêlant aux habitants autochtones. Ils s'effilaient par les étroites vallées des montagnes. Ils arrivaient au littoral de la mer Egée et de Marmara. Il en était de même en Asie Mineure. Les peuples émigrant de l'Asie Centrale qui suivaient la route conduisant du Sud de la mer Caspienne, après avoir franchi le passage iranien, descendaient vers la Mésopotamie. Marchant à travers la Syrie et la Palestine ils atteignaient l'Egypte et continuaient leur route vers l'Ouest par les régions Nord de l'Afrique. Mais, parmi eux, quelques peuplades aussi pénétrant dans le labyrinthe montagneux de l'Arménie, gagnaient le plateau central de l'Asie Mineure, d'où, tôt ou tard,

elles descendaient aux rivages orientaux de la mer Egée. C'est dans cette mer qu'arrivaient aussi les migrations maritimes. Mais le Bosphore et les Dardanelles ne sont que des fleuves et la mer Egée, depuis les premières années de la navigation, unit plutôt qu'elle ne sépare les péninsules qu'elle baigne. Ceux qui atteignaient le littoral balkanique passaient toujours en Asie Mineure comme ceux qui arrivaient aux rivages anatoliens passaient toujours à la côte opposée.

Chacun peut conclure d'après ce qui précède quel mélange de races présentent actuellement les deux péninsules de la Méditerranée orientale. Mais il suffit de connaître un peu de près les différentes nations qui y habitent, pour se rendre compte combien fréquentes sont les parentés de sang, entre familles appartenant aujourd'hui à ces différentes nations, combien de noms de famille dénoncent la nationalité originelle de ceux qui les portent, combien souvent, et parfois de façon étonnante, des hommes appartenant à différentes nations de notre Orient se ressemblent entre eux, combien facilement d'autre part, on peut distinguer d'eux un européen ou un asiatique, même arien. Les études anthropologiques relatives sont jusqu'ici bien peu avancées mais elles aussi témoignent que, de quelque façon que l'on divise les habitants de notre Orient, que ce soit en états, ou selon la religion ou selon la langue, ceux qui appartiendront à n'importe lequel de ces groupes seront mélangés, mais pris tous ensemble ils sont différents des peuples habitant en dehors de cette contrée.

Les habitants de notre Orient constituent un ensemble anthropologique à part.

Les peuples habitant la Péninsule Balkanique et l'Asie Mineure parlent des langues différentes et sont en partie musulmans. Pourtant, il existe une civilisation qui nous

est commune à tous et qui constitue une espèce particulière de la civilisation universelle. Ce n'est que naturel pour des peuples habitant depuis tant de générations la même unité géographique, se mêlant de la façon dont il a été question plus haut et qui ont successivement subi, pendant des siècles, les mêmes régimes et vécu—en chrétiens ou musulmans—dans les cadres d'une même civilisation, fût-elle décadente: la civilisation byzantine.

Il n'est évidemment pas possible de faire tenir dans cet article une étude complète de la civilisation du Proche-Orient. Qu'il suffise d'en signaler un certain nombre de points. Les limites continentales et en partie maritimes de l'unité géographique, formée par ces deux péninsules de la Méditerranée Orientale, sont en même temps des limites linguistiques ou religieuses, ou les deux à la fois. Or, voici ce qu'on peut observer en deçà de ces limites: partout on rencontre des minorités parmi des majorités de langue ou de religion différentes; il est même des populations qui, en matière de langue ou même de religion, ne conservent pas de caractère propre.

Les diverses langues parlées possèdent bien des mots en commun et une similitude de syntaxe bien plus étendue qu'on ne serait porté à le croire. Un grand nombre de mœurs et coutumes quasi-religieuses sont communes aux chrétiens et aux musulmans, de même que plusieurs préjugés et superstitions, et l'on n'est pas sans savoir que tout ceci constitue une partie de la conscience religieuse dans le Proche-Orient. L'architecture des églises, la musique sacrée ou profane et tout autre art populaire sont à tel point pareils, dans le Proche-Orient, que toute subdivision par Nations ou par Etats serait arbitraire et extrêmement obscure. Plus insaisissable que tout cela mais aussi plus convaincant: regard, jeux de physionomie, attitude, tout ce qu'on peut appeler air de famille, rend évident que les différents

peuples co-habitant les deux péninsules de la Méditerranée orientale ont la même manière de sentir et de penser et partant le même genre de civilisation: la civilisation de notre Orient.

Et ne pourrait-on pas en voir une preuve dans la familiarité sans réserve qui caractérise toute rencontre, privée ou officielle, de personnes appartenant à ces différentes nations?

La preuve incontestable de la prospérité d'un peuple se trouve dans le progrès du genre de civilisation qui lui est propre. Voyons donc dans quel état se trouve actuellement la civilisation qui est commune à tous les peuples habitant la même unité géographique, si croisés entre eux et ayant la même manière de sentir et de penser. La chose n'est pas trop difficile. Dans tous les états balkaniques la civilisation de notre Orient est typiquement pareille. Elle se trouve en pleine déroute devant l'invasion de la civilisation occidentale. Elle fuit littéralement, coutumes et choses, vers les coins les plus reculés du pays, elle se cache, idées et sentiments, au plus profond des âmes et y dépérit résignée.

Il est vrai qu'il y a partout ceux d'entre nous qui s'efforcent de défendre la civilisation indigène en faisant appel à sa gloire d'antan, en tâchant de la relever par une renaissance de son art ancien, qui se meut encore aujourd'hui dans les arts populaires. Mais tous ces efforts ressemblent toujours à des épisodes héroïques dans une guerre malheureuse. La doctrine officielle dans tous les états balkaniques professe que nous devons choisir parmi les dons que l'Occident nous offre; rejeter ce que nous ne jugeons pas bon pour nous et assimiler dans notre civilisation ce que nous croyons nécessaire et utile. La doctrine est sage, pourtant sa pratique, difficile, même pour les peuples qui sont les

maîtres chez eux, devient tout à fait illusoire quand il s'agit de nous. Nous sommes de petites nations depuis longtemps s'affaiblissant par les luttes interminables entre nous et laissant dépérir notre genre de civilisation. Ainsi l'exploitation de notre Orient est maintenant bien facile et bien tentante pour les puissances capitalistes et industrielles. En même temps cette contrée renferme un carrefour mondial, convoité avec acharnement par les plus grandes nations. A cause de tout cela nous vivons constamment sous une pression accablante. L'habitude, la lutte entre nous, nous le font oublier en temps ordinaire. Mais le moment vient toujours où les grandes puissances, se croyant lésées dans leurs intérêts, même les plus minimes, par une résistance quelconque de notre part, se hâtent de nous montrer que leur force est écrasante et paralysante pour nous. Notre génération a plus d'une fois vécu des moments pareils. Dans ces conditions qu'est-ce que nous pouvons rejeter ou accepter de leur civilisation au profit de la nôtre ? Comment pouvons-nous nous ressaisir pour l'enrichir et la faire évoluer selon notre manière de sentir et de penser ?

Humiliés, confus, éblouis devant la force des grandes nations qui nous pressent, notre civilisation vaincue, dépérissante, depuis longtemps ne produisant plus rien, nous tâchons de vivre par des choses et des règles de la civilisation florissante et victorieuse. Nous parvenons à subsister malgré cela, parce que tous les genres de civilisations ont naturellement un fond pareil. Mais chaque produit d'une civilisation porte en même temps l'empreinte spéciale de la nation qui l'a créé. Vivant par des choses et des règles qui ne sont pas faites par nous, nous n'y sommes jamais à notre aise, nous devenons ainsi inférieurs à nous mêmes, tristes et mécontents.

Notre Orient est privé de la joie pleine et profonde de vivre et de créer selon sa

propre manière de sentir et de penser.

De tout ce qui précède il est évident que seule une union fraternelle peut améliorer le sort de nous tous, les peuples des Balkans et de l'Asie Mineure. Notre union saura bien vite se mettre sur un pied d'égalité avec les autres puissances. Elle sera, dès sa naissance, assez forte par le nombre de sa population. Elle deviendra, par notre collaboration, économiquement suffisante à elle-même, grâce à la riche diversité de la production du pays et sa place commerciale privilégiée. Elle ne sera hostile à aucune autre puissance. Dans une union générale des nations elle serait une subdivision des plus naturelles. Elle renforcera le mouvement actuel pour la paix parce que, grâce à elle, une partie du monde des plus convoitées cessera d'être la cause et le champ de conflits internationaux. Et qui sait si notre confédération ne fera pas un jour jaillir une fois encore de notre Orient, de ce pays où trois mondes se rencontrent, la lumière qui éclairera une ère nouvelle de l'humanité, de l'Occident même, qui présente déjà tant de signes de décadence !

Nous avons voulu dire, par l'exposé sommaire ci-dessus, quelle est la base et quelle est la raison d'une Confédération des Nations des Balkans et de l'Asie Mineure. La base est solide et la raison juste et noble mais comment écarter les difficultés qui empêchent jusqu'à présent la réalisation de notre confédération ? Quel est le moyen le plus pratique pour y arriver ? Ceux qui avec un zèle admirable, travaillent aujourd'hui à la tête du mouvement qui a pour but l'union balkanique peuvent certes s'adresser aux gouvernements intéressés, afin de les décider, dès maintenant, à des actes officiels en faveur de cette union. Mais on ne doit pas pourtant, préoccupé par de tels efforts, ou bien déçu par les résultats médiocres de ceux-ci, négliger ce qui est pour

le présent la besogne la plus positive et partant capitale. Il faut selon nous s'adresser directement aux peuples mêmes, par une propagande systématique et intense, et luttant énergiquement contre toute insinuation contraire, insister, jusqu'à l'heure où dans tous les états et nations des Balkans et de l'Asie Mineure, l'âme populaire émue et éclairée sera réveillée au désir de notre union fraternelle. Cette heure commencera le jour de la réalisa-

tion. Nos différends actuels qui l'entravent seront alors dissipés comme des ombres. Tout gouvernement, tout régime politique balkanique récalcitrant sera écarté. Et c'est alors que nous verrons clairement, sans être troublés par l'imitation des institutions semblables, faites pour des pays et des peuples différents, ce qui devra être le statut de la Confédération de notre Orient.

A. SOULIOTIS - NICOLAÏDIS

---

## Les Déléguées Féminines à la Deuxième Conférence Balkanique

---

La réunion féminine des Balkans qui a eu lieu à Belgrade le 20 Mai 1931 a eu comme résultat que les associations féminines des Balkans ont été largement représentées à la Conférence d'Istanbul.

A Belgrade, rejetant la proposition de former un comité féminin dans la Conférence, on avait décidé que les femmes collaboreraient avec les hommes au sein des commissions. Cependant dans les couloirs du Palais de Yildiz, dans les intervalles entre les assemblées, on voyait se former des groupes féminins que rapprochait la communauté de vues et de sentiments. Apprenant ainsi à se connaître mutuellement, et la plupart d'entre elles pour la première fois, elles réalisaient combien les femmes, comme compagnes, comme éducatrices, gagneraient à combiner leurs efforts pour exercer une heureuse influence dans le service de la paix, car cet idéal, qui a toujours été le plus cher à leur cœur, aujourd'hui seulement elles sont à même de le défendre d'une façon méthodique et efficace. Le thé donné par l'Union des Femmes Turques a été une heureuse occasion de souligner cette entente qui peut être si féconde, ainsi que l'ont fait remarquer les déléguées des différents pays qui ont successivement pris la parole à cette réunion.

Dans les assemblées de la Conférence les femmes ont pris une part active aux débats. Dans la question de rapprochement intellectuel elles ont vu un domaine où le tact et la sensibilité féminines peuvent beaucoup. Aussi ont-elles émis plusieurs vœux simples et pratiques, dont la réalisation ne se heurterait à aucune difficulté sérieuse d'ordre économique, mais qui pourrait beaucoup pour rapprocher les esprits : traductions littéraires, échanges de conférenciers, échanges de collégiens pendant les vacances, etc. Dans cet ordre d'idées on a fait remarquer combien il serait facile d'assurer dans chaque capitale des Balkans, dans une librairie au moins, la présence des ouvrages parus en français ou dans une autre langue occidentale, sur les autres pays balkaniques, documentation qui actuellement est difficile à trouver. Et la Princesse Cantacuzène a donné un noble exemple en offrant spontanément une bourse pour une lycéenne turque dans l'Ecole Commerciale de Bucarest.

Une question qui a particulièrement passionné les femmes, c'est la nationalité de la femme mariée. Madame Thiakakis a présenté à l'assemblée générale un rapport à ce sujet où elle a fait preuve d'une documentation très fournie et d'un esprit très méthodique. Après des discussions assez

vives, portant sur la forme plutôt que sur le fond, le rapport a été adopté à la presque unanimité.

Enfin la visite à Ankara a été pour les

femmes des Balkans l'occasion de témoigner leur enthousiasme pour le Réformateur qui a tout fait pour assurer à la femme turque la position qu'exige la vie moderne.

SENIHA SAMI

---

## Lettre de Stamboul

---

**Impressions de la Conférence Balkanique. — Démenti aux sceptiques. — Le Budget turc. — Finances de crise. — Le centenaire du journalisme turc. — Une exposition curieuse.**

Je ne laisserai pas les lecteurs de la Revue «Les Balkans» en revenant encore sur les débats du palais de Yildiz, sur la question irritante des Minorités, et sur le bilan de ces contacts et de ces réunions.

Il importe de relever un fait indiscutable qui émerge de toutes ces assises.

Une atmosphère de cordialité a entouré tous les échanges d'opinions depuis la séance inaugurale de Dolma-Bagtché jusqu'à la séance de clôture au Parlement d'Ankara.

Il est oiseux de chercher dans les résolutions votées un résultat matériel palpable. C'est la méthode des sceptiques qui veulent prouver que rien de positif n'a été obtenu. Ceux qui s'attachent à cette méthode oublient que la Conférence Balkanique, n'était pas un congrès où les Etats délèguent les plénipotentiaires autorisés à signer des traités. Les contacts des Balkaniques à Athènes et à Stamboul sont dépourvus de ce caractère officiel. C'est en cela que réside d'ailleurs leur valeur morale et leur puissance de rayonnement.

Aux sceptiques, qui sont — soulignons-le avec satisfaction — un tout petit nombre, on peut opposer la reprise des relations diplomatiques entre la Turquie et l'Albanie. En effet, le beau geste du Gazi, qui a envoyé des télégrammes de félicitations à tous les chefs des Etats Balkaniques, y compris le roi Zogou, a renoué le lien entre ce jeune

Souverain et le Président de la République turque.

L'ancien chargé d'affaires d'Albanie à Ankara, Assaf bey, a été appelé à Tirana, pour préparer de concert avec son gouvernement, tout un programme de coopération fructueuse dans le domaine économique. Cela cadre admirablement avec les vues de la Conférence Balkanique, qui veut arriver à la Fédération, en multipliant les échanges, en resserant les liens commerciaux entre les peuples des Balkans.

\*\*

Le Budget turc vient d'être déposé sur le Bureau de la Chambre. Il s'équilibre par 186 millions de livres turques sans déficit et sans excédent. Tout le monde s'attendait à ce que le budget de l'exercice 931—932, réalisât des économies de 10 à 15 millions de livres sur le budget précédent. Le Gouvernement a-t-il renoncé à ces compressions rendues nécessaires par la crise économique?

Nullement. Ces économies seront réalisées. Mais on a estimé qu'il valait mieux en laisser l'initiative à la Commission des finances. L'année financière turque ne commence que le 1<sup>er</sup> Juin. Nous sommes éloignés de sept mois de cette date. Les prévisions contenues dans les projets de lois élaborés ne tablent que sur une gestion de trois mois et ont par conséquent une valeur très relative. Le Gouvernement, se propose

d'ailleurs de demander à la Chambre de modifier la loi constitutionnelle, de manière à permettre le dépôt du budget trois mois avant le commencement de l'exercice.

D'après les résultats connus de l'année financière en cours, les recettes sont en diminution d'environ 4 % sur l'année précédente. Les revenus les plus atteints, sont les rentrées du Monopole des tabacs, et les droits d'importation des douanes. Le ralentissement dans les transactions s'est répercuté sur l'impôt sur le revenu et sur celui du chiffre d'affaires.

Le Gouvernement sera obligé de faire des réductions dans divers chapîtres de dépenses pour compenser l'effritement de ces ressources. Car personne ne croit ici que l'année prochaine apportera une amélioration dans la situation économique du monde. L'ébranlement a été trop violent pour espérer une convalescence rapide.

Dans quels chapîtres le Gouvernement fera des élagations? On ne le sait pas encore au juste. Mais on croit généralement que les fonctionnaires publics auront à subir des réductions de traitement. Celles-ci seraient supportables jusqu'à la proportion de 10 %, car le coût de la vie en Turquie a diminué d'environ 10 % au cours des douze derniers mois.

\* \*

La Presse turque a célébré le 1<sup>er</sup> Novembre son centenaire. La gazette officielle turque, qui fut fondée par un Firman du Sul-

tan Mahmoud, fit publier son premier numéro, le 1<sup>er</sup> Novembre, un journal sans attaches gouvernementales, le Djeridéi Ahval.

La Presse turque est plus jeune d'un siècle que sa soeur d'occident. Malgré les restrictions que le régime du sultanat fit peser sur elle, elle a rendu de grands services au pays.

Tous les grands écrivains turcs ont été des journalistes. Namik Kémal, Ebuzzia ont écrit des articles de journaux qui sont des modèles de style, et qui figurent aujourd'hui dans toutes les anthologies turques. D'autre part, c'est aux journaux que le peuple turc doit sa conscience nationale.

L'association de la Presse turque a, à l'occasion du centenaire du journalisme, organisé une exposition curieuse, autant qu'instructive. On y voit dans différentes sections, les journaux turcs parus au cours d'un siècle dans la capitale, ceux publiés à l'étranger pour lutter contre l'absolutisme des sultans, et ceux qui paraissent aujourd'hui en caractères latins.

On a exposé aussi, à titre de document, un journal qui paraissait à Stamboul en 1796, et qui donnait aux citoyens français résidant en Turquie des nouvelles de la révolution française.

Rien n'est plus édifiant et plus émouvant que d'embrasser d'un coup sur ces feuilles épaisses, jaunies par le temps, la transformation profonde qu'a subie la société turque pendant la dernière décade.

ZIA MATLA EDDIN

---

## L'hospitalité turque et l'organisation de la Conférence

---

L'hospitalité turque a de vieilles traditions de noblesse; il n'était donc pas surprenant que tous ceux qui se rendaient à Stamboul pour participer à la II<sup>me</sup> Conférence Balkanique, s'attendissent à un accueil particulièrement chaleureux de la part des amis turcs. Néanmoins la réalité a dépassé toute

attente et les délégués des cinq pays balkaniques ont été, en Turquie, l'objet d'un accueil, dont la cordialité et la splendeur resteront dans toutes les mémoires.

Cette Conférence avait réuni à Stamboul, à côté des membres de la Délégation Turque, les délégués, experts et secrétaires des cinq

Délégations nationales, les observateurs des Gouvernements, les représentants de nombreuses institutions internationales, les journalistes étrangers et les groupes des journalistes bulgares et grecs, hôtes de l'association de la Presse turque. On a évalué, approximativement, à 300 le nombre des personnes ayant participé, à quelque titre que ce fût, à la Conférence de Stamboul. On voit que, dans ces conditions, la tâche des organisateurs était loin d'être facile. Le comité d'organisation, présidé par Hassan bey, président du Groupe turc, assisté de Ruchen Echref bey, Secrétaire Général, a cependant réussi à vaincre toutes les difficultés. L'organisation de la Conférence a été si parfaite, tout était si impeccablement conduit qu'il fallait un acte d'imagination pour reconstituer l'énorme effort qu'a dû coûter cette admirable réussite.

Une première surprise attendait les membres de la Conférence dès leur arrivée: une documentation complète, ordre du jour, mémoires soumis à la Conférence, résolutions antérieures, tout le matériel indispensable était réuni dans un élégant dossier marqué au nom et mis à la disposition de chaque délégué. Il n'y manquait même pas le programme de la semaine, publié dans une ravissante brochure, abondamment illustrée. Un secrétariat admirablement outillé, sous la direction de Réchad Nouri bey, était gracieusement mis à la disposition des délégations. Un bureau spécial de Postes et Télégraphes apportait tous les matins aux congressistes le bulletin spécial publié par l'Agence d'Anatolie, dirigée avec une rare compétence par Mouvafak bey. L'excellent quotidien de Stamboul, «Le Journal d'Orient», que dirige notre collaborateur Zia-Matla-Eddin bey, avait été chargé de publier tous les jours, en annexe, le compte-rendu des travaux. Enfin, joignant l'utile à l'agréable, le comité d'organisation avait gracieusement mis un excellent buffet à la disposition des congressistes. Les commissions tenaient

leurs séances dans les vastes salles du Palais de Yildiz, spécialement aménagées.

Le Palais de Yildiz avait été, en effet, entièrement affecté à la Conférence et ceux qui évoquaient l'histoire de cet édifice, construit sur l'ordre du Sultan Abdul Hamid, en l'honneur et à l'usage de l'Empereur Guillaume, cédé plus tard à une entreprise de jeux de hasard et enfin affecté à cette Conférence historique de six nations naguère assujetties au maître terrible de ces lieux, ne pouvaient s'empêcher de se laisser aller à une de ces rêveries fécondes sur la vanité des empires et sur la force créatrice des peuples conscients de leurs destinées. Par une modestie qu'on a peine à saisir tout d'abord, ce palais ne porte que le nom de «Kiosk». Si ce n'est là qu'un kiosque, se dit-on, qu'est-ce donc qu'un palais? On n'a pas été long à se fixer sur le sens qu'on donne en Turquie au terme «palais», car l'ouverture solennelle des travaux a eu lieu dans la grande salle de Dolma-Baghtché, le palais du dernier Sultan et Commandeur des croyants. L'immensité de la salle, la splendeur des ors et des lustres, la hauteur de la coupole, le faste étalé dans l'enfilade d'innombrables salons, étonnent et ravissent toute faculté d'appréciation objective. On demeure sous l'empire de cette écrasante majesté. Au seul aspect de cette salle, on a comme une vision de tout ce que représentait de faste et de puissance le nom seul de Sa Majesté Impériale le Sultan.

A Beylerbey—car toutes les portes s'ouvraient devant les congressistes, comme par enchantement—une nouvelle merveille s'offrait aux regards. Elevé en l'honneur de l'impératrice Eugénie, ce bijou du Bosphore avait été affecté au Sultan Abdul Hamid, après sa déposition. Depuis l'enfilade des pièces lambrissées, jusqu'au plafond, de pallissandre, à travers le grand salon soutenu par des colonnes d'un marbre bleu, jusqu'à cette extraordinaire salle du bassin, dont les jets d'eau retombent dans une vasque de

marbre c'est une enchantement des tous les instants.

Mais ce ne fut pas seulement le comité d'organisation qui accueillit si aimablement les hôtes de Stamboul. La ville entière a tenu à manifester ses sentiments de sympathie aux congressistes balkaniques. Un grand banquet offert par la Préfecture de la ville a ouvert la série des réceptions qui se sont succédées dans la semaine: thé offert par l'Union des Femmes turques, thé offert par l'Université, grand bal donné par la Ville dans la grande salle des Cérémonies du palais de Dolma-Bagtché, thé offert par la Chambre de Commerce et d'Industrie au Yacht-Club de Prinkipo, croisière sur le Bosphore, croisière sur la Marmara, sans parler des réunions en plus petit comité ménagées par les universitaires, les médecins, et les journalistes en l'honneur de leurs collègues balkaniques, tel fut le bilan mondain de cette semaine féerique sur les rives du Bosphore.

Cet inoubliable accueil a été couronné par les réceptions d'Ankara, où les délégations balkaniques se sont rendues par trains spéciaux. Après avoir participé à un grand déjeuner offert par le Ministre des Affaires Etrangères, les délégations ont eu l'insigne honneur d'être reçues par S. E. le Président de la République, d'abord dans la salle de la Grande Assemblée Nationale et, plus tard, au kiosque de Marmara. On sait que le Président de la République a organisé aux environs d'Ankara une ferme modèle, dont

les produits constituaient, ce jour là, un buffet aussi original que savoureux. La journée a pris fin sur un concert admirable, donné dans la belle salle de Halk Ev, par l'orchestre de la Présidence, dirigé par le professeur Zéki bey. On y a entendu, entre autres, le concert pour violon de Max Bruch, impeccablement rendu par Ekrem Zéki bey, une jeune virtuose qui honore l'art de son pays.

La visite de la ville, également organisée par les soins inlassables du comité d'organisation, a produit une profonde impression. Ceux qui avaient eu l'occasion de voir Ankara au début de ses nouvelles destinées, il y a moins de dix ans, avaient peine à saisir qu'il s'agissait de la même ville. Ankara compte aujourd'hui un certain nombre de constructions qui feraient honneur aux plus belles capitales du monde. C'est Ankara qu'il faut voir pour saisir la portée incalculable du mouvement rénovateur turc, dans toutes ses manifestations. C'est là qu'on peut apprécier à sa juste valeur l'héroïsme et la foi de cette poignée d'hommes qui ont su opposer à la plus belle des villes ce plateau naguère encore désert, où, par un vrai miracle, ils ont posé les fondements d'un nouvel ordre de choses.

Une visite à Ankara est une leçon de civisme. Et ce fut en emportant un sentiment d'admiration légitime et sans réserve pour l'illustre chef de la nouvelle Turquie que les congressistes reprirent le train du départ.

★

**CONFÉRENCE BALKANIQUE****DOCUMENTS**

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

**A. — MÉMOIRES**

Soumis à la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique (Stamboul) par les Groupes Nationaux.  
(Suite)

**I. Groupe National Turc****Sur le rapprochement intellectuel**

Présenté, au nom du Groupe Turc, par FAZIL AHMET BEY.

Nous nous faisons un très vif plaisir et un très agréable devoir de déclarer avant tout que, dès sa constitution, notre Commission s'est félicitée de rencontrer chez tous les dirigeants turcs, ainsi que dans tous les milieux intellectuels de notre pays, un accueil vraiment chaleureux et un intérêt réellement profond vis à vis du noble but qui nous réunit ici, et dont nous avons l'honneur de saluer en vos personnes les représentants aussi compétents que distingués.

Nous ne voulons point, par ce préambule, employer une simple formule de courtoisie usuelle qu'il serait à notre sens irrévérencieux de prononcer devant une assemblée telle que la vôtre, dont un des nombreux mérites est d'être animée d'un réel désir d'entente et d'un amour passionné et courageux de la paix pour tous. Ajoutons à cela votre ardent désir d'union entre les peuples frères qui habitent les Balkans.

Nous sommes donc en mesure, aujourd'hui, de vous faire cette déclaration préliminaire :

1.—La détente au sens le plus large du mot, qui a été, ainsi qu'une éclosion heureuse d'idées amicales et d'aspirations bienveillantes, le principal objet des préoccupations de la première Conférence balkanique, ont déjà donné leur premiers fruits dans nos milieux pensants.

2.—Ces prémices sont d'une nature franchement encourageante pour nous faire redoubler d'efforts dans le but de pacifier l'esprit de nos peuples, tout en leur donnant une conscience chaque jour plus claire de ses intérêts mieux entendus. Nous jugeons donc que vous nous permettez bien de fixer un moment votre attention sur ce fait, et de considérer que le résultat ainsi obtenu a été réalisé dans un délai de temps rela-

tivement très court, si on le compare à des siècles de propagande néfaste et désastreuse, dont il importe de préserver l'âme des générations futures.

Après ce préambule, nous allons vous renseigner en détail au sujet de l'état actuel de notre activité sur chacun des points qui font l'objet des résolutions prises à la précédente Conférence, en ce qui concerne le rapprochement intellectuel des pays intéressés :

1.— En vue d'assurer l'établissement de rapports suivis et réguliers entre les associations, les unions intellectuelles et les intellectuels des pays balkaniques, nous nous sommes mis en contact direct avec les institutions similaires turques et sommes entrés en relations étroites avec les meilleurs écrivains, littérateurs, publicistes, etc., de notre pays. Nous avons le plaisir de vous annoncer que toute cette élite a témoigné la plus grande sympathie pour le sujet qui nous occupe, et nous a promis de collaborer de son mieux à la plus prompte réalisation de l'idéal que nous sommes fiers de poursuivre.

Ainsi, très prochainement, nous espérons avoir la satisfaction de voir toutes les nobles capacités et compétences s'unir pour élever le nouvel édifice idéaliste des peuples des Balkans.

L'Université d'Istanbul a applaudi à toute idée de rapprochement intellectuel entre nos pays respectifs et entrepris de donner suite à nos sollicitations dans la mesure, bien entendu, de ses moyens.

Au sujet de l'échange régulier des professeurs et d'étudiants, toutes les Facultés sont en pourparlers avec les autorités compétentes et croient pouvoir arriver à des solutions sinon in-

tégales, du moins pratiques et fructueuses. En tous cas, si la Conférence balkanique peut se charger des subsides nécessaires pour la création des chaires qui seront consacrées à l'étude des langues balkaniques et du droit comparé actuel desdits pays, ainsi qu'à l'organisation de conférences régulières, l'Université d'Istanbul tiendra à y participer immédiatement. En attendant, nos facultés des lettres et de droit ont prévu dans leurs programmes l'organisation, dès cette année, d'une série de conférences sur la question de l'Union balkanique.

En outre, l'étude des Constitutions des peuples des Balkans est rendue obligatoire dans la classe de doctorat.

Nous croyons ainsi faire le premier pas vers la création d'une chaire spéciale pour l'étude du droit comparé des peuples des Balkans.

Nous considérons que les résultats acquis dans cette première expérience seront de nature à nous édifier sur la méthode et les procédés que nous aurons à suivre dans l'organisation ultérieure et définitive des chaires nouvelles et des conférences régulières. Quant à l'échange d'éccoliers et la formation de colonies de vacances, le Ministère de l'Instruction Publique Turc en a soumis l'étude à des spécialistes.

Dans l'attente de leur réponse affirmative, que nous espérons obtenir, bientôt, notre Commission a décidé de chercher aussi le moyen d'organiser un comité de patronage pour les étudiants balkaniques résidant actuellement sur notre territoire.

Nous avons la satisfaction de porter d'autre part à votre connaissance que toutes les Facultés de l'Université ne réclameront aucun frais aux étudiants venus des Balkans.

Quant à la création à l'étranger de cités universitaires et de foyers balkaniques, elle ne nous paraît pas très aisée pour le moment. Nous sommes pourtant parfaitement d'avis que les relations amicales et intellectuelles adroitement combinées entre les étudiants balkaniques et leurs associations déjà existantes, seront faciles à établir et réellement avantageuses. Sous réserve de réciprocité et dans le cadre des lois en vigueur, nous espérons obtenir du gouvernement turc toutes les facilités possibles de visa, de passeport, etc.

Quant à l'exonération de taxe douanière des objets d'art prêtés et échangés entre les bibliothèques et les musées, nous poursuivons activement les démarches que nous avons faites à ce sujet auprès des autorités compétentes.

L'Académie des Beaux-Arts aussi bien que

les Associations des artistes et des artisans Turcs ont tenu à adhérer à notre effort en manifestant la plus grande satisfaction en tant qu'artistes et en tant qu'artisans. Nous sommes sûrs également que les ministères turcs compétents voudront bien les seconder dans leurs efforts.

La Direction Générale de nos Musées considère que l'échange d'œuvres d'art est une question très délicate qui demande une étude préalable et une attention toute spéciale. Elle déclare en même temps qu'on peut commencer dès aujourd'hui l'échange de reproductions, de publications et de moulages entre les musées balkaniques.

La Fédération turque d'Éducation physique, qui a envisagé avec un plaisir toujours croissant l'idée de donner de plus en plus d'extension à ses rapports avec les institutions sportives des Balkans, a agi de son côté et fait plusieurs tournées dans vos pays.

Aussi, nous avons tout lieu d'espérer que les relations éducatives ainsi commencées entre les jeunes de nos pays respectifs ne tarderont pas à se développer rapidement, et ce, dans une atmosphère de sympathie et d'estime réciproques aidant considérablement à nous faire aimer les uns les autres.

La diffusion éclairée de l'humanisme grec et latin a été depuis longtemps un des objectifs principaux de notre enseignement universitaire.

Nos meilleurs écrivains se sont donné la tâche de faire des traductions littéraires des grands auteurs de l'Antiquité. Notre Groupe National est vraiment très fier de compter dans son sein les plus éminents d'entre eux.

Le Ministère de l'Instruction Publique, attachant la même importance aux humanités, a fait publier une série de résumés analytiques et d'extraits essentiels des grands chefs-d'œuvres grecs et latins.

Notre société de Folklore n'épargnera aucun effort en vue de faire traduire les œuvres populaires et littéraires les plus représentatives des pays balkaniques.

Dans ce but, elle sollicite et espère obtenir le concours et l'appui de vos organismes culturels dans le choix des œuvres de première importance.

La première Conférence Balkanique avait attaché une importance très justifiée et tout à fait digne d'éloges aux correctifs efficaces qui doivent être apportés aux leçons d'histoire dans toutes les branches de l'enseignement.

La Commission turque de rapprochement intellectuel se considère très heureuse de vous assurer que notre Ministère de l'Instruction Publique s'est presque toujours abstenu jusqu'ici

— et cela dans un esprit de pacifisme sincère— d'entacher l'enseignement de l'histoire par la propagation haineuse de sentiments hostiles dirigés contre les peuples balkaniques. La même attention a été portée à l'enseignement de lecture et de lecture expliquée dans nos écoles. Aussi, nous avons aujourd'hui le grand privilège de constater que la noble résolution de notre précédente conférence se trouve déjà réalisée en grande partie dans notre enseignement public et privé. Il reste à dire seulement que dans les cours d'histoire contemporaine nos programmes actuels font une petite part à tous les événements qui se sont écoulés dans les Balkans, à l'issue des conflits armés survenus dans ces derniers temps.

Il découle de ce qui précède que malgré l'esprit turcophobe caractérisant certaines publications anciennes et récentes parues dans quelques pays, nous n'avons point voulu nous laisser entraîner de notre côté par une idée de revanche ou d'animosité, préférant donner à nos écoliers un aperçu modéré, équitable, de douloureux événements plutôt qu'un sentiment de haine gagnée.

Le Groupe National Turc ne s'est pas contenté pourtant de cet état de choses qui lui a paru insuffisant.

Dans l'intention donc d'insuffler à l'enseignement public et privé un esprit positif de pacifisme et de concorde interbalkanique, nous avons fait des démarches répétées auprès des autorités gouvernementales et avons manifesté le désir d'introduire dans l'enseignement normalien l'idée de l'interdépendance des intérêts balkaniques et le sentiment de bienveillante sympathie qui doit régner entre les peuples en question.

Tous les milieux officiels et universitaires nous ont assurés que si nous pouvions obtenir des peuples des Balkans ce que nous avons exigé de nos organismes nationaux, nos établissements pélagogiques et éducatifs entreprendraient avec joie de propager l'idéal du rapprochement interbalkanique dans tous les domaines de l'enseignement, mettant au service de ce but non seulement les cours d'histoire et de langue, mais aussi ceux de littérature, de géographie, d'instruction civique, etc...

Dans le cas donc où, partageant nos sentiments, vous voudriez bien être à nos côtés dans cette belle entreprise, nous aurons tôt fait de former un faisceau harmonieux d'efforts parallèles et utiles.

Est-il besoin de parler encore de notre presse qui a été si enthousiaste à acclamer avec foi et vigueur le magnifique idéal de l'entente balka-

nique, et dont la voix a rencontré le plus cordial écho dans vos journaux?

Rien ne permet de douter que cet élan, déjà si vif et si fructueux, prenne demain un essor plus vigoureux encore pour nous approcher de notre idéal commun.

Permettez-nous aussi de dire que notre commission, secondée en ses vues pacifiques et humanitaires par l'Union Féminine de Turquie, a trouvé dans cette association un appui des plus solides et une collaboratrice des plus actives, dont le zèle soutenu et éclairé a facilité de beaucoup notre tâche.

Ainsi nos femmes les plus éclairées continuent à répandre dans les milieux féminins et partout ailleurs l'idée de la fraternité balkanique et l'urgente nécessité d'une collaboration cordiale et suivie entre ces nations sœurs. Ainsi donc, des articles de journaux ou de revue et des traductions appropriées sur le rapprochement interbalkanique seront écrits et publiés par les femmes turques de la meilleure culture.

En outre, l'association de nos étudiants a formé un nouveau foyer qui entrera bientôt en activité et qui a pour seul but de servir l'idée de l'union balkanique.

Avant de terminer cet exposé, nous n'avons pas pu nous empêcher d'attirer votre indulgente attention sur les deux points suivants :

1. — *Nous aimons à dire franchement que nous n'avons rien épargné quant au zèle et aux efforts dans le but de réaliser notre programme commun. Mais, si sous nommes heureux et fiers de ce que nous avons pu obtenir au cours de cette année, nous ne sommes cependant pas entièrement satisfaits dans notre désir de réalisation intégrale.*

2. — *Nous tenons à faire remarquer que si quelques unes de nos démarches n'ont pas encore abouti à un résultat positif, cela n'est point dû à la mauvaise volonté de qui que ce soit.*

C'est pourquoi nous nous estimons en droit d'espérer mieux pour les années prochaines, où nos efforts seront sûrement couronnés de succès plus considérables.

Après avoir de la sorte terminé la première partie de notre rapport, nous nous permettons de soumettre à votre haute appréciation les considérations suivantes, que notre commission a jugé opportun d'examiner en votre présence. Ainsi nous avons à vous présenter in-extenso la communication que nous avons reçue de l'Union des Femmes Turques :

•Il est indéniable que les femmes de tous

les pays ont donné, depuis la guerre mondiale, une grande preuve de courage en luttant pour la paix, et si ce vœu de paix et de fraternité est enfin près de se réaliser, cela est dû non seulement au travail assidu des hommes, mais aussi au zèle désintéressé des femmes.

Estimant donc que la femme est un facteur important dans la réalisation de la paix et de l'entente, nous croyons, d'après nos expériences de femmes et de mères, que deux résolutions, déjà acceptées mais auxquelles il faudrait donner plus d'ampleur, seraient très efficaces pour le rapprochement intellectuel entre les peuples balkaniques :

I.— Le rapprochement par la voie de l'éducation ;

II.— Le rapprochement par une collaboration continue et régulière entre les associations féminines.

### I

Pour le rapprochement par la voie de l'éducation, nous aurions à proposer, à part les résolutions déjà acceptées :

a) La fondation d'un musée d'enfants, où l'on exposerait des poupées en costume national, des jouets, des légendes illustrées, des peintures et des dessins d'enfants de tous les pays balkaniques, et dont le but serait d'enseigner aux enfants, dès leur bas âge, que nous sommes tous frères et sœurs, et que nous devons tous contribuer au bien-être de l'humanité.

b) Des échanges de lettres et cadeaux entre les élèves des écoles balkaniques ce qui serait le moyen le plus sûr, le plus spontané de fonder une amitié durable, et ce qui en outre ne tarderait pas à éveiller l'intérêt et la sympathie des parents.

c) La fondation dans chacun des pays balkaniques d'une bibliothèque internationale qui contiendrait :

- 1.— des livres de paix, d'entente et d'union ;
- 2.— des livres de voyage donnant un aperçu vrai et instructif des pays dont il y est question ;
- 3.— des livres traitant de l'industrie et du commerce, de la vie sociale des différents pays, mais surtout de ceux des Balkans ;

d) Des projections régulières de films balkaniques qui enseigneraient aux enfants d'une manière pratique la vie publique et privée des pays voisins et les tiendraient de la façon la plus récréative au courant de tout ce qui s'y passe.

### II

La collaboration régulière et continue avec les associations féminines est très importante, d'abord en vue de donner aux enfants une éducation pacifique, ensuite pour pouvoir propager l'idée de l'union balkanique dans les milieux féminins. Pour cela nous aurions à proposer :

a) La désignation de femmes comme membres consultatifs ou comme membres réguliers dans chacune des commissions de l'union balkanique, et qui représenteraient les associations féminines de tous les pays participant à l'Union.

b) La formation d'une commission spéciale d'éducation, composée surtout de femmes spécialisées en la matière.

c) La fondation de cercles d'études au sein des associations féminines, cercles dirigés par des hommes et dont le but serait de familiariser les femmes et quiconque se serait, jusqu'aujourd'hui, tenu éloigné de la politique, avec les problèmes importants du jour, ceux en particulier qui intéresseraient spécialement les peuples balkaniques.

L'Union des Professeurs turcs propose aussi ce qui suit :

1.— Au lieu de limiter à la semaine balkanique les facilités de visa, de douane et les réductions de prix sur les voies de communication, etc., les étendre également aux périodes de vacances scolaires, de façon à encourager ainsi les voyages d'études et les excursions pédagogiques des groupes d'instituteurs et des autres membres de l'enseignement, représentant l'Union ci-dessus mentionnée.

2.— L'échange régulier de toutes publications pédagogiques et professionnelles faites par les associations des professeurs balkaniques.

3.— Accorder toutes les facilités aux représentants des associations de professeurs qui viendraient faire des études de toutes sortes au cours de l'année scolaire dans l'un quelconque des pays balkaniques.

4.— Formation au sein de chaque association de professeurs d'un foyer spécial chargé de la mission de répandre constamment l'idée de la paix générale et celle de la solidarité interbalkanique.

En achevant notre rapport, nous tenons à faire appel à votre généreuse indulgence pour notre modeste travail, et vous prions de vouloir bien nous accorder votre bienveillante confiance pour nos travaux futurs.

## Sur l'Unification du Droit

Présenté au nom du Groupe Turc, par AHMET SAMIM BEY.

L'unification du droit privé des nations est une question qui occupe le monde juridique depuis un demi-siècle. De nombreux congrès internationaux ont été tenus à l'effet d'examiner dans quelle mesure cette réalisation était possible, ainsi que ses conséquences et avantages éventuels, et des tentatives couronnées de succès ont été faites pour unifier certains points du droit privé. Il existe actuellement à Rome un institut international fonctionnant sous la direction de la Société des Nations et fondé dans le but d'étudier les moyens d'accorder le droit privé des différents pays et d'élaborer des lois qui pourraient être progressivement adoptées et appliquées par toutes les nations.

La tendance générale à l'unification des lois se rattachant au droit privé s'explique par les grands avantages qu'offre celle-ci à plusieurs points de vue. Elle présente, en effet, des avantages consistant à écarter les difficultés et les conflits engendrés par des législations différentes, d'assurer la sécurité, la commodité des relations et des transactions internationales, ainsi que leur développement.

Bien que l'unification du droit privé soit d'une utilité évidente, sa possibilité de réalisation est un problème qui fait réfléchir les juristes et présente une ample matière à discussion. Un point particulièrement important est la question de savoir s'il serait possible et opportun, en particulier pour les peuples de race et de civilisation diverses, d'adopter et d'appliquer les mêmes lois. Par contre, il n'y a guère de difficulté à unifier les lois des peuples dont les civilisations, ainsi que les conditions sociales et économiques, sont identiques.

Tout en étant convaincue de la possibilité d'unifier les lois entre des peuples comme les peuples balkaniques, unis par de nombreux liens historiques, et dont les conditions sociales et économiques ont bien des points communs, dont enfin les lois actuellement en vigueur n'offrent pas de grosses différences quant à leurs sources, et bien qu'elle soit, de plus, certaine que l'unification serait relativement aisée, notre commission n'est cependant pas partisan d'opérer celle-ci dans toutes les parties du droit privé.

Nous sommes d'avis qu'il serait plus opportun de réaliser ce projet en procédant partiellement et graduellement, de façon à commencer

par les points où l'unification présente une utilité pratique et économique. Il convient donc d'entreprendre en premier lieu d'unifier les règles juridiques concernant les transactions commerciales ainsi que les dispositions se rapportant à la capacité d'exercices de droit, et surtout aux droits des obligations. Nous pensons qu'il n'y a point, aujourd'hui, d'utilité pratique à unifier les dispositions concernant le statut familial et la succession.

Notre Commission considère que, afin de poursuivre avec succès le but d'unifier graduellement le droit public des Etats balkaniques, une mesure féconde et pratique consisterait en premier lieu à créer une commission permanente de juristes choisis dans chacun des Etats balkaniques et qui serait chargée d'étudier la législation actuelle de chaque Etat balkanique, en ce qui concerne le droit privé, déterminer leurs points communs ou les divergences qui les caractérisent; d'examiner s'il existe ou non des raisons de maintenir les dispositions qui sont contradictoires; d'évaluer la valeur scientifique et pratique des lois actuellement en vigueur chez les peuples balkaniques en ce qui concerne le droit privé; de déterminer les dispositions les plus susceptibles d'assurer les besoins communs et généraux de ces peuples ainsi que les parties du droit privé qu'il conviendrait d'unifier, de préférence aux autres et avec plus de facilité.

D'autre part, une autre mesure, consistant à enseigner dans les universités balkaniques le droit privé comparé des peuples balkaniques et à procéder dans ce but à un échange de professeurs entre ces universités, faciliterait et l'unification envisagée, et le rapprochement entre les peuples balkaniques: notre commission estime par conséquent, qu'il conviendrait de prendre les initiatives destinées à assurer la rapide réalisation des vœux émis à ce sujet à la première Conférence balkanique tenue à Athènes.

L'unification du droit privé des peuples balkaniques une fois assurée avec succès, il est naturel que l'on songe par la suite à adopter des mesures permettant de modifier ce droit conformément aux nouvelles conditions sociales et économiques, et d'assurer dans la mesure du possible une certaine concordance dans la jurisprudence des différents pays balkaniques.

Nous serions heureux que les observations

émises dans le présent rapport fussent prises en considération au cas où la deuxième Conférence balkanique, qui doit se réunir à Istanbul, réussirait à résoudre d'une manière concrète la question de l'unification des lois, inscrite à son ordre du jour.

## Sur l'Union Monétaire Balkanique

Présenté, au nom du Groupe Turc, par IBRAHIM FAZIL BEY.

L'idée de créer entre les pays balkaniques un lien monétaire qui contribuerait à la simplification de leurs relations d'échange et d'arriver, par là, à un rapprochement plus étroit dans le domaine économique et commercial est, en soi, une idée fort heureuse. On peut la concevoir sous la forme d'une union monétaire. En effet, l'unification des systèmes monétaires des pays balkaniques peut nous offrir les avantages suivants :

1.— Facilité dans la comparaison des prix, chose actuellement très difficile par suite des conversions des monnaies à bases différentes.

2.— Economie de temps de travail pour les financiers, hommes d'affaires et comptables qui sont trop absorbés par des calculs de parité compliqués et longs.

3.— Economie, ou plutôt réduction à d'équitable proportions, des pertes d'argent que les commerçants et touristes subissent actuellement dans la conversion matérielle des monnaies et changes.

Ce ne sont cependant pas ces avantages directs qui doivent retenir notre attention en cette matière, mais bien plutôt les avantages indirects, comme nous l'avons déjà dit, tels que l'épanouissement et le développement des relations économiques entre les pays Balkaniques. Les idées de facilité monétaire et d'expansion commerciale sont si bien liées entre elles que maints économistes ont entrevu la solution sous la forme générale d'une union monétaire universelle et que, comme on ne l'ignore pas, cette formule a déjà été discutée depuis près de trois quarts de siècles dans plusieurs congrès économiques internationaux. La reprise de cette idée après la guerre serait tout à l'honneur de notre Conférence.

On doit cependant avouer que la réalisation n'est pas aussi aisée qu'on se l'imagine. Si la circulation était basée, comme avant la guerre, sur l'étalon or, cette réalisation ne présenterait pas des difficultés insurmontables et la proposition consistant dans les trois conditions suivantes suffirait amplement à en constituer les bases :

1.— Entente sur le système décimal en ce qui concerne les monnaies or;

2.— Adoption, pour ces monnaies, d'une

même forme et d'une même contenance d'or fin, tout en conservant l'effigie de chaque Etat;

3.— Attribution à ces monnaies d'un cours légal dans chacun des pays balkaniques.

Il est à noter que la forme préconisée, loin d'être chimérique, serait parfaitement réalisable. En effet, à l'exception des clauses concernant les monnaies argent, notre système pourrait être calqué sur celui de l'Union Latine, appliqué pendant plus d'un demi siècle dans cinq pays de l'Europe.

Malheureusement, on n'est plus soumis au régime de l'or. Par suite des inflations nécessitées par les besoins de la guerre et de l'après guerre, tous les pays balkaniques, comme d'ailleurs la plupart des autres pays, se trouvent aujourd'hui sous le régime du papier monnaie. C'est ce régime qui a rendu désuète l'Union Latine, c'est encore lui qui empêche, tout au moins pour un proche avenir, la mise en pratique de l'idée d'une union monétaire interbalkanique. L'or étant encore aujourd'hui le régulateur des rapports économiques mondiaux et sa valeur étant partant la même, l'internationalisation des pièces d'or de chaque pays reste dans le domaine des possibilités théoriques. Mais le papier monnaie étant essentiellement national, et n'ayant qu'une valeur fiduciaire, l'égalisation entre les émissions des divers pays rencontrerait des difficultés presque insurmontables. Malgré la cessation de l'inflation, les causes qui agissent sur les valeurs de papier monnaie restent tellement complexes, que les Etats eux-mêmes se trouvent à chaque instant dans l'obligation de prendre des mesures de défense contre les perturbations provenant soit des finances publiques, soit de la balance des paiements, ou soit même de la spéculation. Cette assertion est confirmée par les toutes récentes fluctuations de la devise anglaise qu'on prenait pour une des monnaies les plus stables et solides du monde entier.

Ces explications\* qui tendent à prouver dans la phase actuelle des choses l'impossibilité d'une union monétaire complète, ne doivent pas nous rendre pessimistes au point de conclure qu'il n'y a rien à faire entre les pays balkaniques sur le problème qui nous préoccupe. L'union moné-

taire complète étant exclue, on pourrait tout au moins obtenir quelques uns des avantages désirés en facilitant les opérations de change entre les pays des Balkans, et si possible, en adoptant une convertibilité à taux fixe pour les différentes monnaies en cours dans ces États. Il est évident que si l'on pouvait convertir ces diverses monnaies entre elles avec le minimum de difficultés et de pertes, les entraves de la circulation seraient en grande partie supprimées et de nouveaux horizons seraient ouverts pour l'échange entre pays balkaniques et le bien-être de ces peuples.

La condition essentielle pour atteindre ce but est la stabilisation formelle de chaque monnaie balkanique. On ne peut rien édifier sur un terrain mouvant et qui présente constamment le danger de faire écrouler l'édifice construit au prix de tant de sacrifices et de bonne volonté.

Heureusement, les pays balkaniques sont déjà entrés, ou sont sur le point d'entrer, dans la voie de cette stabilisation : En Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie et Yougoslavie, la stabilisation légale est chose faite, quant à la Turquie, elle se trouve dans une période de stabilisation de fait, qui a déjà donné ses preuves. Une banque récemment créée sous le nom de « Banque Centrale de la République Turque » est spécialement chargée de faire passer cet état de fait dans la phase légale.

La question monétaire étant dans chacun des pays placée sous la haute compétence de sa banque d'État, pour tout ce qui concerne la conver-

tion des changes balkaniques le premier rôle doit nécessairement revenir à ces banques. Si l'on veut entrer dans la voie des réalisations pratiques, il faut avant tout mettre ces banques en contact entre elles et leur faire étudier les mesures concrètes qu'il y aurait lieu de prendre en la matière.

C'est en tenant compte de toutes ces considérations que la délégation turque propose que soient faites les démarches nécessaires auprès des banques centrales de chaque pays, en vue de la formation d'une commission ad hoc entre ces établissements, avec mission de préparer un rapport devant être présenté à la Troisième Conférence Balkanique, rapport dans lequel les conditions de change et la possibilité de convertibilité à taux fixe seraient étudiées d'une manière concrète.

L'institution d'une pareille commission serait également utile pour les problèmes d'extension de crédit, qui ne sont pas moins importants que ceux de la monnaie dans les Balkans. La première Conférence Balkanique avait émis le vœu d'une collaboration plus intime des établissements de crédits balkaniques en vue de cette extension. Les éclaircissements que les spécialistes des Banques Centrales nous rapporteraient, soit pour les obstacles à supprimer, soit pour les nouvelles réformes à appliquer, constitueraient sans doute le premier pas vers une meilleure rationalisation du crédit entre les pays balkaniques.

## Sur l'Union Douanière

Présenté, au nom du Groupe Turc, par AHMET MITHAT BEY.

La première conférence balkanique, dans ses résolutions concernant le rapprochement économique, recommande particulièrement l'étude d'une Union douanière Interbalkanique, ainsi que celle de l'unification de la nomenclature des tarifs douaniers.

Cette question de *Panbalkanisme*, qui se traduit par des rapprochements douaniers et des projets d'Union douanière, malgré l'existence des facteurs communs et des affinités multiples entre les pays balkaniques, pose le problème de savoir si le régime protectionniste existant dans l'Economie Nationale des pays balkaniques est compatible avec l'existence d'une Economie Interbalkanique.

La réponse varie suivant qu'on envisage

l'Economie actuelle des États balkaniques telle qu'elle est en ce moment, distincte l'une de l'autre, ou au contraire telle qu'elle serait le jour où l'Union balkanique créerait entre eux une coopération vaste et multiple dans tous les domaines économiques et politiques.

Au point de vue national, on constate que la protection douanière est employée comme un facteur de défense et de développement. Il n'est pas douteux que le protectionnisme poussé trop loin, ou appliqué inopportunément, va à l'encontre du but poursuivi et que les peuples en souffrent plus qu'ils n'en profitent; mais appliqué avec mesure et opportunité, le protectionnisme peut être un facteur de progrès et d'enrichissement.

Dans la mesure où il en est ainsi, il semble qu'il y ait une contradiction entre le point de vue de l'Economie Nationale, qui aspire à se développer par elle-même et celui de l'Economie Interbalkanique qui aspire à s'organiser par une collaboration étroite entre les nations balkaniques.

Dans le cas d'une Union balkanique, la protection douanière serait contraire aux intérêts des pays balkaniques, chaque nation en collaborant étroitement avec les autres profiterait davantage du développement économique commun que de son développement séparé, protégé par les droits de douane.

L'Union, en supprimant les obstacles douaniers, augmenterait le volume des échanges interbalkaniques. Le résultat de cette suppression ne serait pas borné au seul bénéfice d'une augmentation des échanges entre les peuples balkaniques : elle créerait en plus, la solidarité interbalkanique, ferait disparaître les inquiétudes et les défiances suscitées par les droits de douane et les primes; elle ferait naître un état de stabilité économique et de confiance mutuelle qui contribuerait énormément au calme et à la prospérité des pays balkaniques.

Malgré les avantages ci-haut énumérés, il ne faut pas conclure qu'il faut procéder sans retard à une suppression brusque de la protection douanière.

Une suppression brusque provoquerait des troubles économiques dans l'Economie Nationale des Etats balkaniques.

Car, à côté des inconvénients, le protectionnisme présente aussi des avantages.

Pour les nations qui n'ont pas encore atteint le degré ultime de leur évolution économique, il maintient l'équilibre entre les Etats et permet l'industrialisation.

Ainsi, le protectionnisme, tout en maintenant les marchandises sur place et sauvegardant le marché intérieur au profit de l'industrie nationale, permet à chaque nation de faire valoir l'activité de sa population sur un grand nombre de produits qui seraient restés inconnus. En plus, en diminuant les inégalités entre les différents états, le protectionnisme peut encore être utile pour faire disparaître les causes de conflits entre les nations.

Aussi, la tâche qui incombe à la Conférence balkanique n'est donc pas de recommander aux Etats balkaniques l'élimination immédiate et radicale du protectionnisme, mais l'adoption d'une politique économique interbalkanique prudente et réfléchie, pouvant faire prévaloir les avantages du système sur ses inconvénients.

Cette politique, qui consiste à agir par étapes successives pour aboutir à l'Union douanière des Pays balkaniques, doit d'abord empêcher, autant que possible, la tendance à l'augmentation sans mesure des droits de douane.

Cette course au protectionnisme qui n'est autre chose qu'une course aux armements économiques, prépare et engendre bien des conflits qu'il est utile et nécessaire de conjurer.

Il faudrait procéder également dans le sens de l'abolition des prohibitions et permettre ainsi la réduction des droits de douane.

On doit penser aussi à organiser la protection de manière à réduire au minimum les obstacles qu'elle oppose au développement de la collaboration interbalkanique. C'est en supprimant les entraves indirectes qui résultent de l'obscurité, de la complexité des règlements douaniers et des méthodes d'appréciation de la valeur des marchandises taxées, qu'on peut atteindre ce résultat.

A côté de ce protectionnisme douanier, il faut envisager également à combattre ce qu'on peut appeler le protectionnisme administratif et empêcher les expertises, les enquêtes et toutes autres formalités compliquées.

Par cet exposé sommaire, on constate que la règle à suivre en matière de questions douanières consiste dans l'application lente et suivie des mesures telles que :

- 1.— *Unification de la nomenclature douanière,*
- 2.— *Abolition des prohibitions,*
- 3.— *Simplification des formalités,*

qui constitueraient les différentes étapes à parcourir pour aboutir à l'Union douanière entre les Etats balkaniques.

En plus, pour faire rendre à l'Union tout le bien qu'on est en droit d'attendre d'elle, ses membres doivent avoir également pour tâche de travailler au développement des conventions relatives à la production, à l'exportation et au crédit.

Notre ligne de conduite une fois fixée, recherchons qu'elle doit être la forme de négociation et d'entente la plus propice pour la réalisation de ce vaste programme économique.

A ce point de vue, il faut s'inspirer des tendances et des méthodes qui ont prévalu dans les délibérations et décisions de la Société des Nations. A la place des ententes bilatérales, il faut envisager des conventions contractuelles et pluri-latérales, valables entre tous les Etats balkaniques.

Les négociations collectives s'harmonisent mieux avec les nécessités d'une collaboration commune.

Ces conventions collectives qui permettent de grouper des nations voisines, représentant une même entité économique et géographique, peuvent revêtir des formes diverses telles que les unions douanières.

L'Union douanière, en effet, est une convention contractuelle et collective qui remplit les conditions suivantes :

- 1.—*Communauté des frontières douanières,*
- 2.—*Unité de la loi douanière et du tarif douanier,*
- 3.—*Liberté de trafic des marchandises entre les Etats contractants,*
- 4.—*Répartition des droits perçus d'après un barème déterminé,*
- 5.—*Constitution d'un conseil mixte chargé de trancher toutes questions relatives à l'Union douanière.*

Rien que l'énumération de ces conditions nous fait voir que le régime de l'Union douanière présente des aspects différents : un aspect intérieur et un aspect extérieur.

I. — Du point de vue intérieur, il faut envisager quelles peuvent être les conséquences du régime pour chacun des Etats participants.

Nous avons vu que l'abolition des barrières douanières entre les nations groupées produit des effets différents et très importants pour chacune d'elles suivant l'état de son évolution économique, de son industrie et de sa production. Si elle augmente les débouchés et favorise le volume d'échange, par contre, elle voue à la disparition les industries nouvelles, moins favorisées vis à vis de celles plus anciennes et mieux organisées.

L'union contractée entre les Etats dont la puissance économique n'est pas au même niveau, dont les industries sont concurrentes, au lieu d'être complémentaires, et dont la production n'est pas similaire ou complémentaire, risque de tourner au désavantage de l'Etat qui se trouve en situation inférieure vis à vis des autres.

Pour ces raisons, le régime de l'Union douanière est un instrument qu'il faut employer avec circonspection et opportunité. On doit réserver, par exemple, la possibilité pour un Etat de recourir à des dérogations pour les cas jugés exceptionnels par le conseil mixte.

II. — Du point de vue extérieur, c'est à dire des puissances qui ne font pas partie de l'Union douanière, le problème ne manque pas d'être délicat.

Quelque forme que représente une Union douanière, elle procure à ses membres des réductions de droits dont seront exclues les nations étrangères.

Pour cela, on doit prévoir la possibilité d'une demande, de leur part, à l'égalité de traitement, c'est-à-dire à l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

L'étude de ces différents aspects du problème nous conduit une fois de plus à ce résultat que dans tout travail vers un rapprochement il ne faut jamais se départir de l'esprit de la Société des Nations.

Avant de terminer cette étude sommaire, nous jugeons de notre devoir d'attirer l'attention des honorables membres de la Conférence balkanique sur un point capital et qu'à dessein nous avons réservé à la fin de notre exposé : la question de savoir si l'effort déployé dans le sens d'une Union douanière et, en général, de tout rapprochement économique, ne doit pas être combiné et aller de front avec un effort dans le sens d'une collaboration politique.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Union douanière, à elle seule, ne supprime que les obstacles douaniers qui s'opposent au rapprochement des peuples ; qu'il existe encore d'autres obstacles et des plus importants qui peuvent aussi empêcher cette collaboration.

Aussi, quand on examine les possibilités de réalisation d'une Union douanière, il faut envisager également d'assurer que l'effort de rapprochement politique se développe parallèlement avec toute action économique, afin que disparaissent de l'horizon toutes entraves à la tranquillité et à la prospérité des peuples balkaniques.

#### **Projet de Résolution présenté par la Délégation Turque.**

La deuxième Conférence balkanique considérant la nécessité d'une collaboration économique entre les peuples balkaniques ainsi que la réalisation d'une Union douanière,

Considérant l'utilité de l'application des moyens tels que l'unification de la nomenclature douanière et le règlement des difficultés d'ordre administratif.

Suggère la constitution d'un comité mixte composé d'experts économiques et de délégués gouvernementaux appartenant à l'administration douanière des Etats balkaniques.

Ce comité spécial examinera les propositions concrètes et préparera un projet de nomenclature unifiée et de règlements administratifs qui, après être présenté à l'examen de la Troisième Conférence balkanique, sera soumis à l'appréciation des Gouvernements des Etats balkaniques, avec le vœu de son adoption dans le plus bref délai possible.

Le Conseil de la Conférence balkanique, dans l'ordre du jour de la troisième session tenue à Salonique, ayant décidé que chaque Groupe National se charge de réunir des statistiques précises pour les exportations et les importations de chaque pays balkanique, notamment dans ses rapports avec les autres pays balkaniques, le Groupe National turc a l'honneur de mettre à la disposition de la Deuxième Conférence balkanique les données statistiques suivantes :

**Statistiques relatives à l'importation et à l'exportation pendant l'année 1931**

**Albanie**

I. *Importation.*—La Turquie importe de l'Albanie des marchandises réparties en 24 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 1,033 divisées de la façon suivante :

Nombre	28	} Ltqs. 1,003
Tête	1	
Kilo	372	

II. *Exportation.*—La Turquie exporte en Albanie des marchandises réparties en 124 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 15,004 divisées de la façon suivante :

Nombre	1,016	} Ltqs. 15,004
Tête	86	
Kilo	11,137	

**Bulgarie**

I. *Importation.*—La Turquie importe de la Bulgarie des marchandises réparties en 28 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 663,054 divisées de la façon suivante :

M3.	11,218	} Ltqs. 663,054
Tonne	20	
Nombre	119	
Tête	3,098	
Kilo	8,891,360	

II. *Exportation.*—La Turquie exporte en Bulgarie des marchandises réparties en 161 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 779,764 divisées de la façon suivante :

M3.	—	} Ltqs. 779,764
Kilo	3,723,451	
Tête	8,206	
Nombre	378	
Tonne	20	

**Roumanie**

I. *Importation.*—La Turquie importe de la Roumanie des marchandises réparties en 227 po-

sitions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 2,492,491, divisées de la façon suivante :

Tonne	—	} Ltqs. 2,492,481
Nombre	176	
Tête	688	
Kilo	36,454,657	

II. *Exportation.*—La Turquie exporte en Roumanie des marchandises réparties en 154 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 1,234,457, divisées de la façon suivante :

Tonne	24,091	} Ltqs. 1,234,457
Nombre	443	
Tête	—	
Kilo	5,446,337	

**Yougoslavie**

I. *Importation.*—La Turquie importe de la Yougoslavie des marchandises réparties en 105 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 386,525 divisées de la façon suivante :

Tête	1,567	} Ltqs. 386,525
Nombre	2,379	
Kilo	13,692,567	

II. *Exportation.*—La Turquie exporte en Yougoslavie des marchandises réparties en 96 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 163,151, divisées de la façon suivante :

Tête	—	} Ltqs. 163,151
Nombre	991	
Kilo	7,234,838	

**Grèce**

I. *Importation.*—La Turquie importe de la Grèce des marchandises réparties en 383 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 467,533 divisées de la façon suivante :

M3.	237	} Ltqs. 467,533
Tonne	101	
Nombre	140	
Tête	234	
Kilo	2,553,843	

II. *Exportation.*—La Turquie exporte en Grèce des marchandises réparties en 387 positions différentes pour une valeur globale de Ltqs. 11,360,173, divisées de la façon suivante :

M3	—	} Ltqs. 11,360,173
Tonne	70,185	
Nombre	260	
Tête	557,411	
Kilo	51,446,620	

## L'office Interbalkanique des Tabacs

Présenté par le Groupe Turc.

Les Tabacs d'Orient, dont le commerce est une source de richesse des plus importantes pour la Grèce, la Turquie et la Bulgarie, sont en train de subir les conséquences d'une crise assez aiguë dont l'importance n'échappe à personne. Malgré les efforts déployés de part et d'autre, la vente en devient de plus en plus difficile et des quantités énormes de stocks s'accumulent chaque année dans les diverses régions productrices.

Sans doute la crise est ici encore provoquée par les différents facteurs qui jouent dans la grande perturbation agricole mondiale, avec cette réserve toutefois que la situation du tabac d'Orient n'étant pas identique à celle du blé, par exemple, une entente sincère et résolue pourra plus facilement en atténuer les effets. Mais avant de parler d'entente, il est nécessaire de faire une analyse rapide de cette situation.

La cause la plus importante de cette crise est assurément la surproduction. Si l'on veut bien jeter un coup d'œil rétrospectif sur les dernières années, on verra clairement que la production de tabacs d'Orient, cultivés uniquement dans l'Empire Ottoman jusqu'en 1912, a suivi une progression lente, mais régulière.

Ainsi, les 21 millions de kilos enregistrés en 1890 s'élevaient à 31 en 1900, à 41 en 1909 et à 47 en 1912. Le record de cette période appartient à l'année 1910 avec une production exceptionnelle de plus de 69 millions de kilos. Il est à remarquer que durant ces mêmes années la production en Bulgarie et en Grèce n'a atteint qu'à des chiffres très limités.

Mais les différentes guerres survenues après 1912 ayant fait subir des modifications importantes aux frontières des trois pays, chacun d'eux a vu sa production augmentée ou diminuée dans de notables proportions. Ainsi, la Grèce et la Bulgarie ont eu des récoltes de plus de 20 fois supérieures aux chiffres précités, tandis que celle de la Turquie, après une baisse considérable, n'a pu atteindre jusqu'à présent —malgré quelques sauts anormaux— au niveau d'avant-guerre. Les quantités produites dans les trois pays ont ainsi largement dépassé les limites des demandes, ce qui fut la cause initiale de la crise, qui s'est fait sentir simultanément en Bulgarie d'abord, en Turquie ensuite, et en Grèce en dernier lieu.

Car la consommation étrangère n'a pas suivi

la production dans la même cadence et s'est arrêtée vers le chiffre de 100 millions, contre une récolte qui a dépassé quelques fois ce chiffre de près de 40 à 50 pour cent.

Les gouvernements des trois pays intéressés, alarmés par cet état de choses, ont bien pris certaines dispositions pour enrayer le mal, mais n'ont pu obtenir un résultat positif parce que leurs efforts n'étaient pas coordonnés. D'ailleurs, l'existence des stocks tellement importants n'était pas faite pour faciliter leurs tâches.

A ce mal s'ajoute la concurrence acharnée déployée auprès des fabricants et servant admirablement les intérêts de ceux-ci, au grand détriment des producteurs. Cette concurrence n'est pas seulement cantonnée dans les Balkans où, chacun des trois pays tâche de s'assurer le privilège d'une vente totale de sa récolte, mais elle vient également de l'extérieur et au rôle assez important joué jusqu'à présent par les tabacs d'Extrême-Orient et de Virginia vient se joindre celui que tente de remplir la Russie, avec ses tabacs de la Mer Noire, offerts sur le marché à des prix défiant toute concurrence. Dans ces temps, où chaque fabricant fait l'impossible pour obtenir un prix de revient moindre, ce facteur acquiert une importance capitale et incite les acheteurs à remplacer les avantages de la meilleure qualité par ceux du meilleur prix. Une entente à l'intérieur et une lutte de front menée contre la concurrence à l'extérieur, nous paraissent indispensables pour soutenir la vente avantageuse de nos produits.

Un troisième facteur, dont l'empreinte actuellement légère peut éventuellement devenir un danger excessivement grave pour les tabacs d'Orient, commence également à faire sentir son poids dans la négociation de nos récoltes. Il s'agit de la tendance marquée par les fabricants étrangers à diminuer dans leurs mélanges le pourcentage des tabacs aromatiques et doux de provenance étrangère. Cette tendance est surtout motivée par les barrières douanières et l'instabilité des changes et peut s'accroître dans un proche avenir.

Pour lutter contre tous ces phénomènes économiques, la première condition à réaliser est une collaboration étroite entre les trois pays. Sans cela, les mesures prises individuellement resteront toujours condamnées à l'insuccès, l'une

des parties pouvant facilement annihiler l'effort des deux autres, soit en poussant à la surproduction, soit en pratiquant une concurrence et conséquemment une nouvelle baisse. D'autre part, les intérêts des trois pays étant absolument identiques, aucune raison majeure ne doit pouvoir empêcher la réalisation d'une entente tripartite.

C'est en partant de ce point de vue que la délégation turque a l'honneur de proposer la création d'une Commission spéciale, chargée d'étudier le règlement d'un Office Interbalkanique de Tabacs ayant pour mission :

1) de coordonner et de limiter la production au niveau des besoins mondiaux;

2) de faire la propagande nécessaire pour maintenir la bonne renommée des tabacs d'Orient et lutter contre la concurrence;

3) de s'assurer de nouveaux débouchés;

4) de chercher enfin l'amélioration des différentes qualités de tabacs.

La délégation turque estime qu'un pareil Office, soutenu et subventionné par les trois gouvernements, sera à même de rendre les plus grands services.

## Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique

### Présenté par le Groupe Turc.

La Délégation Turque se rallie au projet de statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique présenté par la Délégation Hellénique (1). Elle propose toutefois les modifications suivantes :

**Article III.**—Le premier paragraphe doit être ainsi libellé : «Le Conseil se compose de 24 membres, à raison de 4 par pays affilié à la C.C.I.I.».

Les paragraphes 2 et 3 seront supprimés.

Le paragraphe 5 indiquera comme durée du mandat 3 ans.

**Article IV.**—Le premier paragraphe sera ainsi modifié : «Le Comité Exécutif comprend 12 membres à raison de 2 par pays affilié à la C.C.I.I. Ces membres seront élus par le Conseil, ils devront être membres du Conseil et leur mandat durera autant que le mandat du Conseil, soit 3 ans.»

Le paragraphe 2 sera modifié de la façon suivante : «Le Comité Exécutif sera en même temps le Bureau de la Chambre. Il sera ainsi constitué :

- a) 1 Président,
- b) 3 Vice-Présidents,
- c) 1 Secrétaire Général,
- d) 1 Conseiller Légiste,
- e) 1 Trésorier,
- f) 5 Membres.

Le paragraphe 4 prendra la forme suivante : «Le quorum du Comité Exécutif sera obtenu par la présence de 8 membres».

**Article V.**—Ajouter après le paragraphe 4 un paragraphe 5 ainsi libellé : «Dans le cas où le quorum précisé au paragraphe précédent ne pourra être atteint lors de la première réunion, le Congrès se réunira 8 jours après, quelque soit le nombre des participants».

Le paragraphe 8 sera supprimé et remplacé par un autre, ainsi rédigé, à ajouter à la fin de l'article 1 : «Toute question d'ordre politique est complètement exclue des délibérations des différents organes de la C.C.I.I.».

**Articles à ajouter au projet.**—La Délégation Turque propose l'adjonction des deux articles suivants :

A.—Jusqu'à la formation de son Comité National, chaque pays aura le droit de faire remplir le rôle incombant à ce Comité par un organe qu'il reste seul juge à désigner.

B.—La Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique se tiendra en liaison permanente avec les différents groupes nationaux de l'Union Balkanique et présentera un rapport détaillé sur son activité à chaque Conférence de l'Union.

## Sur les Communications

### Présenté, au nom du Groupe Turc, par ALI RANA BEY

Notre commission a examiné toutes les résolutions prises par la première Conférence balkanique.

Nous croyons qu'il est superflu d'insister sur

l'importance du rôle des moyens de communication dans la vie sociale et économique des peuples et sur l'opportunité de l'amélioration de ces moyens, entre les peuples décidés à unir leurs destinées.

(1) Voir "Les Balkans", No 12.

Voici les conclusions auxquelles nous sommes arrivés :

#### **Communications par chemins de fer**

Dans les relations avec la Turquie, le trafic direct des voyageurs est organisé d'une manière satisfaisante.

Pour ce qui concerne les marchandises, il y a lieu de simplifier les formalités. Actuellement, les marchandises par wagon complet, quoiqu'expédiées directement, sont soumises à des paiements différents et à des formalités répétées aux frontières. Il faudrait pouvoir effectuer tout le paiement à l'origine, et réduire les formalités d'inscription.

On devrait assurer l'extension des mêmes avantages aux colis en détail.

Quant au désir exprimé en vue de l'unification des tarifs et des règlements d'exploitation, ce désir est satisfait par le fait que les pays balkaniques appliquent dans leurs relations les mêmes principes, ceux de l'Union Internationale des Chemins de Fer.

On pourrait évidemment envisager la création d'un groupe régional, en vue d'une exploitation meilleure.

#### **Communications routières.**

La réfection des routes et le perfectionnement des réseaux routiers sont évidemment d'un intérêt primordial.

#### **Communications maritimes.**

Les facilités recommandées par la Ire Conférence balkanique au sujet des relations maritimes sont déjà en partie en application en Turquie.

Nous sommes persuadés que le Gouvernement de la République appuiera toutes démarches pour l'extension réciproque de ces facilités.

Il y aurait lieu d'inviter les administrations intéressées à se mettre en relation en vue d'étudier et d'arrêter les mesures à prendre et les démarches à faire.

#### **Communications aériennes.**

Nous sommes d'avis que l'opportunité de la création de lignes aériennes interbalkaniques, à part les lignes internationales déjà existantes, est à étudier.

Quant à l'échange des communications intéressant les services aériens des pays balkaniques, son utilité est incontestable.

#### **Communications Postales, Télégraphiques et Téléphoniques.**

a) Nous trouvons que le projet de l'Union Postale Interbalkanique doit être réalisé.

Le projet soumis à la première Conférence balkanique n'a, nous semble-t-il, rencontré de la part de l'Administration turque des P. T. T. qu'une seule objection de principe.

Cette Administration trouve que la réduction à 25 francs du montant de l'indemnité à payer en cas de perte d'un envoi recommandé, n'est pas compatible avec la Convention Postale Universelle.

En effet, la Convention Postale Universelle autorise les Administrations à conclure entre elles des arrangements au sujet des questions qui n'intéressent pas l'Union, sous réserve de ne pas y introduire des dispositions moins favorables que celles prévues par les actes de l'Union Internationale.

Or, ces actes prévoient, en cas de perte d'un envoi recommandé, le paiement d'une indemnité de 50 francs à l'expéditeur. Réduire ce montant serait préjudiciable aux intérêts des ayant droit.

Nous espérons que toutes les Administrations postales des pays balkaniques seront d'accord pour réaliser l'Union Postale Interbalkanique.

Cette union servira non seulement à développer les relations sociales et économiques entre ces pays, mais, par le fonctionnement même de son office central, elle créera une administration commune qui tout en ayant un champ d'activité limité par son but, ne saurait manquer d'avoir son effet sur d'autres rapprochements administratifs et sur la préparation d'autres terrains de collaboration intime.

b) On pourrait également envisager la création d'une union semblable pour le télégraphe et le téléphone.

c) Nous ne voyons pas d'objection à l'usage d'un timbre poste «Union Postale Balkanique».

d) L'utilité de relier par téléphone les principales villes balkaniques est évidente.

L'Administration turque des P. T. T. travaille activement dans ce but. Le service téléphonique avec Sofia est déjà un fait accompli.

Nous espérons que le même service ne tardera pas à être établi entre les autres pays balkaniques et la Turquie.

#### **Le Tourisme.**

La Fédération de Tourisme balkanique réunira son deuxième Congrès en même temps que la deuxième Conférence balkanique.

Pourtant les membres du Comité Exécutif prévu par ses statuts n'étant pas encore désignés, la Fédération n'est pas encore en pleine activité.

Nous souhaitons qu'on ne tarde plus à former ce comité, qui aura une tâche intéressante à remplir.

Quant à la réduction des taxes et des formalités de passeport, et aux facilités de toutes sortes à accorder à la circulation, nous croyons que le

Gouvernement de la République de Turquie sera favorable à toutes mesures réciproques de progrès dans ce domaine.

## Rapport de l'Union des Femmes Turques

Présenté, au nom du Groupe Turc, par EFZAICHÉ SUAT HANIM

Pour pouvoir former une Union balkanique, au sens vrai et exact du mot, les mêmes mesures de réforme sociale doivent être adoptées et appliquées dans tous les pays participant à cette Union.

Comme nous le savons, la première Conférence balkanique a proposé parmi d'autres résolutions salutaires et efficaces, non seulement l'amélioration de la situation des classes ouvrières et paysannes, en général, mais aussi et en particulier :

1.—L'amélioration des conditions de travail des femmes et des mineurs ;

2.—L'unification de la répression de la traite des femmes et l'abolition du système de la réglementation de la prostitution.

Ces résolutions sont d'une importance capitale. D'une part, il s'agit de la main-d'œuvre féminine, qui sans contredit peut être considérée aujourd'hui comme la grande nécessité de notre siècle ; d'autre part, il s'agit de la moralité et de la santé publiques, dont toute la sécurité dépend de l'application ou de la non application des résolutions précitées.

Prenons d'abord les conditions de travail des femmes: En Turquie, le système de salaire égal à travail égal existe, en principe et en pratique, dans tous nos établissements industriels quand le travail est vraiment d'une valeur égale, Mais lorsqu'il s'agit d'un travail d'une nature différente, comme dans la plupart des petites industries et des ateliers, il devient difficile d'observer ce principe d'égalité. La seule chose à faire est de veiller à ce que les femmes, sous prétexte qu'elles ont un travail moins dur à remplir que les hommes, ne soient pas exploitées au profit des employeurs et des patrons.

Nous avons en outre, le grand avantage sur les pays de l'Occident, qu'aucune restriction n'est faite à la femme mariée et qu'elle est libre de travailler dans n'importe quelle branche de l'industrie, pourvu que ses forces et son habileté le lui permettent.

Ayant aussi obtenu, de par les lois de la République turque, tous les droits d'égalité de travail, il ne reste aux femmes ouvrières que de

s'assurer quelques autres privilèges nécessaires à leur santé et à celle de leur famille. Ce but n'est pas facile à atteindre, car c'est le grand problème du jour, qui est de résoudre la conciliation du travail féminin avec la maternité. Il est d'un intérêt général, pour tous ceux qui sont présents ici, que nous favorisions, dans la mesure du possible, la natalité et luttons contre la mortalité infantile ; et comme les femmes ouvrières, d'après les chiffres mentionnés, sont nombreuses et qu'elles sont aptes à donner, pour une raison ou pour une autre, plus d'enfants à la société que la bourgeoisie, il est de notre devoir à nous, hommes et femmes des pays balkaniques, d'améliorer leur situation durant et après la période de gestation en leur assurant :

1. — Un congé payé d'au moins deux mois avant et deux mois après la naissance de l'enfant ;

2. — Des chambres spéciales d'allaitement dans les établissements industriels ;

3. — Une prime d'allaitement ou allocation familiale dans la mesure du salaire ;

4. — Le maintien du contrat de louage de service de la femme qui a suspendu son travail pour élever son enfant, pendant la durée de l'allaitement.

Quant à la répression de la traite des femmes et l'abolition de la réglementation de la prostitution en Turquie, notre ministère de l'Intérieur mène depuis le 12 Avril 1930 une lutte active contre la prostitution et poursuit et punit sévèrement tous ceux qui font ou qui encouragent le trafic des femmes. Déjà depuis cette date, la fermeture de plusieurs de ces maisons de prostitution clandestine a été effectuée et nous espérons qu'avec le temps, en prenant des mesures préventives et surtout en éduquant nos enfants, ce système de réglementation disparaîtra entièrement et que le nombre des femmes qui se laissent trafiquer diminuera chaque jour davantage.

Mais pour atteindre ce point idéal de moralité et de santé publique, il faudrait qu'une même morale élevée soit reconnue pour les hommes et que les lois et mesures d'exception, prises contre les femmes en général ou contre une

classe de femmes en particulier, soient abolies et pour cela nous demandons :

1.—La formation d'une sous-commission au courant des questions sociales dans les pays balkaniques et qui aurait l'autorisation de faire :

- a) des enquêtes ;
- b) des études sociales ;
- c) des publications ;
- d) des discussions des résultats obtenus.

2.—L'adoption des mesures préventives comme :

a) l'enseignement officiel obligatoire de l'hygiène sexuelle et de la prophylaxie afin de prévenir et d'armer nos enfants contre les dangers futurs ;

b) Conférences aux ouvriers et aux ouvrières et à tous ceux qui ont dépassé l'âge où l'on peut aller à l'école, sur la moralité publique et

sur les maladies et contagions vénériennes, à l'aide de films ou de lanternes magiques, soit dans une salle de polyclinique, soit dans d'autres salles publiques ;

c) Interdiction d'employer des femmes comme serveuses dans les établissements où l'on sert des boissons alcoolisées ;

d) Inspection minutieuse des ports de mer, où les marins de tous les pays encouragent et propagent la prostitution et la maladie.

3.—Enfin la formation dans tous les pays balkaniques d'une police féminine, dont la seule raison d'être est de lutter contre la traite et la prostitution :

a) en inspectant les lieux publics comme les parcs, cinémas, stations de chemin de fer etc. ;

b) en surveillant la vie des enfants dans les rues.

## Sur l'Hygiène et la Politique Sociale

Présenté, au nom du Groupe Turc, par le D<sup>r</sup> NIZAMETTIN ALI BEY

La structure respective des six pays balkaniques étant identique ou similaire, un rapprochement ou une entente et même une union entre ces pays ne rencontrerait pas de grandes difficultés dans leur réalisation. Si l'on y regardait de près, on discernerait aisément la prédominance marquée de l'agriculture respective de ces pays sur toutes les autres branches de l'activité économique. La population globale des six pays balkaniques s'élève à 57 millions, dont les 47 sont composés d'agriculteurs.

Le fait que l'industrie balkanique se trouve dans un stade initial de développement et qu'elle est dans un état incomparablement arriéré par rapport à l'industrie occidentale, joint à l'état de l'agriculture qui est assez primitive et mal organisée, faciliterait favorablement la réalisation des réformes sociales dans les pays balkaniques.

L'on pourrait avancer, sans crainte de contradiction et de heurt scientifique, que dans les contrées où la vie économique n'a pas encore pris un essor intensif, la régularisation de cette vie par l'application décidée et conséquente des principes de la réforme sociale, n'est pas une tâche relativement difficile à remplir. Par contre, l'adoption des réformes sociales dans des pays économiquement avancés présente beaucoup plus d'obstacles, ainsi d'ailleurs que nous avons largement l'occasion de l'observer, au cours des événements économiques contemporains.

Convaincus que les pays balkaniques font les premiers pas vers les réformes sociales, ils pourront dans ce domaine tout neuf pour eux, profiter merveilleusement de toutes les expériences et pratiques de leurs devanciers. Ainsi, pourront-ils appliquer aisément et sans grand effort les réformes sociales les plus adaptables et les plus compatibles avec la quintessence de leur structure économique.

Il serait intéressant de rappeler que les réformes sociales commencées timidement et dans des proportions restreintes au seuil même du siècle écoulé, ont pris après les vigoureux efforts successifs des cinquantes dernières années, un essor et un développement considérables. On peut même bien dire qu'aujourd'hui, les réformes sociales forment indubitablement l'axe de gravité de la vie économique des pays avancés. Les réformes sociales ont, semble-t-il, acquis en ce moment, une importance telle qu'elles sont sensées sans contredit, imprimer les directives déterminantes à la vie économique des pays où elles sont appliquées.

Cette importante constatation pourrait être expliquée par ce fait que les réformes sociales bien appliquées donnent, à la vie économique générale d'un pays, une grande stabilité et un développement continu. La stipulation juridique des éléments du travail par l'intermédiaire de l'Etat, provoque ce résultat heureux que le travail placé sous les auspices de la loi, ne reste

plus dorénavant à la merci des hasards et des visées subjectives, et qu'il se conforme et s'assimile exactement et nécessairement aux exigences de la vie économique du pays. C'est pour quoi on peut avancer sans crainte que les réformes de l'hygiène et de l'assistance publique sont non seulement à l'avantage des ouvriers et employés, mais conviennent également aux intérêts des patrons et des employeurs, et par suite de ce double effet, donnent à la vie économique plus d'expansion productrice et plus de développement. Ainsi, un capitaine de la grande industrie anglaise ne disait-il pas que la longue durée de travail effectué dans le Continent était la meilleure protection de l'industrie anglaise contre celle du Continent?

Les pays balkaniques désirant l'expansion de leur production et le développement de leur économie, ne pourraient atteindre ce but que par la voie des réformes sociales. Seulement ces pays qui aspirent à un rapprochement, une entente, voire même une union économique, sont, semble-t-il, obligés de réaliser ces réformes sociales en ayant en vue des tentatives sociales identiques.

Toute réforme sociale engendre ipso facto des changements économiques, changements qui sur tout résident dans les prix de revient et dans le rapport des grandes et des petites industries. C'est pourquoi, les pays balkaniques aspirant vers un but économique commun, devraient logiquement et naturellement appliquer les mêmes réformes sociales. De là résulteraient deux faits importants à retenir : d'abord, les réformes faites dans un des pays balkaniques ne viendraient pas à l'encontre des intérêts économiques des autres pays balkaniques, ensuite tous les états balkaniques formeraient un bloc unique en face de l'Occident, déjà socialement réformé.

Donc, les Balkaniques faisant leurs réformes sociales avec des visées et des tendances sociales communes, pourraient d'un côté harmoniser bilatéralement leur économie, et, de l'autre, ils formeraient un bloc unique d'entité économique devant la grande économie mondiale.

Aujourd'hui, un grand nombre de principes de réformes sociales, ont acquis une telle clarté, que leur adoption est devenue comparativement chose facile. Par contre, il existe encore certains principes de réformes sociales, dont les effets pour chaque pays ne pourraient être prévus d'avance. La première systématisation que les Balkaniques pourraient faire vers les réformes sociales consisterait donc dans l'examen des principes du premier ordre d'idée, principes dont la valeur pratique est reconnue par suite de lon-

gues années d'expériences internationales.

Et au cours de cet examen, les réformes sociales existant aujourd'hui dans certains pays balkaniques devraient au préalable être passées en révision et si certaines d'entre elles ne correspondaient pas aux principes internationaux acquis, elles subiraient les amendements nécessaires.

Si, à ce point de vue, l'on jetait un regard sur la Turquie, on constaterait qu'un assez grand nombre de réformes sociales ont déjà été accomplies dans ce pays. Avant de les examiner, qu'il nous soit permis de donner quelques renseignements sommaires, sur l'état actuel de la structure économique de la Turquie.

D'après les derniers recensements de 1927, le nombre d'ouvriers âgés de plus de 14 ans dans la grande et la petite industrie s'élevé à 125,000; le nombre d'ouvriers âgés de moins de 14 ans à 22,000; celui des employés à 8,000 et celui des patrons à 11,000. La population totale travaillant dans les ateliers et industries est de 166,000.

D'après la classification des sexes, on trouve 95,000 ouvriers et 30,000 ouvrières, âgés de plus de 14 ans; 14,000 ouvriers et 8,000 ouvrières, âgés de moins de 14 ans; 6,000 employés et 2,000 employées; patrons 10,800 et 155 femmes.

Il en résulte qu'il existe 109,000 ouvriers et 38,000 ouvrières représentant un total de 147,000 individus.

Ces chiffres peuvent servir à montrer simultanément le caractère agricole dominant de la Turquie, dont la population totale est de 14,000,000 d'âmes. A ces constatations on pourrait ajouter celle d'une seconde série de statistiques concernant l'importance et le rapport existant entre les exploitations industrielles. Selon la statistique industrielle de la même année, le nombre d'exploitations existant en Turquie s'élevé à 65,000. Voici leur classification :

Exploitation avec 1 personne	23,316	% 35,74
» » » et sa famille	4,914	» 7,53
» 2-3 personnes	23,332	» 35,76
» 4-5 »	7 683	» 11,78
» 6-10 »	3,940	» 6,04
» 11-20 »	1,188	» 1,82
» 21-50 »	551	» 0,84
» 51-100 »	166	» 0,25
» de plus de 100 »	155	» 0,24
	65,245	100,00

Ces chiffres montrent visiblement l'état de la grande industrie en Turquie. Si l'on nommait grandes industries celles qui ont plus de cent ouvriers, la Turquie ne pourrait présenter des unités industrielles de cette grandeur qu'en nom-

bre fort restreint de 155 soit 0,24 % de toutes les exploitations existantes. Par contre, prédominant en Turquie les petits ateliers comportant un personnel de 1 à 5 individus.

Envisageons rapidement l'agriculture en Turquie. D'après les relevés des statistiques récentes, 67,7 % de la population entière de la Turquie, soit 9,216,000 personnes, est occupé dans ce domaine économique. Cette population forme un ensemble de 1,751,000 familles agricoles. A chaque famille agricole revient une terre de labour de 2,5 hectares en moyenne. Par ces indications, on n'hésite pas à comprendre la grande diffusion de la vie agricole en Turquie. Diffusion, que, pour l'application des réformes sociales en agriculture, l'on devrait bien prendre en considération.

Nous pouvons, après ce court aperçu sur la structure économique, étudier les lois sur les réformes sociales actuellement en vigueur en Turquie.

La promulgation des lois sociales dans un sens moderne, commence en Turquie en 1909. Pendant la période allant de cette date jusqu'à la guerre mondiale, première étape des lois sociales, quatre lois d'une importance capitale ont vu le jour, à savoir la loi de la liberté de coalition, la loi d'agglomération sociale, la loi sur les sociétés et la loi sur les grèves. Avec ces lois, la Turquie recevait pour la première fois dans son histoire, les droits de réunion et de grève, droits qui forment pour ainsi dire le préambule des réformes sociales.

Après la signature du traité de Lausanne en 1923 commence la deuxième période des lois sociales, période pendant laquelle, comme on le sait, la Turquie a adopté le droit moderne d'une manière exclusive. Dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis lors, la structure juridique n'a pas seulement changé du tout au tout, mais aussi on a eu soin, pendant les 7 années qui se sont écoulées, de promulguer et d'appliquer une série de lois sociales complémentaires. Parmi celles-ci, mentionnons ici les lois du travail, d'association, d'hygiène sociale, d'habitation sociale, d'hygiène des réfugiés, de la préservation de la jeunesse et de la femme, de la prostitution, de l'hygiène urbaine, des statistiques sanitaires, lois qui intéressent en somme de près le sujet que nous traitons.

Outre ces lois, il y a lieu de mentionner les lois de l'administration des villes et de l'interdiction des ventes frauduleuses de denrées alimentaires. La Turquie dispose de cette façon, d'une série de lois sociales, qui quoique éparses,

pourraient bien former un tout avec des principes sociaux bien définis. Ajoutons que toutes ces lois sont en vigueur aujourd'hui.

Nous considérons opportun d'attirer l'attention sur quelques détails des lois en question.

La durée de travail au-dessus et au-dessous du sol est de 8 heures, pour les enfants. Les femmes en gestation ont le droit, 3 mois avant la naissance de l'enfant, de ne pas exécuter de travaux qui pourraient nuire à leur santé et à celle de l'enfant. Elles ont aussi le droit de ne pas travailler durant les 3 semaines qui précèdent et qui suivent la naissance de l'enfant. Il est interdit aux enfants âgés de moins de 12 ans de travailler dans les exploitations telles que fabriques et mines. Le travail de nuit des enfants de 12 à 16 ans est également interdit. Il est défendu de vendre de l'alcool dans les établissements industriels. Les exploitations de plus de 50 ouvriers sont tenues d'entretenir un médecin et celles de plus de 100 ouvriers sont obligées d'avoir un hôpital.

Ces lois spéciales de réforme sociale et celles mentionnées, grosso-modo, ci-haut, peuvent être étudiées d'une manière comparative avec les lois de réforme sociale qui ont déjà fait l'objet de conventions internationales. D'une telle comparaison, il résulterait qu'entre les lois sociales en vigueur il en est quelques unes qui répondent à l'esprit des conventions internationales, tandis que le reste est élaboré d'une manière différente. En outre une grande partie des conventions n'existe absolument pas dans la législation turque.

Prenons pour base les plus importantes des conventions internationales, celles de Washington en 1919, de Gênes en 1920 et de Genève en 1921 et comparons-les avec les lois turques en vigueur.

Des six articles de la convention adoptée à Washington, le premier article concerne la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures, Or, la première partie de cet article est prévue par les lois turques, la seconde est inexistante; le deuxième article concerne l'obligation d'envoyer tous les 3 mois à l'Office International de Travail une statistique sur le chômage et de fonder des bourses de travail gratuites, obligations qui n'existent pas non plus dans la législation turque; le troisième article admet une durée de repos de 6 semaines précédant et de 8 semaines suivant la naissance de l'enfant, pour les femmes enceintes. Les lois turques précisent ces durées, comme il a été dit plus haut pour une période de 3 semaines avant et après la naissance de l'enfant; le quatrième article fixe l'âge minimum de l'ouvrier industriel à 14 ans, tandis que les lois

turques prescrivent pour ce minimum l'âge de 12 ans; le cinquième article proscrit pour les femmes le travail de nuit. Les lois turques sont muettes à ce sujet; le sixième article stipule que le travail de nuit des enfants de 14 à 16 ans est interdit. Dans les lois turques cette interdiction est limitée entre les âges de 12 et de 16 ans.

D'autre part, les six points suivants de la même convention qui sont dignes d'attention particulière ne sont, sauf l'un d'eux, en aucune façon mentionnés dans les lois turques.

Ces articles concernent :

1.— *L'abolition des établissements privés pour la recherche du travail, la mise sous contrôle étatique de la recherche du travail, l'assurance contre le chômage, la tâche de l'état pendant les crises;*

2.— *Le traitement sur un pied d'égalité des ouvriers étrangers et indigènes;*

3.— *La protection des femmes et enfants contre les dangers du travail de plomb;*

4.— *La fondation officielle des instituts sanitaires et l'adoption d'une inspection efficace de l'industrie;*

5.— *La prohibition de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie allumettière.*

Parmi les articles précités, le quatrième est le seul qui soit admis et mentionné par les lois turques. D'après les dernières lois, il existe en Turquie un conseil suprême d'hygiène sociale, un certain nombre de directions d'hygiène et d'assistance sociale, une vaste et efficace organisation des centres industriels.

Toutes ces institutions, constituées selon les principes les plus modernes, peuvent répondre aux exigences des conseils internationaux.

Quant à la convention de Gênes de 1920, elle ne concerne que le travail des ouvriers de mer. En Turquie il n'existe pas de législation à ce sujet.

Enfin la Convention de Genève de 1922, qui se rapporte exclusivement aux conditions de travail agricole, vise dans ses grandes lignes les compensations des accidents de travail agricole; la condition pour les enfants âgés de moins de 14 ans de ne pouvoir travailler dans l'agriculture qu'après les heures d'école; la question du repos hebdomadaire pour ceux qui travaillent le dimanche; la question d'assurance sociale agricole; la question des habitations rurales et autres stipulations concernant l'agriculture. Aucun des articles sus-énoncés ni les recommandations qui en découlent ne sont mentionnés dans les lois turques.

Le coup d'œil comparatif jeté sur les con-

ventions internationales de travail doit être, semble-t-il, complété par une autre investigation, en vue de comparer aussi les lois turques avec les principes acquis à la première conférence balkanique d'Athènes.

Les réformes sociales préconisées par cette conférence avec sagacité et avec une grande envolée politique et économique, peuvent être énoncées brièvement comme suit :

1.— *Amélioration du régime social;*

2.— *Uniformité des lois sociales, selon les formules internationales;*

3.— *Application loyale des lois sociales;*

4.— *Facilités des relations entre les organisations professionnelles;*

5.— *Etablissement dans chaque pays d'un traitement égal pour tous les travailleurs balkaniques.*

Il semble que le noyau de ces paragraphes résiderait dans les points 2 et 5. De ces points, le premier est déjà discuté assez amplement dans les lignes qui précèdent. Nous saisissons toutefois l'occasion qui se présente encore une fois ici, pour relater le fait que, pour pouvoir uniformiser les lois sociales des pays balkaniques, il serait bien opportun d'amalgamer ce rapport avec ceux des autres pays balkaniques, et d'en faire une étude complète et d'ensemble, afin de dégager clairement les dispositions légales existant aujourd'hui et de les assembler en un tout systématique.

D'autre part, il serait également désirable de se livrer à des recherches approfondies sur les principes de réforme sociale qui n'existeraient pas dans les lois des pays balkaniques et d'en tirer des résultats pratiques qui seraient ultérieurement soumis à l'approbation des pays intéressés.

En ce qui a trait à l'alinéa 5 des résolutions balkaniques, la conférence s'est déjà prononcée sur la manière de sa réalisation. A son avis, il y aurait lieu de convoquer un comité ad hoc pour préparer les projets y relatifs. Donc il y a lieu de relever que ce point est nettement réglé.

La première conférence d'Athènes, à l'instar des conférences internationales antérieures, propose, outre les cinq sujets susmentionnés, trois autres desiderata d'une importance non moins frappante sur les réformes sociales. Ils sont ainsi conçus :

1.— *Amélioration des conditions de travail des femmes et des mineurs; application du principe de travail et de salaire égaux;*

2.— *Unification de la répression de la traite*

*des blanches; abolition de la réglementation de la prostitution;*

3.— *Collaboration étroite des services sanitaires d'hygiène sociale et d'assistance publique.*

Le point de vue de notre Délégation en ce qui concerne ces trois points est parfaitement conforme à ces principes.

En dehors des considérations relatives à la comparaison que nous venons de faire entre les lois turques de réforme sociale et les conventions internationales d'une part, et les conventions de la première Conférence balkanique de l'autre, nous voudrions relever encore ce qui pourrait être envisagé comme réalisable dans le domaine entier des réformes sociales. Il serait utile de les réunir, en prenant en considération l'état actuel du développement économique et social du pays, en trois groupes bien distincts;

- 1.— *Réglementation du travail;*
- 2.—       >       *du contrat collectif;*
- 3.—       >       *des syndicats ouvriers et patronaux.*

Sous la rubrique de réglementation du travail seraient pris en considération : les conditions de paiement des salaires, le temps, le lieu, le taux des salaires et la protection du salaire contre une saisie-arrêt. Outre ces clauses, devraient être également envisagés : la durée hebdomadaire du travail, le repos de midi, la responsabilité en cas d'accident et de maladie, les enquêtes sur les accidents, l'indemnité, la garantie d'indemnité, le lock-out et autres points capitaux des problèmes de la réforme sociale.

Sous la rubrique des contrats collectifs, il y aurait lieu de considérer la fixation de ces contrats selon les branches et les régions industrielles, les modes d'extinction du contrat collectif, ainsi que la fixation et la détermination de sa durée, les différends nés de ces contrats etc.

Enfin sous la rubrique de la réglementation des syndicats, on entendrait les formalités pour la fondation d'un syndicat, son administration, sa dissolution, l'objet et l'union des syndicats et autres fonctions y afférentes.

### Conclusions.

1.— L'aspect général de l'attitude de la Turquie vis-à-vis des réformes sociales est exposé ci-dessus. On pourrait, comme il a été fait dans cette étude, considérer ces rapports sous les catégories suivantes; A) La situation de fait existant aujourd'hui en Turquie. B) Les réformes adoptées et les réformes en souffrance en Tur-

quie, en les comparant avec celles arrêtées dans des conventions internationales. C) Les réformes effectuées et non effectuées par la Turquie en regard des clauses arrêtées par la première conférence balkanique. D) Indépendamment de ces conventions, les réformes que la Turquie pourrait bien adopter selon son gré.

La Délégation turque croit possible d'approfondir d'une manière complète ces quatre catégories d'études et d'investigations. La Délégation turque croit de même possible de confronter ces études avec celles qui auraient été faites par les autres délégations balkaniques, et d'en faire des comparaisons, en vue de les réunir toutes dans un ensemble compatible avec les intérêts communs des six pays balkaniques. Seulement il est bien clair que tout ce long travail ne pourrait être accompli pendant la courte durée du deuxième congrès balkanique. Partant, la Délégation turque se permet d'émettre expressément et amicalement l'opinion que les recherches, dont les grandes lignes sont exposées ci-haut, pourraient être étudiées et élaborées par les délégations et experts respectifs des pays balkaniques, ce qui permettrait d'arriver à des résultats positifs, lesquels seraient présentés ensuite à la troisième conférence balkanique, qui aura lieu l'année prochaine.

2.— La Délégation turque croit pouvoir indiquer les domaines suivants dans lesquels des relevés statistiques pourraient être obtenus : marché de travail, durée de travail, salaire de travail, organisations professionnelles, grèves des ouvriers, lock-out des patrons, chômage, protection du travail, tribunaux de travail, assurance de travail.

Il serait bien opportun d'ajouter que pour ce faire, on pourrait profiter avantageusement des directives du congrès de Genève de 1923, convoqué spécialement pour unifier les statistiques internationales des problèmes sociaux.

La Délégation turque se permet en outre de proposer la nomination immédiate d'un comité spécial pour l'élaboration pendant les assises de la présente Conférence d'un programme détaillé de ces statistiques.

3.— Enfin la Délégation turque se permet de proposer également la nomination immédiate d'un comité spécial, tel qu'il est prévu dans l'article 5 de la convention de la première conférence et en vue d'étudier le contenu de ce même article, relatif au traitement réciproque et sur un pied d'égalité des travailleurs de tous les pays balkaniques.

## Sur l'Hygiène et la Politique Sociale

Présenté, au nom du Groupe Turc, par le Dr AKIL MOUHTAR BEY

A côté des grands problèmes politiques, économiques et sociaux dont s'occupe la Conférence balkanique, la question sanitaire paraît, de prime abord, d'une importance minime. Pourtant, sur le terrain sanitaire, il est facile d'arriver à une entente qui aurait des conséquences sérieuses et serait d'une grande utilité pour tous.

C'est pourquoi il est très heureux que cette question ait été prise en particulière considération. En effet, parmi les résolutions de la première Conférence balkanique, se trouve la proposition d'envisager la réalisation d'une étroite collaboration entre les services sanitaires, d'hygiène sociale et d'assistance publique des pays intéressés avec l'aide des associations médicales, des autorités et des groupements compétents. Et, dans le projet de questionnaire sur l'organisation de la Conférence balkanique, on demande «quelle doit être sa compétence en matière d'hygiène et de politique sociale?»

Pour pouvoir répondre à cette question, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les différents problèmes sanitaires qui peuvent intéresser l'Union balkanique.

Il y a d'abord les trois grandes maladies infectieuses : malaria, syphilis, tuberculose, qui exigent de sérieux efforts. Tous les pays balkaniques ont entrepris avec plus ou moins de succès la lutte contre ces fléaux. Il surgit en outre de temps en temps des maladies épidémiques contre lesquelles il nous faut également lutter. Malheureusement, malgré toutes les bonnes volontés, le budget du service sanitaire arrive rarement à suffire aux besoins de l'hygiène publique.

Il est donc très désirable que, dans nos régions balkaniques, les différents services sanitaires se soutiennent mutuellement. Ils peuvent en effet se donner une aide très précieuse, en faisant profiter les autres des études et des expériences faites dans chaque pays. Cela permettrait de trouver plus rapidement la méthode qui convient le mieux au but poursuivi. Peut-être même pourrait-on unifier les moyens et les types des instruments employés, ce qui amènerait la réalisation d'une sérieuse économie.

Pour donner plus de clarté à cette idée, prenons quelques exemples :

L'examen médical pré-nuptial, qui est appliqué chez nous depuis quelques années, constitue un fait d'un réel intérêt.

La déclaration obligatoire de la syphilis en Turquie, étudiée de près, a donné des résultats tels, qu'ils ont porté les autres peuples à suivre cet exemple.

Cette année enfin, la déclaration de la tuberculose est également devenue obligatoire.

En Grèce, la «Dengue» a fait de nombreuses victimes, mais elle a permis d'importantes études, qui ont mis en lumière plusieurs points intéressants. Tous les pays balkaniques pourraient en profiter.

En ce qui concerne le service sanitaire des frontières il y aurait aussi quelques améliorations très utiles à y apporter tout en observant les stipulations de la Convention sanitaire Internationale. Le jour où l'entente interbalkanique sera réalisée, il y aura une étendue d'un million et demi de kilomètres avec 57 millions d'habitants qui auront sans doute des relations plus fréquentes et plus amicales. Le passage des frontières et le débarquement dans les différents ports pourraient dès lors être rendus plus faciles au point de vue sanitaire aussi, sans pour cela négliger les précautions contre les maladies pestilentielles.

Dans aucun des pays balkaniques, la peste ni la choléra ou la fièvre jaune n'existent à l'état endémique. Il nous viennent du dehors mais demeurent durant un temps plus ou moins long dans l'un de nos ports. Jadis la peste ou le choléra nous venait aisément de Russie. De nos jours le service sanitaire russe paraît avoir plus de succès, et l'on peut désormais considérer cette voie comme beaucoup moins dangereuse. C'étaient les ports en Mer Noire, de la Turquie, de la Roumanie et de la Bulgarie qui se trouvaient les plus exposés au danger.

Par la voie d'Egypte, la peste arrive encore assez facilement aux ports de la Grèce et de là chez nous. La Grèce, qui possède une flotte de commerce jaugée 1,407,808 tonnes est le pays balkanique qui envoie le plus grand nombre de bateaux aux différents ports de nos régions. Le tableau suivant peut nous en donner une idée :

Bateaux ayant passé par les Dardanelles au cours de l'année 1930 :

Grèce . . . . .	505
Roumanie . . . . .	113
Bulgarie . . . . .	43
Yongoslavie . . . . .	9
Albanie . . . . .	0

## Bateaux venus de la Mer Noire :

Grèce . . . . .	343
Roumanie . . . . .	193
Bulgarie . . . . .	44
Yougoslavie . . . . .	6
Albanie . . . . .	0

## Bateaux ayant fait escale dans les ports turcs :

Grèce . . . . .	2670
Roumanie . . . . .	512
Bulgarie . . . . .	156
Yougoslavie . . . . .	107
Albanie . . . . .	0

C'est donc à 3,500 bateaux environ des différents pays balkaniques que nous appliquons les

mesures sanitaires. La Turquie, qui n'a pas encore adhéré à la Convention sanitaire de 1926, l'applique pourtant, aussi bien aux bateaux portant pavillon turc qu'aux autres navires.

Il serait par conséquent d'un grand intérêt de s'entendre au sujet de quelques mesures qui pourraient faciliter réellement la navigation.

Nous proposons donc, pour aboutir à un résultat concret, de constituer une Commission d'études, formée de spécialistes des différents pays, et chargée de préparer un projet d'union sanitaire. Cette Commission se réunirait autant de fois qu'il serait nécessaire avant la convocation de la troisième Conférence interbalkanique.

## II. Groupe National Yougoslave

### Sur le Pacte Balkanique

Présenté, au nom du Groupe Yougoslave, par M. le Dr Z. TOPALOVITCH

#### I. Objet de l'étude.

La Ie Conférence Balkanique a noté deux résolutions de caractère politique, l'une sur les bases sur lesquelles doit reposer l'Union Balkanique et l'autre sur les mesures politiques pour la création de cette Union. La première indique comme but de l'Union que celle-ci doit consolider la paix parmi les Etats Nationaux indépendants des Balkans, au moyen d'une collaboration libre toujours plus grande entre ces derniers, par des ententes toujours plus directes et par une collaboration plus systématique multiplier les éléments de civilisation et harmoniser leurs forces pour le bien de toutes les nations. L'Union doit être réalisée dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations.

La Conférence a proposé comme mesure politique pour l'organisation de l'Union Balkanique, les moyens suivants :

1.— Tous les Ministres des Affaires Etrangères des Etats Balkaniques se réuniront régulièrement tous les ans dans une des villes de ces Etats, dans le but d'échanger leurs vues sur les mesures les plus propices à assurer la sécurité entre les nations;

2.— il sera procédé à l'étude d'un pacte entre les Nations Balkaniques.

Une Commission spéciale doit élaborer le projet du pacte Balkanique et présenter, sur ses travaux, un rapport à la Conférence prochaine d'Istanbul. La Ire Conférence Balkanique n'a établi que les bases générales dudit pacte et qui sont les suivantes :

- a) mise hors la loi de la guerre;
- b) solution, par voie pacifique, de tout litige de quelque nature qu'il soit et pouvant survenir entre les Nations Balkaniques;
- c) aide mutuelle en cas de violation de l'engagement de ne pas se déclarer mutuellement la guerre.

#### II. La forme des conclusions.

La Commission spéciale dont la création avait été décidée par la Conférence, aussi bien que par le Conseil de la Conférence, n'a pu, malheureusement se réunir pour discuter les questions des bases du pacte. Cependant, cette question ne saurait manquer d'être portée devant l'Assemblée plénière de la Conférence. Elle peut être présentée soit sous forme d'un projet de pacte systématisé et rédigé en paragraphes, soit sous forme de résolution où les idées établies par la Ie Conférence seraient développées, laissant pour plus tard, la forme détaillée et la division en paragraphes du pacte. La Commission politique de la Conférence d'Istanbul aura à se prononcer entre ces deux méthodes. Nous nous bornerons de notre côté à exposer les points de vue sommaires sur le contenu éventuel du pacte

#### III. Le caractère actif ou passif du pacte balkanique.

Dès l'abord, la question suivante se pose : quelle doit être la nature du pacte Balkanique : ce pacte doit-il être analogue à de nombreux traités internationaux, dans lesquels deux ou plu-

sieurs Etats déterminent entre eux la procédure de liquidation de litiges et rien de plus? Ces Etats tout en restant entièrement indépendants et libres dans la conduite de leur politique nationale, désirent exclure entre eux la guerre, en tant que moyen de liquidation de collisions éventuelles d'intérêts ou de point de vue. Le pacte exclut l'usage de la violence et de la guerre pour la liquidation de semblables collisions. On y prévoit la procédure de réconciliation et de jugement. Mais un autre genre de pactes est encore possible, ceux ayant un caractère actif, représentant une sorte d'alliance active, ou tout au moins tendant à la création d'une semblable alliance. Avec de tels traités, les parties contractantes entretiennent un contact durable en ce qui concerne la conduite de leur politique nationale, s'efforcent, d'une manière systématique, à faire concorder leurs points de vue et empêchent l'éventualité de contradiction. Il doit exister alors *un organe de collaboration permanente*, chargé de travailler activement à faire concorder les points de vue et intérêts, à rendre impossibles les litiges, ou au moins à les réduire à leur minimum, à en faire une exception à la règle. Mais, si malgré tout, des litiges surgissaient, la voie de réconciliation et celle du jugement sont prévues. La guerre, en tous cas, en tant que moyen de solution, est rendue impossible.

Il s'agit donc de savoir lequel de ces deux caractères fondamentaux serait imprimé au pacte Balkanique. Toutes nos sympathies vont à un pacte de caractère actif. Sans aucun doute, c'est conforme à l'esprit, aussi bien qu'au but de la Conférence Balkanique même. Nous désirons aller vers une Union. Nous désirons arriver à cette Union au moyen d'une action durable et systématique pour la consolidation de la Paix entre les Etats Balkaniques. Nous désirons rechercher l'occasion d'entente, l'occasion de collaborer afin, grâce à une telle activité, de multiplier les éléments de notre civilisation commune, et nous édifions, d'une manière consciente, entre nous, une Union des Etats indépendants devant aboutir finalement à un Etat confédéré. Pour arriver à ce but, il nous paraît nécessaire de prévoir, dans le pacte, l'existence d'un organe permanent de collaboration interbalkanique d'une grande autorité officielle, semblable au Conseil de la Société des Nations, ou, dans le pacte de la Petite Entente, à la réunion annuelle des Ministres des Affaires Etrangères. La Ie Conférence Balkanique a déjà émis le vœu de voir une réunion annuelle des Ministres des

litique extrêmement utile. Mais, si le pacte même prévoit une institution de collaboration interbalkanique permanente, cet organisme devrait être institué et constitué par des délégations autorisées de différents Etats se réunissant plusieurs fois au cours d'une année, afin de préparer une action concertée dans l'ensemble de l'activité internationale, politique, économique et culturelle, et dans le but d'unifier d'une manière aussi vaste et aussi complète que possible, notre développement interne, économique, culturel et social.

#### IV. Le caractère balkanique du Pacte.

La résolution de la Ie Conférence Balkanique porte que l'Union doit être poursuivie dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations. En effet, le travail déjà effectué et les documents internationaux déjà créés dans d'autres parties du monde, facilitent considérablement notre tâche. D'autre part, les organes de la Société des Nations sont des organes auxquels sont déjà rattachés tous nos Etats et qui ont pour mission de travailler à la consolidation et à l'assurance de la paix parmi nous autres balkaniques aussi. Il est donc parfaitement logique et indispensable que les organes de l'Union Balkanique soient en rapport avec les organes de la Société des Nations et recourent à leur concours pour atteindre les mêmes buts poursuivis par eux aussi, buts de maintenir la paix dans les Balkans. Mais il ne faut pas pousser trop loin dans cette voie. Si nous voulons atteindre notre but supérieur, lequel ne consiste pas qu'à maintenir la paix, mais encore à créer une communauté plus entière, économique, culturelle et politique, à créer une Fédération, nous devons faire tous nos efforts pour régler, entre nous-mêmes, toute question litigieuse et que nos organes interbalkaniques soient perfectionnés au point de pouvoir régler tous les litiges.

L'intervention des autorités extérieures ne doit se produire que dans un cas extrême et exceptionnel, alors que le maintien de la paix ou l'existence de l'Alliance seraient compromis. En principe, il y a lieu de tendre vers la compétence aussi vaste que possible des organes balkaniques. La participation des délégués des Institutions internationales ne doit avoir d'autre but que d'augmenter leur prestige mais ils doivent, dans leur essence, rester interbalkaniques. Nous souhaitons donc le contact des rapports, la collaboration avec les Institutions de la Société des Nations, nous souhaitons une activité dans l'esprit de cette dernière, mais nous dési-

rons, en même temps que tous les organes du pacte balkanique et de l'Alliance Balkanique portent un caractère éminemment balkanique. Nous continuerons à nous en tenir à ce principe dans la suite aussi de notre exposé: quelles sont les Institutions à créer pour régler les collisions d'intérêts ou de point de vue, surgissant malgré tous les efforts préalables pour les éviter.

#### V. Mise hors la loi de la guerre.

La résolution sur les mesures politiques en vue de la création de l'Alliance Balkanique fait ressortir trois principes formant la base de fondation du fonctionnement de la nouvelle vie interne, et auxquels l'Alliance Balkanique ne saurait manquer d'adhérer. Ce sont la mise hors la loi de la guerre, le règlement à l'amiable de tout différend et l'aide mutuelle en cas de violation de ces engagements. Le pacte Balkanique futur aura à développer, en plus des détails, ces principes de base. Tous nos Etats ont adhéré au pacte appelé « Pacte de Paris », en date du 27 Août 1928, aux termes duquel la guerre, en tant que moyen de politique nationale, est mise hors la loi. Ce grand acte international interdit aux Etats d'entrer en guerre en tant que moyen de réaliser leurs desiderata ou de solutionner des litiges avec d'autres Etats. Toute guerre offensive est donc interdite. Mais le pacte créant la Société des Nations et le Traité de Versailles, ont maintenu en vigueur les dispositions sur le bien-fondé d'une guerre défensive. Les Etats sont autorisés à se livrer à une défense légitime, à la résistance à l'assaillant violant leurs frontières. En outre, les Etats sont tenus d'entrer, conformément à une décision de la Société des Nations, en une guerre offensive contre l'Etat désigné par une décision de la Société des Nations, respectivement de son Conseil, comme destructeur de la paix et assaillant.

Les Etats Balkaniques, en déclarant dans le pacte balkanique futur, renoncer à tout usage de guerre dans les litiges mutuels réciproques, ne font en réalité que répéter un engagement international existant déjà pour eux. Il n'y a aucune nécessité de souligner d'une manière particulière les exceptions, puisque le droit d'auto-défense se comprend de lui-même et que le pacte est établi justement dans le but que tous les autres Etats Balkaniques et par tous les moyens de puissance, garantissent à un Etat qu'il ne sera pas attaqué par un autre Etat. Nous avons donc à déclarer d'une manière claire et décider que les Etats Balkaniques n'attaqueront pas par la force un autre Etat et que

nous garantissons cet engagement par le fait de reconnaître à tous les Etats Balkaniques le droit de nous attaquer, si nous n'observons pas notre engagement de respecter la paix envers chacun des divers alliés balkaniques.

#### VI. Nature des questions litigieuses.

Le principe de non-agression doit être accompagné d'un autre principe parfaitement clair. Il porte: il ne peut exister, d'une manière absolue, entre nous, aucun litige de nature à justifier une guerre réciproque. Ce n'est que sur cette base que la préparation d'une future Alliance est vraiment possible. D'autres traités internationaux contiennent une distinction entre les questions appelées questions de droit et celles appelées questions politiques. Il y a la distinction entre les questions de nature matérielle, ou question de sécurité publique et question d'honneur national etc. Si nous voulons véritablement la paix et l'Alliance futures, nous devons écarter toute mise en catégories de litige, et déclarer clairement qu'aucun de ces derniers ne doit nous conduire à la guerre. Le cas ne doit point se présenter, ni pour des questions politiques de quelque nature que ce soit de différents pays, ni pour des questions de frontières d'Etat.

Cela ne veut pas dire que tous les Etats reconnaissent, d'avance, la durée éternelle et absolue de l'organisation actuelle de leurs rapports réciproques et de leur politique actuelle. Toutes ces questions peuvent être soumises à la discussion, mais par la voie et de la manière déterminées par les Conventions Internationales, sans guerre et sans menace de guerre. Pour les litiges, il ne saurait y avoir que d'entente amiable, mais non pas l'imposition de décisions par la force.

Mais, dans notre idée fondamentale, nous devons aspirer à l'Alliance par une collaboration successive, bien qu'en principe toutes les questions susceptibles de nous diviser peuvent faire l'objet d'une discussion libre entre nous. Il serait très peu sage de les soulever immédiatement toutes et, par là, de fournir aux adversaires de l'Alliance Balkanique, la possibilité de démolir cette Alliance par son intérieur, en forçant les discussions sur les problèmes les plus délicats. C'est pourquoi il y a lieu de soustraire à la compétence des organes balkaniques certaines questions qu'il est clair qu'on ne pourra, dans les cadres de la communauté balkanique, solutionner, du moins pour le moment ou dans un avenir en vue, pour lequel est conclu le premier pacte bal-

kanique. Ces questions doivent être abandonnées à la compétence des organisations internationales supérieures, organes de la Société des Nations. Quelles sont ces questions? Ce sont les questions de frontières d'Etat existantes et toutes celles réservées, d'une manière explicite, par les traités internationaux, actuellement en vigueur, à la compétence exclusive de chacun des différents Etats. Il est très difficile de croire qu'il nous sera possible, dès le premier pas, d'obliger ces Etats à renoncer à leur compétence dans les questions expressément réservées, par les traités internationaux, à chacun des Etats séparément. Quant aux questions de frontières d'Etat, établies par les traités internationaux, elles ne sauraient être soulevées de la manière prévue par lesdits traités : devant la Société des Nations et ses organes. Dans son processus de développement, notre communauté balkanique atteindra, avec le temps, une telle solidité intérieure qu'elle étendra sa propre compétence et restreindra celle des Etats particuliers et des organes internationaux. Dans le premier projet du pacte nous devons partir de la réalité actuelle et nous devons, par conséquent, dire que pour le moment, il y a lieu d'exclure de la compétence des organes balkaniques de réconciliation et de jugement, les questions concernant les frontières d'Etat, et toutes celles attribuées, d'une manière explicite par le droit international, à la compétence de chacun des Etats.

#### VII. Règlement à l'amiable des litiges.

Au cas où un litige d'une nature quelconque surgissait, il y a lieu tout d'abord de le délimiter et de le présenter d'une manière claire. Les points de vue opposés des parties doivent alors être examinés. C'est la mission d'une *Commission d'enquêtes interbalkanique permanente*. Cette Commission pourrait être aussi dénommée Commission de réconciliation car ses rapports, après l'étude de la question, doivent formuler des propositions objectives de solutionnement du litige entre les parties. Mais il nous semble que la tâche principale de cette Commission est l'enquête du sujet du litige. Après avoir reçu les propositions et demandes des deux parties en litige, elle doit examiner le cas, interroger les témoins, recueillir les statistiques procéder à une enquête sur place, en un mot, réunir tous les faits objectifs influençant le règlement de la question litigieuse. Au bout de cette enquête, la Commission aurait à donner son avis et tel que les parties en litige se verraient forcées de s'incliner.

En ce qui concerne la composition de cette Commission d'enquêtes, elle devrait être revêtue d'un caractère de pleine impartialité. Aussi, ne doit-elle pas être un organisme formé ad hoc mais, bien au contraire, une Institution Internationale permanente, ayant son Bureau permanent. Elle doit être formée de un ou de plusieurs délégués de chacun des Etats Balkaniques. L'Administration de la Commission serait assurée par un vice-président, nommé par les délégués des Etats Balkaniques, assisté d'un secrétaire permanent. La vice présidence passerait tous les ans à un autre Etat, dans un ordre établi. Les fonctions de Président devraient être remplies par un délégué de la Société des Nations, pris soit parmi les fonctionnaires supérieurs des Institutions Internationales de Genève, soit parmi les ressortissants d'un Etat dont l'objectivité pour les questions litigieuses des Balkans est généralement reconnue. Le Président de la Commission d'enquêtes serait désigné ad hoc, jusqu'à la fin des travaux des rapports sur une question litigieuse. Le Président de la Commission d'enquêtes transmettrait le rapport de la Commission à tous les Gouvernements balkaniques, et les parties en litige auraient à se prononcer, dans un certain délai, sur l'acceptation des propositions de la Commission d'enquêtes. Ayant reçu ces réponses, le Président de la Commission, dans le cas où les propositions ne seraient pas acceptées, aura à transmettre l'affaire entière pour jugement au *Tribunal d'Arbitrage Permanent interbalkanique*.

Une instance prononçant une sentence obligatoire dans les litiges doit exister. Cela peut être soit un Tribunal d'Arbitrage Interbalkanique, soit le Tribunal de Justice International de La Haye. Nous désirons en principe, que ce soit un Tribunal Permanent Interbalkanique, dont le Président serait délégué par le Tribunal de Justice International de La Haye. Nous croyons que le Tribunal de La Haye, avec ses juges internationaux, est trop loin de tout rapport balkanique. On pourrait toutefois prévoir que le litige serait porté pour jugement à La Haye, si les parties en litige en convenaient, et on pourrait également prévoir le Tribunal International de La Haye comme instance de cassation, chargée de décider uniquement sur les principes suprêmes de Justice Internationale dans leur application aux Balkans.

#### VIII. Aide mutuelle.

Les membres de l'Alliance Balkanique devraient se considérer comme attaqués en com-

mun par le membre de l'Alliance violant le pacte en tant qu'agresseur. Ils auraient à le combattre par tous leurs moyens. L'agresseur est, sans contredit, celui qui, soit refuse de se soumettre à l'action de la Commission d'enquêtes, soit rejette la sentence du Tribunal d'arbitrage, soit se livre aux mesures flagrantes d'hostilité de guerre. Pour autant qu'un état de guerre se-

rait créé sans recours aux actes d'hostilité de guerre, l'agresseur serait désigné par le Conseil de la Société des Nations, dont la décision n'est pas condamnée par l'unanimité de voix. Nous sommes d'avis que le prestige du Conseil de la Société des Nations est la seule autorité capable de solutionner cette question litigieuse.

## La liberté du travail et de la circulation

Présenté, au nom de Groupe Yougoslave, par le Dr STEVAN POPOVITCH,  
Secrétaire de la Chambre d'Industrie et du Comité National Yougoslave de la  
Chambre de Commerce Internationale, Belgrade.

Il n'est pas facile d'étudier l'établissement réciproque des ressortissants balkaniques dans les divers pays de la Péninsule. Les statistiques sur lesquelles une telle étude pourrait se baser manquent, ou bien on devrait mettre plus de temps pour la correspondance avec les nombreuses administrations, peut être même entreprendre des voyages, pour se créer une idée exacte sur la question. C'est une preuve de plus combien le domaine économique de notre Péninsule fut négligé par nous et quel mérite ont les fondateurs de la Conférence Balkanique de l'avoir fondée, car c'est par son travail que nous apprendrons les lacunes de notre organisation et c'est par elle que nous connaissons et que nous aimerons mieux notre Péninsule.

Cependant, même sans cette étude approfondie, avec une modeste documentation dont je dispose, on peut constater que le nombre de ressortissants balkaniques établis dans les pays balkaniques est très petit, vu le voisinage de ces pays. Je pense naturellement à l'établissement en vue du travail industriel et commercial.

En Yougoslavie, par exemple, il y a vers les quinze cents jardiniers Bulgares établis dans les environs des grandes villes. Ils s'occupent paisiblement de la culture des légumes et envoient leurs gains à leurs familles en Bulgarie. Ces gens vivent d'une vie très modeste et le sens de l'épargne est très développé chez eux. Ils viennent des villages de Bulgarie Trnovo, Sovliyevo, etc. et par cet établissement en Yougoslavie ils trouvent les moyens de subsistance pour leurs familles.

Inversement, un nombre de ressortissants Yougoslaves, surtout des environs de Pirot, est établi en Bulgarie. Ils s'occupent de la production de briques, du fromage connu sous le nom de «kachkavalio»: un petit nombre qui vient du

centre textile Yougoslave Leskovatz est établi dans les environs de Gabrove en Bulgarie, où ils produisent les articles de la corderie. Ces gens sont également doués du sens de l'épargne et leur gain vient pourvoir aux besoins de leurs familles en Yougoslavie. Le nombre de ces ressortissants Yougoslaves en Bulgarie ne doit pas dépasser deux cents.

En Grèce il y a (Thrace et Macédoine Grecque) vers les 2.500 sujets Yougoslaves dont: commerçants 260, artisans 147, professions libres 33, limonadiers 144, laitiers 107, ouvriers 78 etc. Il se peut que dans les autres provinces de la Grèce il y ait encore un nombre de Yougoslaves, mais il doit être insignifiant.

Le nombre et l'importance des Grecs établis en Yougoslavie ne doit pas différer beaucoup de ce que nous venons de dire pour les Yougoslaves établis en Grèce.

Des faits semblables on peut constater en Roumanie, en Turquie et encore plus en Albanie.

La caractéristique de ce mouvement d'établissement balkanique est que le nombre de sujets de divers pays des Balkans participant dans la vie économique de ces pays est insignifiant. Encore faut-il que même ceux qui ont quitté leurs pays pour s'installer dans le pays voisin, ne jouent pas un rôle important dans ce pays. Ils s'occupent des travaux subalternes, de la vente dans les rues, presque pas comme les ouvriers dans les usines.

Il est rare de les trouver parmi les commerçants, industriels et parmi la haute finance de ces pays. Leur participation dans la vie économique des pays qu'ils ont choisis pour leur établissement n'a aucune importance et je cherche en vain un Yougoslave qui jouerait un rôle important dans l'économie Grecque, un Roumain qui le jouerait en Yougoslavie, un Turc en

Bulgarie, ou un Bulgare en Albanie et vice versa.

Cependant nous savons tous que nos nationaux ont une capacité pour toutes les manifestations de la vie économique qui ne cède presque pas aux capacités qu'on trouve chez les autres peuples.

L'influence des grands commerçants et hommes de finances ressortissants Grecs, établis dans les autres pays du globe, en dehors de la Péninsule Balkanique, est grande et en impose.

Les ressortissants Yougoslaves comptent parmi les grands armateurs, industriels et commerçants en Amérique et dans quelques Etats de l'Amérique du Sud. Un Yougoslave possède toute une flotte commerciale dans l'Amérique du Sud. Un autre est le plus grand propriétaire des gisements de salpêtre du Chili. Je suis sûr qu'on pourrait citer des exemples semblables pour les Bulgares, les Roumains, pour les Turcs et peut-être pour les Albanais.

Ces hommes, qui ont vu le premier jour naître sur le sol Balkanique, participent activement dans le commerce, dans l'industrie, dans la navigation et dans les banques des grands pays où ils se sont installés. Par leur énergie, par leurs capacités et par leur force d'organisation ils sortent vainqueurs de la concurrence avec les plus éminents représentants de la vie économique de ces pays.

C'est la preuve éclatante de la capacité économique de nos nationaux, dont l'énergie doit déborder les frontières des Balkans pour créer dans les pays lointains les entreprises dont nos pays balkaniques auront sans aucun doute besoin.

Dans nos pays cependant, nous avons des ressortissants des pays non balkaniques qui occupent les premiers plans de la vie économique chez nous. Combien d'exemples dans les pays balkaniques, où certaines branches du commerce ou de l'industrie sont presque exclusivement dans les mains des Allemands, des Italiens, des Anglais etc. ?

Je connais bien les raisons de cet état des choses. Nos pays balkaniques sont pauvres en capitaux : leurs territoires ne sont pas assez grands, quand on les considère séparément ; le nombre de la population, — c'est à dire des consommateurs — est petit, et les esprits entrepreneurs de nos nationaux s'envolent vers les pays dont les marchés sont plus grands et disposent de capitaux plus abordables...

Tout ça peut être vrai, mais il est également évident que la circulation de l'homme de Balkan n'est pas tout à fait libre, qu'elle est entravée par les mesures qui ne sont pas uniformes dans

tous les pays balkaniques. Souvent dans un de ces pays il existe une procédure pour l'admission et l'établissement des étrangers et une procédure plus sévère pour l'admission et pour l'établissement des ressortissants balkaniques. Celui-ci est considéré « plus étranger », si je peux m'exprimer ainsi, que les vrais étrangers des pays lointains. Au lieu de nous unir, notre voisinage nous sépare....

Nous ne sommes pas ici pour récriminer et ce n'est aucunement mon intention, d'autant plus qu'il pourrait y avoir des raisons plausibles, dans quelques cas, pour l'application de mesures plus sévères. Je m'abstiendrai de citer les exemples mais il nous appartient l'initiative de constater les grandes différences qui existent entre les tendances que la Conférence Balkanique s'est proposées et entre la réalité des faits. C'est à nous de révéler les lacunes de l'organisation de nos peuples et de tendre à ce que ces lacunes soient éliminées, pour préparer la réalisation de la grande idée de l'Union douanière Balkanique.

Si nous jetons un coup d'œil sur le travail international pour la circulation libre des biens et des personnes, nous verrons que sur ce champ aussi nous sommes de beaucoup devancés.

La Société des Nations, la Chambre de Commerce Internationale ont fait des enquêtes et des Conférences nombreuses sur cette question.

A la Conférence Economique Internationale qui a eu lieu à Genève en mai 1927, la Chambre de Commerce Internationale a demandé l'établissement d'un droit des étrangers aussi uniforme et libéral que possible. Elle a suggéré la conclusion de deux conventions, l'une tendant — sauf quelques exceptions nécessaires — à la suppression du visa de passeport et à la liberté de séjour et d'établissement des étrangers légalement admis ; l'autre tendant à assurer dans la mesure de possible le traitement des étrangers sur un pied d'égalité avec les nationaux, en ce qui concerne l'exercice du commerce et autres professions, le statut civil des étrangers, le statut des personnes morales étrangères, le traitement fiscal des étrangers.

La Conférence Economique Internationale appréciant pleinement le travail de la Chambre dans le domaine du traitement des étrangers, a adopté la résolution suivante :

« La Conférence considère que l'octroi des garanties légales, administratives, fiscales et judiciaires nécessaires aux ressortissants, firmes ou sociétés d'un Etat admis à exercer leur industrie, ou toute autre occupation, sur le territoire d'un autre Etat, ou admis à s'y établir, est une

des conditions essentielles de la coopération économique des peuples».

Et pour la réalisation de cette coopération économique des peuples, la Conférence a voté les recommandations suivantes :

1. Que, en attendant la conclusion d'une convention internationale, soient réalisés des accords bilatéraux, inspirés des travaux déjà faits par le Comité Economique de la Société des Nations et par la Chambre de Commerce Internationale, et déterminant les meilleurs moyens de préciser le statut des étrangers, tant au point de vue économique qu'au point de vue juridique et

2) Que dans le même esprit et le même but, soit préparée par les soins du Conseil de la Société des Nations, la réunion d'une Conférence diplomatique, destinée à élaborer une Convention internationale;

3) Que dans la rédaction de ces accords et des textes qui seront soumis à cette conférence, soient notamment retenus, à titre énonciatif et non limitatif, les points suivants :

a) Egalité de traitement quant aux conditions de séjour, d'établissement, de déplacement et de circulation des étrangers admis dans un Etat et des nationaux de cet Etat;

b) Conditions d'exercice du commerce, de l'industrie ou de toutes autres activités par les personnes et entreprises étrangères;

c) Statut juridique des mêmes personnes physiques et morales;

d) Statut fiscal des mêmes personnes physiques et morales.

Divers projets de conventions internationales sont élaborés depuis, se basant tous sur les principes énoncés ci-dessus.

Nous voyons que le travail international sur la liberté du travail et de la circulation bat son plein et il serait désirable que nos pays organisent cette coopération économique des peuples avant qu'elle nous vienne de Genève. Il est toujours mieux que nous entrions dans les combinaisons internationales comme une unité économique homogène, dont la jurisprudence et dont les conditions économiques du travail et de la circulation sont déjà unifiées et prêtes à servir de base pour les conventions internationales.

A mon avis, la liberté de circulation ne concerne pas seulement les personnes, mais aussi les biens et les capitaux. L'un sans l'autre ne va pas. Il est naturel que les concessions que les pays Balkaniques offriront aux ressortissants étrangers profitent aux ressortissants de tous les Etats du globe par l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Si nous voulons

conserver quelques concessions ou, pour mieux dire, donner la préférence à nos ressortissants balkaniques, l'idée de l'Union Douanière s'impose. Dans l'intérieur de l'Union on peut introduire la législation et la réglementation qui ne concerne que les ressortissants des pays qui forment l'Union.

Tout d'abord il faut résoudre cette question, car de la manière dont elle sera résolue dépendent les décisions ultérieures.

La réalisation de l'Union ne s'effectuera pas vite. Malgré tout, c'est un travail qui exige plus de temps. Mais ce travail n'exclut pas un autre — le travail préparatoire.

D'ores et déjà on peut introduire les facilités pour le séjour des ressortissants balkaniques, en commençant par l'abolition bilatérale de visa de passeport. Un grand nombre d'Etats qui n'ont pas des raisons de rapprochement égales aux nôtres, ont déjà réalisé l'abolition réciproque des visa de passeport, pour leurs ressortissants. Pourquoi les pays balkaniques si proches l'un à l'autre ne le feront-ils pas?! Je ne peux pas supprimer mon étonnement d'être obligé de prendre des visa dans mon passeport pour aller en Bulgarie, en Grèce, en Roumanie, ou Albanie, quand je voyage en Allemagne p. ex. qui est plus loin, sans aucun visa.

Puis vient le droit d'admission et de séjour. Supprimer autant que possible les formalités qui les réglementent aujourd'hui, et qu'un ressortissant balkanique soit sûr qu'il aura le traitement égal avec les nationaux dans le pays balkanique qu'il a choisi pour y développer son activité.

Il se pourrait que certains Etats eussent des raisons particulières de ne pas admettre le séjour des non-nationaux dans certaines zones de leurs territoires. On pourrait les exclure de la liberté de l'admission. Je n'aurai rien contre les exceptions qui concernent la sécurité ou la défense nationale, mais ce que nous désirons tous, je suis convaincu, c'est que la liberté soit consacrée comme principe et les restrictions comme exceptions, ce qui, aujourd'hui à ce qu'il me paraît, n'est pas le cas.

Nous entendons souvent traiter à l'Occident l'homme des Balkans comme un homme inférieur et nous nous revoltions contre ce traitement si injustifié. Mais soyons sincères. N'est-ce pas un peu de notre faute? Le traitons nous toujours comme il le mériterait? Ne faisons-nous même souvent une différence entre les hommes des Balkans et celui de l'Occident au détriment de notre homme balkanique?!...

Il faut abattre les barrières qui empêchent la

circulation libre dans la mesure de la plus grande possibilité.

Nos hommes émigraient chaque année en grandes masses vers les Etats-Unis d'Amérique. Le grave problème de chômage a obligé le Gouvernement Américain d'édicter des mesures qui rendent pour ainsi dire l'immigration en Amérique impossible.

Pareilles mesures sont entreprises par les autres grands pays de l'Europe, où nos hommes trouvaient du travail. Le même problème du chômage force ces pays de prohiber l'immigration, en vue de l'embauchement des non-nationaux, pour réduire les nombreux millions de leurs chômeurs.

Les marchés, où nos robustes hommes exportaient leur force et où par leur sueur ils créaient les capitaux, dont nos pays profitaient seulement dans une minime proportion, se ferment. Ouvrons-leur les nôtres et que leur énergie et leur sens du travail mettent en valeur les richesses de notre sol balkanique.

Je voudrais finir avec un désir. *C'est que dans cette circulation plus libre dans les pays balkaniques, les hommes des Balkans soient la liaison et les semeurs de l'amour de la solidarité de nos peuples et qu'ils soient les précurseurs de l'Union Balkanique.*

## Collaboration des institutions sanitaires entre les Etats Balkaniques

Présenté, au nom du Groupe Yougoslave, par le Dr Z. B. MARKOVIC.

Les Balkans, porte de l'Europe, furent, depuis les temps les plus reculés, la route de communications entre l'Est et l'Ouest, le carrefour et le passage des peuples y faisant un séjour plus ou moins prolongé. Au IV<sup>ème</sup> siècle avant J—C, nous trouvons dans les Balkans, des Celtes et, un peu plus tard, l'occupation romaine. La grande migration des peuples a fait passer par les Balkans des Goths et des Avars, après lesquels commence l'immigration, par infiltration, des Slaves. A côté des dévastations léguées par certaines époques dans les Balkans, nous y trouvons aussi des vestiges considérables des civilisations hellénique et romaine. C'est sur les assises de ces civilisations que se développa et vécut non seulement la civilisation des descendants helléniques, des populations romanisées de la Dacie, des roumains, des descendants des antiques Illyriens, des Albanais, mais aussi des Slaves immigrés et, finalement, le domaine Balkanique fut embrassé et unifié par la civilisation byzantino-chrétienne.

Depuis ces époques reculées jusqu'aux temps récents, les Balkans, historiquement considérés, furent la scène où parurent les expéditions des Croisés ainsi que les luttes interminables entre des armées de différentes nations, poussées par le fanatisme et le symbole religieux.

C'est ainsi que les Balkans, depuis les époques les plus reculées jusqu'aux événements historiques les plus récents, furent le champ où

marchèrent et combattirent les armées de nombreuses nations.

Tous ces mouvements, ces mélanges, ces collisions de différentes nations, laissèrent derrière eux des sillons profonds et durables, aussi bien dans tous les domaines de la vie que dans le domaine des conditions hygiéniques.

C'est dans ces conditions historiques et dans les mêmes conditions géographiques que se développent les civilisations similaires des profondes masses des peuples Balkaniques.

C'est pourquoi, à présent que la complexité des conditions différentes de l'époque où nous vivons, nous invitent à étudier les possibilités de nombreuses voies et mesures communes, nous nous trouvons, selon notre avis, de la manière la plus aisée devant la possibilité d'une collaboration sanitaire des Etats Balkaniques.

Cette collaboration internationale des activités sanitaires n'est pas seulement une résultante nécessaire d'une sage compréhension et de la juste évaluation des réalités du jour, des rapports et communications permanentes et vivaces entre les nations. Au-dessus de tout, nous paraît-il, la collaboration sanitaire impose aux nations Balkaniques un champ d'action propice au développement d'une activité concertée, digne de nos tendances communes.

Le service sanitaire, dans le sens étroit du mot, d'une part, la médecine sociale dans un sens plus vaste, d'autre part, sont des bases

sur lesquelles peuvent se mesurer les aptitudes civilisatrices de nos nations Balkaniques.

D'autre part, par le moyen d'une activité sanitaire concertée, non seulement nous nous défendons d'une manière pratique contre les maladies et fléaux communs, mais encore, par cette voie scientifiquement étudiée, nous relevons le corps, le physique et indirectement le moral et la santé de nos nations.

Et, par l'esprit sain, ce qui veut dire héroïsme et amour de la justice, sublimes, nous servons le but final de l'idéal social et éthique, la conception élevée de la paix internationale.

Ayant devant soi un tel passé, éclairé par la perspective historique trouble et agitée de notre Péninsule, passé ayant imprimé par les misères, les maladies épidémiques, à nos peuples, une empreinte analogue de la vie et de la destinée et, guidés par le principe de la collaboration des Etats Balkaniques, nous essaierons, par le présent Rapport, d'éclairer le domaine sanitaire des Balkans et d'indiquer, en grosses lignes et pour le moment en une esquisse et une proposition générales, les voies d'une action commune de la collaboration des Institutions sanitaires de nos pays.

Dans cette voie nous rencontrons d'abord un point de principe : la lutte internationale contre les épidémies.

En effet, les maladies épidémiques ne connaissent ni frontières territoriales, ni politique, ni Etat. Si, jadis, et jusqu'à il y a quelques dizaines d'années, l'individu pouvait se borner à la lutte pour la défense personnelle et celle de sa famille, à présent, l'époque de Communication par les airs mêmes, cette défense est presque impossible.

C'est dans ces conditions que furent faites des propositions concrètes concernant la lutte internationale contre les épidémies, ce qui fit naître en 1838, le Conseil Supérieur de Santé de Constantinople. En 1851, il y eut la Conférence Sanitaire Internationale de Paris. Des Conférences Sanitaires Internationales se suivent au cours des années de la manière suivante : en 1859, à Paris, en 1866 à Constantinople, en 1875 à Vienne, en 1881 à Washington, en 1885 à Rome, en 1892 à Venise, en 1893 à Dresde, en 1894 à Paris, en 1911—1912 à Paris, en 1926 à Paris, en 1897 à Venise, en 1904 à Paris. Les Conférences Internationales firent naître l'Office International d'Hygiène Publique, publiant son «Bulletin Mensuel de l'Office International», publiant les rapports sur les Conférences Sani-

taires, lois, articles sur l'assainissement et d'une manière générale tous renseignements concernant la défense personnelle internationale contre les épidémies et le relèvement de la santé publique.

C'est dans l'esprit des principes généraux et des aspirations des Conférences sanitaires internationales, et dans le but de rendre la lutte contre les maladies épidémiques aussi efficace que possible afin d'améliorer la santé publique de leur pays que les Royaumes de Bulgarie et de Yougoslavie, s'appuyant sur la Conférence Sanitaire de Paris de 1912 et sur la résolution votée à la Conférence de Varsovie, en 1922, conclurent une Convention sanitaire particulière, contenant la loi et le règlement sur les mesures sanitaires, en cas de maladie et d'épidémie dans l'un ou dans les deux pays, ce qui arrive très facilement dans notre époque de communications aussi développées.

Lesdites mesures concernent les maladies suivantes : choléra a iatia, pestis, febris flave, ensuite le typhus exanthematicus, typhus recurrens, variola vera. La Convention concerne aussi des maladies moins dangereuses pour les communications internationales : typhus abdominalis, dysenteria, grippe (influenza gravis), encephalitis lethargica, meningitis cerebrospinalis epidemica, polyocephalitis. La Convention régleme l'application des mesures prévues, l'échange de médecins et de secours mutuels, les dispositions concernant les questions en litige, la durée de la Convention, la loi sur la dotation des contrées manquant de médecins et autres détails nécessaires.

Le Royaume de Yougoslavie n'a pas de Convention analogue avec les autres pays limitrophes balkaniques, l'Albanie, la Grèce et la Roumanie.

Une collaboration de nos autorités sanitaires serait urgente dans ce domaine, ce que nous faisons ressortir ici.

Un autre domaine pour la collaboration sanitaire mutuelle est le secours médical mutuel et les soins mutuels aux malades.

C'est dans ce sens qu'à été conclue une Convention entre le Royaume de Yougoslavie et le Royaume de Hongrie, tendant à assurer aux malades ressortissants d'un pays le secours médical et les soins dans l'autre pays. C'est pourquoi chacune des parties contractantes, aux termes de la Convention, a accordé aux ressortissants d'un pays le secours médical et les soins dans l'autre pays. C'est pourquoi chacune des parties contractantes, aux termes de la convention, a accordé aux ressortissants de l'autre partie, ayant besoin

pour cause de maladie physique ou mentale, de secours et de soins médicaux, y compris aussi l'hospitalisation, le même traitement qu'à ses propres ressortissants, jusqu'au moment où les malades peuvent être rapatriés, sans danger pour leur santé propre ou pour la santé d'autres personnes.

Si une des parties contractantes veut faire rapatrier un malade incurable ou un aliéné, se trouvant sur son territoire, l'autre partie ne peut refuser de l'admettre, si le malade est son propre ressortissant.

Le remboursement des frais de secours et soins prodigués dont il s'agit à l'article précédent, pas plus que les frais d'enterrement ou de transport, ne peut être réclamé aux Caisses Publiques, provinciales ou communales, y compris les Caisses d'Institutions d'assurance obligatoire de l'Etat, dont la personne ayant joui des secours est le ressortissant.

Cependant, dans le cas où la personne ayant joui des soins, ou bien une tierce personne, tenue de par la loi à fournir l'indemnité, était à même de supporter ladite charge, la réclamation du dédommagement des frais pourrait être faite.

A cet effet, chacune des parties contractantes s'engage à se prêter, au cas où une pareille réclamation d'une autorité sanitaire centrale d'une partie est adressée directement à l'autre autorité correspondante, le concours prévu dans leur législation respective, afin que les frais décomptés selon les taux d'usage soient remboursés à qui de droit.

Cependant, les frais d'hospitalisation de dernière classe ne seront pas réclamés pour le remboursement, sauf au cas où la personne soignée ou d'autres personnes, tenues de par la loi à fournir une indemnité ont un domicile ou une propriété immobilière sur le territoire de l'Etat ayant prodigué les soins.

Une pareille Convention n'existe pas entre le Royaume de Yougoslavie et les autres Etats limitrophes des Balkans, ce que nous faisons ressortir ici, dans le désir de faire étudier les possibilités d'une telle convention et d'en arriver à une collaboration sanitaire effective dans ce sens aussi.

Nous ferons un pas de plus au delà de ces mesures concrètes auxquelles nous astreignent la vie même et les conditions du développement de la vie internationale. Nous avons en vue la question des mesures d'hygiène sociale dans la lutte contre les maladies épidémiques lesquelles, certes, intéressent également tous les pays mais, dans une perspective plus vaste et plus éloignée,

touchent des groupements d'Etats, forcés par les conditions géographiques à une mutualité plus intime. Ces mesures d'hygiène sociale concernent, en premier lieu, les maladies apparaissant et se maintenant par la force des conditions géographiques spécifiques, du standard de vie spécifique, maladies telles que la fièvre paludéenne, la tuberculose, l'alcoolisme et les maladies vénériennes.

Dans ce sens, un mouvement d'hygiène sociale s'est manifesté dans le Royaume de Yougoslavie et qui, en une dizaine d'années, a levé les pouvoirs publics et une grande partie des populations yougoslaves, pour la lutte en vue d'améliorer les conditions sanitaires des larges masses populaires.

Au cours de cette dizaine d'années, il a été créé de nombreuses Institutions et un grand nombre d'établissements médico-sociaux de moindre importance, tels que l'Institut hygiénique central à Belgrade, l'École Sanitaire Publique de Zagreb pour l'ensemble du Royaume, les Institutions d'Hygiène à Sarajevo, Zagreb, Ljubljana, Novi-Sad, Skopje, Banja-Luka, Cettigne et Split, pour chacune des Banovines respectivement. Nous avons ensuite des Foyers Sanitaires Publics, installés dans les sous-préfectures, préfectures, pour un ou plusieurs arrondissements et comportant les sections suivantes : Dispensaire pour mères et enfants, polyclinique scolaire, service de bactériologie, épidémie et chimie, dispensaire de tuberculose et une exposition d'hygiène. Suivant les besoins locaux, on y peut ajouter même les sections suivantes : un poste pour la lutte contre le trachome, un poste pour la lutte contre les maladies vénériennes, un poste pour la lutte contre le paludisme, une infirmerie générale pour la population indigente, un service d'hospitalisation suivant la loi sur les hôpitaux. Les institutions hygiéniques sont au nombre de 10, les Foyers Sanitaires Publics 44, les postes de trachome 21, les postes anti-fabriques 28, dispensaires de nourrissons 26, postes bactériologiques 45, dispensaires anti-tuberculeux 47, postes de maladies cutanées vénériennes 54, polycliniques scolaires 77, postes hygiéniques 121. Nous croyons que les Institutions d'hygiène sociale du Royaume de Yougoslavie pourraient servir de modèle pour plusieurs actions fertiles dans le domaine de la collaboration sanitaire des Etats Balkaniques et en premier lieu en ce qui concerne le paludisme, la tuberculose et l'alcoolisme.

Une des premières questions méritant notre intérêt est la question des enfants. Jusqu'à il y

a quelques dizaines d'années, la médecine accordait toutes ses préoccupations à l'enfant malade. Cependant, de notre temps, la pédiatrie moderne se relève de plus en plus et accorde son attention à l'enfant depuis sa naissance, c'est-à-dire qu'elle se préoccupe de l'enfant bien portant, de son développement, tout autant que de l'enfant malade.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de faire ressortir un type d'institution propagé par le Royaume de Yougoslavie et qui doit servir de foyer d'études des meilleures méthodes de l'hygiène infantile, de leur propagande et de leur mise en œuvre. Ce sont les institutions pour la protection sanitaire des mères et des enfants dont chaque Banovine a été dotée, dont deux sont déjà en fonctionnement et plusieurs en cours de réalisation.

Les institutions pour la protection sanitaire des mères et des enfants sont des établissements sanitaires ayant pour mission de : 1) étudier les causes des maladies et de la mortalité infantiles dans le territoire de la Banovine; 2) étudier et propager les méthodes les plus adéquates en vue de faire disparaître ces causes et leurs effets; 3) préparer des médecins, un personnel technique auxiliaire et des collaborateurs bénévoles, pour l'action dans le domaine de la protection sanitaire des mères et des enfants; 4) propager dans les masses les plus profondes de la population, les connaissances d'hygiène infantile et d'hygiène de la femme; 5) tenir état et statistique de l'action publique et privée en vue de la protection sanitaire des enfants, dans la Banovine; 6) de collaborer avec les instituts d'hygiène dans l'organisation des dispensaires d'enfants, et de contrôler au point de vue technique, leur fonctionnement; 7) d'assurer, par l'intermédiaire de leurs services, et d'une manière directe, la protection sanitaire des enfants et des mères dans le ressort restreint de leur activité. Une Institution pour la protection des mères et des enfants possède les services suivants : 1) consultation pour femmes enceintes; 2) dispensaires infantiles avec les sections suivantes; a) consultation pour mères de nourrissons et de petits enfants; b) une polyclinique infantile; c) une laiterie pour nourrissons; 3) une colonie pour nourrissons et petits enfants; 4) asile pour mères et nourrissons; 5) section de popularisation d'hy-

giène infantile et d'hygiène féminine avec une institutrice et une exposition ambulantes.

Le présent Règlement montre l'ensemble de l'activité dans le domaine de l'hygiène infantile et de la protection de l'enfance.

Et ce qu'il y a lieu de faire ressortir et dont l'utilité a été toute particulière, c'est l'adjonction d'une telle Institution à Belgrade, à la Clinique infantile de l'Université à Belgrade, ce qui a imprimé à l'enseignement de la pédiatrie une directive toute moderne, réaliste et vivifiante.

Nous mettrons en même temps en avant le grand mouvement de polycliniques scolaires et de médecins scolaires en Yougoslavie, ensuite, un grand nombre de maisons de convalescence pour enfants, des colonies scolaires de vacances de l'Etat, de provinces, de communes urbaines et privées, enfin le mouvement de cuisines scolaires actives, où se distingue particulièrement la Jeunesse de la Croix-Rouge

Nous soulèverons ici la question de patronage mutuel et de rapatriement d'enfants.

Nous attirons aussi l'attention sur l'utilisation mutuelle de localités climatiques spécifiques pour échange d'enfants. Nous proposons également à l'intérêt public la question du devoir du père envers l'enfant naturel. Nous mentionnerons encore le grand mouvement d'initiative privée, le mouvement de la coopération sanitaire dans le Royaume de Yougoslavie réunissant de larges masses des populations rurales, en vue de la défense contre les maladies et de secours en cas de maladie, mouvement offrant de larges possibilités de collaboration sanitaire mutuelle.

En fin, nous suggérons à vos réflexions, la proposition de fondation d'un *Institut d'eugénie raciale* dans les Balkans, destiné à s'élever sur le passé et sur le présent, afin de jeter un regard en avant pour examiner, étudier, trouver et établir l'index de l'avenir de nos populations balkaniques.

Toutes ces questions intéressent aussi bien le présent que l'avenir de nos nations balkaniques: questions des Congrès techniques éventuels des représentants des Etats Balkaniques, questions soulevant et éclairant le vaste domaine de renseignements mutuels, d'encouragement réciproque et de coopération sanitaire interbalkanique.

### III. Groupe National Hellénique

## Considérations générales au sujet de l'amélioration de la communication ferroviaire interbalkanique

Présenté, au nom du Groupe Hellénique, par M. G. P. BOUYOUKAS,  
Directeur Général des Chemins de Fer auprès du Ministère des Communications.

En examinant le problème dans son ensemble, mon avis est que les États Balkaniques ne sont pas suffisamment reliés entre eux par des artères ferroviaires, de façon à satisfaire aussi complètement que possible aux besoins de leurs populations.

Pendant les années d'avant guerre, chacun de ces États ayant spécialement en vue le renforcement de sa propre défense construisait vers ses frontières, des chemins de fer pouvant avant tout servir à des buts militaires, les intérêts généraux ayant, au point de vue commercial, été souvent mis de côté.

Ainsi, il est démontré que des artères ferroviaires qui relient des États limitrophes, aussi bien là où les anciennes frontières n'ont pas été modifiées que là où elles ont été déplacées, et de telle façon que de grands tronçons de la même ligne de chemin de fer, après la guerre, se trouvent dans deux ou trois États, ne satisfont pas, aujourd'hui, aux exigences et aux besoins du commerce.

Cependant, aujourd'hui, alors que les malentendus fondamentaux entre les États Balkaniques ont disparu, ainsi que nous avons tous le droit de le croire, alors que tous reconnaissent que l'intérêt général est la consolidation des liens amicaux entre les différents peuples qui habitent dans les Balkans, je crois qu'une entente sincère est pleinement justifiée dans le but de sauvegarder les intérêts de ces peuples.

Il n'est pas nécessaire de discourir pour démontrer ce que peut offrir à l'affermissement des rapports amicaux et pacifiques entre les divers peuples, une communication fonctionnant, sur base de dispositions bien étudiées, normalement et à peu de frais. Un contact continu entre les habitants et une visite aux pays voisins contribueraient à mieux nous connaître et à nous esimer réciproquement, tandis que, d'autre part, la satisfaction de nos besoins en divers articles indispensables à la vie, produits par un État et manquant dans un autre, par le transport rapide et à bon marché des marchandises, soulagerait les populations, en contribuant au renforcement de l'Économie Nationale.

En ce qui concerne la Grèce, dont je me propose d'examiner d'une façon tout à fait générale, les rapports des communications ferroviaires avec les pays limitrophes, j'avoue que ces rapports ne peuvent pas être jugés comme absolument satisfaisants. En vue de pouvoir communiquer directement avec l'Albanie et la Serbie, la Bulgarie et la Turquie, ou pourrait, en examinant plus profondément le sujet, suggérer bien des choses pour l'amélioration des conditions des communications existantes. Mais je dois me borner à des mesures qui sont facilement réalisables et qui ne nécessitent pas de grandes dépenses.

La Grèce n'est pas reliée avec l'Albanie par chemin de fer. La communication vers le Nord est effectuée par une route carrossable conduisant de Florina à Koritsa, de 7 mètres de largeur et d'une longueur de 50 kilomètres jusqu'aux frontières gréco-albanaises. Pour cette route ont déjà été dépensés 2.000.000 de francs or pour réparations, et 800 000 autres devront y être affectés prochainement. Elle peut être considérée comme suffisante pour la communication de la Grèce septentrionale avec l'Albanie.

En dehors de cette voie de communication, deux routes conduisent de Janina à Arghyrokastrò et à Ostanitza, routes suffisantes pour les relations du côté sud de l'Albanie.

Une communication ferroviaire a été étudiée de Siatista Castoria et Koritsa, qui peut être réalisée après la construction de la ligne déjà en voie d'exécution de Kalambaka par Siatista et Kozani à Verria.

De même, il existe une étude complète d'une ligne de chemin de fer de Valona, par Janina, Prévéza, Achéloüs, Karpenissi, à la station Lianokladi de la ligne Athènes-Salonique, ligne de 400 km. environ de longueur. Cette ligne, en reliant Valona au Pirée, pourrait servir à des buts plus généraux et plus importants; mais vu la grande dépense que sa construction nécessite, il n'est pas possible d'en parler pour le moment.

La communication avec la Serbie par chemin de fer est obtenue sur deux directions: A Kenali, près de Florina, où passe la ligne de Salonique à Monastir, et à Ghevghéli, où passe la

ligne de Nisch—Salonique. De ces deux jonctions, la principale est, certes, celle par Ghevgheli. C'est la plus importante pour les intérêts des deux peuples. J'estime que, pour le moment du moins, cette jonction suffit pour le trafic entre les deux Etats limitrophes.

Avec la Turquie, la jonction ferroviaire est réalisée par la ligne des Chemins de fer Orientaux qui part de Constantinople pour Andrinople et qui bifurque vers Alexandrople, à partir de la station de Pythion (Kouleli—Bourgas). Avec cet Etat, qui possède un littoral étendu sur la mer Egée, nos relations commerciales sont parfaitement servies par les voies maritimes, de sorte que la nécessité d'une nouvelle communication ferroviaire ne se présente pas. La voie existante semble satisfaire suffisamment aux besoins des deux Etats limitrophes.

Reste la communication ferroviaire avec notre voisine, la Bulgarie. Il y a lieu de souligner immédiatement que cette communication est très insuffisante. Elle ne satisfait guère ni aux exigences des voyageurs ni à celles du commerce régional.

Deux voies ferrées mènent de Grèce à la Bulgarie : l'une par Alexandrople, vers Andrinople et Svilengrad, l'autre par Ghevghéli, Skoplié, et Nisch, vers Tsaribrod. La première entre directement de la Grèce en Bulgarie — si l'on néglige la petite région turque qu'elle franchit près d'Andrinople. La deuxième traverse, sur 480 km. environ, le territoire yougoslave de Ghevghéli, à Tsaribrod.

Ces deux voies sont très longues. D'Athènes, par Salonique—Alexandrople et Svilengrad jusqu'à Sofia, il y a environ 1435 km. et par Ghevghéli et Nisch, 1125 km. De Salonique, les distances sont respectivement d'environ 925 et 615 km.

Le fait que ces lignes ne satisfont pas aux besoins des peuples est prouvé d'un côté, par la suppression de la voiture directe d'Athènes—Sofia, faute de trafic, et de l'autre, par l'échange restreint de marchandises entre les deux Etats. Ceux-ci, selon les statistiques, se trouvent dans la nécessité d'importer des marchandises venant d'autres pays mieux servis par des communications plus rapides et à meilleur marché, tandis qu'il serait possible d'échanger entre eux diverses marchandises, dans des conditions plus avantageuses, si les communications ferroviaires étaient améliorées.

Ceci posé, examinons de quelle manière il serait possible de relier ces deux pays, par chemin de fer, dans des conditions plus favorables.

Une voie de 1.44 m. conduit, de Sofia vers Kustendil et Guchevo, près des frontières serbo-bulgares.

A partir de la station Radomir de cette ligne, une voie de 0,60 m. avance vers le sud jusqu'à Petritzi et Marnople, près de Koula, à la frontière greco-bulgare. A une petite distance de Koula, passe la ligne de Salonique à Serrès, Drama et Alexandrople. Si le parcours de Radomir à Koula, et jusqu'à la station hellénique Vyronia (Handji—Beilik) était effectué sur une voie de 1.44 m. alors un chemin de fer international relierait les deux Etats par le chemin le plus court. Car, par cette voie, la distance entre Sofia et Salonique serait d'environ 340 km. et Sofia—Athènes, de 850. C'est-à-dire que Salonique se trouverait d'environ 170 km. plus près de Sofia que d'Athènes, de sorte que la communication avec la première serait possible, dans un temps réduit.

Ce projet, c'est-à-dire la construction d'une ligne à voie 1.44 m. de Radomir à Vyronia, présente déjà un commencement de réalisation en territoire bulgare. Car, de Radomir à Doupnitsa, une ligne à voie large a été construite sur une longueur de 44 km. environ; de Doupnitsa à Orlovetz, sur une longueur de 54 km. la ligne est en cours de construction ainsi qu'il est noté dans les récentes cartes ferroviaires bulgares. La section restante d'Orlovetz à Petritsi (68 km.) c'est-à-dire tout près des frontières greco-bulgares, est à l'étude.

Si donc, d'une part, on achève la ligne d'Orlovetz à Koula, en territoire bulgare, et que d'autre part, la Grèce construisait une ligne à voie large de Vyronia à Koula, on obtiendrait la jonction ferroviaire des deux Etats limitrophes de la manière la plus économique — à mon avis personnel du moins — mais aussi, de la manière la plus opportune : économique, d'une part, car toute autre jonction, comme par exemple celle de Mastanli, par Komotini à Porto—Lagho, exigera de plus grandes dépenses pour la construction d'une ligne et aussi d'un port ; opportune, d'autre part, car deux grands centres commerciaux de ces deux pays seront reliés par une route très courte, qui aboutira à un port important déjà muni de nombreux moyens d'exploitation et qui, prochainement sera agrandi d'une manière considérable.

Ainsi le port de Salonique grâce à son organisation actuelle est à même de desservir le commerce bulgare sous tous les rapports.

Le commerce roumain sera également desservi par cette solution, le parcours de Bucarest

à Salonique étant abrégé d'une manière considérable. Car la route de Bucarest par Roussé, Tyrnovo, Plevén, Sofia et Koula à Salonique présente une longueur de 630 km. environ, tandis que celle par Roussé et Stara Zagora est de 1250 km. celle par Temisvar—Soubotitsa—Belgrade et Ghevghéli de 1620 et celle par Turno—Severin, Prahovo, Nish et Ghevghéli de 1155 km.

Enfin, la route par Koula servira également le commerce polonais, attendu surtout, qu'un pont sera construit sur le Danube, près de Korabia.

Il ne sera pas fait mention, ici, des résultats heureux qu'aurait la jonction des chemins de fer helléniques et bulgares, près de Koula, en ce qui concerne le commerce des Etats balkaniques limitrophes, et aussi le trafic des voyageurs. Tout ceci est si évident que tout développement particulier semble superflu.

Il est entendu que la construction de ces lignes de jonction entre les Etats limitrophes ne suffit pas. Si l'exploitation ne se fait pas sur

une base des prescriptions bien étudiées par tous les intéressés, afin que toute facilité soit accordée au transport des marchandises et des voyageurs, les routes ferroviaires de jonction deviendront peu utiles.

D'une manière plus générale, on aurait à recommander une large entente entre les Etats balkaniques en vue de l'étude et de l'application de règlements, pour ainsi dire, interbalkaniques, se rapportant à l'exploitation des chemins de fer au point de vue des tarifs et du trafic, aussi bien voyageurs que marchandises, dans le but de faciliter, dans la pratique, la communication par chemin de fer.

Il semble donc indispensable d'instituer un organisme ferroviaire interbalkanique spécial, auquel cette étude serait confiée et qui exercerait la haute surveillance, pendant l'exploitation, et assumerait la solution de certains différends.

Je suis convaincu qu'une franche collaboration dans ce domaine donnerait des résultats inestimables au profit des peuples balkaniques.

## Une réponse au Questionnaire sur l'Union Balkanique

Présentée, au nom de la commission spéciale du Groupe Hellénique, par M. A. SVOLOS  
Professeur de Droit Constitutionnel à l'Université d'Athènes.

[Cette réponse n'est qu'une esquisse des bases constitutives et de la forme juridique d'une Union Balkanique. Laissée, à dessein, vague en certains points, elle ne sert qu'à concrétiser pour une première fois l'idée de l'Union Balkanique, afin de la faire mieux percevoir aux peuples des Balkans. On posera ainsi un point de départ pour l'étude plus détaillée des problèmes d'organisation qui surgissent de cette idée.

En vue de présenter un projet réalisable, à notre avis, dès à présent, il fallait tenir compte des réalités sociales, politiques et constitutionnelles des Etats Balkaniques. Il ne fallait pas pousser la forme de l'Union au delà des limites que ces conditions nous imposent nécessairement. D'autre part, la transformation des conditions sociales qui s'accélère chez les peuples balkaniques, facilitera, sans doute, dans l'avenir, une forme d'union économique plus serrée et qui, sûrement, serait l'idéal de la confédération politique et économique des peuples

balkaniques et de leurs masses laborieuses. On est d'ailleurs unanime à admettre que la forme définitive de l'Union ne sera conquis que par étapes].

### I.

L'Union Balkanique revêtirait la forme d'une Confédération d'Etats souverains et indépendants, constituée par un traité.

La souveraineté des Etats-membres ne serait limitée que pour les objets réservés à la compétence de l'Union.

### II.

L'Union serait d'une durée illimitée.

Les Etats participants pourraient en sortir librement après dénonciation préalable et à la condition qu'ils resteraient toutefois soumis à un Pacte balkanique de non-agression, de solution pacifique des différends et de garantie. La dénonciation de la part d'un ou de plusieurs Etats-membres n'affecterait pas la validité de l'union pour les autres.

### III.

Les affaires de l'Union seraient confiées 1) à

une Assemblée populaire 2) à un Conseil des gouvernements et 3) à une administration confédérale.

## IV.

L'Assemblée populaire serait le pouvoir suprême et constituant de l'Union. Elle serait composée de représentants des peuples des Etats-membres, élus pour une période assez longue, suivant une loi organique de l'Union. Cette loi se baserait sur les principes suivants: 1) Chaque peuple aurait dans l'Assemblée un nombre de voix proportionné à sa population, sans que toutefois le nombre des voix du plus grand Etat puisse dépasser le triple des voix du plus petit Etat. Le nombre des représentants de chaque peuple ne pourrait pas être inférieur à dix. 2) Une partie des représentants serait élue par les corps législatifs de chaque pays et le reste serait élu par les membres des conseils municipaux et communaux et des Universités. Une représentation particulière devrait être assurée dans l'Assemblée aux organisations agricoles, ouvrières, commerciales et industrielles les plus représentatives de chaque pays.

## V.

La volonté de l'Assemblée serait exprimée par la majorité absolue des voix. Dans l'acte constitutif de l'Union pourraient être désignés certains objets pour lesquels une plus grande majorité serait exigée. Pour la modification du Traité Constitutif de l'Union l'unanimité des voix serait nécessaire.

## VI.

Le pouvoir législatif confédéral appartiendrait à l'Assemblée populaire et au Conseil des gouvernements.

L'Assemblée voterait, à sa propre initiative ou sur celle du Conseil. 1) des lois ayant force obligatoire dans le territoire des Etats participants et 2) des recommandations qui n'auraient force que si elles étaient adoptées par le pouvoir législatif de chaque pays.

L'Assemblée pourrait ordonner des votes populaires sur des questions d'une importance générale. Elle pourrait aussi faire des suggestions au Conseil sur toute question d'une importance générale. Le Conseil dans ce cas serait obligé de répondre par un message motivé, ou de soumettre la proposition aux gouvernements intéressés avec son avis.

## VII.

Les lois votées par l'Assemblée seraient soumises à la sanction du Conseil qui pourrait, avant de faire usage de son droit de veto, les renvoyer à l'Assemblée avec son avis motivé.

## VIII.

Le Conseil des gouvernements serait composé de délégués des gouvernements des Etats-membres.

Tous les Etats auraient dans le Conseil le même nombre de voix. Le président de l'Assemblée populaire assisterait avec avis consultatif aux délibérations du Conseil.

Le Conseil serait présidé, à tour de rôle, par un des délégués de chaque Etat-membre.

## IX.

Le Conseil des gouvernements serait en contact avec l'Assemblée mais n'en dépendrait pas. Il nommerait un Comité exécutif qui se réunirait en cas d'urgence. Il convoquerait en session ordinaire l'Assemblée, au moins une fois chaque année, ainsi qu'en session extraordinaire toutes les fois que cela serait demandé par le tiers des membres de l'Assemblée. Il sanctionnerait les lois votées par l'Assemblée et les promulguerait dans le journal officiel de l'Union.

En outre le Conseil aurait pour mission de coordonner par ses avis la politique des Etats-membres dans toute l'étendue du domaine qui reste à leur compétence.

## X.

Il y aurait 1) une Direction Balkanique supérieure des voies et communications, des Postes, Télégraphes et Téléphones etc. 2) Une Direction supérieure Balkanique de l'Hygiène du Travail et de la Politique Sociale 3) un Comité permanent pour les minorités et leurs questions 4) un Secrétariat Général du Conseil, auquel se rattacheraient les services de la Statistique, du commerce extérieur et de l'agriculture.

Ces organisations administratives, dont le personnel serait recruté parmi les ressortissants de tous les Etats-membres, dépendraient du Conseil ou du Comité exécutif, qui procéderait à la nomination des fonctionnaires.

## XI.

Rentreraient dans la compétence des organes supérieurs de l'Union: 1) La conclusion des traités de commerce, 2) la préparation et la constitution d'une union douanière entre les Etats-membres, dans le cas où cette union ne serait pas stipulée dans le traité même de constitution de l'Union Balkanique 3) La constitution d'une union de P.T.T. dans le cas où cette union ne serait pas stipulée dans le traité même de l'Union Balkanique 4) l'institution d'une Direction Supérieure des voies et communications (chemins de fer, ports, navigation maritime et aérienne, tourisme, etc) 5) l'établissement d'un système moné-

taire 6) l'établissement de mesures communes d'hygiène publique, de protection du travail, de politique sociale et de protection des produits agricoles 7) l'unification de certaines branches du droit privé 8) l'établissement de principes communs dans le domaine de l'instruction publique et la création d'un Institut Balkanique d'études et de coopération intellectuelle 9) le désarmement et 10) la déclaration de la guerre et la conclusion de la paix.

## XII.

Les Etats membres n'auraient pas le droit de s'engager avec d'autres Etats par des traités d'alliance. Ils auraient le droit de conclure d'autres traités, à la condition que ceux-ci ne seraient pas dirigés contre la sécurité de l'Union ou d'un Etat membre, qu'ils ne seraient pas contraires aux dispositions du traité constitutif de l'Union et qu'ils ne restreindraient pas l'indépendance de l'Etat membre signataire.

Les modifications territoriales entre les Etats membres pourraient être discutées par les organes supérieurs de l'Union, mais ne pourraient être décidées qu'avec l'assentiment des parties intéressées de l'Union.

## XIII.

Il serait organisé un Tribunal Confédéral, à la compétence duquel rentreraient : 1) l'émission de conclusions, à la requête du Conseil ou d'un Etat membre, sur la conformité des lois d'un Etat membre avec les lois confédérales, ou des mesures prises par un Etat membre avec ces mêmes lois 2) la solution des litiges judiciaires entre les Etats membres 3) l'examen des affaires d'inculpation de hauts fonctionnaires administratifs de l'Union pour délits de service.

Le Tribunal pourrait être présidé par un juriste désigné par la Cour de Justice de la Haye.

## XIV.

Une guerre agressive de l'Union est absolument exclue. Les Etats membres 1) s'engageraient à ne jamais se faire la guerre sous aucun prétexte et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre au Conseil, qui essaierait la voie de la médiation. Si le Conseil ne réussit pas à aplanir le différend celui-ci serait porté devant l'Assemblée, qui pourrait renvoyer sa solution à un Tribunal, auquel les parties litigeantes se soumettraient sans appel. 2) s'engageraient à défendre non seulement l'U-

nion mais aussi tout Etat-membre, en cas qu'il fût attaqué. Dans ce but ils s'engageraient à se prêter une assistance mutuelle contre l'agresseur, soit qu'il s'agisse d'un Etat-membre ou d'un Etat étranger. L'assistance mutuelle et la défense commune contre l'agresseur seraient assurées par une coopération des forces militaires et par une assistance financière. 3) s'engageraient à enseigner dans leurs écoles au moins une langue balkanique.

## XV.

Les obligations des Etats membres résultant du Pacte de la Société des Nations resteraient intactes.

L'Union pourrait décider que les Etats-membres auront une représentation commune dans toute organisation internationale (Assemblée et Conseil de la S. d. N., etc.) ou auprès des Etats étrangers, par des délégations extraordinaires ou permanentes, désignées par le Conseil.

## XVI.

Toute recommandation votée par l'Assemblée devrait être soumise par le Gouvernement de chaque Etat à l'approbation des autorités compétentes, qui seraient libres de l'accepter ou non.

## XVII.

Aux ressortissants des Etats membres seraient assurés, dans le territoire de l'Union, les droits individuels suivants : 1) égalité de traitement avec les propres nationaux de chaque état 2) admission et circulation libres 3) liberté de religion, de langue et de nationalité 4) liberté de presse 5) le droit de s'établir, en vue d'exercer un métier et en général la liberté de l'activité économique. L'exercice des droits susmentionnés serait réglé par des lois de l'Union.

## XVIII.

L'organisation financière de l'Union se baserait 1) sur un impôt additionnel d'un taux très léger, imposé par loi de l'Union et 2) sur des cotisations fixes, égales ou non, de chaque Etat membre, établies par le Conseil.

## IX.

Le siège de l'Union serait à fixer à Salonique ou à Constantinople. Sa langue officielle serait le français.

## B.—COMPTE - RENDU DES TRAVAUX<sup>(1)</sup>

L'ouverture de la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique a été ajournée du 11 au 20 Octobre 1931, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères de Turquie, alors absents, ayant témoigné le désir d'assister à la séance d'inauguration.

Comme d'usage la première séance Plénière a été précédée, la veille, d'une séance du Conseil, qui a ainsi tenu sa 4<sup>e</sup> session.

### LA SESSION DU CONSEIL

Le Conseil de la Conférence Balkanique s'est réuni le 19 Octobre, à 4 heures de l'après-midi, au Palais de Yildiz. Le Conseil a décidé : qu'à la séance d'ouverture **Hassan bey**, Président du Groupe Turc, prendrait le premier la parole ; que le Président du Conseil **Ismet Pacha** prononcerait ensuite un discours ; qu'il serait procédé, après ce discours, à l'élection du bureau, et donné lecture des télégrammes de félicitations.

Il a été procédé ensuite à l'élection des présidents des Commissions :

1. Commission d'Organisation, Président **Hassan bey** (Turquie).

2. Commission de Rapprochement Politique, Président **M. Stefan Ciceo Pop** (Roumanie); suppléant **M. V. Pella**.

Comité spécial du Pacte Balkanique, Président **M. A. Papanastasiou**.

3. Commission de Rapprochement Intellectuel, Président **Mehmed bey Konitza** (Albanie), (suppléant **M. L. Natchi**).

4. Commission Economique, Président **M. Papanastasiou** (Grèce). (**M. Papanastasiou** présidera également le Comité pour le Pacte Balkanique).

(1) Notre compte-rendu des travaux de la Conférence est tiré des communiqués spéciaux de l'Agence d'Anatolie et de l'annexe publiée, pendant la session de la Conférence, par l'excellent quotidien de Stamboul, «*Le Journal d'Orient*».

5. Commission d'Hygiène et de Politique Sociale, Président **M. V. Yonitch** (Yougoslavie).

6. Commission de Communications, Président **M. Y. Sakizoff** (Bulgarie).

Le Conseil a désigné les délégués qui représenteront les différentes délégations à la Commission d'Organisation. Ces délégués sont :

*Albanie* : **Mehmet Bey Konitza**, **M. Leonida Natchi**, **M. Bedri Pezani**.

*Bulgarie* : **M. Yanko Sakizoff**, **M. André Tocheff**, **M. le Professeur P. Ghénov**.

*Grèce* : **M. Papanastasiou**, **M. Mylonas**, **M. Bakalbassis**.

*Roumanie* : **M. C. Pop**, **M. V. V. Pella**, **M. Vladescu Racoasa**.

*Turquie* : **Hassan Bey**, **Rouchen Echreff Bey**, **Ali Rana Bey**.

*Yougoslavie* : **M. Velibor Yonitch**, **M. Zivko Topalovitch**, **M. V. Djordjevitch**.

Le Conseil a décidé que la Commission de l'Unification du Droit sera rattachée à la Commission de Rapprochement Intellectuel, et qu'il ne sera pas procédé à la formation de nouvelles commissions.

Le Conseil a établi ensuite, selon les décisions de Salonique, l'ordre du jour de la Deuxième Conférence Balkanique qui est le suivant :

### Ordre du jour de la Deuxième Conférence Balkanique.

#### 1. Politique :

a) Pacte Balkanique et discussion sur le rapport du Comité Spécial sur l'application loyale des traités en vigueur et l'exécution des engagements qui en découlent, y compris celui concernant les minorités, et sur toutes les difficultés qui s'opposent au rapprochement politique des peuples des Balkans ;

b) La Conférence du Désarmement.

2. *Economique* :

- a) Protection des céréales et du tabac en commun ;
- b) Création d'une Chambre de Commerce Interbalkanique ;
- c) Collaboration des institutions de crédit Balkaniques.

3. *Rapprochement Intellectuel* :

- a) Création d'un institut de documentation sur l'histoire des peuples balkaniques ;
- b) Unification progressive du droit des pays balkaniques.

4. *Commission de Communications* ;

- a) Raccordement ferroviaire et construction de ponts pour la communication directe entre les capitales balkaniques ;
- b) Union postale et communications télégraphiques et téléphoniques ;
- c) Communications aériennes.

5. *Commission d'Hygiène et de Politique Sociale* :

- a) Discussion et décision sur les rapports du Comité sur la liberté de circulation et de travail de sujets des Etats balkaniques dans ces mêmes Etats ;
- b) Collaboration des services sanitaires des pays balkaniques ;
- c) Discussion sur la nationalité de la femme mariée.

\* \* \*

Le Conseil a également décidé de s'occuper de la prochaine Conférence du Désarmement et de prendre part au mouvement en faveur de cette Conférence, afin de contribuer à ce qu'elle aboutisse à des résultats pratiques. La Conférence Balkanique émettra un vœu à ce sujet.

Pour examiner les obstacles qui s'opposent au rapprochement des nations balkaniques et étudier le Pacte Balkanique, le Conseil a décidé de former un Comité de trois membres pour chaque délégation, sous la présidence de M. A. Papanastasiou. Voici la composition de ce Comité :

*Albanie* : M. Mehmet Bey Konitza, M. Ihsan Libahova, M. Suad Aslani.

*Bulgarie* : M. Sakizoff, M. Guénoff, M. Tocheff.

*Grèce* : M. Papanastasiou, M. le Professeur Spiropoulos, M. Bakalbassis.

*Roumanie* : M. Pella, M. Mirto, M. Craciun.

*Turquie* : Ahmet Rechit Bey, Tahir Bey, Mouzaffer Bey.

*Yougoslavie* : M. Zivko Topalovitch, M. Stéphane Popovitch, M. Yonitch.

D'après la décision du Conseil, les séances plénières de la Conférence seront publiques, mais les séances des Commissions seront privées, sauf décision contraire.

En ce qui concerne la Commission d'Hygiène et de Politique Sociale, un Sous-Comité sera formé pour l'étude d'un projet de Convention sur le régime des ressortissants balkaniques, dans les pays balkaniques autres que les leurs. Voici la composition de ce Sous-Comité :

*Albanie* : M. Kénial Yusufati, M. Bedri Pejani, M. Zia Bejleri.

*Bulgarie* : M. Anghel Nicoloff, M. Pandoff, M. G. Stamoff.

*Grèce* : M. Lambiris, M. Z. Svolos, M. Sidéris.

*Turquie* : Vasfi Rachit Bey, Vehbi Bey, Nizamettin Ali Bey.

*Yougoslavie* : M. Popovitch Steva, M. Tomitchich, Mme Topalovitch.

*Roumanie* : M. Trancu Jasi, M. Raducanu, M. Vladescu-Racoasa.

Le Conseil a finalement décidé que chaque Commission élira un vice-président.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE  
(20 Octobre 1931)

La première séance plénière de la Deuxième Conférence Balkanique a eu lieu le 20 Octobre 1931, à 10 h. au palais de Dolma Bagtché. Hassan Bey, vice-président de la G. A. N. T. occupait le siège de la présidence, et Rouchen Echref Bey, député d'Afion-Kara-Hissar, celui de secrétaire général. Ismet Pacha, Président du Conseil et Tefvik Ruchdi bey, Ministre des Affai-

res étrangères, le corps diplomatique étranger et une foule de hauts fonctionnaires et de personnalités de la ville assistaient à cette solennité, rendue plus imposante encore par la splendeur de l'incomparable Palais où elle avait lieu.

Au début de la séance, l'orchestre a joué l'hymne balkanique, puis les hymnes nationaux albanais, bulgare, grec, roumain, yougoslave, ture et balkanique, applaudis par l'assistance.

Puis Hassan Bey, président, a prononcé le discours suivant :

#### Discours de Hasan bey.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Présidents des Délégations, Messieurs les délégués.

En ouvrant la première séance plénière de la 2ème Conférence Balkanique, permettez-moi de consacrer la phrase liminaire de ce bref discours à un souhait de bienvenue qu'en mon nom et au nom de la Délégation Turque, je fais très cordialement à vous tous, Messieurs les Délégués et Messieurs les Représentants, ainsi qu'à vos honorables Dames. De même, je remercie tout particulièrement, au nom de la Conférence, son Excellence Monsieur le Président du Conseil et Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères d'avoir honoré cette Assemblée de leur haute présence. Je saisis cette occasion pour réitérer ma gratitude à S. E. Monsieur le Président de la République d'avoir gracieusement offert l'hospitalité de son palais à l'inauguration de notre Conférence. Fils d'une grande nation et en même temps son chef adoré, ne montre-t-il pas par ce geste généreux qu'un palais n'en serait que plus somptueux en servant de cadre à la manifestation de grands courants d'idées d'amitié dans l'opinion publique ?

Il vous serait donc facile d'apprécier à sa juste valeur la très profonde satisfaction que j'éprouve en ce moment solennel et historique, où j'assiste à ce spectacle émouvant et sublime de la réunion autour d'un même désir de délégués des six nations, et des représentants de grandes institutions européennes et internationales, animés tous des mêmes belles intentions et armés d'une même bonne volonté pour mener à bien l'oeuvre d'entente et de cordialité que nous poursuivons et dont les bases ont été jetées, il y a un an, à Athènes, sous la pré-

sidence de notre cher et distingué ami, de mon honorable prédécesseur M Papanastasiou.

Mon cher collègue, en vous disant encore une fois, ici, l'inoubliable souvenir que nous gardons toujours de notre visite à Athènes, de cet accueil chaleureux de la population de la capitale, de cette hospitalité charmante du peuple hellénique et surtout de votre sincère dévouement à la cause dont vous êtes l'initiateur, je suis sûr d'être l'interprète de nos sentiments à nous tous.

A cette occasion, je ne veux pas me priver du plaisir de rappeler ici les louables efforts déployés à la première Conférence Balkanique pour la réalisation de notre but commun par les honorables et si dignes présidents des délégations et leurs collègues, dont je suis heureux et fier de voir que la plupart sont encore présents ici en qualité de représentants de leurs groupes nationaux.

Le bon accueil de la ville de Salonique, où la Chambre de Commerce avait mis son beau petit palais à la disposition des réunions du Conseil et où les milieux universitaires et intellectuels, ainsi que les autorités gouvernementales ont tous été d'une courtoisie parfaite, avaient rendu le séjour agréable et le travail fructueux.

C'est à partir de cette date là que, suivant les statuts de notre organisation, la Présidence a été transférée à la Délégation Turque, la seconde Conférence devant se réunir à Istanbul. La tâche que nous avons eu l'honneur d'assumer pour flatteuse et glorieuse qu'elle soit, n'a pas été des plus faciles, comme vous en conviendrez, étant donné que notre section nationale n'était qu'aux premiers jours de sa naissance et que par conséquent notre tâche était multiple : pourvoir d'un côté à sa formation intérieure et à ses ramifications telles que la fondation de la section d'Istanbul, et de l'autre assurer la correspondance entre les six groupes, veiller à ce que les différentes dates des réunions prévues et fixées par le Conseil de Salonique soient observées avec le plus de régularité possible, faire publier par toute la presse balkanique les annonces d'un concours pour une oeuvre traitant de l'union économique des Etats Balkaniques, former des groupes des délégués compétents à envoyer dans les capitales balkaniques pendant la semaine balkanique et faire les préparatifs nécessaires pour recevoir ceux qui viendraient chez nous... Voilà de quelle façon les premiers mois de notre présidence ont été remplis. La semaine Balkanique, qui en trois pays s'est tenue à la date fixée et en deux

autres à des dates ultérieures et, dans le sixième, n'a pu avoir lieu à cause d'une crise ministérielle assez prolongée, a été, je dois le dire, d'une grande utilité. Outre qu'elle a servi à des manifestations amicales, à la propagande de l'Union Balkanique, à la connaissance entre la jeunesse et les universités de nos pays, à la discussion des questions d'ordre économique, social, agricole et intellectuel, elle a aussi réalisé une fédération touristique, balkanique dont la Conférence s'est tenue à Istanbul. Ainsi donc on peut dire que le printemps dernier a fait s'épanouir davantage ce rosier nouveau-né de notre idéal commun. Depuis, ces manifestations n'ont fait que se poursuivre grâce à des voyages d'étudiants et de professeurs des pays balkaniques, plus particulièrement d'Athènes en Turquie et de Turquie à Athènes. Des voyages de sport et d'athlétisme ont été organisés, dont deux, les Balkaniades à Sofia et les Olympiades à Athènes, tout à fait récents. Toute cette vitalité croissante autour de l'idée d'entente, et même, disons le mot, puisque c'est l'idéal de nous tous, de l'Union Balkanique, n'a pas été sans attirer l'attention de la presse de tous les pays. Des articles plutôt favorables ont exposé aux opinions publiques les avantages d'une compréhension mutuelle qui nous ont encouragés dans la voie où nous nous trouvons engagés. Un bureau de presse interbalkanique se trouve être fondé. S'il y a encore quelques articles tendancieux qui paraissent çà et là comme conséquence de vieilles habitudes, nous sommes heureux cependant de constater qu'une détente morale se fait sentir de plus en plus dans le langage de la presse balkanique. Non seulement les milieux de la presse balkanique, mais aussi les milieux et les institutions européennes, je dirais même mondiaux, puisque la dotation Carnegie s'y est matériellement intéressée, se sont mis d'accord sur l'idée d'une collaboration autour de l'idée balkanique. L'Ouest de l'Europe s'intéresse donc au Sud—Est de l'Europe. Et tout cela ne nous fait-il pas voir les retentissements de plus en plus profonds de notre sextuple voix partie d'Athènes il y a un an ? Cette constatation ne peut que nous rendre satisfaits.

Trois Comités devaient se réunir avant cette seconde conférence pour l'examen d'un projet de pacte balkanique, au sujet de questions de liberté de circulation et du tabac : ces Comités n'ont pu malheureusement se réunir soit pour des empêchements d'ordre personnel, soit surtout que le temps relativement court entre le

conseil de Janvier dernier et la date de la conférence ne leur a pas permis d'approfondir plus en détail l'étude de ces questions. Néanmoins, on ne peut pas considérer ce retard comme une perte de temps puisque chaque délégation a présenté à la conférence ses mémoires et ses rapports concernant les questions susmentionnées et que ces questions seront amplement et j'espère fructueusement discutées au sein des commissions et dans les séances plénières.

Si l'entrevue entre les ministres des affaires extérieures des différents pays balkaniques, souhaitée lors de la réunion de la Première Conférence n'a pas encore eu lieu, tout nous fait croire cependant qu'elle pourrait se faire prochainement, étant donné que la bonne volonté ni le désir ne manquent à aucun d'eux. Car nous constatons avec beaucoup de plaisir que les milieux gouvernementaux de nos pays respectifs s'intéressent de plus en plus et avec les meilleures intentions à l'objet et à la portée de nos travaux. Ils accueillent favorablement l'existence et le développement de notre institution. Nous ne sommes donc pas des utopistes qui font une politique en marge, mais des pionniers d'une oeuvre à laquelle nos gouvernements eux-mêmes ne sont pas étrangers.

Vous savez pourquoi nous avons reculé de quelques jours la convocation de notre conférence. La Conférence interparlementaire devant se réunir à Bucarest presque à la même date que la nôtre, sur la proposition du groupe national roumain et au consentement de tous les groupes nationaux, la convocation a été remise au onze octobre, date à laquelle notre très éminent homme d'Etat et notre si distingué chef de gouvernement, Ismet Paçha et Tewfik Ruchdi bey, devaient justement s'absenter à cause de leur voyage à l'étranger, ce qui nous a obligés d'ajourner la convocation à aujourd'hui.

Voici, Mesdames et Messieurs, le bilan, d'ailleurs très succinct, de nos neuf mois de travail, bilan qui sera bientôt rendu plus complet par l'énumération des travaux des Chefs des autres délégations.

Je suis des premiers à avouer que les résultats exposés par nous tous ne répondront pas totalement aux besoins ardents de ceux qui désirent voir un moment plus tôt la réalisation complète de cette oeuvre. L'ardeur de l'idéalisme ne peut se satisfaire que par l'édification, même hative, d'une pensée qui hante l'imagination. Mais le vrai idéalisme, ai-je besoin de vous le dire, consiste à considérer le temps comme un grand facteur et la patience

qui use la volonté comme une compagne fidèle. Il sait même fléchir devant les difficultés de pouvoir les surmonter. C'est par cette qualité tenace qu'il parvient à vaincre les obstacles.

Or, qui de nous ignore que l'œuvre que nous entreprenons est une chose de longue haleine ? Pourtant le résultat obtenu à la suite d'une année de labeur est loin de nous décourager, au contraire, il contient tous les germes d'un optimisme qui a son fondement dans le caractère sérieux de nos désirs et de nos travaux.

En effet, serait-il autrement, quand notre raison d'être est basée sur la nécessité de l'entente et de l'amour des masses humaines ? Nous n'avons pas pour objectif la division des sentiments et des idées, mais nous nous efforçons de les unir. De là notre force, de là la solidité et la viabilité de notre institution. Le contraire serait décevant, car aucune opinion publique aujourd'hui n'approuve plus les antagonismes : pourquoi ne pas le dire hautement et carrément ? Elle approuve par contre toute personne, toute association et institution qui cherche à remédier à ses maux, dont elle-même tout en n'étant pas la cause, a été pourtant la victime la plus douloureusement affectée. D'où ce grand mouvement de Conférences, d'entrevues, entre hommes d'Etat, de signatures d'accords d'arbitrage et de non agression, de recherches pour le désarmement à travers les horizons de l'Europe, de cette Europe souffrante au milieu du chaos de la surproduction et de la sous-consommation agricoles et industrielles, au milieu de l'instabilité de ses divisions dans ses idées et sa foi sociale. Elle dirige ses yeux inquiets et tend ses oreilles anxieuses vers toute vision salvatrice, vers toute voix qui annonce le salut. Dans les ténèbres qui l'entourent, la moindre lumière lui apparaît comme une source d'où vient le salut. Elle tend ses mains vers cette lumière comme à l'autel d'une divinité. Eh bien, il incombe à nous tous, chers collègues, de faire que notre institution devienne cette source.

Nous sommes persuadés que chacun de nous six, représente ici une force : mais sachons que nous ne sommes qu'une sixième partie d'une force que nous nous sommes donnés la tâche de rendre unie, une et indivisible. C'est alors surtout que nos peuples nous seront reconnaissants, qu'ils considéreront comme des apôtres ceux qui ont consacré leur intelligence, leur pouvoir, en un mot leur existence, à la réalisation d'une œuvre de paix et de concorde. Tout nous y convie ; la position géographique, les ressour-

ces économiques, les productions de la terre, les relations douces ou amères au cours d'un très long passé, tant de siècles de vie commune et collective et tant d'intérêts dans l'avenir nous dictent la nécessité de nous entendre et de nous aimer. Et cette entente ne ferait qu'une partie, mais une partie solide et admirable de cette autre entente plus grande, celle de l'Europe. Ainsi nous formerons l'une des plus précieuses pierres de cette couronne que l'on se prépare à offrir au milieu de tant de privations, mais résolument, à la Paix divine.

C'est à nous donc d'agir de la façon la plus méthodique, la plus sage, la plus sincère, avec tact et savoir, et en connaissance de cause comme il convient à chaque homme d'action idéaliste convaincu et qui ne perd jamais le sens de la réalité, envisageant avec courage toute difficulté qui ferait obstacle à son but.

Mesdames et Messieurs,

Si cette conférence nous fait faire encore un pas en avant vers notre but, cette ville d'Istanbul, l'une des cités les plus illustres du monde, qui réunit en elle tant de monuments et tant de souvenirs du passé, cette Istanbul qui dans sa vie longue et dans ses destinées successives a été à deux reprises différentes une capitale Balkanique, cette Istanbul qui est si sensible à toutes les grandes manifestations d'âmes et d'idées, sera heureuse d'avoir servi d'étape à la marche de la caravane vers l'Union.

Pour terminer je souhaite vivement plein succès aux travaux de notre Conférence.

#### **Discours de Mehmet bey Konitsa, Président de la Délégation Albanaise.**

Mehmet Bey Konitsa, Président de la Délégation Albanaise, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au dernier conseil de la Conférence tenue à Salonique, il a été décidé qu'à la première séance plénière de la deuxième Conférence Balkanique, chaque délégation ferait un exposé sur le travail de la propagande accomplie par son groupe national pendant l'année balkanique qui vient de prendre fin.

Notre groupe national quoique déjà sûr des sentiments du peuple albanais, à l'égard de l'Entente balkanique, a cependant cru devoir contrôler ces sentiments en chargeant ses amis, dans les différents centres du pays, de consulter les habitants sur l'œuvre que nous essayons d'accomplir à leur nom. Le résultat de ces consultations a démontré encore une fois que

le peuple albanais est un partisan fervent de l'Entente et partant de la Fédération balkanique, à condition toutefois qu'elle soit basée sur l'équité et l'égalité parfaite entre les peuples des Balkans. Voilà en résumé ce qui en est du travail de notre groupe national.

Au cours de la première Conférence Balkanique, un des délégués m'a demandé un jour en souriant : « Ne pensez-vous pas que nous sommes en train de reconstituer l'Empire Ottoman ? » Cette remarque de mon distingué collègue m'a fait assez réfléchir et je me suis demandé si l'Entente, prélude d'une Fédération balkanique, à laquelle nous avons essayé à Athènes de donner une forme et que nous nous efforcerons de concrétiser à Istanbul, n'aurait pu être réalisée depuis longtemps si nos aînés avaient été plus sages, moins fanatiques et plus soucieux de l'avenir de leurs peuples, et si surtout ils avaient plus de clairvoyance pour ne pas se prêter aux influences néfastes de l'étranger ? Mais les générations vivantes sont-elles meilleures ? Je n'ose pas répondre à cette demande, mais le fait est que depuis que nous sommes séparés de l'Empire Ottoman et jusqu'hier encore nous n'avons fait que nous entretenir, allant même jusqu'à attenter à l'existence nationale l'un de l'autre.

Sous l'Empire, les Turcs ont souffert beaucoup plus que les autres : tandis que nous gouvernions tous, nous trouvions le jeu facile, mais peu élégant, de jeter la responsabilité sur eux. Et aujourd'hui c'est émouvant de voir que la Turquie oubliant le passé, accueille ses filles adoptives d'autrefois avec cette bonté pleine de grâce, qui est une des caractéristiques du peuple turc. Savoir pardonner est beau, mais c'est le propre des âmes nobles de savoir oublier. Et cette mère si rajeunie et devenue si robuste couvie ses filles d'hier et ses soeurs d'aujourd'hui au banquet de l'union et de la fraternité. C'est sans doute un stimulant pour les délégués de la Conférence et une leçon pour les hommes d'Etat balkaniques.

La Turquie, n'ayant plus d'obligations à remplir vis-à-vis des autres pays de la Péninsule, se trouve dans la position privilégiée de jouer le rôle de médiatrice pour le règlement des différends qui entravent l'Union Balkanique. Elle essayera de couvrir d'un voile plus ou moins épais le spectacle peu encourageant de l'année balkanique qui vient d'expirer.

Il faut avouer que les douze mois qui se sont écoulés depuis la première Conférence Balkanique n'ont pas été fructueux. Au contraire, il y a eu d'un peu partout des notes discordantes ; et

la presse qui nous avait promis monts et merveilles ne s'est pas montrée à la hauteur de sa tâche. Une partie de cette presse n'a fait que raviver les blessures du passé, au grand désespoir de nos peuples qui, par notre action, avaient entrevu les rayons réchauffants de la concorde.

Vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que les peuples balkaniques ne sont pas dans la situation de pouvoir faire une pression auprès de leurs gouvernements respectifs : le devoir de faire cette pression incombe à cet instrument puissant qui est la presse.

Les guerres balkaniques et la guerre mondiale ont empoisonné les relations déjà mauvaises entre nos pays. Les injustices commises au nom de la liberté et des droits des peuples sont flagrantes. Mais ce serait de notre part faire preuve de naïveté que de demander le redressement de ces injustices par des rectifications de frontières ou par des rétrocessions de territoires. Pour effectuer de pareilles opérations il faut des hommes d'un grand courage, et des hommes de cette taille—s'ils ne font pas complètement défaut—sont des perles excessivement rares dans notre misérable petite planète.

Notre demande est plus modeste, très modeste. Nous ne demandons que de laisser vivre des centaines de milliers d'individus que les circonstances et la force brutale ont séparés de leurs frères de race. Nous demandons cela au nom de l'humanité, au nom de la justice élémentaire et parce que c'est la base même de l'Entente balkanique. Il ne faut pas nous faire d'illusions : sans la reconnaissance et l'application des droits des minorités nous ne pourrions pas avancer d'un seul pas.

Que la reconnaissance des droits des minorités constituerait un danger pour les pays où vivent ces minorités, est un argument qui ne tient pas debout. L'Albanie a la preuve du contraire. Depuis sa création en Etat indépendant, les minorités qui vivent dans son sein non seulement jouissent de tous les droits prévus par les traités, mais, comme les citoyens de race albanaise, participent dans toutes les branches de l'administration de l'Etat sans la moindre restriction. Eh bien, nous ne voyons aucun danger qui puisse nous menacer de la part de ces minorités. Le danger existerait sans doute si nous avions traité ces minorités en îlots.

On a souvent pré-entendu qu'il faudrait résoudre d'abord les questions faciles. Je ne suis pas de cet avis. Lorsqu'on veut bâtir une maison, ce n'est pas par les portes et les fenêtres qu'on

commence, mais bien par les fondements, et les fondements de la maison commune que nous voulons bâtir sont le règlement équitable des droits des minorités.

Il est navrant de constater que dans les Balkans il y a des dirigeants qui ne veulent pas se rendre compte des réalités, qui ne veulent pas voir les dangers qui nous menacent et qui ne peuvent pas comprendre qu'ils assument des responsabilités terribles tant vis-à-vis de leur propre pays que vis-à-vis des autres pays balkaniques, en nous barrant le chemin qui conduit au salut de nos peuples par le refus de reconnaître à des êtres humains leurs droits naturels.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'un événement d'une importance considérable pour l'avenir des peuples va se dérouler au mois de Février prochain: j'entends la Conférence du Désarmement.

Si les grandes puissances se décident à désarmer, elles le feront sincèrement et honnêtement parce que la situation actuelle ne peut plus se prêter aux jeux diplomatiques d'autrefois. Dans ce cas là, ces grandes puissances devenues raisonnables, imposeront aux récalcitrants balkaniques de les imiter. Ce serait une nouvelle humiliation, une humiliation pour du bien cette fois-ci, mais toujours une humiliation.

Si par contre, la conférence du désarmement échoue, il y a de grandes probabilités pour qu'une nouvelle grande guerre éclate, conséquence naturelle des dépenses énormes occasionnées par les armements et des guerres civiles que la situation économique ne tardera peut-être pas à provoquer. Et il faut être insensé pour ne pas reculer avec horreur devant la perspective d'une nouvelle guerre, menée avec les moyens destructifs que la science moderne met à la disposition des belligérants.

Ne croyez-vous pas, Mesdames et Messieurs, que ceux qui dirigent les destinées de nos peuples rendraient le plus grand service à ceux-ci, et peut-être à l'humanité toute entière, et occuperaient la place la plus honorable dans l'histoire, s'ils mettaient de côté ce que j'appellerai le faux patriotisme, s'ils réglaient rapidement les différends mesquins qui les désunissent et accomplissaient l'Union balkanique, ou du moins s'ils jetaient les bases de cette union, dans les trois mois qui nous séparent de la Conférence du Désarmement? Il n'y a pas de doute qu'un tel acte de la part des dirigeants balkaniques exercerait une grande influence sur les travaux de la Conférence du Désarmement. En tout cas

il sauverait les Balkans de la misère et d'un désastre plus que probable.

A des ouvriers consciencieux qui vivent dans un monde réel, trois mois suffiraient pour élever l'édifice de l'Union balkanique; trois siècles seraient peu pour ceux qui vivent dans un monde fantastique.

### **Discours de M. Yanko Sakizoff, Président de la Délégation Bulgare.**

Le Président de la Délégation Bulgare, M. Yanko Sakizoff, prononce le discours suivant :

*« Mesdames et Messieurs,*

Comme l'année passée, je tâcherai de vous faire comprendre pourquoi la Bulgarie prend part à cette réunion.

Nous avons hésité chez nous l'année passée à faire partie de cette réunion puisque la Bulgarie est peut-être le pays qui a le plus souffert après la guerre. Mesdames et Messieurs, pour que les pays se réunissent dans une idée commune, il faut que ces pays jettent des fondements pour faire ces pas vers l'union. Chez nous, nous avons beaucoup souffert, comme les autres pays aussi, mais nous avons eu des causes spécifiques qui ne nous permettaient pas de faire cette union d'emblée. Nous ne savions pas si nous pouvions être égaux aux autres pays. A Athènes, nous avons compris que les autres pays qui nous avoisinent sont prêts à faire un pas en avant pour la réunion. A Salonique nous avons compris et nous avons décidé aussi de faire ce pas pour l'union.

Vous nous demandez et vous voulez savoir ce que nous avons fait depuis Athènes et depuis Salonique jusqu'à la réunion d'Istanbul. Je vous dirai, Messieurs, que ce n'était pas une tâche facile. Il fallait persuader les esprits chez nous que ces conférences ne sont pas seulement des réunions de gens idéalistes, mais ce sont aussi des réunions de gens politiques, réalistes, qui sont responsables devant leur pays, devant leur peuple, devant l'opinion publique. Nous avons fait pendant huit mois chez nous une propagande, une lutte si vous voulez, pour prendre part à cette réunion. Mais je crois que nous avons fait aussi un pas chez nous pour persuader les esprits que ces réunions ouvriront une ère nouvelle pour les peuples Balkaniques. Nous sommes émus de ce qui nous amène à Istanbul, à cette cité glorieuse où je vois le travail de tant de siècles des peuples balkaniques. Dans cette cité nous avons senti que nos voisins et

surtout nos hôtes apprennent à nous aider pour accomplir cette réunion au pied égal, au pied fraternel, au pied idéaliste de l'humanité. Mais je vois bien, Messieurs et Mesdames que bien qu'au commencement de notre réunion nous voyons déjà une esquisse de ces pas réels que nous devons faire dans cette conférence et dès à présent même je pourrais remercier nos hôtes, surtout, et puis les représentants des pays voisins, de nous aider vers ce futur et le futur des peuples balkaniques, de vivre dans l'amitié, dans la fraternité et dans la sensation que c'est l'humanité civilisatrice qui doit nous guider pour construire ce futur qui est destiné aux grands peuples.

Je souhaite à nous tous de nous animer de cet esprit de fraternité, de nous donner la main les uns les autres, d'aplanir notre chemin, d'écartier les entraves qui nous désunissent jusqu'à présent et de nous acheminer vers ce futur glorieux.

**Discours de M. A. Papanastasiou  
Président de la Délégation hellénique.**

M. A. Papanastasiou, Président de la Délégation hellénique a prononcé ensuite le discours suivant :

*« Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Au nom de la Délégation Hellénique, je tiens à exprimer les plus vifs remerciements au Gouvernement de la République Turque, au Groupe National Turc, composé d'anciens et chers collaborateurs et amis, ainsi qu'au peuple turc pour l'accueil vraiment chaleureux et majestueux en même temps, qu'ils nous ont préparé. Cet accueil qui manifeste la noblesse de l'âme turque, a contribué à créer autour de nous une atmosphère d'entente qui exercera, sans aucun doute, une influence des plus bienveillantes sur nos travaux.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements personnels à Monsieur le Président et mon cher ami Hassan Bey pour ses paroles bienveillantes au sujet de mon activité. Si à Athènes nous avons pu faire quelques chose et enregistrer le premier succès de l'idée balkanique, dont nous sommes tous des partisans, cela est dû en premier lieu au fait que tous les Gouvernements Balkaniques ont favorablement répondu à notre invitation et se sont empressés de nous prêter leur appui, de même qu'au fait que les délégations nationales venues à Athènes ont été composées de personnalités marquantes telles que

le Président Hassan Bey et les autres chefs des délégations avec leurs dignes collaborateurs, pénétrés tous de l'idéal de l'Union balkanique. Tout cela explique pourquoi la Conférence d'Athènes a une si heureuse suite à Istanbul.

Je suis persuadé que tous les délégués partagent mon émotion et ma joie de nous trouver tous ici réunis, animés d'un même désir d'unir les peuples que nous représentons et de poser ainsi les fondements les plus solides de leur prospérité. Ce désir, nous le nourrissons depuis longtemps, mais ici, sur ce sol historique, il captive notre cœur. Nous venons ici, presque tous, pour la première fois, mais nous avons tous le sentiment d'y avoir déjà vécu, d'être des citoyens de cette Cité incomparable, où la nature a répandu à profusion ses dons. C'est ici, dans la Cité reine, qui a été pendant presque seize siècles la capitale des peuples balkaniques, que nos destinées ont été pétries. Nous y avons vécu les uns près des autres, collaborant, parfois nous haïssant et nous combattant, pour nous réveiller enfin, à la suite des luttes les plus sanglantes et les plus désastreuses, au sentiment que nous formons tous une même famille nationale plus vaste. Quel est celui parmi nous qui, sous l'empire de ces impressions qui nous touchent au plus profond de l'être aurait le courage de laisser revivre les anciennes conceptions étroites et les égoïsmes nationaux ? C'est ici dans ce creuset des peuples balkaniques, que les anciennes dissensions et les haines seront ensevelies plus profondément.

Nous avons encore entre nous un certain nombre de différends, mais ils peuvent certes être résolus. Que chacun de nous laisse parler son cœur, qu'il dise ce dont il a à se plaindre, comme un frère aurait parlé à son frère. Nous nous prêterons une attention mutuelle et nous trouverons les solutions nécessaires. Notre seule présence dans une réunion aussi solennelle qu'intime prouve que rien n'est impossible, qu'il n'est pas de différend insoluble.

Le groupe hellénique, parmi les principaux points où son activité s'est exercée, communique aujourd'hui qu'à la suite de la troisième session du Conseil tenue à Salonique en Février, il a déposé à la Chambre les résolutions de notre première Conférence, qu'il les a également communiquées à la Commission constitutionnelle des Affaires étrangères, composée des chefs de tous les partis politiques, qui a approuvé notre activité.

Nous avons de plus pris soin de faire voter une loi spéciale autorisant le gouvernement à

participer à la création de l'Union Postale Balkanique. Notre groupe a aussi organisé la réunion de la Semaine Balkanique en Grèce et la participation de la Grèce aux mêmes réunions des autres pays balkaniques, suivant la décision du Conseil de la Conférence. Enfin nous avons participé à la création de la fédération balkanique de l'Office de Tourisme, nous avons travaillé pour éclairer l'opinion publique, élargi notre organisation et mené une propagande active en faveur de l'idée de l'Union.

Nous devons reconnaître que les résultats tangibles et apparents obtenus jusqu'ici par la Conférence, n'ont pas été et ne pouvaient pas être nombreux, puisque nous ne représentons pas des Gouvernements. Ce que nous avons surtout acquis, c'est le point de départ de l'effort, le début de l'entente, le changement incontestable des esprits chez nos peuples. Et c'est là une révolution féconde. Elle assurera l'entente officielle des Etats et garantira la stabilité des conventions qu'ils seront amenés à conclure et où nous faciliterons l'œuvre des Gouvernements en indiquant par nos travaux la voie à suivre.

La Deuxième Conférence se doit de faire encore un pas en avant. L'ordre du jour comprend des questions extrêmement importantes dont la discussion ne sera certes pas entamée aujourd'hui. Il est naturel qu'au cours de leur examen il surgisse des divergences, mais avec un peu de bonne volonté nous trouverons certainement des solutions conciliantes. Il est nécessaire que nous aboutissions à des résultats positifs. Si la Deuxième Conférence réussissait à réaliser l'idée du Pacte Balkanique, son importance dans l'évolution ultérieure des rapports entre les peuples balkaniques serait historique. Si j'ai fait mention du Pacte Balkanique, ce n'est pas que je méconnaisse l'importance des autres questions. Je ne l'ai fait que parce que je crois que ce Pacte est destiné à faciliter la solution de toutes les autres questions existantes, y compris naturellement celle concernant la protection des minorités et dont personne n'a le droit de sousestimer l'importance.

Dans cette ville éternelle nous écoutons la voix de notre passé, non point du passé qui nous divisait, mais celle du passé qui nous unissait, qui nous unit et qui doit nous unir. Les peuples balkaniques ont aujourd'hui les regards tournés vers nous, bien que nous ne soyons pas des représentants officiels des Etats. Nous avons le devoir de devenir les interprètes de leur désir, de leur volonté qui exige la fraternisation. Leur ancienne civilisation, leurs nom-

breuses épreuves les ont persuadés que l'idée de l'hégémonie de tel ou tel peuple sur la Péninsule est aujourd'hui impossible, qu'elle appartient au passé et que seule l'Union nous délivrera de la crise actuelle et nous garantira l'avenir. C'est de nous qu'on attend l'exemple de la collaboration étroite et de l'abandon de toute pensée d'égoïsme national. C'est une question d'honneur pour nous de donner pleine satisfaction à cette attente.

J'ai comme un pressentiment que cette ville est destinée à devenir l'endroit où les nouvelles formes de la collaboration harmonieuse et de la vie en commun des peuples que nous représentons, trouveront leur plus parfaite application. L'esprit révolutionnaire et en même temps créateur et démocratique d'Ankara joint à l'esprit libéral et nourri d'humanisme des autres peuples balkaniques, créeront ici une nouvelle synthèse de civilisation qui, une fois encore, éclairera le monde.

#### **Discours de M. Cicéo Pop, Président de la Délégation Roumaine.**

M. Cicéo Pop, Président de la Délégation Roumaine prononce le discours suivant :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir me présenter à la seconde Conférence interbalkanique, qui à juste titre pourrait s'intituler aussi la Conférence des Etats de l'Europe Sud-Orientale, en tête d'une nombreuse délégation qui représente dans son ensemble toutes les branches de l'activité politique, économique et sociale de la Roumanie.

Je pourrais dire toute l'âme roumaine.

Vous vous souvenez des doutes et des hésitations qui ont accompagné nos débuts. Combien était cependant la tâche noble, mais difficile de ceux qui prirent l'initiative de tendre une main fraternelle, par-dessus les frontières, à des peuples qui pendant des siècles se sont souvent entredéchirés, jouets des fatalités de l'histoire ou plus souvent instruments d'une politique étrangère à la leur, et qui aujourd'hui comprennent les bienfaits de la solidarité et de la coopération et veulent donner une nouvelle orientation à leur destinée historique.

La route sera sans doute semée d'obstacles, mais les événements, qui se sont déroulés pendant ces derniers temps commencent à justifier les espoirs des grands idéalistes, qui entretiennent dans leur cœur la foi vivace que les peuples, hier encore ennemis, jeteront les fondements d'une vie nouvelle, basée sur les principes éter-

nels de la loyauté et de la justice : honeste vivere, neminem laedere, suum cuique tribuere.

Deux années à peine se sont écoulées depuis que l'idée a pris corps. Les années sont des minutes à peine dans la vie des peuples. L'idée s'est cependant rapidement répandue dans l'opinion publique. Elle est aujourd'hui déjà servie par une importante littérature, qui s'occupe d'une manière sérieuse et documentée des problèmes du jour en leur donnant des solutions rationnelles.

Les femmes se sont associées à notre oeuvre dans ce noble combat pour la réalisation du but que nous poursuivons.

Les peuples balkaniques et à intérêts balkaniques, s'ils désirent vivre des jours meilleurs et s'ils veulent traverser sans heurts les difficultés d'aujourd'hui et celles plus menaçantes encore de demain, doivent s'unir en une pensée et en une foi commune.

Sans doute ce but ne sera pas facile à atteindre. En effet, non seulement nous devons démolir complètement les ruines des souvenirs passés qui se dressent encore entre les peuples, mais, nous devons, chacun dans nos propres pays, combattre les préjugés, les amertumes d'un passé aussi mouvementé.

La voie qui y mène sera rude à parcourir, mais elle nous conduira sûrement au but, car les masses populaires sont avec nous. L'idée de l'entente leur est familière; elle veut vivre en paix avec leurs voisins. Ce que les peuples souhaitent doit s'accomplir, car le dicton ancien : Vox populi, vox Dei, quoique banal, demeurera toujours vrai.

En ce qui concerne l'activité de notre Groupe, dont la plupart de ses membres font partie aussi de l'Union Interparlementaire, cette activité s'est déployée surtout en vue de la préparation de la Conférence Interparlementaire, qui vient d'avoir lieu à Bucarest.

Les résultats brillants de cette Conférence qui s'est occupée aussi du problème des ententes régionales dans le cadre d'une Union Européenne, ont été de nature à fortifier davantage dans notre pays, les courants qui tendent à la réalisation des nobles idées qui sont à la base de nos Conférences Balkaniques.

D'autre part de nombreux articles et de savantes études sur le problème de l'union des Etats du Sud-Est de l'Europe, ont été publiés par les membres de notre Groupe.

Nous tenons également à rappeler un *fait important* : la résolution votée l'an dernier par la conférence d'Athènes, sur l'unification régio-

nale du droit, a été consacrée, sur la proposition de notre collègue, Mr. Pella, par la Société des Nations, dans une conférence qui a eu lieu à Genève en Mars 1931.

Nous commençons nos travaux sous les meilleurs auspices.

Deux grandes Nations, en Occident, de la bonne entente desquelles dépend la paix du monde entier, tentent de suprêmes efforts pour couvrir sous le voile de l'oubli un passé encore récent, pour créer une atmosphère plus propice, pour faire concorder leurs intérêts qui réclament une collaboration, première condition de leur commune sécurité politique et économique.

Nous avons la satisfaction de constater que parmi même les nations représentées à cette conférence, un événement heureux vient de se produire il y a quelques deux semaines, événement appelé à faire resserrer les liens d'amitié entre deux peuples résolus à surmonter les obstacles qui les ont divisés, pour se tendre loyalement une main fraternelle.

En ce qui nous concerne : nous, les Roumains, nous sommes conscients de cette vérité incontestable : dans le sein de notre Etat, il y a des minorités qui doivent et sont traitées sur un pied de parfaite égalité avec la population qui forme la majorité dans l'Etat.

Le problème des minorités, est un des plus ardu, de la nouvelle Europe. De sa solution équitable et juste, dépendent en grande partie, non seulement les bonnes relations avec les Etats voisins, mais aussi la paix et l'ordre de l'Europe.

Dans sa politique envers les minorités, la Roumanie a toujours évité l'équivoque. Elle a au contraire toujours déployé les efforts les plus sincères pour satisfaire toutes les doléances des minorités en leur appliquant le même traitement qu'à ses nationaux. Toute oppression répugne au caractère sincère et à la tolérance traditionnelle du peuple roumain, qui n'attend des minorités qu'une attitude loyale envers la terre qui les nourrit et l'Etat qui les protège.

Pour faciliter les ententes, destinées à nous mener au but, nous ne devrions pas nous horner à tenir des conférences annuelles; nous devrions prendre contact le plus souvent possible, entre tous ceux qui avons à cœur le succès de la grande idée qui nous anime.

Pour prouver l'esprit de tolérance et le sens de la solidarité internationale de mon pays, les exemples ne manquent pas. Il me suffira de citer, dans le passé : celui des réfugiés hongrois, lesquels, après le désastre de la révolution hongroise de 1848, ont trouvé un asile inviolable et

une hospitalité entière sur les terres de notre petit pays, qui en a refusé l'extradition à la toute puissante et menaçante Autriche-Hongrie.

C'est à l'initiative du grand historien roumain, M. le Professeur Iorga, actuel Président du Conseil de Roumanie, qu'est due la création à Bucarest, dès 1913, de l'Institut d'Etudes Sud-Est Européennes, des premiers cours de langues balkaniques et son bulletin de recherches.

La Constitution roumaine, les résolutions de l'Assemblée d'Alba-Iulia de 1918 et jusqu'à la création récente du premier sous-secrétariat des Minorités, confié à un des chefs minoritaires de Roumanie, sont encore une preuve éclatante de l'esprit d'entente, de justice et d'équité qui anime nos hommes d'état et notre peuple.

Ces paroles sont prononcées par celui qui, durant de longues années, a, au Parlement de Budapest, représenté les intérêts d'une forte minorité et qui ne saurait jamais à son âge, consentir à renier les idées qu'il professait à un moment où il réclamait les droits de son peuple.

Je ne saurais finir, sans adresser mes hommages les plus sincères au grand homme d'Etat de la Turquie, le fondateur d'un Etat nouveau, lequel, par sa sagesse et par son énergie tenace, est devenu un facteur important dans la communauté des Etats et je le remercie de tout mon cœur, au nom de la Délégation Roumaine, pour la large hospitalité qu'il accorde à ceux qui sont venus ici, pleins de foi, pour travailler pour la paix et la prospérité de cette partie du monde.

Nos remerciements chaleureux vont également au Gouvernement de la République, qui voudra bien agréer pour lui-même et être l'interprète auprès du peuple turc, de nos sentiments de gratitude pour la réception qu'ils nous ont réservée dès notre arrivée sur le sol turc et qui témoigne non seulement d'un esprit d'hospitalité à maintes reprises éprouvé, mais aussi de l'importance historique qu'ils accordent à la réunion de cette Conférence.

#### **Discours de M. Vélîbor Yonitch, Président de la Délégation Yougoslave.**

M. V. Yonitch, Président de la Délégation Yougoslave, prononce le discours suivant :

"Le succès de la Première Conférence Balkanique tenue l'année dernière à Athènes a suscité un vif intérêt en Yougoslavie.

De nombreux journaux ont publié des articles saluant avec sympathie cette action pour le rapprochement interbalkanique, exprimant le

vœu de voir le but atteint au plus tôt. Ils ont souligné la ressemblance culturelle des pays balkaniques ainsi que l'interdépendance de leurs intérêts économiques. Ils font ressortir qu'il était temps que les Balkans devinssent les protagonistes de l'idée de l'établissement de la paix entre voisins.

Ayant rencontré un si chaleureux accueil chez l'opinion publique, le Groupe National Yougoslave a redoublé son activité. Tout d'abord, il a porté à la connaissance de tous les facteurs compétents les conclusions prises à Athènes. Les résolutions ont été adressées à toutes les personnes et institutions intéressées.

La tâche la plus importante offerte aux participants de la Conférence d'Athènes fut l'organisation en Société du Groupe National Yougoslave, qui a complètement réussi. Aux termes de ce statut, notre Société est conçue comme un vaste mouvement national, prévoyant des adhésions personnelles et collectives ainsi que les organisations locales.

Dans un but de propagande, le Groupe National Yougoslave a fait publier grâce aux subsides du fonds Carnegie un livre intitulé "La Première Conférence Balkanique," où sont insérés les rapports des délégués yougoslaves à Athènes, les statuts et règlements de la Conférence, la composition des délégations, ainsi que les statuts du Groupe national.

Les femmes yougoslaves ont déployé la plus grande activité en ce qui concerne la participation aux réunions interbalkaniques estimées propres à faciliter la connaissance mutuelle. Une Conférence Internationale des Femmes pour la Paix ayant été organisée pour le mois de mai à Belgrade, l'alliance des mouvements féministes a invité les associations féministes de tous les pays balkaniques à la réunion des Femmes Balkaniques, en vue d'une connaissance mutuelle et dans le but d'élaborer un programme d'action. En dehors de l'activité de nos femmes, nous devons mentionner l'activité de nos milieux économiques et touristiques. Ces derniers ont tenu un congrès à Istanbul.

Le Groupe National Yougoslave à la Conférence Balkanique a une pleine conscience de l'importance de la mission qu'il a assumée et fera tous ses efforts dans l'avenir en vue de développer son activité dans la mesure la plus large possible. L'activité sur le rapprochement interbalkanique n'est pas aisée. Le passé qui nous a divisé jusqu'ici est encore assez fort en nous et il existe en outre, en dehors des Balkans, des forces désirant ne point voir s'établir l'entente

et l'union dans les Balkans. Il est indispensable que les nations balkaniques fassent preuve d'une grande tolérance mutuelle et d'une véritable maturité politique, si elles veulent voir fructifier l'action que nous avons entreprise. Pour y arriver, le Groupe National Yougoslave considère que :

1<sup>o</sup>) Actuellement les problèmes économiques sont de beaucoup plus importants que les problèmes politiques, ce qui fait que toute entente économique, entraîne nécessairement la possibilité d'une entente politique aussi;

2<sup>o</sup>) Dans l'action en vue de la réalisation de l'Union Balkanique, il y a lieu d'aller, des problèmes moins difficiles, vers les problèmes plus difficiles, écartant provisoirement tous sujets de division;

3<sup>o</sup>) Il faut toujours se rappeler que nous sommes représentants de l'initiative privée, et que, dans toutes les questions, la conclusion définitive des facteurs politiques responsables, est indispensable. Notre tâche est, en premier lieu, de rendre possible le contact entre les facteurs gouvernementaux balkaniques et de créer une atmosphère amicale propice.

Dans ce sens, nous saluons la deuxième Conférence et nous lui désirons le meilleur succès. Nous remercions encore une fois nos amis turcs pour leurs efforts de garantir le succès de la Conférence, par une préparation des plus magnifiques.

Au nom du Groupe National Yougoslave nous exprimons notre joie la plus vive de pouvoir tenir la II<sup>e</sup> Conférence Balkanique parmi nos amis turcs, représentants de la Nouvelle Turquie, et au sein de la belle ville de Stamboul.

Il est une vérité historique c'est que seuls les grands changements accomplis dans l'Etat turc ont rendu possibles la création d'un Balkan nouveau et nos efforts vers la réalisation d'une entente balkanique.

Nous nous félicitons des bons résultats de nos efforts déjà accomplis. Je les atteste pour mon pays.

#### **Le discours de S. E. Ismet Pacha.**

S. E. Ismet Pacha, Président du Conseil, monte ensuite à la tribune. L'assistance se lève et acclame le Président du Conseil qui s'exprime en ces termes :

*Mesdames, Messieurs,*

C'est une vraie joie pour moi de pouvoir vous souhaiter la bienvenue en Turquie. La ville d'Istanbul doit se sentir particulièrement

heureuse de vous recevoir et d'être aujourd'hui le lieu de réunion de la seconde Conférence Balkanique.

Il y a un an, à l'instigation d'une institution dont le but consiste à servir la cause de la paix, vous vous êtes réunis pour la première fois dans la belle antique capitale de la Grèce, en vue de chercher les moyens propres à rapprocher les peuples des Balkans dans les divers domaines de leur activité nationale.

C'était là, certes, une entreprise qui paraissait alors quelque peu hardie. Aussi, nombreux étaient ceux qui ne nourrissaient pas beaucoup d'espoir dans la continuité de votre travail, et ne voyaient dans vos efforts que la manifestation d'un pur idéalisme historique. C'est parce qu'on n'avait pas su se faire une idée exacte de l'évolution de la mentalité humaine. On n'était que trop dominé par les souvenirs du passé, par des préjugés politiques que nous avait inculqués un enseignement défectueux de l'histoire. On avait tort, et votre présence ici constitue la preuve palpable de cette erreur.

Les organisations nationales dont vous tenez vos pouvoirs semblent être parfaitement conscientes de l'intérêt que les pays balkaniques ont à se rapprocher, à se solidariser, surtout dans l'état actuel du monde où le principe de l'interdépendance des nations se fait sentir comme une nécessité de plus en plus impérieuse. En effet, le temps n'est plus où chaque peuple pouvait chercher à assurer son bonheur, à sauvegarder ses intérêts propres au détriment de ceux de ses voisins. Les efforts que seul inspire un étroit égoïsme national sont, de nos jours, immanquablement voués à l'échec. Bien plus, ils portent préjudice à ceux mêmes qui les avaient entrepris.

La paix et la collaboration efficace des peuples, voilà donc les buts que poursuit constamment la politique extérieure de la République turque. C'est pour assurer cette collaboration que nous avons commencé par liquider définitivement les questions de diverses natures existant entre la Turquie et ses voisins; et ayant ainsi déblayé le terrain, nous avons conclu avec eux, comme avec nombre d'autres Etats européens et extra européens, des traités d'amitié, de neutralité et d'arbitrage qui régissent actuellement nos rapports mutuels. Je suis d'avis que la généralisation de ce système politique fournira la garantie la plus sûre pour les ententes et la collaboration internationales.

Les impressions que j'ai recueillies au cours de mon voyage sont, du reste, de nature à corroborer ma conviction.

Par ailleurs, la bonne entente et la solidarité interbalkanique, dont je viens de parler, doivent à mes yeux, reposer sur deux principes essentiels: le principe de l'égalité absolue des Etats et celui d'un compromis entre les intérêts des peuples de la Péninsule. J'entends par «égalité» non seulement l'égalité en droit, qui est plutôt une conception théorique, mais encore l'égalité de fait dont tous les Etats doivent bénéficier au même degré.

Telles sont les quelques réflexions qu'il m'a paru utile de vous exprimer à l'occasion de cette réunion.

Messieurs, je suis sûr que l'œuvre de rapprochement que nous voulons réaliser sera utilement préparée et facilitée par le travail qu'accomplissent en toute indépendance les Conférences privées. C'est donc dans cette conviction que j'applaudis à votre activité et je forme les vœux les plus sincères pour le succès de votre tâche.

#### **Message de M. H. Lafontaine, Président du Bureau International de la Paix.**

**Rouchen Echref bey**, Secrétaire Général, donne ensuite lecture d'un message adressé à la Conférence par M. H. Lafontaine, président du Bureau International de la Paix, et conçu en ces termes:

Bruxelles 15 Octobre 1931

A Messieurs les Présidents et Membres de la IIe Conférence Balkanique,

Messieurs, C'est avec le plus vif regret que par suite de la remise au 20 octobre de la Conférence Balkanique, je me vois contraint de renoncer à y assister, obligé de prendre part aux travaux parlementaires de mon pays dont la reprise est fixée à la même date.

Mon regret est d'autant plus vif que j'ai conservé de la Première Conférence Balkanique une inoubliable impression de réconfort et d'espoir. J'ai éprouvé à cette occasion, cette satisfaction d'avoir vu une œuvre, à laquelle j'ai été heureux d'apporter mon concours le plus dévoué, prendre corps et s'affirmer grâce à la collaboration de personnalités de la plus haute valeur, venues des 6 nations intéressées.

Depuis 1930, la situation du monde, malheureusement, a subi de nouvelles et redoutables secousses dont les pays du Proche-Orient de l'Europe ont ressenti les conséquences, mais atténuées dans une certaine mesure. Je suis convaincu que, grâce à leur entente et à leur collaboration, il leur est possible de se renforcer

mutuellement et de résister aux effets désastreux du déséquilibre économique dont souffre le monde. Ils ont ce privilège de pouvoir devenir les peuples nourriciers de l'Europe et même des contrées plus lointaines. Leurs richesses naturelles leur assurent des ressources qui manquent à bien des pays plus industrialisés. Tous ensemble ils peuvent résister aux convoitises et aux concurrences qui pourraient les diviser.

Leur union, que j'estime devoir rester ouverte, peut attirer la collaboration d'autres nations voisines déjà groupées, et contribuerait à préparer une collaboration de plus en plus européenne, union du sud est de l'Europe, qui se combinerait bientôt avec l'union déjà amorcée du nord ouest de l'Europe.

C'est en s'unissant sur le terrain économique, mais se nouant aussi des relations plus intimes et plus fréquentes au point de vue intellectuel, que les peuples pacifiques (ceux qui vraiment et foncièrement détestent la guerre pour en avoir été les victimes involontaires et en avoir éprouvé toutes les horreurs) peuvent tous ensemble imposer leur volonté de paix, unanime et énergique, aux rares communautés nationales qui s'imaginent encore que la violence peut être mère de la justice.

Je me permets de supplier ceux qui vont se réunir au sein de la Deuxième Conférence Balkanique d'avoir toujours présent en leur esprit, à chaque moment de leurs délibérations, que leurs efforts dépassent les intérêts immédiats de leurs pays respectifs et participent pour une part prépondérante à la pacification nécessaire et urgente de tous les peuples de l'Europe et du monde. Ce n'est qu'en se sentant soutenue et inspirée par ce haut idéal, que la IIe Conférence Balkanique sera digne de la première, et constituera une étape nouvelle et décisive vers l'entente féconde entre les hommes enfin réconciliés, décidés à construire en un élan commun la vaste cité de la concorde et de la coopération universelles.

Ce que je me permets d'exprimer n'est pas une phrase banale comme on en prononce souvent, verba et voces, sans en croire un seul mot. C'est une affirmation du but que l'humanité, au prix de souffrances atroces, n'a cessé de poursuivre sans l'atteindre, parce qu'elle l'a recherché en pataugeant au travers de la nuit de l'ignorance et des embûches des égoïsmes. Aujourd'hui, c'est en pleine conscience, maîtresse de ses destinées, qu'elle peut et doit accomplir l'œuvre de délivrance et de salut. Soyez, avec enthousiasme et avec foi, parmi les hardis pion-

niers de cette œuvre grandiose et magnifique !  
Sursum corda !

Au nom du Bureau International de la Paix,  
mes vœux les plus ardents pèlerinent vers vous.

**H. La Fontaine, Président**

Le Secrétaire Général donne également lecture des messages suivants adressés à la Conférence.

1) Lettre de M. le Dr Georges de Schulpe, Bratislava, adressant ses vœux de succès à la Conférence. (M. le Dr Schulpe est l'auteur d'un projet de Fédération Balkanique qui a été distribué aux délégations lors de la 1<sup>re</sup> Conférence).

2) Dépêche de salutations de la Société Pacifique des femmes bulgares.

3) Dépêche de salutations du Bureau Interparlementaire.

4) Dépêche du Secrétaire Général de la Société des Nations, informant que M. Cumings, observateur à la Conférence, arrivera à Stamboul le 22.

5) Dépêche de salutations des Etudiants Balkaniques des Etats-Unis.

#### **Les Présidents d'honneur.**

Sur la proposition de M. Papanastasiou, S. E. Ismet Pacha et les chefs des Gouvernements des autres Etats balkaniques sont élus par acclamations Présidents d'honneur de la Conférence.

#### **L'élection du Président de la Conférence.**

**M. Papanastasiou**, propose que M. le Président du Groupe Turc, Hassan bey, qui a gagné à la 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique la confiance et la sympathie de tous les membres de la Conférence, sympathie accrue par la manière splendide dont il a organisé la 2<sup>e</sup> Conférence, soit élu par acclamations président de cette 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique.

La proposition de M. Papanastasiou est unanimement adoptée par l'Assemblée.

**M. le Président** réitère ses remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à tous les délégués d'avoir bien voulu l'élire à la présidence de la 2<sup>e</sup> Conférence Balka-

nique. Il constate que le Bureau de la Présidence est ainsi formé et que, d'après les statuts, les chefs des délégations sont de plein droit vice-présidents de la Conférence.

La séance est ensuite levée aux sons de l'Hymne Balkanique.

#### **LES DISCOURS PRONONCÉS AU BANQUET DE LA VILLE D'ISTANBUL**

Le banquet offert, le soir même, par Muhiddine bey, Gouverneur et Maire d'Istanbul, a donné l'occasion à un échange d'allocutions dont nous croyons devoir publier les textes intégraux :

#### **Discours de S.E. Mouhiddine bey, Maire d'Istanbul.**

Mesdames, Messieurs,

La ville que j'ai l'honneur de représenter, éprouve aujourd'hui autant de joie que de fierté, de voir se réunir dans son enceinte la seconde conférence balkanique. Si cette fierté d'Istanbul tient au fait qu'une institution telle que la vôtre—dont la tâche consiste à servir la paix en rapprochant les peuples—a cru devoir choisir notre pays pour sa session actuelle, la joie de notre population est motivée, surtout, par la pensée que, dans cet événement, il lui sera possible de trouver une nouvelle occasion de témoigner sa sympathie et son approbation à tout ce qui se fait en vue d'assurer l'amitié et la bonne intelligence entre les nations.

Dans l'accueil cordial qui vous a été réservé ici, il ne vous sera pas difficile de voir un signe de cet état d'esprit.

Messieurs, l'œuvre que vous avez si vaillamment entreprise et que vous vous êtes promis de réaliser, n'est pas sans présenter quelques difficultés; et cela est bien naturel.

Il est loin de ma pensée de vouloir faire ici de la politique. Mais je vous dis tout cela pour vous rappeler que nous aurions grandement tort de tomber dans la désillusion, si malgré tous nos souhaits, un succès immédiat ne venait pas couronner vos efforts. N'oublions pas que les meilleures œuvres ne sont souvent pas celles qu'on exécute le plus vite.

Je me permettrai de rappeler à cette occasion ces paroles extrêmement sages d'un grand homme: «Là où il n'est pas possible d'obtenir un résultat immédiat, il faut se retrancher derrière les temps et se faire une arme de la patience».

C'est avec un intérêt attentif que le peuple

d'Istanbul suit vos efforts. Je suis intimement convaincu que votre patience parviendra à avoir raison des obstacles que vous voyez peut-être se dresser maintenant sur votre chemin.

Si, en faisant de son mieux, pour vous offrir une ambiance propice à la bonne marche de vos travaux, Istanbul aura pu ne fût-ce qu'indirectement contribuer au succès de votre tâche soyez assurés Mesdames et Messieurs qu'elle en convcevra un juste orgueil.

#### **Discours de M. Ihsan Libahova, délégué Albanais.**

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier de tout cœur, au nom de la délégation Albanaise, la ville d'Istanbul de la réception accueillante et chaleureuse qu'elle a bien voulu nous ménager dans son cadre éblouissant et d'incomparable beauté.

L'art évocateur de tant de souvenirs qui la décore et l'histoire écrite dans son sein qui se dresse devant nous à chaque pas rendent ces manifestations particulièrement grandioses et émouvantes. Notre gratitude va directement au devant de cette bienveillance qui nous a profondément touchée.

La II<sup>e</sup> Conférence Balkanique, en fixant comme lieu de ses travaux la «Cité Reine» ne pouvait faire un meilleur choix. Elle a rendu à tant de vertus magnanimes et hospitalières du peuple Turc et à ses splendeurs historiques le plus légitime des hommages.

Dans cette atmosphère de confiance et de sérénité, hautement favorable aux discussions, animés par le désir d'une compréhension mutuelle, nous sommes pleinement convaincus que toute œuvre utile sera pénétrée de la nécessité qu'il y a pour les peuples Balkaniques de remplir loyalement leurs devoirs réciproques et de ne jamais perdre conscience de leur nécessaire solidarité;

L'Union Balkanique doit nécessairement aller croissant en actualité et en intérêt dans le cours des jours qui vont suivre. Nous sommes maintenant à l'œuvre et nous voulons répondre au sentiment profond de nos peuples respectifs.

La ligne de conduite que nous entendons suivre au cours des travaux de la Conférence, si clairement tracée par notre président dans son discours d'aujourd'hui, est celle d'une collaboration loyale de grand cœur. Partisans convaincus de toutes les mesures qui favorisent la solution du problème minoritaire nous continuerons à défendre devant l'opinion publique et à soutenir au sein de la conférence la reconnais-

sance portant des garanties de ces principes humanitaires élémentaires, les seuls qui conduisent tout droit à notre but commun qui est l'union Balkanique.

La garantie efficace et absolue de ces droits et l'égalité politique et juridique doivent être les conditions essentielles de tout groupement Balkanique.

Dans notre pensée la question des minorités est donc un point de départ d'où rayonnent plusieurs possibilités. Un point de départ pour mettre à exécution l'esprit qui anime l'idée Balkanique, un point de départ pour créer des rapports de confiance plus étroits entre nos pays et pour rétablir les lois d'intégration morale et économique qui ont été trop profondément troublées.

C'est seulement une collaboration de ce genre et animée de cet esprit qui nous permettra de franchir toutes les passes dangereuses et de resserrer davantage les liens spirituels qui existent entre nos peuples.

Sans cet esprit nos pays se retrouveraient devant l'inconnu et risqueraient de glisser à la dérive, au hasard des événements.

La ferme résolution de continuer à se concerter, à s'entendre, à agir en pleine solidarité est pour les peuples Balkaniques la plus sûre sauvegarde du développement de leur existence et de leur prospérité.

Il s'agit bien d'une action concertée commune et solidaire, en vue des solutions à apporter à tous les problèmes de l'heure présente affectant les intérêts de nos pays.

Que tous nos vœux aillent donc à cette conférence, réunie cette année sous les auspices de cette magnifique cité et dont les résultats doivent contribuer efficacement au triomphe de la paix et de la prospérité dans la péninsule.

Je termine ces quelques paroles en levant mon verre à la santé de M. le maire et à la prospérité toujours plus grande d'Istanbul et de la noble nation Turque.

#### **Discours de M. A. Tocheff, délégué bulgare.**

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Réunis sur les bords du Bosphore, si renommé par son site pittoresque et si célèbre par les grands événements historiques, dont il a été le théâtre, pour y prolonger l'œuvre de l'union des nations balkaniques, pour y poser les fondements solides de l'équité et de la paix, conditions indispensables de tout progrès humain nous ne pouvons nous empêcher de jeter un coup d'œil rétrospectif sur toutes les vicissitudes survenues

dans l'histoire de nos pays, vicissitudes qui apparaissent comme le résultat de deux efforts contraires: celui de l'union par la force des armes et celui de l'union par l'accord volontaire et harmonieux des nations. Rome, Byzance et l'Empire Ottoman, chacune de ces trois puissances ont apporté avec l'union fondée sur la victoire, leur part au progrès humain universel ainsi qu'à celui de nos nations qui, dans la succession des temps, ont habité ces contrées. Mais quelle œuvre humaine est éternelle—surtout celles d'ordre politique et social—si elle n'est pas appuyée sur les intérêts matériels et spirituels des nations qui en sont les porteurs? Le passé de Rome, de Byzance et de l'Empire Ottoman témoigne au plus haut degré que la méthode, dont se sont servies ces puissances pour arriver à l'union, appartient déjà à l'histoire puisqu'elle cède à la haute conscience des principes politiques et sociaux dont sont animés aujourd'hui nos nations. Faut-il ajouter à cet exemple aussi les tristes suites d'ordre spirituel et matériel qu'a vu apparaître l'application de cette même méthode durant les dernières guerres qui ont ensanglanté nos pays? Cette vérité est d'une importance capitale pour notre époque de la démocratie et de l'autodisposition des nations.

L'exemple du passé et la conscience de la dite vérité ont paraît-il, exercé leur influence aussi sur la méthode à suivre pour la réalisation de cette union spirituelle, sans laquelle il ne peut y avoir aujourd'hui aucune paix durable et, en général, aucun progrès permanent dans le monde, union que nous trouvons exprimée dans la formule, si fréquemment réitérée par les grands hommes d'Etat contemporains, d'une plus étroite collaboration spirituelle et matérielle entre les nations.

Comme fruit de ce désir de collaboration apparaît aussi notre conférence, vers laquelle sont tournés depuis longtemps les regards de nos nations. Voilà pourquoi notre responsabilité devant celles-ci est très grande, mais si nous l'avons assumée c'est que nous sommes fermement convaincus de pouvoir nous en dégager avec de la bonne volonté et en faisant les sacrifices que mérite la grande cause pour laquelle nous nous sommes réunis ici...

C'est dans ces sentiments, Messieurs et Mesdames, que je vous prie au nom de la Délégation bulgare, de lever le verre à la santé du grand Gazi Président de la République, des membres présents du gouvernement turc ainsi que pour la prospérité de l'antique et belle cité d'Istanbul qui, en la personne de son éminent maire, S. E.

Muhiddine bey, nous a si gracieusement offer l'hospitalité.

### Discours de M. Vamvakas, Maire de Salonique.

M. le Président, M. le Ministre, Mesdames, Messieurs.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, au nom de toutes les Municipalités et de toutes les Communautés de Grèce et également de la Ville de Salonique, une gratitude sincère pour l'accueil si chaleureux qui nous a été réservé dans ce pays illustre, pays, qui ne m'est pas étranger, qui m'est aussi cher, que mon pays natal.

C'est dans ce pays que j'ai vécu, que j'ai travaillé soit comme citoyen, soit comme représentant du peuple, soit comme journaliste dans l'idéal de la paix et du bien-être commun; que j'ai senti combien la collaboration des peuples Balkans et du Proche Orient s'impose pour l'établissement et la consolidation de leur bonheur à tous, du bonheur de chacun d'eux.

L'émotion que je ressens aujourd'hui est profonde. Elle est accentuée par le fait que la II<sup>me</sup> Conférence se réunit à Istanbul après avoir inauguré sa première session à Athènes et en la réunion de son Conseil à Salonique.

J'ai eu alors l'honneur insigne de saluer au nom de la seconde capitale hellénique les nobles initiateurs de l'œuvre parfaite et souligner les raisons pour lesquelles la ville moderne du Golphe Thermaïque, à l'envers de son rôle préalable pendant le commencement de ce siècle et la fin du siècle passé, rôle de luttes sanglantes entre voisins, est pénétrée du désir ardent de contribuer à la construction du superbe édifice de la Paix balkanique.

Mais si Athènes par son histoire antique et Salonique par son passé récent et son présent sont deux facteurs bien importants pour la réalisation de l'idéal pacifiste, Istanbul la ville immortelle et Ankara, capitale moderne pleine de vigueur et ville magniquement historique et en même temps source d'une évolution rapide attirant l'admiration générale, Istanbul et Ankara ne sont pas seulement les phares indicateurs et les tremplins de la nouvelle régénération turque, mais constituent aussi des symboles du progrès et de la réforme et surtout de *l'effort immense et incomparable de la renonciation aux vieilles habitudes et aux préjugés séculaires.*

Ce sont là des exemples dignes d'admiration, des fondements inébranlables pour l'établisse-

ment d'une union définitive entre les peuples balkaniques.

Il est vrai que nous, les peuples des Balkans, nous avons hérité de l'histoire, un tas de malentendus, beaucoup de préjugés, d'innombrables erreurs et de multiples animosités.

Mais nonobstant les haines bien souvent artificielles, provoquées plusieurs fois par des facteurs clandestins et étrangers, nous avons réussi à forger non seulement par le fer et le feu, mais aussi par des croisements multiples, surtout intellectuels et économiques, par un sort de souffrances communes, notre commune civilisation. Nous avons réussi à créer entre nous des liens indissolubles, des liens sacrés de communion psychique, intellectuelle et d'intérêts vitaux.

Il appartient à ceux qui dirigent les destinées de chaque nation de faire usage utile de ce capital si précieux. L'exemple le plus frappant de la portée de ce capital est l'accueil unanime, enthousiaste et absolument sincère que les peuples turc et grec ont réservé à l'entente turco-hellénique que la clairvoyance de leurs gouvernements a su cimenter.

L'importance du facteur que je viens de citer sera appréciée, je suis certain, par tous les balkaniques et sans aucun doute notre II<sup>me</sup> Conférence complètera la recherche des moyens propres à faire illuminer dans toutes les consciences l'intérêt supérieur d'une collaboration féconde dans la paix et la civilisation—collaboration qui devient impérieuse aujourd'hui à la suite de la grande crise économique du monde.

Il y a, Messieurs, une vérité indéniable : C'est que tout ce que l'homme a fait de majestueux et d'incomparable est dû, plus qu'à tout autre facteur, au souffle créateur et à la force fécondatrice de la paix.

Pour arriver à ce but il faut que chaque balkanique s'efforce à subir *une réforme dans son for intérieur*. Il faut qu'il se soumette au régime de la *transfiguration de son être psychique*. Il faut qu'il devienne *le chirurgien de sa propre âme*.

Car, il faut extirper certaines faiblesses prises jusqu'à présent pour des vertus.

Il faut qu'on se guérisse de certains vices considérés jusqu'ici comme des qualités.

Il faut s'adonner à une cure d'épuration et de suppression de certaines tendances et de certains appétits qui nous ont conduit bien souvent à des rechutes dont nous avons tous souffert à tour de rôle.

Je conçois bien, Messieurs, que cette tâche d'*autothérapie* est très difficile et bien ardue

mais elle est aussi sacrée. C'est même plus que ça, c'est ce qui est expliqué par le mot turc «*farz*», à savoir le devoir suprême dont on ne peut pas se passer.

Et cette tâche est réalisable si nous nous y appliquons avec ferveur et ténacité. D'ailleurs les circonstances actuelles sont bien favorables et l'idée, parmi tous nos peuples, est plus mûre que jamais.

Nous vivons dans une époque qui diffère considérablement des époques d'avant guerre. Aujourd'hui c'est l'époque de la réalité. Ce n'est plus seulement l'enthousiasme lyrique qui enflamme les cœurs ni le désir qui valait toujours mieux que la possession. Mais, c'est plutôt la juste compréhension du besoin de vivre par la paix qui emporte les esprits.

Pour toutes ces raisons, j'ai la conviction que nous marchons tout droit sur la grande chaussée qui mène vers la fraternisation sincère des peuples du Proche Orient. C'est là notre devoir le plus sublime, notre tâche la plus suprême et la plus sacrée.

Je lève mon verre à la prospérité du pays qui nous a réservé une si cordiale hospitalité, à la santé de son illustre Chef d'Etat et de son gouvernement et en particulier de son éminent Président et de S. E. le Ministre des affaires étrangères, à la fraternisation des Balkans et à la réalisation du grand idéal, à la réalisation future du Pacte interbalkanique.

#### Discours de M<sup>me</sup> la princesse Cantacuzène déléguée de Roumanie.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

C'est avec une réelle émotion que je viens apporter le salut de mon pays et celui des femmes roumaines. Des milliers de souvenirs nous assaillent à cette heure ; pour ma part je ne puis oublier les relations de mon pays et de ma famille avec cette ville magnifique où vous nous avez fait, Excellence, une réception qui nous est allée droit au cœur et que nous n'oublierons jamais

Notre réunion à Istanbul n'est pas un événement fortuit dû à la congrémanie qui sévit si intensément à notre époque : c'est l'impératif de l'histoire qui nous amène ici, en cette heure si trouble, quand toute la terre semble trembler sous nos pieds. La politique des nationalités a fait son temps ; la lutte entre les continents se dessine et si l'Union européenne n'est pas encore, comme nous le désirerions, une réalité, elle a cependant déterminé un nouvel essor de la solidarité. On a compris que l'on devait con-

naître ses voisins, leur évolution sociale, économique et politique; que tout en s'intéressant à l'universalité de toutes choses, on devrait s'encadrer avant tout, dans le rythme de sa région et que, quels que soient les vicissitudes du passé, les antagonismes, on devrait tout oublier, pour ensemble, arriver à pacifier les consciences. Il me semble que c'est l'esprit qui a présidé à la formation de l'Union Balkanique à laquelle tout le monde en Roumanie s'intéresse, la saluant comme l'ère nouvelle et lui souhaitant une complète réussite.

Songez, Mesdames et Messieurs, ce que nous représenterions si nous arrivions, les premiers, à créer l'Union interdouanière, une entente ferroviaire, si surtout nous pouvions avoir une monnaie unique; quelle force économique que nous représenterions! Si nous pouvions créer une banque interbalkanique qui soutienne notre agriculture, notre commerce, notre industrie, qui intensifie nos relations dans tous les domaines, nous permettant de former un bloc à partir des Karpathes, ce qui ferait de nous les arbitres de questions économiques.

Voilà les résultats au point de vue matériel, mais au point de vue moral? Depuis cent ans en Occident, les Balkans sont la cause de tous nos malheurs; les Balkans c'est le volcan de l'Europe; les Balkans c'est la chaudière du diable d'où émanent les poisons qui nous détruisent. Quelle réponse nous leur donnerions en leur prouvant que ceux qui ont été au berceau des civilisations, avec la prescience de l'avenir ont compris qu'ils devaient donner l'exemple et que le mot «Union» n'est pas seulement une inscription pour monuments publics.

Il est un autre problème d'une aussi haute importance qui préoccupe nos hommes d'Etat et nos éducateurs: c'est celui de la formation morale de la jeunesse.

Au milieu du chaos où nous nous débattons, de la déroute dans laquelle semble sombrer la société bourgeoise, le nihilisme qui monte, les forces de destruction qui s'organisent, que deviennent nos enfants, les jeunes gens et les jeunes filles, ceux auxquels nous devons léguer la plus rayonnante des civilisations, tout notre patrimoine d'art, d'intellectualité raffiné, de technicité scientifique? Nous devons donner à ces jeunes, pour les sauvegarder, une doctrine adéquate aux nécessités de l'heure.

Voilà, Messieurs, des problèmes bien graves auxquels vous avez bien voulu convier à collaborer avec vous, les femmes et les mères qui vous en sont reconnaissantes. L'Union des fem-

mes des Balkans s'impose, non pour exiger des droits, mais pour les conquérir par notre sagesse, notre dévouement éclairé, par la connaissance approfondie de tant de problèmes, par le sens de la vie qui est un don de la maternité, par le désir ardent d'harmoniser les nécessités nationales avec l'évolution d'une humanité meilleure, par la discipline librement consentie jour par jour, heure par heure, qui fasse de chaque femme un agent actif au service des plus nobles causes.

Sœurs de Turquie, vous qui êtes entrées tout dernièrement dans la phalange des citoyennes et qui, dans votre long recueillement vous êtes préparées si bien pour vos nouveaux devoirs, vous constituez des forces actives au service de la justice et de la vérité. Je suis heureuse de vous exprimer au nom du Conseil National des femmes roumaines notre admiration et de vous inviter à venir à Bucarest connaître le grand travail social accompli par nos gouvernements, par l'initiative privée, et aussi un peu par la femme roumaine.

Dans le désir de symboliser l'amitié qui doit désormais nous unir, nous mettons à la disposition des femmes turques une bourse pour une jeune fille qui voudrait suivre les cours des hautes études commerciales pendant 3 ans à Bucarest. Elle vivrait à notre foyer, apprendrait notre langue et deviendrait une propagandiste de la fraternité entre nos peuples.

Nous offrons aussi à chacun des pays de l'Union Balkanique une bourse pour une fillette entre 14/18 ans qui viendrait passer un mois entre Juillet et Août au bord de la mer, en 1932, dans notre station balnéaire de Carmen Sylva (Teckir-Ghiol) où dans l'atmosphère saine de la nature, ces fillettes ou jeunes filles se lieraient d'amitié avec nos enfants et ainsi commenceraient à prendre corps le noble idéal que vous poursuivez.

Ici, dans cette ville qui se trouve aux confins de deux continents, ici, où durant de millénaires tant de courants se sont affrontés, tant de problèmes se sont posés, ici, où la carte de l'Europe a été si souvent remaniée, nous exprimons le vœu qu'elle le soit une fois de plus dans le domaine moral, sur les bases de la spiritualisation des masses populaires, ceci par l'initiative de l'Union balkanique et sous l'égide de nos sœurs de Turquie.

Excellence, je dois me souvenir que je suis conseiller municipal et vous adresser au nom de tous mes collègues de la municipalité de Bucarest ici présents, l'expression de tous nos remerciements pour votre accueil si chaleureux. Nous

exprimons le vœu qu'une fois vous nous fassiez le grand honneur de venir à Bucarest voir les travaux d'urbanisme exécutés sous l'égide de notre éminent président du Conseil municipal, Monsieur Dobresco. Peut-être qu'alors vous décideriez à créer l'Union des villes des Balkans qui servirait à systématiser nos travaux d'urbanisme, à les rendre moins chers, étant exécutés sur un plus vaste plan, et ensemble aussi vous prendriez les mesures pour sauvegarder nos vieux monuments, notre vieille architecture, tout ce qui compose la poésie de nos régions.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je dois remplir un devoir qui est cher à tous les roumains, celui d'apporter leur hommage à l'éminent homme d'Etat qui préside aux destinées de ce pays. Il a écrit non seulement dans l'histoire de la Turquie une page remarquable de civisme, mais il a inscrit, dans l'histoire de tous les temps et de toutes les époques, son nom comme le plus courageux et le plus grand de tous les réformateurs. Honneur à Kémal Païcha, salut aux éminents représentants de la ville d'Istanbul qui reste la perle incomparable de l'Orient. Nos remerciements vont aussi au Gouvernement, à S. E. le ministre des Affaires étrangères et à toutes les autorités, qui par leur réception si cordiale nous font emporter d'elles et de leur pays un souvenir inoubliable.

#### **Discours de M. Z. Topalovitch, délégué de Yougoslavie.**

Nous voilà, les enfants balkaniques, descendus de nos montagnes et de nos champs, dans la belle ville d'Istanbul. Que de rêves aujourd'hui accomplis. A travers des générations, dans tous les pays balkaniques, on a rêvé d'Istanbul. Un poète de mon pays chantant Istanbul et l'appelant le verre de miel, la forêt de sucre, disait que ce n'est que d'Istanbul que Dieu donne ses bénédictions aux peuples. L'imagination s'enflammait en pensant à Istanbul, à ses beautés naturelles, à sa grandeur et sa puissance.

Nous voilà aujourd'hui à Istanbul, admirant la splendeur de la nature, les tours et les minarets blancs en nuilliers tendant vers le ciel et donnant à cette ville l'aspect d'une forêt de sucre.

Nous vous remercions, M. le Maire, de nous avoir donné l'occasion de vous exprimer nos sentiments, ce soir, de laisser nos cœurs parler librement, mais il faut dire aussi ce que nous autres, balkaniques, descendant de nos champs et de nos montagnes, offrons à la ville d'Istanbul.

Nous ne l'avons pas trouvée, la capitale, comme sous l'Empire Ottoman. Ici comme ailleurs se sont produits de grands changements historiques. L'ancien Empire féodal n'existe plus, le nouvel Etat national turc est créé. Par cette transformation profonde, le centre de la vie politique et nationale des Turcs fut transporté ailleurs. Une nouvelle capitale s'est formée : «Ankara». Malgré cela, Constantinople reste une ville tout à fait capitale.

La Conseil de la Conférence Balkanique a décidé de proposer à la Conférence la création d'un Institut historique à Stamboul.

Y a-t-il une ville plus appropriée à notre histoire qu'Istanbul. Il y a déjà des siècles que cette ville a été et est restée notre capitale. Les événements par lesquels passait notre histoire nationale, touchaient toujours Istanbul. C'est ici qu'on concentrait tous les documents historiques et c'est ici que tous les grands changements de notre sort national se miroitaient complètement. Dans les grandes archives de l'Etat il y a de très anciens documents reculant jusqu'à l'époque byzantine, peut-être jusqu'aux temps où les anciens états, bulgare et serbe, existaient encore.

Que de richesses scientifiques cachées dans ces archives et couvertes par la poussière des siècles. N'est-il pas très sage et très juste de créer à Istanbul un institut historique inter-balkanique qui utilisera toutes les richesses en employant aussi toutes les archives des autres pays balkaniques et en rendant à nous tous et à la science mondiale une véritable histoire de nos peuples.

Et puis nous vivons, nous tous, encore sous la forte impression des beaux palais que nous avons visités aujourd'hui. Y a-t-il dans le monde un monument plus beau que le palais de Dolma-Baghtché ?

Dans ce palais il y a le mélange de style oriental de toutes les nations. Ces beaux monuments représentent l'art d'Orient des temps les plus reculés. Et si quelqu'un, en Europe centrale ou dans le reste de la civilisation d'Occident, vous dit qu'en Orient il n'y a que de la sauvagerie, dites-lui de descendre à Istanbul et de voir les monuments d'une ancienne civilisation créée au temps où dans l'Europe entière il n'y avait que rochers et forêts sauvages.

Istanbul restera pour toujours notre capitale de la collaboration intellectuelle, balkanique et même orientale.

Si vous ajoutez encore l'importance, qui va grandissant, de l'Université d'Istanbul et des autres instituts scientifiques, vous devez com-

prendre que l'avenir, la collaboration et l'entente que nous préparons réserve à la ville d'Istanbul.

Et puis, Messieurs et Mesdames, nous ne sommes pas ici pour préparer exclusivement la collaboration intellectuelle. Nous voulons préparer une entente de toutes nos forces vitales, économiques, militaires, générales.

Nous voulons jouir d'une pleine sécurité et d'une entière tranquillité, de notre liberté et de notre indépendance nationales. Nous voulons nous développer économiquement et socialement.

L'histoire et les conditions contemporaines de la vie des peuples nous forcent de chercher les garanties et pour le développement économique et pour la sécurité nationale, et pour la paix; toujours dans une union plus étroite parmi nos États Unis, nous sommes sûrs que ni nos richesses, ni notre territoire ne seront jamais gravement menacés et que notre union nous assurera une coopération à pas égal avec les autres Grands États, plus avancés, dans leur développement historique, que nous. Et qui, je vous demande, profitera plus de cette situation de sécurité et de paix fortement augmentées, que la ville, laquelle à travers des siècles était convoitée par beaucoup de conquérants? Sa position géographique et ses richesses attireraient ses conquérants et on se battait longuement autour de cette ville.

Pendant de longs siècles le grand Empire Ottoman suffisait pour protéger cette ville. Aujourd'hui c'est à nous tous de la protéger avec toutes nos forces et à lui garantir son caractère interbalkanique.

La ville d'Istanbul est à nous, aux peuples Balkaniques et elle nous restera. Dans cet espoir, Messieurs et Mesdames, je lève mon verre à la prospérité, à la sécurité, à la «balkanité» de la belle ville d'Istanbul, la forêt de sucre.

#### **Discours de Mouzaffer bey, délégué de Turquie.**

Mesdames et Messieurs,

L'humanité depuis des temps les plus reculés n'a pas cessé de manifester, malgré des intervalles fâcheux, en faveur de la paix, de même les penseurs se sont appliqués à trouver les moyens propices pour assurer le règne sans intervalle de cet idéal. Nous pouvons aussi remarquer que cet attachement pour la paix et la coopération devient plus intense pendant les années qui suivent les périodes tristes de conflits. Surtout les effets proches et lointains des nouvelles guerres englobant la totalité de la Nation

lui ont très clairement fait connaître le caractère de ces conflits armés. Le mouvement en faveur de la paix a pris de nos jours une extension que rien dans le passé ne peut égaler: il a poussé l'humanité à rechercher les moyens, les meilleurs à prévenir les conflits armés. Cet exposé bref nous explique l'origine de l'idée de l'Union balkanique et les besoins auxquels elle répond. Lorsqu'on a lancé il y a deux ans l'idée d'un rapprochement balkanique, le nombre de ceux qui ajoutaient foi à la possibilité d'une telle entreprise était très restreint. Mais, depuis, l'idée a fait son chemin et le nombre des sceptiques a singulièrement diminué. Si nous recherchons les facteurs qui ont poussé les nations des Balkans à se rapprocher les unes des autres et qui ont facilité la tâche de ceux qui s'appliquent à la réalisation de ce rapprochement, nous trouverons la clef du mystère qui enveloppe ce succès rapide. Il faut relever aussi une chose, c'est que dans la conception de cette Union l'idéal en même temps que l'intérêt trouve une satisfaction entière. L'idée de l'Union n'est pas seulement un foyer propice à la conservation de la paix, elle est en même temps la garantie la meilleure pour assurer la prospérité des Nations balkaniques.

Excellence, après avoir été témoin de la cordialité qui règne parmi vos invités, qui peut oser douter de la réalisation de l'œuvre commune? Cet exemple nous amène à adopter comme ligne de conduite un effort en vue d'assurer la création d'une atmosphère analogue dans tous les pays des Balkans. Mesdames et Messieurs, il nous faut hâter, il nous faut trouver la voie la meilleure, les moyens les plus efficaces pour rapprocher les nations balkaniques de cet avenir de paix et de prospérité. Pour ma part, je crois que nous devons sans perdre de temps nous adresser au cœur et à la raison de nos peuples, l'éclairer par des moyens les meilleurs et obtenir ainsi non adhésion rapide et complète à l'idée de l'Union. A une époque où nous constatons presque partout une harmonie profonde entre les désirs des nations et la politique du gouvernement, on ne saurait méconnaître la valeur de la proposition susmentionnée. Mesdames et Messieurs, voulez-vous permettre à l'historien d'émettre un vœu à l'occasion de cette réunion? Nous les historiens nous avons perdu jusqu'à présent notre temps à écrire des choses plutôt tristes au sujet des relations mondiales des nations balkaniques. Nous vous transmettons maintenant un souhait: donnez-nous la possibilité d'écrire à l'avenir des choses meilleures sur les

relations mondiales de nos peuples. Monsieur le Préfet, je lève mon verre à la santé de tous les délégués présents, à la prospérité des nations ici représentées et surtout à la santé du chef aimé du peuple turc, qui a si gracieusement accordé à la Conférence Balkanique l'hospitalité de son palais à Dolma Baghtché.

### LES COMMISSIONS

Conformément au règlement des travaux, la Conférence s'est divisée en six commissions, où les délégations des six pays se sont fait représenter par leurs spécialistes. Nous donnons ci-après un aperçu succinct des travaux des dites commissions et des sous-commissions et comités s'y rattachant :

#### I. Commission de rapprochement politique.

Président : M. Ciceo Pop (Roumanie).

Suppléant : M. V. Pella »

Ordre du jour : 1) Question du Pacte Balkanique, 2) Entraves s'opposant au rapprochement politique, 3) Conférence du désarmement.

Le Conseil ayant décidé de constituer pour l'étude du 1er et du 2e points de l'ordre du jour un comité spécial de trois membres pour chaque délégation, et ce comité devant soumettre ses conclusions à la commission politique, celle-ci a directement abordé le 3e point, c'est-à-dire la question de la Conférence du Désarmement.

A la suite d'un long échange de vues la commission s'est mise d'accord sur le texte de résolution à soumettre à l'Assemblée Plénière, M.V. Pella ayant demandé de faire insérer dans le procès-verbal qu'au point de vue de la Délégation Roumaine cette résolution implique qu'on tient compte de l'article 8 du Pacte de la Société des Nations (V. texte à la fin de ce cahier).

#### Comité du Pacte.

Président : M. A. Papanastasiou (Grèce).

Le Comité spécial du Pacte n'a pas livré à la presse de compte-rendu sténogra-

phique de ses travaux. A l'issue de sa première réunion il a donné le communiqué suivant :

«Le Comité du pacte balkanique a accepté en principe l'avant-projet du pacte balkanique. Il a ensuite procédé à la discussion des entraves qui s'opposent au rapprochement politique des peuples balkaniques. Après un échange de vues, il a été décidé que chaque délégation propose des solutions pratiques sur cette question.»

Au cours des travaux du comité il a été jugé opportun de convoquer en séance extraordinaire le Conseil en vue de rapprocher des points de vue divergents.

#### La communiqué du Conseil.

A l'issue de cette séance extraordinaire du Conseil il a été livré à la presse le communiqué suivant :

«Le Conseil, dans sa réunion de ce matin, a discuté la question du Pacte et du Rapprochement Politique et a décidé de charger un Comité Spécial pour la révision de ce Pacte, tenant compte de tous les amendements présentés, y compris ceux pour les minorités. Il a encore émis le vœu, qui sera présenté à la Conférence, en vue de la conclusion d'un Pacte multilatéral d'arbitrage. Enfin, il a exprimé le désir que sur toutes les questions qui empêchent la détente morale entre les Pays Balkaniques et, en attendant l'élaboration du Pacte, les Groupes Nationaux des parties intéressées se mettent directement d'accord».

Les conclusions du Comité du Pacte, approuvées par la Commission politique, ont été soumises à l'Assemblée plénière, dans leur forme définitive, par M. V. Pella.

#### II. Commission de rapprochement intellectuel.

Président : Mehmet Bey Konitsa (Albanie).

Suppléant : M. Léon. Natchi »

Ordre du jour : a) création d'un Institut de documentation sur l'histoire des peu-

ples balkaniques, b) unification progressive du droit des peuples balkaniques.

Le second point a été renvoyé à l'étude d'une sous-commission spéciale qui a soumis directement son rapport à l'Assemblée Plénière.

#### Rapport de l'Association Interbalkanique de la Presse.

M. A. Clarnet, président de l'Association Interbalkanique de la Presse, a soumis à la commission le rapport suivant, dont nous reproduisons le texte intégral, ainsi que celui des annexes dont il était accompagné :

« Notre association est née à Athènes du sentiment que nous avons tous que tout effort qui ne s'appuie point sur l'opinion publique porte en lui-même son germe de faiblesse. Car les temps sont révolus des alliances et ententes conçues et conclues en cabinet diplomatique. Il est strictement nécessaire que les peuples visés s'y associent au préalable et souscrivent au pacte pour que nulle contestation ne soit possible quant à la valabilité de leurs sentiments qui doivent prévaloir. C'est ainsi que la presse des six pays balkaniques s'est située d'elle-même entre les promoteurs de l'idée de l'entente balkanique et les masses populaires—la presse, unique véhicule d'idées, créatrice de courants.

Une première année s'achève ainsi depuis notre constitution, ce qui réclame un bref bilan.

Conformément à la décision d'Athènes, le Comité provisoire, composé d'un membre par pays, s'est réuni à Sofia le premier décembre dernier pour rédiger un projet de statuts et fixer les directives de notre action. Mais s'il y a lieu de nous louer de l'exactitude dont nous avons fait preuve en nous trouvant le jour dit au rendez-vous, il nous faut légèrement déchanter, hélas ! quant à la suite. Notre bilan au chapitre *Avoir* est plutôt maigre. Sans doute, la conjoncture ne nous fut guère favorable. L'année qui vient de s'écouler marque dans les esprits un état d'inquiétude, que les préoccupations d'ordre intérieur n'ont fait qu'aviver. Mais, s'il nous faut trouver dans cela la raison première de notre—mettons absence d'élan—il y a une seconde raison qui n'est pas moins valable et qui tient moins du monde extérieur que de nous-mêmes.

Nous voulons dire que nous avons peut-être un peu hâtivement conclu du particulier au général et nous ne nous sommes pas assez arrêtés à l'implacable nécessité de forger un instrument souple et assez maléable pour nous permettre de fonctionner à fond. Vous aurez à examiner le projet de statuts qui vous est soumis et chercher dans quelle mesure il correspond à l'expérience que nous venons de faire et qui nous conduit à constater un commencement d'effort qui a subi un temps d'arrêt. Peut-être vous aurez à le modifier ou à le compléter. Ce sera le plus clair de notre besogne. La plus utile aussi. Croire, croire fermement à l'idée que les hommes ne sont pas faits pour se haïr—puisque la haine est destructrice seulement—cela permet de surmonter d'un cœur léger les obstacles qui se peuvent dresser sur la route à suivre.

Surmontons ceux qui nous barrent le chemin. L'effort ne sera point dur et il vaudra la peine. Pour s'aimer, il faut se connaître et comment les peuples balkaniques arriveraient-ils à se connaître, sinon par l'entremise de la presse—admirable instrument quand il est mis au service de la Paix et de la Concorde. Mettons-la à profit et nous aurons, par elle, par sa force de pénétration, de conviction, rejoint la large voie qui mène droit au but.

C'est notre souhait à tous, le plus sincère et le plus ardent.

#### Annexe I.

Le Procès-Verbal de constitution de l'Association Interbalkanique de Presse :

#### Procès-verbal

Les journalistes balkaniques soussignés affirment leurs sentiments favorables au rapprochement, à l'entente et à l'union des six Etats balkaniques.

Ils s'engagent à exercer d'ores et déjà toute leur influence et toute leur activité en faveur de cette cause.

Ils fondent à cet effet dès aujourd'hui une association de la Presse balkanique en faveur de l'Entente balkanique ;

Ils s'engagent à se réunir dans un délai de deux mois à Sofia à l'effet d'établir les statuts de cette association ;

Ils s'engagent également à faciliter, par tous leurs moyens, l'adhésion éventuelle à cette association, des Corporations ou Syndicats dont ils sont membres ;

Et s'engagent à communiquer à la réunion de Sofia les vues de ces Corporations ou Syn-

dicats sur l'adhésion éventuelle de ces derniers à l'Association.

Fait à Athènes, le 8 Octobre 1930.

(ss) Clarnet, V. Vekiarelli, Zarifis, Bogdan Raditza, G. Topalovitch, Léon Maccas, N. Yocarinis, Mircea Grigoresco, Chr. Silianoff, G. Hârsu, P. Neicov, K. D. Tzurkas, Van. Finasiof, Tudor Soimaru.

#### Annexe

Le 9 Octobre 1930, au thé offert par le Syndicat des journalistes d'Athènes à leurs confrères et délégués à la Conférence balkanique, six membres ont été délégués, un par pays, dans le Comité central chargé de se réunir à Sofia le 1<sup>er</sup> Décembre 1930, afin de rédiger les statuts et réaliser la constitution des groupes nationaux de presse, formant sections de l'Association Interbalkanique de Presse.

M. Adolphe Clarnet, délégué roumain, a été désigné comme président à l'unanimité, sur la proposition des journalistes d'Athènes.

Fait à Athènes, le 9 Octobre 1930.

#### Procès-Verbal

Conformément au mandat qui lui a été donné par les journalistes délégués et experts à la conférence balkanique d'Athènes, qui ont signé le procès-verbal de constitution de l'Association interbalkanique de presse, le comité provisoire de l'Association s'est réuni à Sofia le 2 Décembre 1930 sous la présidence du délégué roumain M.-A. Clarnet, afin de rédiger les statuts de l'Association, qui seront soumis à la ratification du premier congrès qui se réunira à Stamboul.

Le Comité a adopté le texte des statuts formant neuf articles. Les statuts annexés au présent procès-verbal seront communiqués à chacune des six sections.

#### Vo e u x

Le Comité estime utile et nécessaire que les sections nationales de l'Association Interbalkanique de presse se tiennent en contact permanent avec les groupes nationaux de la conférence balkanique.

Le Comité invite les sections nationales à examiner l'utilité à faire admettre comme membres les correspondants de presse des pays balkaniques qui séjournent d'une façon permanente dans leur pays.

Fait à Sofia, le 4 Décembre 1930.

Délégué albanais : (ss) Gjugj Bubani.  
 „ bulgares : (ss) Chr. Siljanoff, Kazasoff, P. Neicov.  
 „ roumain : (ss) Adolphe Clarnet.  
 „ ture : (ss) Zeki Messout.  
 „ yougoslave : (ss) Angjelcovitch.  
 „ grec : (ss) G. Papadopoulos.

#### Projet de statuts

1) Il est fondé une association interbalkanique de presse, dont le but est de contribuer au rapprochement, à l'entente et à l'union des peuples balkaniques par un contact permanent et suivi entre les journalistes albanais, bulgares, grecs, roumains, tures et yougoslaves. L'association accorde tout son appui et collabore à toutes les initiatives qui poursuivent le même but et plus particulièrement à celles de la conférence balkanique.

2) Afin de pouvoir réaliser ce but, l'association se sert des moyens suivants :

a) Elle contribue à pourvoir les journalistes balkaniques de renseignements objectifs et précis sur la vie politique, économique et culturelle des pays de la Péninsule, ainsi que sur les événements d'actualité.

b) Elle facilite les visites réciproques, individuelles ou collectives des journalistes balkaniques, en leur assurant, par l'entremise des sections nationales respectives, tout le concours nécessaire quant aux voyages, séjours ou enquêtes de presse sur toute question qui pourrait les intéresser.

c) L'association assure l'échange de matériel d'information sur les événements d'une importance particulière.

d) Elle facilite l'échange régulier d'articles à publier dans les quotidiens ou périodiques des six pays de la Péninsule.

e) Elle organise des excursions collectives et des conférences où seront traitées des questions politiques, économiques et culturelles se rapportant à la vie des peuples balkaniques.

3) Font partie de l'Association interbalkanique de presse les sections nationales suivantes : albanaise, bulgare, grecque, roumaine, turque et yougoslave. La section est dirigée par un comité.

4) Peut devenir membre d'une section nationale tout journaliste ou publiciste qui désire collaborer à l'œuvre de l'association.

5) L'Association interbalkanique de presse est dirigée par un conseil de six membres. Chaque section nationale est représentée dans le conseil par un délégué.

6) Le conseil de l'Association a pour siège annuel, à tour de rôle, chacune des six capitales balkaniques. La Présidence du Conseil échoit à la section nationale du pays où siège la conférence balkanique. Le président du conseil assume la charge du secrétariat général de l'Association.

7) Le congrès de l'Association interbalkanique de presse se réunit annuellement au siège

du conseil, à la date de la conférence balkanique ou à celle qui serait fixée par le Conseil.

8) Les sections nationales représentées au congrès, votent en raison d'une voix par délégation.

9) Les présents statuts seront ratifiés par le premier congrès de l'Association, qui aura lieu à Stamboul.

(ss) P. Neïcov, V. L. Angjelcovitch, Adolphe Clarnet, Zeki Messout, G. Papadopoulo, Gjgugj Bubani, Kazasoff, Chr. Siljanoff.

#### La motion des anciens combattants grecs.

La commission a également entendu M. Ph. Panas, qui, en qualité de président de la Confédération nationale hellénique des anciens combattants, a déclaré que les réservistes de la guerre en Grèce suivent avec une réelle sympathie les efforts vers l'Union Balkanique et a déposé un projet de vœu à intercaler dans le rapport final de la Commission.

#### Le rapport final.

Les conclusions de la Commission sur les questions traitées ont été consignées dans un rapport à soumettre à l'Assemblée Plénière par le rapporteur Fazil Ahmet bey.

#### III. Commission économique.

Président : M. A Papanastasiou (Grèce).

Suppléant : M. A. Mylonas »

Ordre du jour : 1) Protection des céréales, 2) Protection du tabac, 3) Création d'une Chambre de Commerce interbalkanique et 4) Collaboration des instituts de crédit et des établissements bancaires balkaniques

La commission économique s'est subdivisée en deux sous-commissions, la première pour la question des tabacs et la seconde pour celle de la Chambre de commerce et des instituts de crédit.

Les conclusions des sous-commissions et de la commission ont été consignées dans des rapports spéciaux, soumis par les rapporteurs aux séances plénières.

#### IV. Commission des Communications.

Président : M. Yanko Sakizoff (Bulgarie).

Suppléant : Ali Rana bey (Turquie).

Ordre du jour : 1) Communications inter-ferroviaires, 2) Communications téléphoniques, et télégraphiques, 3) Communications aériennes.

La commission s'est divisée en trois sous-commissions pour l'examen des trois points de l'ordre du jour. La commission a unanimement adopté le projet de convention postale rédigé par la sous-commission d'experts et a consigné les conclusions des autres sous-commissions dans des rapports à soumettre à l'approbation de l'Assemblée plénière.

#### Le 2<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme.

La 2<sup>me</sup> Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme, fondée en Avril dernier à Stamboul, s'est réuni le 20 Octobre, à 17 heures, au Merasim Kiosk de Yildiz, dans la salle de la Commission de Communications de la Conférence Balkanique, avec la participation de :

M. Léonidha Natchi, Représentant d'Albanie ;

M. le Dr G. Kanazirsky, député, maire de Burgas, Bulgarie ;

M.M. S. Agapitos, Vice-Président de l'Office National de Tourisme et de la Fédération Balkanique de Tourisme et le Dr B. Bensis, professeur universitaire et Vice-Président du Touring et Automobile Club, Grèce ;

M.M. Becutza, homme de lettres, Manescu, attaché commercial de la Légation Royale, Clarnet, président de l'association interbalkanique de la Presse, Malioglou, agent général de l'administration du Service Maritime Roumain, Roumanie ;

M.M. le Dr Juraj Tomacic, Directeur du bureau de l'Office pour le commerce extérieur, le Dr Ivan Mohoric, secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Ljubljana et le Dr Pavle Jevtic, référent au Bureau Central de la Presse de la Présidence du Conseil, Yougoslavie ;

Réchid Safvet Bey, député, Président du

Touring et Automobile Club de Turquie et de la Fédération Balkanique de Tourisme, membre du Conseil Central de l'Alliance Internationale de Tourisme; *Raana Bey*, député, Président des associations sportives turques, membre du Conseil Central du Touring Club de Turquie; *Djevdet Bey*, ancien gouverneur de province, secrétaire général fondateur du Touring Club de Turquie; *Chukri Ali Bey*, ancien préfet adjoint de Stamboul, administrateur délégué du Touring Club; *Sait Bey*, directeur des Services du Touring et Automobile Club; *Ekrem Bessim Bey*, chef de la Section de Tourisme à la Municipalité de Stamboul, Turquie; sous la présidence de Réchid Safvet Bey et a pris les résolutions suivantes qui seront transmises à la Conférence Balkanique sous la forme d'un communiqué dont le texte est ci-dessous:

*Texte des Résolutions du Deuxième Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme.*

(V. texte à la fin du cahier).

#### **V. Commission d'Hygiène et de Politique sociale.**

Président: M. V. Yonitch (Yougoslavie).

Ordre du jour: a) Liberté de circulation et de travail des ressortissants balkaniques dans les Balkans, b) collaboration des services sanitaires des pays balkaniques, c) nationalité de la femme mariée.

Trois sous-commissions spéciales ont été instituées pour l'examen des trois points de l'ordre du jour. Les conclusions de ces sous-commissions ont été consignées dans des rapports spéciaux à soumettre aux Assemblées Plénières.

#### **LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**

La deuxième séance plénière de la Conférence a été tenue, le 23 Octobre, au Palais de Yildiz.

Lecture est d'abord donnée des dépêches suivantes adressées à la Conférence par les

chefs des Gouvernements des Etats Balkaniques.

#### **Dépêche de M. P. Evanguéli**

En vous remerciant infiniment pour votre communication télégraphique je vous prie de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments de profonde reconnaissance auprès des membres de la deuxième Conférence Balkanique pour le grand honneur qu'ils viennent de me faire en m'élisant Président d'honneur. Forme vœux sincères et ardents pour réalisation de la noble tâche que la conférence s'est assignée en vue du rapprochement et de l'entente des peuples balkaniques. Agréer, M. le Président, les assurances de ma haute considération.

**Pandelli Evanghéli**  
Président du Conseil  
des Ministres d'Albanie

#### **Dépêche de M. Mouchanoff**

Je suis très touché de l'honneur que la deuxième Conférence Balkanique me fait en m'élisant son Président d'honneur et vous prie de lui présenter mes sincères remerciements. Agréer, M. le Président, l'assurance de ma haute considération.

**Mouchanoff**  
Président du Conseil  
des Ministres de Bulgarie

#### **Dépêche de M. Vénizélos**

Très touché de l'honneur que vient de me faire deuxième Conférence Balkanique vous prie d'agrèer et transmettre vos collègues mes plus sincères remerciements ainsi que mes vœux les plus ardents pour succès vos travaux.

Je souhaite que ses membres conscients de la grandeur de leur tâche parviennent par leurs délibérations et résolutions conçues dans esprit de large compréhension mutuelle et de compromis à pousser le plus tôt possible tout pays balkanique à cette entente cordiale que deux d'entre eux, Turquie et Grèce, sont heureuses et fières d'avoir déjà réalisée.

**Vénizélos**  
Président du Conseil  
des Ministres de Grèce

#### **Dépêche de M. Givkovic**

En vous remerciant de votre télégramme je tiens à formuler les vœux les plus sincères pour le succès des travaux de la conférence et vous

prie, M. le Président, d'agréer l'assurance de ma considération la meilleure.

**Pierre Givkovic**  
Président du Conseil  
des Ministres de Yougoslavie

Lecture est également donnée d'un télégramme de salutations de Hamdullah Soubhi bey, ministre de Turquie à Bucarest, président de la commission de rapprochement intellectuel à la 1<sup>re</sup> Conférence.

**Le discours de M. H. R. Cummings, représentant du Secrétariat de la S. d. N.**

La parole est donnée à M. H. R. Cummings, représentant du Secrétariat de la S. d. N., qui s'exprime en ces termes :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,  
«Je vous remercie au nom du Secrétariat Général de la S. D. N. pour l'opportunité d'assister à cette deuxième conférence balkanique comme observateur. Le Secrétariat Général vous adresse ses salutations, ses meilleurs vœux pour le succès de cet effort si intéressant et si important qui entre pleinement dans le cadre et dans l'esprit de la S. D. N. A Genève nous avons suivi votre mouvement de coopération avec un grand intérêt et beaucoup de sympathie. C'est une contribution directe à la consolidation de la paix. Nous le reconnaissons et nous vous souhaitons le meilleur succès».

**Le discours de M. Quidde, délégué du Bureau International de la Paix**

M. Quidde, délégué du Bureau International de la Paix, s'exprime en ces termes :

M. le Président, Mesdames et Messieurs,  
M. le Président a bien voulu me donner l'occasion de dire quelques mots au nom du Bureau International de la Paix dont je suis Vice-Président, en l'absence de notre vénéré Président, M. La Fontaine. Il a bien voulu me donner aussi la permission de m'exprimer en Allemand. Je sais que l'usage de la langue française est obligatoire pour toutes les discussions de commissions et des séances plénières. Cela ne me gêne pas, étant donné qu'il y a une méthode infail-  
lible de se soustraire à cette obligation. Cette méthode est très simple, c'est celle de se taire.

«Étant représentants du Bureau International de la Paix, nous avons ici un rôle très modeste. Nous sommes ici pour mettre à votre disposition nos bons offices si vous en avez besoin.

Nous serions très heureux de pouvoir vous donner notre appui, mais nous serions beaucoup plus heureux si vous n'aviez pas besoin de nos bons offices.

«Je suis heureux de n'avoir pas eu besoin jusqu'ici de placer un mot dans vos commissions et j'espère que jusqu'à la fin il ne me sera pas nécessaire de dire quelque chose: (M. Quidde ayant poursuivi en allemand, il n'a pas été tenu de procès-verbal sténographique de son discours).

**Rapport de la Commission des Communications.**

*Réchid Safvet bey*, expose que sur la demande du président de la Délégation Albanaise il a continué à présider cette Commission. Il donne ensuite lecture du rapport suivant.

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
«La hâte qu'a mise notre Commission des Communications pour vous présenter son rapport et ses résolutions n'est point due à un examen superficiel des questions portées à son ordre du jour, mais au désir qu'elle a eu de remplir des fonctions qui correspondent précisément à celles de véhicule aux suggestions et aux résolutions de toutes les autres commissions de la Conférence.

Pleinement consciente de l'importance de sa tâche qui est précisément de forger les instruments les plus faciles et les plus modernes pour assurer la compréhension mutuelle, le rapprochement des peuples par un échange intense et rapide de leurs idées et de leurs représentants dans tous les domaines de leur activité nationale, économique, culturelle et politique, notre Commission a pensé que, pour justifier l'espoir que placent en la Conférence les nations balkaniques, le moment était venu de franchir le cadre des souhaits, de concrétiser nos résolutions, de serrer la réalité du plus près possible.

Si elle n'a réussi qu'incomplètement à réaliser ce programme, c'est parce qu'elle ne s'est pas trouvée en présence d'études préparées concurremment, pour chacun des objets de son ordre du jour, par toutes les délégations à la fois; et comme les problèmes des communications sont d'un ordre qui implique une discipline de discussion presque mathématique et des conséquences financières comportant l'engagement des gouvernements, il nous était difficile de prendre à ce sujet des résolutions précises tant que les projets n'étaient pas accompagnés de leurs devis

nationaux respectifs et susceptibles d'être soumis à la discussion des délégués techniques de tous les Etats participants. C'est pourquoi vous trouverez pour les questions des chemins de fer et des communications aériennes des résolutions qui équivalent à des renvois à des commissions d'étude composées des représentants autorisés des six pays, chargés de préparer des rapports multilatéraux sur les objets intéressant plusieurs ou la totalité des pays balkaniques. Nous avons eu connaissance pour les chemins de fer de rapports très intéressants émanant particulièrement d'éminents délégués ou experts hellènes, tels que M. M. Agapitos, Bouyoukas et Koronis. Il y est question du raccordement des lignes ferrées de la Péninsule et de l'établissement des ponts ferroviaires sur le Danube. On préconise, par exemple, la jonction des lignes grecques et bulgares par la vallée de la Strouna ou près de Koula, à une petite distance de la ligne Salonique-Serrès et la construction d'un pont sur le Danube près de Korabia, à Turn Magurel où à Rouschouk. Envisageant un avenir plus éloigné, on va jusqu'à mettre en avant la construction d'une ligne ferroviaire techniquement uniforme, partant de la Mer Noire et aboutissant à l'Adriatique et d'une autre se dirigeant du Nord au Sud.

Il ne nous a pas été possible de connaître sur ces projets les points de vue des experts des cinq autres Etats balkaniques aussi directement intéressés que la Grèce. Aussi la Commission n'a-t-elle pu faire autrement que de vous demander avec instance la formation aussi rapide que possible d'un Comité de spécialistes, représentant toutes les administrations ferroviaires intéressées et capable de nous apporter, avant la troisième session de la Conférence, une étude d'ensemble, tenant compte des desiderata et des possibilités des gouvernements et des administrations des Etats participants.

Des considérations similaires ont prévalu dans la formule de la résolution concernant les communications aériennes sur lesquelles j'ai le devoir de signaler à votre attention les remarquables mémoires du général Lascarakis qui, non seulement nous documentent sur les progrès de l'aéronautique civile hellénique depuis la dernière conférence, mais nous font entrevoir de merveilleux horizons par le développement et la jonction des lignes balkaniques avec les services internationaux. Nous devons faire ressortir d'une façon toute spéciale la portée de l'entente intervenue entre les sociétés hellénique yougoslave et polonaise, qui assure le passage par les Balkans de toute la poste de l'Asie du

Sud et de l'Afrique Orientale et Méridionale vers l'Europe Centrale et Orientale et vice versa, notamment par les capitales de la Grèce, de la Yougoslavie, de la Bulgarie, et de la Roumanie, alors que jusqu'ici cette poste était transportée par les avions des Etats de l'Europe Occidentale jusqu'à l'Europe Centrale pour être retournée et distribuée de là vers l'Europe Orientale.

Le général Lascarakis a montré avec les arguments les plus convaincants les multiples avantages d'ordre économique, politique, culturel et touristique découlant de la création d'un réseau aérien international dans les Balkans, de l'amélioration des conditions d'exploitation et de l'installation des balisages nécessaires.

Mais, de même que pour les chemins de fer, la question de l'aviation entre les pays balkaniques n'ayant pu être étudiée d'un point de vue d'ensemble entre les six Etats intéressés nous recommandons à votre Haute Assemblée de bien vouloir provoquer à l'occasion de l'exposition aéronautique qui se tiendra en Mars prochain à Athènes, une réunion d'experts attirés représentant les départements, les administrations et les compagnies intéressés dans l'aviation balkanique, qui étudieraient avec toute la compétence et l'autorité requises les mesures propres à améliorer et à intensifier les services aéronautiques civils entre nos pays et entre ceux-ci et l'étranger.

La Commission ne se dissimule pas l'importance de plus en plus croissante de relations aériennes sûres, fréquentes et régulières, en vue du renforcement des liens matériels et moraux des peuples mutuellement désireux de se rapprocher. Aussi serions-nous redevables à la Conférence de bien vouloir poursuivre l'application de la résolution ayant trait à la convocation de ce Comité aéronautique qui, une fois constitué, se prononcerait lui-même sur l'utilité du caractère périodique de ses réunions.

Pour la question de l'Union Postale balkanique, notre Commission a trouvé le terrain beaucoup plus préparé que pour les deux précédentes. La Conférence d'Athènes nous avait transmis à ce sujet un projet d'entente minutieusement étudié. Nous avons pu constituer une sous-commission d'experts des six Etats intéressés dont les conclusions vous sont soumises sous la forme d'un projet de convention postale balkanique, projet accepté par notre commission sous réserve naturellement de votre approbation et de celle des gouvernements respectifs. Je ne saurais mieux faire que de vous donner lecture de ce projet de convention comportant 4 articles

essentiels et deux articles additionnels sous forme de vœux :

Art. 1) Les pays entre lesquels est conclue la présente Convention forment, sous la dénomination d'Union Postale Balkanique un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances. L'Union Postale Balkanique a également pour objet d'envisager l'organisation et le perfectionnement des divers services postaux entre les pays balkaniques, tels que notamment des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, des express, des petits paquets, des colis postaux, des valeurs à recouvrer, des abonnements aux journaux et écrits périodiques et de la caisse d'épargne.

Toutes les questions non contraires aux clauses de la présente convention sont régies par la Convention Postale Universelle, son Règlement d'exécution et ses Protocoles finals.

Art. 2) Les pays contractants adoptent pour les correspondances échangées dans leurs relations réciproques les taxes postales suivantes :

Lettres : Jusqu'à 20 gr. . . . .	Frs.or	0,20
Au delà de 20 gr. . . . .	» »	0,12
Cartes postales : Simples . . . .	» »	0,12
Avec réponse payée . . . . .	» »	0,24
Papiers d'affaires par 50 gr. . .	» »	0,03
Minimum de taxe . . . . .	» »	0,15
Imprimés par 50 gr. . . . .	» »	0,03
Echantillons par 50 gr. . . . .	» »	0,03
Minimum de taxe . . . . .	» »	0,06
Journaux et écrits périodiques expédiés directement par les éditeurs ou leurs mandatai- res par 50 gr. . . . .	» »	0,02
Livres et papiers de musique par 50 gr. . . . .	» »	0,02
Droit de recommandation . . .	» »	0,20
Avis de réception . . . . .	» »	0,20

Les administrations respectives fixent les équivalents des taxes ci-dessus suivant leurs convenances monétaires, sans toutefois dépasser une marge de 10% en plus ou en moins.

Art. 3) Les parties contractantes sont d'accord pour émettre et utiliser en permanence dans leurs relations postales un timbre-poste représentant la taxe d'une lettre simple ordinaire et portant l'inscription en français «Union Postale Balkanique».

Art. 4) Les administrations des pays contractants prendront les mesures nécessaires, d'accord avec les administrations ferroviaires respectives, pour la circulation prochaine et directe de wagons-poste entre leurs pays. Cette disposition reste facultative pour les pays intéressés.

Et voici les vœux exprimés par la sous-commission :

1) La sous-commission exprime le vœu que les administrations respectives étudient la question de savoir si l'on pourrait arriver à une entente ultérieure pour la gratuité du transit des correspondances échangées entre leurs pays.

2) L'Union Postale Balkanique verrait avec plaisir l'établissement prochain d'une liaison téléphonique entre la Bulgarie et la Yougoslavie.

La même sous-commission ayant également examiné les questions télégraphiques et téléphoniques, est arrivée à la conclusion que les modifications à apporter au régime actuel de ce service devraient être ajournées à la prochaine conférence ou être traitées séparément entre les administrations intéressées.

Cette convention postale, Mesdames et Messieurs, constituera avec la Fédération Balkanique de Tourisme déjà en activité, la seconde réalisation pratique de l'Union balkanique que nous poursuivons avec tant de bonne foi et d'enthousiasme. Nous prions donc la Haute Assemblée et les délégations nationales, de donner à l'intervention qu'elles exerceront à ce sujet auprès de leurs gouvernements respectifs un caractère d'instance tel que cette Conférence puisse se prévaloir de ce succès auprès de l'opinion publique des six nobles nations qu'elle représente et justifier par de pareils résultats la confiance qu'elles font à son existence et à son activité.

C'est à la même fin que correspond notre quatrième résolution visant à ce qu'aux prochaines sessions, la Conférence puisse trouver des équipes d'experts complètes capables de trancher, fût-ce sous réserve d'approbation gouvernementale, tous les problèmes soumis à son examen sans qu'il y ait lieu de les référer de conférence en conférence à des commissions ultérieures, sorte de course aux flambeaux éteints qui serait de nature à décourager les bonnes volontés existantes et à donner raison à ceux qui envisagent avec un certain scepticisme les résultats des conférences internationales. Je suis persuadé, Mesdames et Messieurs, qu'en ce qui nous concerne nous saurons démentir les gens de peu de foi qui, paraphrasant le dicton latin, voudraient accréditer celui de «Vox Clamavi in Conferencia» et comme j'ai eu l'honneur de le déclarer à la deuxième Conférence interparlementaire de Bucarest, prouver à l'Univers que la Paix et l'Ordre naîtront en Europe là où l'on ne s'était habitué à voir jusqu'ici que la haine et l'anarchie.

Après avoir épuisé l'ordre du jour qui lui avait été tracé par le Conseil, la Commission des Communications a eu à examiner, soit par interférence, soit sur des motions soumises au cours des délibérations, des questions très importantes ressortissant à son activité spéciale et découlant des travaux de la première Conférence.

Nous avons d'abord eu l'occasion d'entendre un exposé que vous trouverez annexé au texte des Résolutions sur l'activité de la Fédération Balkanique de Tourisme fondée en avril dernier, conformément à la 6ème résolution sur les Communications de la Conférence d'Athènes. Notre Commission a pris acte avec satisfaction des statuts de cette Fédération et du rapport de son 2ème congrès tenu en même temps que cette Conférence. Les vœux et les résolutions de la Fédération de Tourisme, qui doit englober toutes les institutions officielles et officieuses de tourisme pédestre, alpiniste, automobile, nautique et aérien des six pays balkaniques, nous ayant paru intéresser aussi bien notre Commission que toutes les autres, en raison des services immenses que la propagande touristique et les facilités de voyage et de séjour sont de nature à rendre partout pour la compréhension mutuelle, le rapprochement cordial et le développement économique des nations, en faisant connaître réciproquement leurs belles traditions, leur culture et leurs récents progrès, et persuadés que pour ces raisons nous serons également et chaleureusement soutenus dans notre proposition par les Commissions politique, intellectuelle et économique, nous sollicitons de votre Haute Assemblée qu'elle veuille bien appuyer les desiderata de cet organisme si utile de la Conférence dans la mesure maxima de son autorité et de ses moyens,

\*\*

Dans le même ordre d'interférence, notre Commission des Communications a été saisie des questions de navigation maritime et fluviale, des régimes des ports et des zones franches sur les territoires et dans les eaux balkaniques.

Ces questions qui partiellement avaient fait l'objet de la troisième résolution sur les communications en Octobre 1930, n'ayant enregistré depuis lors aucun progrès vers la concrétisation, et notre Commission ne disposant pas, au sein de toutes les délégations représentées, des spécialistes autorisés à émettre une résolution d'ensemble à ce propos, nous nous sommes contentés d'émettre un vœu pour la constitution d'un comité spécial avec mission d'apporter à la prochaine conférence une étude complète et circonstanciée pouvant servir de base à une discussion

relative aux moyens pratiques de protéger, de développer la navigation balkanique et de tendre vers l'unification des codes et l'amélioration des règles et usages qui la régissent. Nous avons jugé que toute improvisation à ce sujet, fût-ce dans la formule d'un vœu direct, serait dénuée du caractère sérieux inhérent à vos délibérations.

\*\*

Les mêmes considérations nous ont empêché de formuler des précisions, en demandant pourtant de la façon la plus convaincue à la conférence d'intervenir auprès des gouvernements balkaniques pour qu'ils veuillent bien donner dans leurs programmes routiers respectifs la priorité à la construction des grandes routes d'intérêt balkanique, autant que possible à leur uniformité en vue de leur raccordement, ainsi qu'à leur entretien permanent. L'état des routes et particulièrement celui des routes qui assurent le trafic international, constituant aujourd'hui un des critères du standing de la civilisation des peuples, sans compter les avantages des tous ordres qu'elle leur assurent, pour leurs liaisons réciproques, nous inclinons volontiers à croire que votre Haute Assemblée attribuera une importance toute spéciale aux desiderata émis dans ce sens surtout en ce qui concerne les tracés de Budapest vers Stamboul et vers Athènes par Belgrade et par Bucarest Sofia.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'est destinée à rencontrer la réalisation de ces vœux, particulièrement en cette période de crise mondiale qui éprouve si profondément nos pays.

Mais nos souhaits se bornent à l'application graduelle et méthodique d'un programme dont l'acceptation seule par les gouvernements constituerait d'ores et déjà un succès à l'actif de la conférence.

Nous n'avons même pas la prétention de dresser ce programme mais d'en suggérer simplement l'élaboration rapide en vue d'appréter le plus tôt possible les chemins qui conduiront les peuples des Balkans à se rencontrer avec le moindre effort, à se tendre joyeusement la main pour leur propre bonheur et le plus grand bien de l'humanité.

\*\*

Au nom de la Commission des Communications, j'ai l'honneur de demander à M. le Président de me laisser donner lecture des Résolutions ci-après, qui sont soumises à votre approbation :  
(Voir texte des résolutions à la fin de ce cahier).

La parole est ensuite donnée à **M. A. Verdé-**

lis, de la Délégation Hellénique qui s'est exprimé en ces termes :

«Après l'exposé aussi concret, Mesdames et Messieurs, du rapport du rapporteur général de la Commission des Communications Réchit Safvet bey, il serait peut-être superflu de prendre la parole, car cet exposé était magnifique. Lors de la première conférence d'Athènes, la Commission des communications il est vrai, avait déjà étudié toutes les questions qui concernaient les communications interbalkaniques, qu'elles soient questions ferroviaires, routières, aériennes ou maritimes. Ce qu'il faut signaler à la deuxième conférence balkanique, c'est que les résultats et les résolutions pour ce qui concerne la question des communications ont eu des résultats très concrets. Nous devons féliciter tous ces Messieurs, ceux des membres de notre conférence qui ont bien voulu prendre la tâche de réaliser quelques points de la deuxième conférence, le rapporteur général de la Commission des communications, Réchit Safvet bey, et les autres délégués des nations balkaniques qui ont bien voulu constituer la fédération du Tourisme balkanique. C'est peut-être une institution, la première de son genre, qui englobe les six représentants des pays balkaniques et qui a bien voulu étudier et mettre à l'œuvre toutes les mesures qui rendront les peuples balkaniques non seulement amis, mais habitant dans un même milieu, dans une même ambiance. La fédération touristique est formée. Elle a fait tout son possible pour rendre le contact et les communications entre les Balkans mieux appropriées. Elle a constitué un comité exécutif permanent. Vous avez certainement vu que la fédération balkanique a bien voulu nous déposer le texte des résolutions qu'elle a prises elle-même. Si vous étudiez ces résolutions, vous verrez que la fédération balkanique du tourisme a fait le mieux depuis la première conférence.

Elle a fait quelque chose de plus, qu'elle a voulu réaliser. De ce côté nous devons féliciter encore une fois les membres de la fédération balkanique qui ont bien voulu réaliser les vœux de la première conférence. Le deuxième point sur lequel nous devons attirer votre attention, étant donné que nous sommes déjà à la deuxième conférence balkanique, c'est le projet qui a été traité sur l'union dite postale. Lors de la première conférence il y a eu un rapport sur l'union postale balkanique. Lors de la première conférence, malheureusement, les délégués, membres des postes, télégraphes, téléphones étaient plutôt rares dans la conférence, ce qui a fait que ce projet tout en ayant été adopté par la commission

et par la conférence n'a pas pu voir le jour d'une façon définitive. Néanmoins, vous me permettrez de vous dire que le Gouvernement grec n'a pas hésité à faire voter la loi qui d'ores et déjà a donné le droit au Gouvernement grec de signer à n'importe quel moment une telle convention. Je dois signaler que si à la première conférence il n'y en avait pas assez, maintenant il y en a plus et c'est avec le plus grand plaisir que cette convention est étudiée et qu'il suffira d'une simple approbation de nos Gouvernements pour voir réaliser un des vœux de la première conférence. Néanmoins cette question constitue un petit éclaircissement présentant les grandes résolutions, les grandes réalisations qui ne pourront certes que se réaliser plus tard. Messieurs, l'ordre du jour de la commission des communications à la deuxième conférence comprend également un troisième problème, celui des communications ferroviaires.

Nous devons nous rendre compte que la question maritime et routière constitue un problème surtout financier, que créer des communications entre les différents pays c'est imposer des communications pour nos intérêts privés. Néanmoins, si ces communications ne se réalisent point, si la question financière les empêche, tout au moins pour le présent, il n'est pas moins vrai que ces questions doivent être étudiées à temps. Nous allons, par exemple, étudier dans le sein même de la commission, un certain point dont on parle toujours et qui doit être étudié à l'avance si on désire le voir réaliser un jour. Néanmoins, permettre au peuple balkanique de communiquer entre eux plus facilement, c'est leur permettre de mieux se connaître et mieux se connaître, c'est certes mieux s'aimer. L'ordre du jour de la conférence s'arrête là. La commission des communications a cependant le devoir de s'occuper d'une autre question et son rapporteur général vous a expliqué que nous avons demandé la création de divers organismes permanents où prendront part des délégués de chacun des pays Balkaniques, de sorte que les vœux que nous formulerons dans la prochaine conférence soient réalisés, en même temps que ces Comités, pour préparer les travaux de la prochaine conférence, se réuniront.

Pour les communications aériennes, il se présente une occasion qui à mon avis serait favorable.

Je veux parler de l'exposition aérienne qui aura lieu à Athènes. J'ai demandé aux divers pays balkaniques de vouloir bien envoyer ceux qui voudraient bien s'intéresser à

l'aéronautique balkanique, et moi, en tant que de la conférence balkanique, je vous promets d'ores et déjà de les faire accepter par le gouvernement, ce qui ferait dans le sein même de cette exposition d'Athènes un petit programme interbalkanique en même temps. Messieurs, la commission a fait plus qu'elle ne devait faire. De plus, elle a répété la même chose de l'année dernière, car nous croyons qu'il n'y a aucun mal à ce qu'on répète plusieurs fois la même chose que chacun veut voir se réaliser.

Ce n'est pas en formulant un simple vœu que nous arriverons à avoir la réalisation. Il faudra travailler, il faudra poursuivre et répéter ce même vœu pour qu'il soit réalisé. Soyez sûrs, Messieurs, que nous qui ne sommes actuellement peut-être que les éclaireurs de cette idée qui sera l'union balkanique, qui par notre travail et notre organisation se réalisera d'un jour à l'autre, nous serons ceux aussi qui aurons le plus grand honneur et la plus grande joie de voir cette idée se réaliser le plus tôt possible.

La parole est ensuite donnée à **Mr Papanastasiou**, président du groupe national hellénique qui expose ce qui suit: « Je viens de prendre connaissance des résolutions de la commission des communications. Naturellement on n'a pas eu le temps de lire tranquillement toutes ces résolutions mais d'autre part, je reconnais que le bureau a fait tout son possible et puisque nous n'avons plus beaucoup de temps à notre disposition, nous devons procéder à la discussion et aux résolutions sur les propositions des commissions. Il est de bonne augure que nous commençons par les propositions d'une commission des communications. Cela prouve que nous sommes tous pratiques. C'est par les communications que les peuples entrent en contact. Par cela nous prouvons que nous nous rendons compte de la grande importance des communications. Si j'ai demandé la parole c'est seulement pour proposer un amendement. Comme vous savez, la méthode que nous suivons dans la conférence est de tâcher, de tous les côtés de la vie publique et sociale, de rapprocher les peuples balkaniques. Nous voulons créer des organismes interbalkaniques qui seront les cellules de l'union balkanique, vers laquelle nous travaillons. A la première conférence balkanique a été adopté aussi le projet de convention de l'union postale. Nous pensions que c'était une chose très simple et que dans quelques mois cette union postale serait créée. Malheureusement une année s'est écoulée et nous étions obligés de voter un second projet de convention.

Naturellement, ce second projet est une amélioration du projet voté à la première conférence et j'ai à féliciter la sous-commission qui a élaboré ce nouveau projet. En tout cas il faut prendre en considération qu'il est indispensable que nos résolutions se réalisent, il faut faire tout notre possible pour que notre travail ne reste pas dans les résolutions de la conférence. C'est à cet effet que je voudrais que cette union postale soit créée le plus tôt possible. Nous voulons que l'union postale soit une organisation des six Etats Balkaniques. Mais admettons qu'un des Etats balkaniques, pour des causes différentes, financières, techniques ou autres, ne serait pas disposé à signer la convention; est-ce que la convention restera en suspens jusqu'à ce qu'une troisième conférence vote un autre projet d'une union postale? Je crois qu'il faut adopter dans ce domaine de l'union postale et dans tous les cas analogues, ce qu'on a adopté pour toutes les conventions pareilles, c'est-à-dire il faut ajouter un article d'après lequel cette convention sera mise en vigueur aussitôt que deux ou trois Etats balkaniques auront signé cette convention, naturellement sous la condition que les autres Etats balkaniques, qui n'auront pas ratifié immédiatement la convention, auront toujours le droit d'adhérer à la convention. Je crois que c'est là le moyen qui produira une émulation pour l'adoption de cette convention.

Nous reviendrons à cette méthode quand nous aurons à voter aussi d'autres projets de convention. On ne pourra rester sans rien faire. Je crois que pour l'union postale balkanique il n'y a pas de difficultés, je crois que les hauts fonctionnaires qui ont voulu participer à cette conférence et ont donné encore plus de prestige à nos travaux, pourraient ici à Istanbul signer cette convention, naturellement sous la condition que les Gouvernements, après, vont adopter leur accord. Pour que nous ayons quelque résultat vraiment positif, immédiatement, nous devons donner l'impression aux peuples que nous sommes capables de créer quelque chose, même une petite chose. Enfin de créer quelque chose. Que nous ne restions pas à prendre des résolutions et que notre conférence ne soit pas pareille à d'autres conférences ou congrès qui ont plutôt un caractère académique; voilà la méthode que nous suivons et je crois que la conférence acceptera mon amendement. Donc je propose qu'on biffe de la proposition alinéa 2, paragraphe a. la phrase: sous réserve d'approbation des six Etats balkaniques.

Premièrement c'est tout à fait superflu; quand nous disons que nous ferons une convention pour créer un seul territoire postal balkanique, il est clair que ça ne peut se faire sans l'approbation des états, des chambres, des parlements et des gouvernements; alors la réserve d'approbation est je crois tout à fait superflue.

«En dehors de ça je voudrais ajouter au projet de convention de l'union postale un cinquième article d'après lequel la convention présente sera mise en vigueur aussitôt qu'elle sera ratifiée par deux Etats balkaniques.

Je crois que comme cela on pourra avancer le plus vite possible.

**M. le Président:** Quelqu'un demande-t-il la parole? Non? Alors je veux mettre au vote le rapport de la commission avec l'amendement proposé par M. Papanastasiou, Président de la Délégation Hellénique, c'est-à-dire en ajoutant un cinquième article au projet de la convention et en supprimant une partie d'une phrase qui paraît tout à fait superflue. Y a-t-il objection de la part des commissions? Non.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

**M. Pella (Roumanie):** Nous voulons ajouter que ce projet de convention ne peut être pris en considération que sous la réserve de l'approbation des gouvernements.

**M. le Président:** Tout le monde est d'accord? Voix: oui.

**M. le Président:** Je donne la parole à Akil Muhtar Bey.

### Rapport de la Commission d'Hygiène et de Politique Sociale.

**Akil Muhtar Bey** (Rapporteur de la commission).

Mesdames et Messieurs,

La Commission d'Hygiène et de politique sociale a eu à s'occuper d'une proposition de la première Conférence Balkanique. Cette proposition concernait la réalisation d'une étroite collaboration entre les services sanitaires d'hygiène sociale et d'Assistance Publique des pays Balkaniques, avec l'aide des Associations Médicales, des autorités, et des groupements compétents.

Après avoir soumis la question à une sous-commission composée des délégués et experts médecins de la Conférence, dont vous trouverez d'ailleurs les noms dans les feuilles qui vous ont été distribuées, notre Commission a pris à l'unanimité la décision de vous proposer:

1. La formation d'un bureau balkanique d'informations sanitaires.

2. La formation d'un Bulletin Balkanique d'informations sanitaires publié en français par les soins du dit bureau.

La composition du bureau d'informations peut être envisagée de la manière suivante. Chaque pays balkanique pourrait y déléguer un ou deux spécialistes, lesquels n'auraient pas besoin d'y siéger d'une façon permanente, se contentant de venir aux réunions à dates fixes. Le bureau pourrait avoir son siège à Istanbul.

Dans chaque pays les renseignements seront centralisés par les délégués nationaux qui les communiqueront immédiatement au siège du bureau d'informations, les mêmes délégués nationaux seraient les rédacteurs attitrés de ce bulletin.

Si ces propositions sont acceptées en principe par la Conférence il sera nécessaire de constituer une Commission d'études, où des experts seraient chargés de préparer le projet d'organisation. Cette même Commission d'études s'occuperait en outre des questions concernant les services sanitaires de frontières pour lesquels une entente utile serait réalisable.

Sur la collaboration des instituts sanitaires des Etats Balkaniques elle prendrait naturellement en considération les rapports présentés par la délégation Hellénique, signés de M. M. Kyriazidis et Sotiriadis, par la délégation Yougoslave, signé de M. le Docteur Markovitch et par la délégation Turque, signé de mon nom.

Je suis aussi chargé de prier la Conférence de créer une Commission d'Hygiène autonome, séparée de la Commission de Politique Sociale dont l'activité ne s'exerce pas sur le même terrain, et il est nécessaire pour cela que les diverses délégations nationales aient toujours parmi leurs membres quelques médecins autorisés.

Je ne permettrai, Mesdames et Messieurs, d'ajouter quelques mots pour justifier nos propositions.

L'idéal que poursuit la Conférence interbalkanique est aussi élevé que difficile à atteindre rapidement. Beaucoup d'obstacles psychologiques et historiques se sont accumulés sur les chemins que nous devons suivre pour arriver aux solutions positives d'une entente complète. Les exigences d'aujourd'hui et encore plus les menaces de demain nous dictent pourtant notre conduite, laquelle reste conforme à l'élan humanitaire qui nous anime tous. Malgré cela les hommes, même les plus éclairés, ne peuvent facilement échapper à l'influence du passé pour courir sans entrave à la lumière qui se présente. Il nous faut donc encore faire beaucoup d'ef-

forts, propager ces idées, combattre les préjugés et les mauvaises suggestions.

Or dans cet ordre d'activité, rien ne vaut que de *commencer* par la réalisation objective une petite entente.

Et le terrain sanitaire nous paraît celui où cette entente est la plus souhaitable et la plus aisée. Notre Office Sanitaire d'informations qui portera l'emblème de l'Union Interbalkanique sera la source d'où jaillira plus de lumière et plus d'énergie pour l'entente définitive.

**Le Président:** Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le rapport de la commission ?

**M. Papanastasiou:** Il y a une proposition pour former une commission permanente. Dans les statuts sont fixées les commissions permanentes et il serait prématuré de faire une réforme de statuts. Je propose de former une sous-commission, ceci serait pratique, ainsi que nous l'avons fait pour les communications et pour les autres Commissions. La formation des sous-commissions permanentes faciliterait notre tâche; et toutes les questions peuvent être englobées dans une Commission générale.

**Le Président:** Il y a un amendement de la part de M. Papanastasiou de ne pas impliquer une modification dans les statuts de la Conférence. Il propose qu'une sous-Commission d'hygiène soit créée au sein de la Commission d'hygiène et de Politique Sociale. Y a-t-il une objection de la commission à cette proposition ?

**Muslaheddine Adil bey (Turquie):** Mais c'est un amendement aux statuts.

**M. Papanastasiou.** Non, il s'agit de sous-commissions. Pour les sous-commissions il n'y a pas de restrictions. Les Commissions sont au nombre de six. On pourrait faire autant de sous-commissions que l'on voudrait. Pour une nouvelle commission il faudrait une proposition du Conseil, qui n'a pas été saisi.

**Le Président:** Si quelqu'un ne demande pas la parole je mettrai aux voix le rapport de la commission.

Cette proposition est acceptée par tout le monde.

**Le Président:** Je considère que le rapport est adopté unanimement.

**Akil Mouhtar bey:** Je remercie la Conférence d'avoir adopté les résolutions de notre Commission. Je leur adresse encore une prière. Si les délégués nationaux peuvent dès maintenant désigner les membres de la commission d'étude qui seraient chargés de nous faire un projet, nous pourrions commencer, peut-être dès maintenant, à l'étudier et nous pourrions faire avancer

le travail et faciliter ainsi la tâche pour la 3ème Conférence Interbalkanique.

**Le président:** Nous passons maintenant aux discussions du rapport du Comité de l'Unifications des droits.

### Rapport de la sous-commission de l'unification du droit privé

**M. Kassimatis** donne lecture du rapport suivant: «La Sous-Commission de l'unification du droit privé des pays balkaniques, de la Commission de rapprochement intellectuel, a été dès le premier moment unanime à déclarer qu'une modification du droit privé des pays des Balkans serait d'une première utilité, non seulement pour le rapprochement politique et intellectuel poursuivi par la Conférence, mais qu'en dehors de son utilité évidente, cette unification est possible, étant donnée l'homogénéité de leur civilisation aussi bien que la ressemblance de certains points du droit positif des divers pays balkaniques et la parenté des sources des législations en vigueur. Mais que cette unification ne pourrait se faire immédiatement et pour l'ensemble du droit privé, et, que la tâche qui incombait aux juristes et aux législateurs des pays balkaniques était pour le moment d'unifier dans la mesure du possible et progressivement le droit privé des dits pays, de façon que les questions essentielles et les problèmes les plus importants naissant surtout des relations entre les sujets balkaniques, trouvent, dans les différents pays, des solutions identiques et limitent ainsi l'interprétation jurisprudentielle dans des normes d'une certaine uniformité.

La sous-commission a cru que le meilleur moyen pour arriver à l'unification comprise dans le sens qui a été exposé et se présentant ainsi comme une œuvre de longue haleine, était la convocation d'une Conférence de spécialistes qui aurait trouvé les points par lesquels la nécessité sociale imposerait que l'unification commençât; et que pour la préparation de cette Conférence était indispensable la création d'une commission permanente interbalkanique de juristes, que la sous-commission propose dans le premier projet de résolution qu'elle a l'honneur de présenter à la Conférence.

La sous-commission a en même temps trouvé utile d'émettre le vœu que des échanges de professeurs et de juristes soient le plus tôt effectués entre les Universités et les Sociétés savantes des Pays Balkaniques et que des chaires de droit Balkanique comparé soient créées dans les diverses Facultés de Droit.

Voilà le travail de la sous-commission en ce

qui concerne le sujet spécial qui lui était fixé par l'ordre du jour de la deuxième Conférence. Mais en dehors de ce sujet et dans l'intention de faciliter l'accomplissement régulier des travaux de la Conférence par leur ordination rationnelle, la sous-commission a été unanime à décider de présenter à la Conférence un deuxième projet de résolution décidant que toute question concernant le droit privé mais se rattachant pour des différentes raisons à d'autres commissions soit renvoyée à la Commission permanente interbalkanique pour l'unification du droit qui donnera son avis consultatif. De cette façon on évitera des empiètements fâcheux et même dangereux dans le sens qu'ils aboutissent à des résolutions concernant différentes questions du droit et ne pouvant, jamais se réaliser, parce qu'elle méconnaissent des vérités juridiques élémentaires.

Dans le même ordre d'idées, la sous-commission a décidé de prier le Conseil de la Conférence de proposer à l'Assemblée Générale conformément à l'Article 8 Al. 2 des Statuts la création d'une Commission Juridique qui tout en suivant les travaux de la Commission permanente interbalkanique pour l'unification du droit privé, proposée par le premier projet de résolution, examinerait aussi toutes les questions juridiques qui seraient présentées à chaque Conférence.

En présentant à l'Assemblée générale le résultat de ses travaux, tel que les circonstances actuelles le permirent, la sous-Commission de l'unification du droit privé tient aussi à proclamer sa foi profonde à l'avenir de cette unification et son ferme espoir ainsi que son plus ardent souhait que le travail pour l'uniformité du droit privé des pays Balkaniques ne soit pas interrompu par des événements et des considérations se trouvant en dehors du domaine du droit.

(Voir le texte des résolutions à la fin de ce cahier.)

**M. Vlaspopol** (Roumanie), s'exprime en ces termes:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les coutumes et les nécessités des peuples sont le berceau de notre jurisprudence. Là où il y a droit, il y a aussi devoir et notre but est d'harmoniser les intérêts particuliers de chacun de nos six pays aux intérêts collectifs communs à chacun d'eux.

Nous sommes convaincus que l'unification progressive du droit de nos pays contribuera, elle-aussi, à fortifier le mouvement de copénétration intellectuelle et d'affermir de la sorte la solidarité qui doit nous unir. Évidemment, nous devons commencer par les institutions qui

trouvent leur fondement dans une aspiration juridique en quelque sorte commune. L'unification du droit commercial et notamment en matière de lettres de change et de chèque, l'unification du droit civil et surtout ce qui a rapport à la matière des obligations et enfin l'unification du droit pénal dans le but de faciliter l'entraide respective entre les Etats, voici les matières où nous pouvons réaliser une œuvre des plus utiles non seulement pour nos pays; mais aussi pour la préparation du terrain en vue de l'unification universelle du droit, unification qui constitue l'idéal vers lequel nous devons tendre et dont les premiers jalons ont déjà été posés à Genève.

Nous tenons, d'ailleurs, à rappeler que la résolution de la première Conférence d'Athènes, ayant trait à l'unification du droit pénal et à la conclusion d'un traité d'extradition multilatéral ayant un caractère régional, a été consacrée sur la proposition de Monsieur Pella par la Société des Nations, à l'occasion de la Conférence des offices centraux qui s'est réunie à Genève, Mars, 1931.

Au nom de la délégation Roumaine qui a participé aux travaux du comité de l'unification du droit de notre Conférence, je suis heureux d'exprimer une fois de plus notre satisfaction d'avoir eu l'occasion de collaborer avec nos éminents collègues des autres délégations nationales à une œuvre aujourd'hui utile et, nous croyons fermement, demain indispensable.

**M. Papanastasiou**: Je répète qu'en ce qui concerne les termes de cette Résolution, il faut être d'accord toujours avec les statuts pour ne pas créer des malentendus. C'est pourquoi je propose seulement la création d'une sous-commission.

**M. Pella** (Roumanie). J'ai à vous demander une modification du projet de résolution. Dans le projet de résolution on dit «l'Union des droits divers et l'unification progressive des droits privés». Je ne comprends pas pourquoi on a restreint le problème du droit privé.

«En ce qui concerne la question de la création d'une commission juridique, évidemment une commission spéciale peut se trouver en contradiction avec les statuts, mais d'autre part si on veut employer l'expression de sous commission il résulte que cette sous-commission se rattache à une Commission. Veut-on rattacher cette sous-commission à celle de coopération intellectuelle? Je tiens à répéter ce que j'ai dit dans la séance du Conseil. C'est pour ne pas faire une grande révolution dans les statuts qui sont chers à M.

Papanastasiou que je propose la chose suivante : Créer un Comité juridique, la création de ce Comité ne comporterait pas une modification des statuts qui prévoit les six commissions.

On pourrait demander la constitution d'un tel comité. Dans toutes les institutions intellectuelles, publiques ou privées, il y a une commission juridique qui est appelée à statuer sur les problèmes juridiques soumis à sa compétence.

**M. Papanastasiou :** Je ne méconnaiss pas l'importance de la question de l'unification des droits, mais je crois en facilitant le travail ne pas être en désaccord avec les statuts. C'est pourquoi j'ai proposé une sous-commission. Elle peut se composer d'autant de membres qu'une commission. On ne peut pas faire autant de commissions qu'on veut, car si on voulait satisfaire toutes les demandes pour la création de commissions, nous en aurions peut-être une 20<sup>me</sup> ou une 30<sup>me</sup>. C'est pourquoi je me suis opposé à la proposition de M. Pella et le prie d'accepter cette sous-commission jusqu'à la modification des statuts. Nous avons formé un comité pour le Pacte Balkanique. Ce comité a un caractère provisoire. On a formé un autre comité pour la politique sociale, celui-ci aussi est provisoire. C'est pourquoi j'ai soumis la proposition de la sous-commission.

**Le Président :** La parole est à M. Topalovitch.

**M. Topalovitch (Yougoslavie) :** Vous savez bien que nous avons par une décision du Conseil décidé que la question de la procédure reste toujours à l'ordre du jour des conférences. Nous sommes une institution nouvelle qui fait une expérience. Nous l'avons faite, en voici la preuve. Il y a pourtant une difficulté. Si la commission propose quelque chose qui ne soit pas en règle avec le point de vue statutaire, Monsieur Papanastasiou, qui est le gardien de l'institution, intervient tout de suite.

C'est une expérience déjà acquise qui nous fait dire qu'il faut avoir à faire à un organe spécial qui aurait la possibilité de voir toutes les résolutions des commissions avant qu'elles passent à la Conférence. Je ne propose rien, je souligne seulement ce point. Dans la commission sur les statuts que nous allons bientôt convoquer par notre président général, je crois que cette expérience doit être utilisée pour le point qui est discuté ici. Réservons la place de ce comité juridique qui est proposé pour le moment; la commission d'organisation déciderait sur la nouvelle organisation et cette question serait liquidée avant la discussion.

**Midhat bey :** L'article 8 de nos statuts accorde la possibilité de la création d'une commis-

sion particulière : A ce point de vue je réponds à l'honorable collègue roumain de la possibilité de la création d'une commission juridique. D'après cet article 8 on peut créer un autre organe.

**M. Pella (Roumanie) :** On est d'accord de créer une Commission permanente pour les questions juridiques. Cette question peut donc être liquidée.

**M. Papanastasiou :** Mais il faut toujours une décision de Conseil qui n'a rien proposé. Il faut donc lui soumettre la question.

**M. Spiropoulos (Grèce) :** On vient de faire la proposition de créer un Comité juridique. Je reconnais qu'à certains points de vue la création d'une organisation qui s'occuperait de certaines questions juridiques semble utile, mais je me demande ce que nous allons soumettre à ce Comité.

Si nous regardons de plus près nous allons voir que la question balkanique est une question purement juridique. La question pour la protection des minorités, question que nous avons examinée dans la première conférence a un côté politique et en même temps un côté juridique. Est-ce que nous allons lui soumettre ces questions ou non? Il semble que la plupart des questions sont spéciales; il y a dans les questions internationales, des questions qui se rapprochent du droit civil. Pour cette raison il me semble qu'il n'est pas utile de créer un comité juridique. La Société des Nations possède une commission juridique qui s'occupe des questions d'un caractère juridique, qui traite des problèmes de droit.

**M. Pella :** Monsieur le Président, je tiens d'abord à faire une rectification aux affirmations de Monsieur Spiropoulos. En dehors de la création d'une commission permanente juridique de la Société des Nations, Monsieur Spiropoulos, qui suit de près ces travaux, sait très bien qu'il y a toujours aux Assemblées la première commission, c'est à-dire que la première commission n'est pas permanente et cette commission a dans sa compétence tous les problèmes d'ordre juridique.

Or, cette manière d'agir, je ne vois pas pourquoi nous ne l'adopterions pas aussi au sein de notre commission, surtout que ce problème doit être envisagé au point de vue juridique. Je vais même plus loin. Tout ce que nous discutons ici a un caractère juridique. C'est pourquoi nous créons une commission juridique permanente. C'est une question que je laisse à l'appréciation de la présidence.

**M. Spiropoulos :** M. Pella propose la création d'une commission juridique pareille à une commission déjà prévue. Il me semble qu'il y a

un malentendu. La Société des Nations se subdivise en six commissions, or, si nous voulons parmi les commissions que nous possédons, ajouter une autre pareille aux autres, dans ce cas, ce serait comme la commission politique qu'on voit la commission juridique.

**M. Pella:** Le protocole de Genève, par quelles commissions est-il passé? Il est passé par la 6ème commission, par la commission du désarmement, la 7ème, par la commission politique, et il est venu plus avant dans la commission politique. Je suis donc d'accord pour la création d'une autre commission pareille aux autres.

**Le Président:** Une décision de l'Assemblée en ce qui concerne les propositions des différentes commissions apportant des modifications aux statuts, est nécessaire; c'est le conseil qui sera chargé de ce faire et fera une proposition à la prochaine assemblée.

**M. Pella:** J'ai un amendement pour la suppression du mot «privé».

**Le Président:** Le mot «privé» sera supprimé. Je mets au vote le rapport de la sous-commission de l'unification du droit.

Ce rapport est accepté à l'unanimité.

### Rapport général de la Commission Economique

**M. Mylonas (Grèce):** Mesdames, Messieurs. En attendant que les 3 rapports des questions qui nous ont occupés à la commission économique vous soient présentés, je me permettrai de dire quelques propos en général sur le problème économique:

La crise économique dans tous les pays du monde devient de plus en plus aiguë et dangereuse, mettant en effigie la question fondamentale, tant propagée et discutée, sans résultats pratiques, à maintes conférences et réunions internationales ces dernières années: la question du rapprochement économique.

A notre première Conférence Balkanique à Athènes nous avons aussi tous préconisé la nécessité de la coopération économique des Balkans et pris des résolutions en sa faveur, parallèlement aux efforts pour le rapprochement politique.

Mais j'estime opportun de revenir encore là-dessus aujourd'hui et relever de nouveau nos arguments généraux pour gagner plus largement l'opinion publique, comme je viens de le faire à la Conférence Interparlementaire à Bucarest. La discussion sur la coopération entre les pays producteurs de céréales et de tabacs dans les Balkans occupera plus spécialement notre Con-

férence. Des rapports spéciaux seront présentés à la séance plénière d'aujourd'hui et de dimanche prochain, sur ces questions, ainsi que sur le projet de création d'une Chambre de Commerce Interbalkanique.

Je ne pense pas qu'il y ait des Etats qui ne discernent pas l'intérêt commun qui découle d'une solidarité internationale, mais ils hésitent devant le problème ardu qui consiste à débrouiller tous ces intérêts compliqués; car cette entente se heurte aux clauses de la nation la plus favorisée: elle se heurte à la tendance de chaque pays de chercher à se suffire à lui-même et qui entraîne le protectionisme, et en même temps aux efforts qui impliquent la lutte pour la prédominance sur les marchés étrangers.

Les Etats balkaniques, ainsi que la partie asiatique de la Turquie, constituent un ensemble d'Etats limitrophes avec une population de 60 millions d'âmes environ et une étendue de 2 millions de Klm. carrés, présentant une production variée et des sources de richesses insuffisamment exploitées encore.

En dépit de leur voisinage étroit et de la possibilité de développer des communications avantageuses entre eux, leur contact économique est relativement modeste. Ils produisent des articles pouvant en grande partie être consommés dans la péninsule balkanique.

Et cependant ceux-ci sont exportés à perte, hors des Balkans, comme par exemple les céréales. Il y a en outre des produits dont le rendement est insuffisant, alors que cette production serait possible et même consommable dans les Balkans (ex. certains produits industriels). Ou encore chaque pays tente isolément un effort commercial afin de placer sur les marchés internationaux des produits balkaniques destinés à l'exportation. (Ex. des tabacs orientaux). La concurrence entre les pays aboutit fatalement à avantager l'acheteur au préjudice du producteur.

L'isolement actuel des pays balkaniques entre eux, qui est dû en partie, seulement, à la sorte de leurs produits, doit faire place à une étroite collaboration dans leur intérêt mutuel.

Il faut entre eux une politique de solidarité économique qui harmonisera leurs intérêts sur ce terrain et renforcera l'économie nationale et financière des uns et des autres.

Sur la base de cette solidarité il y a lieu de poursuivre la conclusion d'une convention douanière entre les Etats Balkaniques, par laquelle les tarifs douaniers favoriseront les produits des Balkans, sans que cette préférence entre voisins s'étende automatiquement à d'autres pays non

balkaniques, du fait de la clause ordinaire de la nation la plus favorisée.

Grâce à cette convention et à l'élaboration uniforme du tarif douanier et ferroviaire, grâce à la simplification des formalités douanières et à la réduction des restrictions sanitaires relativement à l'importation des marchandises, on s'acheminera vers une Union douanière (Zollverein), on réussira à écouler dans les Balkans une grande partie de la production de cette région et on verra celle-ci s'accroître, en particulier la production industrielle.

D'autre part, pour ceux des produits des pays Balkaniques qui sont en grande partie exportés dans d'autres pays du monde (tabacs d'Orient, raisin sec) il faudra par la solidarité économique des pays Balkaniques, obtenir dans les conventions commerciales des compensations favorables sur les tarifs de la part des Etats extrabalkaniques, par une action commune de tous les Etats balkaniques.

Il sera également procédé à une entente en vue d'utiliser en commun la navigation de tous les pays balkaniques.

En même temps, les pays producteurs de ces articles régleront entre eux la quantité et la qualité de la production ainsi que les prix de vente, afin d'exclure toute concurrence.

Il va sans dire qu'il sera tenu compte des relations existantes entre ces Etats hors des Balkans lors de l'harmonisation des divers intérêts en jeu. On ne peut d'ailleurs entrevoir comme immédiatement et pleinement applicable la politique commerciale.

L'entente économique qui sera établie par des conventions multilatérales entre les pays balkaniques d'une part et extra-balkaniques de l'autre, en surmontant les obstacles existants, aurait les bases suivantes :

1) Entente pour régler la concurrence entre les pays qui produisent et exportent des produits similaires; par exemple entre pays produisant des céréales, du sucre, des tabacs, etc.

2) Entente pour l'échange des produits avec d'autres produits notamment industriels, des pays qui importeront les produits des premiers.

Par ces deux catégories d'ententes on s'efforcera d'assurer et de renforcer l'économie nationale de chaque pays par le développement de la production qui convient le mieux à chacune d'elle et par l'adaptation de l'exportation aux possibilités d'absorption des marchés étrangers.

Il serait plus efficace que ces ententes s'effectuent sous l'égide de la Société des Nations,

entre un nombre de nations aussi grand que possible en tendant à les étendre graduellement sans intentions d'exclusivité pour éviter de créer des groupes d'Etats privilégiés, se faisant mutuellement concurrence.

En effet, dans ce cas l'antagonisme commercial, qui s'était manifesté jusqu'ici entre deux Etats, risquerait de se transformer en un antagonisme de plus grande portée entre des groupes d'Etat, de sorte qu'il serait peut-être plus dangereux pour la coexistence pacifique des peuples.

L'entente pour limiter la concurrence entre les Etats qui ont une production similaire, n'est pas exempte de difficultés. Elle présuppose, en effet, un règlement uniforme de la production. Pour la production industrielle, ce règlement est beaucoup plus aisé. En ce qui concerne la production agricole, l'organisation s'appuiera principalement sur les associations coopératives, ces précieuses cellules de l'économie sociale de de tout pays. L'union centrale des associations dans chaque Etat ou l'organisme autonome d'exportation ou même d'importation pour un ou plusieurs produits, tels qu'ils ont été créés dans certains Etats, devront traiter sous la direction et le contrôle de l'Etat les questions de la quantité, parfois même de la qualité et du minimum du prix des produits exportés, conformément aux conditions de l'entente. On ne cherchera pas à supprimer le commerce extérieur, mais à le régler avantageusement et à le surveiller.

D'autre part l'entente pour l'échange des produits sera réglée sur la base de l'intérêt réciproque des Etats coopérants. Leur libération de la clause de la nation la plus favorisée, clause qui se rencontre ordinairement dans les conventions commerciales en vigueur, devra être poursuivie soit par la révision graduelle des conventions commerciales, soit par leur dénonciation. Ainsi seront conclus entre les Etats coopérants des régimes préférentiels douaniers, mais jusqu'à la limite nécessaire à la protection de la production indigène. Il pourrait même être convenu que le pays exportateur accorde des primes d'exportation bon marché s'il obtient en retour une autre activité économique plus avantageuse pour sa population, en même temps que le soulagement de ses consommateurs, par suite de la réduction des droits de douane.

On établira également des tarifs avantageux de transports et d'autres facilités douanières et financières, se basant sur la solidarité des pays coopérants.

Les tendances d'un grand nombre d'Etats isolés à accroître, par des moyens plus perfectionnés, leur production, tant industrielle qu'agricole et visant à réduire les pertes provenant de la baisse des prix par un rendement supérieur, entraîneront fatalement dans un cercle vicieux la crise des prix, par le fait de la surproduction et de la sous consommation. Et tandis que les produits deviendront plus abondants, les peuples seront dans la misère. Et au lieu d'une augmentation nous aurons une diminution de la consommation.

En entourant chaque pays de barrières contre l'importation étrangère, on ne nuit pas seulement à sa consommation mais on porte aussi préjudice à la partie de sa production, qui est destinée à l'exportation et se trouve par cela exposée à des mesures restrictives analogues de la part des autres Etats. Or, la plupart des Etats exportent des produits agricoles, ou des produits industriels, ou bien les uns et les autres.

La division rationnelle du travail convenue entre les Etats, la différenciation et la spécialisation concernant certains produits, amèneront l'apaisement. Dans ce vaste domaine économique des Etats, les migrations des populations seront aussi facilitées, de sorte que la main-d'œuvre en excédent dans un pays pourra être utilisée dans un autre, capable de l'utiliser dans l'intérêt général.

Ce règlement rationnel des intérêts économiques des peuples, au moyen d'ententes, préparera graduellement les voies et finira par amener aussi l'entente politique; il calmera et éliminera les contrastes créés par l'existence des minorités nationales, dans les limites plus vastes de la coalition des Etats.

Le rapprochement cordial, qu'on vient d'établir, si heureusement, entre la Turquie et la Grèce et qu'on s'imaginait irréalisable il y a quelques années, servira comme un grand exemple historique aux peuples. Cet exemple contribuera à l'évolution plus accélérée vers l'entente balkanique et vers le rapprochement des Balkans avec les autres pays extrabalkaniques.

**Midhat Bey**, prenant la parole, dit : — Après l'exposé si intéressant de mon collègue M. Mylonas sur la tâche qui incombe à la Commission Economique, je ne voudrais pas abuser plus longtemps de votre temps et je serai plutôt bref en vous épargnant la lecture complète du projet concernant la création d'une Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Parmi les tâches qui étaient assujetties à la Commission Economique

se trouve également la tâche de créer une Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. La tâche qui incomberait à cette Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie serait de travailler au resserrement des relations économiques entre les peuples balkaniques, de faciliter également les entraves qui empêchent cette communication économique entre les peuples balkaniques, d'organiser des expositions entre les pays balkaniques concernant leurs produits, d'instituer par exemple une cour d'arbitrage pour régler les différends entre les commerçants des pays Balkaniques également. Et bien, pour pouvoir remplir cette tâche notre Commission Economique a jugé utile la création d'une Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Il me semble que les membres de chaque Délégation ont déjà eu le temps de lire le texte préparé par la Délégation Hellénique, lors de cette étude dans le sein de la Commission Economique. Nous avons jugé utile d'apporter certaines modifications qui ne sont pas d'ailleurs d'une grande importance; par exemple la formation du Conseil de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Mais il est utile que chaque Etat Balkanique désigne un nombre de membres égal entre eux. Ainsi nous sommes arrivés à prendre la résolution qu'il y ait 2 membres de chaque nation, de sorte que le Conseil de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie serait composé de 12 membres. Une seconde modification à apporter dans la constitution du Comité: dans le projet primitif le nombre de membres était de 7 tandis qu'après cette modification il a fallu changer ce nombre. Je voudrais également aviser la Conférence du désir de la Délégation Roumaine: c'est que parmi les membres qui composent la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie on n'avait pas prévu qu'il y aurait également comme membres les coopératives. Par conséquent, nous avons ajouté que les coopératives pourraient faire également partie comme membres de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie et puis nous avons fait certaines adjonctions au projet primitif. En premier lieu nous avons pensé que la Conférence Balkanique crée des organes multiples et nous n'avons pas jugé utile que ces organes créés ne fussent pas en relations entre eux. Par conséquent, nous avons dit que la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie aurait des relations étroites avec la Conférence Balkanique. Tout sujet étudié, toute décision prise seraient communiqués à la Chambre de

Commerce et d'Industrie et par son intermédiaire serait soumis aux différents Gouvernements pour entrer en application. Une seconde adjonction que nous avons ajoutée à ce projet primitif consistait en la liberté réservée momentanément à chaque Comité National pour désigner les membres de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Parce qu'il était dit que la désignation des membres devrait être effectuée par un Comité National. Or, certains pays Balkaniques n'ayant pas encore un Comité National et la formation de ce Comité National demandant un certain délai, nous avons jugé utile de mettre comme adjonction la liberté, jusqu'à la formation de ce Comité National et dans le cas où il n'aurait pas dans le pays un Comité National, de pouvoir désigner momentanément les membres qui feraient partie de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie.

Eufin, en 3ème adjonction, nous avons dit qu'on pouvait également créer des sections de cette Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Ainsi, la création dans chaque Pays balkanique des sections de la Chambre de Commerce et d'Industrie nous amènerait, pour ainsi dire, à l'union.

En réunissant ces Chambres de Commerce et d'Industrie nous arriverions à former une Fédération Economique qui serait le prélude d'une Fédération. Ce ne serait pas seulement l'étude des questions économiques qui serait en jeu mais dans la Fédération complète ce serait également l'étude des problèmes économiques, politiques, sociaux et tous autres. En dernier lieu, votre Commission a pensé à fixer le Siège de cette Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie. Nous avons été unanimes à désigner la ville de Istanbul comme centre de la Chambre.

La ville d'Istanbul qui a l'honneur actuellement de voir réunies dans son sein les Commissions Balkaniques se réjouira j'en suis sûr, que le siège de cette Chambre de Commerce et d'Industrie puisse nous mener, en définitive, à une union complète entre les pays balkaniques.

**M. Papanastasiou :** Les autres questions économiques seront remises à la prochaine séance.

**M. Mylonas :** Le projet modifié par la commission économique, proposé par la Délégation Turque, est accepté par la commission.

**Le Président :** Je mets au vote de l'Assemblée les statuts de la Chambre de Commerce Interbalkanique avec les modifications élaborées par la commission. Y a-t-il d'autres objections ?

**Voix :** Non . . .

**Le Président :** Alors je considère les statuts de la Chambre de Commerce Interbalkanique comme adoptés.

**M. Mylonas :** Les questions des tabacs, céréales et produits agricoles sont ajournées à la prochaine séance, parce que le rapport n'est pas encore prêt.

**Le Président :** L'ordre du jour étant épuisé je lève la séance.

### LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La troisième séance plénière a été tenue, le 25 Octobre, au Palais de Yildiz.

Lecture est donnée d'une dépêche de M. St. Grégoriadès, président du Syllogue Commercial et de la Zone Franche de Salonique, s'excusant de ne pouvoir assister aux travaux de la Conférence et lui adressant des vœux ardents de succès.

### Rapports de la Commission d'Hygiène et de Politique Sociale

(Suite)

#### La Nationalité de la femme mariée

**Mme Thiakaki (Grèce)** expose ce qui suit :

Selon les législations en vigueur non seulement en Asie mais aussi en Europe et en Amérique, la femme avant la guerre et dans la plupart des pays, encore aujourd'hui, en épousant un homme de nationalité différente à la sienne, par le fait même de cette union perdait et perd sa nationalité d'origine et acquiert celle du mari.

Depuis des années, ce fait a soulevé maintes et maintes controverses. Les uns, jaloux de l'union de la famille, croyaient la sauvegarder en approuvant cette disposition rétrograde des lois en vigueur dans la plupart des pays. Les autres, au nom de l'Egalité, qualifiaient d'iniquité au dépens de la femme son rattachement à la nationalité de son mari. Ils arguaient, dès lors que la nationalité de la femme, comme la nationalité de tout être humain, ne doit pas être sujette aux changements de conditions de sa vie. La nationalité doit lui être propre comme une chose des plus sacrées. L'obligation à la changer selon le mariage ou les mariages qu'elle contracterait, n'est, disent-ils, que l'expression la plus nette du "Droit de la Force", que l'homme exerçait, en tout temps, aux dépens du sexe dit "faible".

La guerre est venue, comme tant d'autres problèmes, elle montra celui-ci sous un relief grossissant, relief qui montrait pleinement les

lacunes, je dirais même, la caducité des dispositions des lois ad hoc. En effet, chez tous les belligérants, la situation de la femme mariée à un homme de nationalité différente de la sienne, a été littéralement tragique. Je n'examine pas ce fait sous un angle sentimental, car les résultats ont été surtout pernicious pour les intérêts économiques de la femme et de ses enfants.

Depuis la guerre il s'est formé une opinion publique universelle presque unanime pour demander instamment un amendement à cette inégalité de conditions entre hommes et femmes. La France, des premiers, malgré les idées rétrogrades de certains milieux catholiques très puissants, malgré les arguments de certains juristes trop étroits d'esprit, reconnaissant l'impasse dans laquelle les lois en vigueur mettaient la femme française, lui reconnut le droit de l'option entre sa nationalité et celle de son mari. C'est à-dire, au moment de son mariage à un étranger la femme Française, devant une autorité ad hoc, doit faire une déclaration formelle quant à la nationalité qu'elle compte garder dans son nouvel état. Compte-t-elle garder sa nationalité d'origine ou bien acquérir celle de son époux ?

Voilà un premier pas. La Belgique la suit de très près en adoptant cette même formule. Certains inconvénients juridiques se présentèrent toutefois, dans ces deux pays, où les mariages franco-belges sont très fréquents. Une convention y relative fut signée en 1928 entre ces deux pays, par laquelle les difficultés juridiques étaient contrecarées aussi pleinement que possible. Je vous fais grâce des détails de cette convention.

D'autres pays ont suivi dans cette même voie, tels les Etats Unis d'Amérique et autres. La Turquie, toute première, comme sur maints autres problèmes, a tracé un chemin original. Selon les lois aujourd'hui en vigueur la femme turque en épousant un étranger garde sa propre nationalité. Cette disposition légale protectrice de la femme, a néanmoins certains inconvénients assez sérieux :

1) La femme de nationalité turque garde sa nationalité dans la mariage avec un étranger, mais les lois en vigueur dans le pays de son mari lui refusent ce droit. D'où «double Nationalité». Par ex : Si une femme turque venait à épouser un grec elle serait considérée en Turquie de nationalité turque, mais selon les lois en vigueur en Grèce, par le fait même du mariage, elle devient une grecque.

2) Ce même code civil dispose de toute autre

façon de la femme, étrangère. La femme étrangère épousant un turc devient une turque selon les lois du pays. Par ex : Si une femme grecque, roumaine, bulgare, yougoslave, ou albanaise venait à épouser un turc, selon les lois aujourd'hui en vigueur elle acquerrait ipso facto la nationalité de son mari. L'inégalité de traitement entre la femme d'origine turque et celle d'origine étrangère est manifeste, elle n'est pas du tout favorable à l'avancement des relations amicales entre les pays balkaniques.

Cette même loi entra en vigueur en Roumanie depuis trois ans. Là aussi la femme roumaine mariée à un étranger se trouve dans l'impasse de la double nationalité par la protection même que lui assurent les lois de son pays d'origine. Là aussi injustice envers la femme étrangère mariée à un roumain. Dès lors il nous paraît, de toute urgence, pour l'intérêt même des relations entre nos peuples, de procéder à l'élaboration d'une convention interbalkanique régissant cette matière.

Les conséquences internationales de cette anarchie juridique étant manifestes, ici et ailleurs, la Conférence pour la Codification du Droit international, tenue en Mars-Avril dernier à la Haye, a bien voulu inscrire le sujet de la nationalité de la femme mariée sur la liste de ses études. Une délégation féminine nombreuse, venue de tous les points du globe, apporta les arguments de la femme. Les adversaires aussi apportèrent les leurs. La Conférence de la Haye, ayant entendu de part et d'autre, proposa une solution. Vous devinez, sans doute, que cette solution, comme toute solution proposée par les Parlements Internationaux de nos jours, n'en était aucunement une. La substance était noyée dans les "considérants,"

Personne ne fut satisfait. La Conférence de la Haye crut simplement que les inconvénients juridiques qui naîtraient d'un arrangement nouveau des choses de la nationalité de la femme mariée, étaient tels, qu'il n'était pas prudent de procéder à une solution radicale du problème. Il est juste, dirent-ils, que l'égalité entre les deux sexes soit établie, il est juste que la femme garde sa nationalité dans le mariage, mais que deviendra la famille, que deviendront les enfants, comment envisager les problèmes juridiques qui résulteraient de l'application de ce principe? Et ce Corps Législatif International, au lieu de donner une solution internationale, la renvoya tout simplement au Parlement des Pays.

Cette solution bâtarde n'a satisfait aucun des intéressés. La Société des Nations a été saisie

alors et sur la proposition des représentants de plusieurs pays, le Conseil a décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée. C'est-à-dire la Société des Nations n'a pas été satisfaite de la décision de la Haye. Un point de gagné. La question à l'heure présente reste là.

La Commission d'Hygiène et de Politique Sociale étudia le problème avec une attention minutieuse. Les thèses présentées devant la Commission étaient les suivantes :

1°) Adopter les clauses y relatives du Code Civil Français. C'est-à-dire au moment du mariage ou, sous certaines conditions, dans les six mois après le mariage, la femme doit faire une déclaration formelle devant une autorité *ad hoc*, si elle garde sa nationalité d'origine ou désire acquérir celle de son mari.

La Commission prenant en considération la pression morale, je dirais même le chantage sentimental que le mari pourrait exercer au moment du mariage ou les premiers mois après le mariage, a rejeté unanimement cette thèse.

2) Seconde thèse : La femme mariée garde sa nationalité, mais si elle désire acquérir celle de son mari elle le peut à tout moment par simple déclaration.

Cette thèse aussi fut longuement discutée. Les inconvénients mentionnés sur la première thèse étaient toujours présents. Après avoir entendu sous les points de vue, après avoir pesé les inconvénients des solutions proposées, la Commission a abouti à l'unanimité moins une voix à la résolution suivante, résolution que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

*La deuxième Conférence Balkanique émet le vœu que la femme mariée à un étranger garde sa nationalité. Elle jouit de la liberté de changer sa nationalité au même pied d'égalité que l'homme.*

Deux étaient principalement les raisons importantes qui décidèrent la Commission : Une raison de *substance*, une autre de *principe*. Les délais nécessaires pour l'acquisition d'une nouvelle nationalité par l'homme présente pour la femme la *garantie de réflexions mûres*. La nationalité n'est plus une condition qui puisse rendre sujette à des changements. La résolution assure contre le danger de palinodies, fréquents chez tous les êtres humains et, je dois avouer, plus fréquents chez les femmes.

Mais surtout un problème de principe s'impose pour nous décider sur notre résolution. Ce principe s'applique non seulement à ce sujet

special mais à tous sujets du droit de femme. Les hommes ont aujourd'hui une tendance très répandue de céder à la femme plus qu'elle ne demande. Est-ce une indemnité que vous voulez payer pour les souffrances, les humiliations les siècles d'oppression ? Pleinement consciente, la femme, aujourd'hui, de *ses Droits et de ses Devoirs, refuse tout traitement préférentiel*. Nous avons lutté et nous luttons encore pour arriver à gagner nos droits les plus élémentaires. Nous ne voulons que nous assurer une *égalité de traitement à égalité de service*. Vous allez au delà de nos désirs quand vous voulez nous munir de privilège. Si nous suivions cette voie que vous entreprendrez d'une façon si imprudente, car la tentation est bien forte et nous pourrions à un moment de faiblesse nous y engager, nous craignons, Messieurs, que vous risquez de former petit à petit une nouvelle classe d'opprimés. Cette fois-ci vous seriez les *opprimés* et nous les *opprimeurs*. La prudence et le sens de l'intérêt général, intérêt des hommes et des femmes, nous détournent de cette voie dangereuse.

La Commission de Politique Sociale ayant en vue toujours ces raisons et en toute connaissance de cause a reconnu le droit d'égalité dans cette question de nationalité de la femme.

**Le Président :** Mme Thanopoulos, de la Délégation Hellénique.

**M<sup>me</sup> Thanopulo** (Grèce) : Je prends la parole pour soutenir le vœu émis par la Commission de Politique sociale relatif à la nationalité de la femme mariée. Le rapport que ma distinguée et chère collègue Mme Thiakakis vient de lire à ce sujet au nom de la commission examine la question et l'analyse parfaitement. Mais en ma qualité de juriste m'étant spécialement occupée de la question, je tiens à souligner les points suivants :

1) Je crains qu'il ne soit proposé que la question soit renvoyée à la Commission juridique de la Conférence qui va être constituée. Avant que cette proposition soit formulée, il faut dire que celle-là ne doit pas se faire, vu que la question est d'une signification capitale non seulement pour la femme mais aussi pour tout le monde et pays en général. Ce fait a été déjà reconnu internationalement et tandis que l'Unification internationale du Droit n'a pas fait pour le moment de progrès, cette question a été déjà traitée dans des réunions internationales, a déjà donné lieu au projet de La Haye et a été discutée séparément à la séance plénière de cette année à la S. d. N. D'où il résulte qu'elle doit être résolue à part et le plus vite possible.

2) Une seconde remarque que je tiens à faire

à l'honorable Assemblée a traité à la question déjà discutée dans la Commission de politique sociale sur les conflits qu'éventuellement souleverait l'égalité des deux sexes dans la nationalité. Il est sans doute à votre connaissance que sept pays déjà, entre autres les Etats-Unis d'Amérique, ont reconnu l'entière égalité dans la nationalité et qu'ils ne se plaignent pas pour cela; même ils déclarent qu'à aucun prix il ne reviendraient à l'ancien régime. D'autre part toute unification ou codification, générale ou partielle, doit être fondée sur le principe du progrès. La Conférence de la Haye et la Société des Nations ont reconnu d'une façon catégorique ce principe et allèrent même plus loin. Toutes les deux ont déclaré que la codification n'a de sens que si elle prend en considération les tendances actuelles et si elle se base sur les principes les plus avancés. Donc il résulte que la question pour laquelle nous discutons en ce moment doit se baser sur la législation des pays qui ont déjà reconnu la pleine égalité des deux sexes sur ce point. D'ailleurs les conflits sont à craindre seulement tant qu'il existe des législations contraires, qui envisagent d'une façon différente la question; dès qu'il n'y aura plus de différence entre les législations il n'y aura plus de conflits internationaux à ce sujet.

Je passe sur la signification économique sociale et politique qu'a pour la femme cette question: tout cela a dû être discuté à la Commission de Politique Sociale et résolu de la façon la plus avantageuse, du moment qu'elle a présenté le rapport que nous avons entendu. Et je ne veux en finissant qu'insister seulement sur le principe juridique de l'égalité.

3) La Conférence de la Haye a formulé trois résolutions à ce sujet qui peuvent se résumer en ceci: la femme qui épouse un étranger garde sa nationalité, excepté si elle ne le veut pas, et la femme étrangère qui épouse un homme du pays perd sa nationalité, excepté si elle désire le contraire. A première vue ces résolutions donnent raison au point de vue féminin puisque elles font dépendre la nationalité de la femme de sa propre volonté. Pourtant cela n'est pas vrai du moment qu'elles ne furent pas dictées par un principe d'égalité. Les Etats-Unis d'Amérique ont refusé d'y souscrire avec la déclaration formelle qu'ils ne peuvent accepter des résolutions qui ne sont pas basées sur un principe d'égalité. D'ailleurs ces résolutions ne sont qu'un projet de convention et ne furent pas ratifiées par les Etats qui ont pris part à la Conférence de la Haye.

A la suite de ces résolutions et sur la demande du secrétaire de la Société des Nations il s'est

formé un Comité International de femmes juristes qui a examiné la question et les dites résolutions à fond et sous tous points de vue. Cette Commission a soumis un rapport très détaillé à la Société des Nations qui, d'après mes informations, l'a discuté dans l'Assemblée Plénière de cette année. La Société des Nations dans cette Assemblée a reconnu en principe le besoin de révision des dites résolutions et a constitué un Comité spécial pour l'étude de la question, sur la base de l'égalité proposée par les femmes.

Ce pas officiel en avant doit être à mon avis décisif pour notre Assemblée. La question est d'une signification capitale pour la femme des Balkans qui chaque jour se trouve en contact avec le sexe fort des autres pays balkaniques et par cet effet se bouscule entre les différentes législations qui existent à ce sujet. La Turquie a une législation différente de la Grèce quant à la Nationalité, celle-ci de la Roumanie et ainsi de suite.

En priant donc l'honorable Assemblée de prendre en considération le mouvement International à ce sujet et surtout le grand pas fait par la Société des Nations cette année, je vote pour l'acceptation du vœu émis par la Commission de politique sociale.

**M. Kassimatis:** — Je n'ai pas l'intention, Monsieur, le Président et Messieurs les délégués, de discuter le rapport de Mme Thiakakis, je n'ai pas non plus l'intention de discuter les opinions de Mme Thanopoulo; quoique j'aurais le droit de m'étonner, car justement mon collègue Mme Thanopoulo avait trouvé à la sous-commission pour l'unification du droit privé que la question de la nationalité de la femme mariée était mal placée dans la question de la politique sociale et qu'il faudrait qu'elle fût placée parmi les sujets qui figuraient à l'ordre du jour de la commission de l'unification du droit privé; mais souvent femme varie. En dehors de cela et sans discuter le fond de ses opinions, comme rapporteur de la sous-commission de l'unification des droits, ayant l'honneur de présenter devant vous ses résolutions, résolutions acceptées à l'unanimité, j'ai le devoir de présenter devant vous une exception déclinatoire pour le rapport et pour la résolution proposée par la commission de la politique sociale.

«Vous venez de voter dans la séance plénière de Vendredi une résolution qui dit expressément que toute question ayant un aspect juridique doit être renvoyée à la commission de l'unification du droit privé pour être examinée et pour qu'elle donne son avis consultatif. Vous n'avez pas le

droit de revenir aujourd'hui sur cette résolution.

Vous avez voté que toute question juridique, avant d'être résolue par une autre commission, doit être envoyée pour avis consultatif à la commission permanente pour l'unification du droit. Je propose par conséquent...

**Des Voix :** Non, s'il vous plaît !

**Le Président :** La Princesse Cantacuzène a la parole au nom de la délégation Roumaine.

**La Princesse Cantacuzène :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le problème de la nationalité de la femme mariée est peut être le plus important de ceux qui ont été apportés devant vous ici dans vos débats, parce qu'il a trait à l'établissement de la famille qui est une des cellules principales de l'Etat. Notre collègue qui a pris la parole tout à l'heure avant moi dit que cette question est avant tout un problème juridique. Incontestablement, Messieurs, c'est un problème juridique, mais vous ne niez pas qu'il est avant tout un grand problème social et s'il a été porté à la section de politique sociale c'est parce qu'il a très justement eu une évolution sociale importante et qu'au point de vue juridique il sera discuté dans les commissions internationales du droit et par conséquent il ne peut être discuté à la section balkanique. Mais ce qui aurait dû être fait et qui peut être discuté après, une fois le principe adopté ici, c'est d'harmoniser l'activité des deux commissions dans certains problèmes, l'activité de la commission de politique sociale avec celle de codification du droit balkanique. Le problème de la nationalité des femmes mariées ne regarde pas que l'union balkanique. Il regarde tous les pays et par conséquent fait partie de la législation générale et de l'œuvre de codification du droit international. D'abord il s'agit de bien établir aujourd'hui ce principe. On reconnaît que la nationalité de la femme et la nationalité en général est un droit sacré qui appartient aussi bien aux hommes qu'aux femmes et que par conséquent la législation désormais aura à nous consacrer ce droit par un acte définitif. Avec la naissance un être a droit à sa nationalité. Ceux qui s'opposent à ce que la nationalité de la femme mariée soit consacrée apportent comme argument l'intangibilité de la famille. Ils disent que deviendront les enfants si le père perd sa nationalité d'un côté et la femme de l'autre ? Les voilà ballotés avec les sentiments des uns et des autres. Cela nuit à l'unité de la famille. Voici comment se pose la question : quant une femme a adopté la nationalité de son mari et que ce mari, pour des raisons financières, se sépare et que la

femme reste dans la nationalité de son mari, et non celle qu'elle avait précédemment au moment de son mariage, la famille est atteinte dans son unité.

Il faudrait pour cela que vous acceptiez l'idée que l'unité de la famille réside dans une question juridique, et non pas que surtout l'entente des époux est basée sur la respectabilité des deux conjoints. Par conséquent cet argument n'est employé que pour éluder une loi de justice et une loi de sagesse. Ce que nous préconisons, c'est un acte de prévoyance sociale, parce que vous verrez dans le développement de la discussion les inconvénients graves qui atteignent la vie de la famille par la suggestion que vous avez donnée à la femme de garder sa nationalité, en faisant d'elle un être qui n'a pas la possibilité d'être protégé par les lois de son pays. Avez-vous envisagé le cas d'une femme dont le mari meurt ? Dans certains pays immédiatement cette femme perd sa nationalité. Elle ne peut plus acquérir celle qu'elle avait à son origine et la voilà se trouvant sans patrie sans protection d'aucun genre et au point de vue financier vous vous rendez compte des complications auxquelles elle se trouve exposée.

Pour remédier à ces controverses, qui très souvent nous sont extrêmement pénibles et qui empêchent que l'on arrive à la codification du droit international à une formule unanimement acceptée, nous avons proposé et nous suggérons l'amendement suivant que notre éminent rapporteur voudra bien accepter, ainsi que la commission de politique sociale de l'Union balkanique. Nous proposons comme articles :

- 1) La femme mariée garde sa nationalité.
- 2) Les deux conjoints dans le courant du mariage ne peuvent changer de nationalité qu'avec le consentement réciproque. Nous allons nous arrêter à ces deux passages.

On reconnaît aux femmes un droit que personne ne discute. Dans les discussions à Genève et à la Haye de la Commission Intellectuelle, tout le monde a dit qu'on reconnaît en principe aux femmes le droit de changer de nationalité au cours du mariage. Messieurs, d'abord je ferai établir une égalité de justice ; vous pourrez, vous, changer de nationalité, parce que peut-être vous trouverez dans certains pays certaines facilités que vous n'avez pas dans le vôtre et qui vous permettent d'abandonner votre femme et votre foyer. Le mariage est un contrat, un contrat moral, un contrat juridique, un contrat social. Et par conséquent, la femme aussi bien que l'homme, une

fois qu'ils ont signé le contrat, doivent d'un commun accord pouvoir changer de nationalité. Ni vous ni nous ne voulons changer de nationalité au cours du mariage, car nous avons à discuter ensemble les nécessités de la famille, les nécessités des enfants. Nous ne pouvons pas non plus vous demander au cours du mariage que nous voulons être suisse alors que nous appartenons à une autre nationalité. Je crois quelque chose de plus, je crois que la conférence balkanique doit adopter ce qui précède et l'adopter à la majorité de vos voix, puisque nous sommes une minorité; nous voulons vous laisser l'honneur de voter, d'inscrire dans les annales de cette conférence que dans les Balkans il y a un sentiment de justice et surtout le souci d'établir la famille de façon telle qu'on lui assure désormais une complète stabilité.

« Avec ces conclusions il ne nous reste plus qu'à vous dire que dans cette importante question, qui atteint la situation morale, familiale, juridique, financière de tant de citoyens et on peut dire de tous les citoyens du monde, il est impossible que vous évitiez de donner un vote qui permette de voir clair.

Dans cet esprit je tiens avant tout à remercier notre éminent rapporteur pour le rapport qu'elle a fait et qui rendra de grands services à la Commission à Genève quand l'année prochaine, en Septembre, nous viendrons comme rapporteurs de votre opinion, et c'est pour cela que dans le vote d'aujourd'hui, il s'agit je vous le répète, d'une question sociale d'une importance qui dépasse même la réunion que nous avons aujourd'hui, parce que par dessus les frontières balkaniques il aura influencé la codification générale du monde entier.

**M. Svolos** (de la délégation hellénique): Avant d'aborder la question de substance de la résolution qui vous a été proposée il faut répondre à une objection d'ordre de procédure, que M. Kassimatis, le jeune avocat, a soulevée. M. Kassimatis, comme tout jeune avocat, commence par des objections déclinatoires. Il croit que c'est peut-être le meilleur moyen de traiter la question de fond. Je crois qu'il n'a pas raison, car d'abord il n'y a pas eu de résolution de votre assemblée, créant une commission juridique, dont la compétence même n'est pas définie, lorsqu'elle a été proposée par notre éminent collègue M. Pella. Et puis, Mesdames et Messieurs, qu'est-ce qu'on demandera à cette commission juridique? Qu'elle nous donne un avis consultatif, après avoir accepté le principe, sur les conséquences juridiques du principe, ou bien on

demandera à cette commission quel serait le principe adopté? Si c'est le premier cas, j'accepte, si c'est le second cas, non, car ce ne sont pas les juristes qui font le droit, c'est la Société, et dans ce cas c'est vous qui représenterez la Société. Je suis professeur de droit, juriste, mais jamais je n'aurais assumé ce rôle de juriste. Il faut avoir le courage de voter la voix haute. Ou bien nous sommes pour l'égalité des deux sexes ou bien nous ne le sommes pas. Il faut avoir le courage de le dire. La question est de savoir si le principe d'égalité des deux sexes regarde la question de la nationalité de la femme mariée. Je suis le premier à voir qu'il y aura des difficultés qui subsisteront sur ce principe. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas accepter ce principe. Il ne s'agit pas de faire un pas en arrière, il faut avancer, et c'est alors que les juristes viendront nous dire de quelle façon nous voulons avoir l'unification du droit balkanique. Alors, s'il est question de renvoyer les résolutions à la commission d'unification du droit, c'est sous cette forme qu'on doit procéder: on préparera un Comité de juristes qui nous dira les modifications qu'on devra apporter, pour que ce principe, une fois accepté, puisse être approuvé avec la moindre des difficultés. Mais dire qu'on demandera un avis s'il faut reconnaître l'égalité des deux sexes, je proteste, je n'accepte pas.

**M. Trajan D. Soimu** (Roumanie) dit: M. le Président, Mesdames, Messieurs, la nationalité de la femme mariée n'étant pas une question simple, ne doit pas être discutée à la légère. Ce problème préoccupe depuis longtemps non seulement la femme et les sociétés féministes qui agitent le problème, mais aussi les cercles politiques et juridiques de tous les pays, parce que de multiples intérêts sont étroitement liés à la solution qui sera donnée au problème.

*En tant que Roumain*, la discussion présente m'intéresse par rapport à la législation que nous avons et je suis enchanté de porter à votre connaissance que chez nous nous avons déjà légiféré une nouvelle loi dans cette matière; c'est une chose intéressante pour le grand problème qui nous préoccupe.

*Comme juriste*, je ne puis me désintéresser d'une question juridique aussi difficile qui entraîne une longue série de problèmes à solutionner tant pour notre pays que pour les autres.

*Comme homme politique*, je m'intéresse à tous les mouvements d'idées et d'intérêts généraux, bien que dans notre pays la question soit à peu près résolue.

*En tant que mari, je ne puis* me désintéresser de cette question car la loi qui me confère le titre de chef de famille, me confie aussi la garde de cette institution même

*Comme père, j'* ne puis rester indifférent à la solution qui sera donnée à ce problème lorsque demain la question se posera aussi pour ma fille, dont les sort dépendra du stade dans lequel se trouvera alors ce problème.

Mais avant de discuter la question proposée par la déléguée de Grèce, je suis obligé de vous faire aussi une déclaration :

Je suis d'avis que l'on accorde des droits *civils et politiques* aux femmes, mais progressivement et à mesure que la femme par l'éducation et la culture qu'elle recevra et que nous sommes obligés de lui donner sera apte à être investie de ces deux attributs de la civilisation.

Et je ne peux oublier que dans la lutte qu'on a livrée il y a dix ans chez nous en Roumanie contre la femme et son entrée dans notre profession et dans cette magistrature du droit, j'étais parmi les avocats qui ont proposé que toutes les difficultés soient écartées et aujourd'hui nous sommes enchantés, comme *juristes* et comme *Roumains*, que la femme soit à son devoir dans notre barreau.

Mais, revenons à la question. On doit poser le problème dans le cadre dans lequel il peut être solutionné.

La nationalité de la femme ? ou la nationalité de la femme mariée ?

Nous ne pouvons discuter que la question qui est en accord avec nos travaux.

C'est à nous de reconnaître que si nous pensons à des solutions, nous entraînerions le problème même dans toute son ampleur ; et pour ceux qui ont des doutes et qui disent que nous dépassons le cadre de notre conférence interbalkanique en empiétant sur les droits d'un autre forum nous pouvons répondre que les grandes revendications d'ordre général ne peuvent être sous-ordonnées à l'opposition, et que les pas que nous faisons aujourd'hui nous profitent à tous, à l'humanité, parce qu'ils ont créé l'atmosphère morale et intellectuelle absolument nécessaire pour la solution du problème même.

Ce qui nous intéresse, c'est la *nationalité de la femme mariée en rapport avec le mariage*.

En parlant du principe que la *nationalité* est un droit sacré qui ne peut être enlevé à personne sans qu'on y mette une attention particulière, il faut nous demander :

*Que peut et que doit faire* la femme au moment du mariage ? Si le mari est d'une natio-

nalité différente, la femme *doit-elle* perdre sa nationalité pour suivre celle de son mari ? Et pourquoi ? Des intérêts d'ordre politique et civil, l'inexpérience de la jeune mariée, sa situation spéciale, son âme, — tant de choses que nous ne devons pas oublier.

*La femme doit* être libre de garder ou de *changer* sa nationalité au moment du mariage, en *adoptant* la nationalité de son mari, si elle le veut.

En désaccord même avec la législation roumaine dans cette matière, je suis d'avis que la femme ne perde sa nationalité qu'à condition *d'adopter* la nationalité de son mari ; et qu'elle garde sa nationalité si elle estime devoir faire à ce sujet une déclaration spéciale.

*Durant le mariage* on ne peut changer la nationalité des époux que par consentement réciproque, et cela afin de garantir l'institution même du mariage et de la famille. Un des époux ne peut pour des intérêts spéciaux, adopter une autre nationalité ni pour faciliter le *divorce* ni pour dissoudre la fortune constituée ensemble et qui doit assurer l'existence de la famille.

Quant à la question de la *dissolution du mariage*, la femme doit être libre de reprendre sa nationalité perdue au moment du mariage, à condition qu'elle déclare désirer reprendre sa nationalité d'origine ; pour le cas de *divorce*, au moment de la transcription de l'arrêt, en *cas de mort*, au moment de l'ouverture de la succession.

Afin que l'on se rende compte de l'utilité de notre conférence, il suffit de se rappeler que l'unification de la législation est aussi nécessaire en matière du droit civil se rapportant au mariage, par ce qu'il y a des pays qui n'ont pas dans leur législation l'obligation du mariage religieux, et je parle ainsi comme membre de la sous-commission d'unification du droit.

Quant aux *enfants*, leur nationalité jusqu'à leur majorité ne peut être que celle de leur père, chef de la famille.

Celles-ci sont les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre, déclarant que je ne suis que partiellement d'accord avec la proposition de Mme Thiakakis, déléguée de Grèce, et seulement pour le principe.

**M. Papanastasiou :** La question en discussion est une des plus intéressantes. Nous sommes une conférence officieuse et nous devons être prudents quand il s'agit de prendre des résolutions qui soulèvent des objections sérieuses ; pourtant je ne puis accepter l'avis de ceux qui sont contre la proposition de la commission. Pour arriver

à notre but il faut que nous soyons aussi les promoteurs de l'évolution sociale. Or, le principe de l'égalité des sexes est un principe de justice sociale; c'est pour cette raison que j'accepte aussi la proposition de la commission. D'ailleurs nous ne faisons rien de nouveau, du moment que la Première Conférence s'est déjà exprimée en faveur de l'égalité absolue des deux sexes. On a objecté que nous ne devions pas prendre une résolution sur cette matière, avant que la commission juridique ait étudié le projet. J'ai un grand respect pour les juristes étant moi-même juriste, mais il faut prendre en considération qu'il ne s'agit pas de voter un texte de loi mais seulement un principe. Quand nous aurons devant nous un texte de loi, alors il y aura nécessité qu'un comité spécial ou une commission soit saisi. D'ailleurs la commission juridique n'est pas encore créée. Le Conseil a pris la décision de proposer que la première commission soit transformée en une commission juridique et d'organisation, mais cela ne signifie par que toute question ayant un caractère juridique sera soumise à cette commission. Chaque fois le Conseil ou l'Assemblée en décideront.

**M. Kassimatis.** Je vous demande pardon. Les décisions du Conseil ne m'intéressent pas. Il y a une résolution de l'Assemblée, qui est plus haute que le Conseil.

Avant tout je dois répondre à ce que M. le Professeur **Svolos** vous a dit. Je crois qu'il a oublié certaines choses décidées avant hier. Il vous a dit que la Commission permanente pour l'unification du droit n'est pas constituée. C'est une erreur. Vous avez pris la résolution avant hier de constituer une commission permanente interbalkanique pour l'unification balkanique.

**M. Papanastasiou.** C'est le Conseil qui décidera là-dessus.

**M. Kassimatis.** Non, le Conseil décidera s'il y aura ou non une Commission juridique pareille aux autres commissions. La commission interbalkanique pour l'unification du droit est déjà constituée par l'assemblée.

On a ainsi pris la résolution de constituer la commission permanente pour l'unification du droit que j'ai eu l'honneur de demander à l'assemblée générale comme rapporteur de la Commission pour l'unification du droit, et la deuxième résolution que vous avez adoptée à l'unanimité dit que toute question ayant un aspect juridique doit être soumise à cette commission.

**Le Président.** Il n'y a pas de commission proprement dite. Nous avons élargi la Commission d'organisation.

Je mettrai votre amendement au vote.

**M. Kassimatis.** C'est une question de principe que l'Assemblée ne prenne pas une décision contraire à ce qui a été décidé.

**M<sup>me</sup> Thiakakis.** Monsieur le Président, comme rapporteur je suis obligée de répondre à tous ces Messieurs et dames qui ont voulu prendre la parole, donc je serai très brève. Il me semble qu'il y aurait tout intérêt de faire une récapitulation. Il y avait plusieurs thèses à porter à la commission, mais celle qui a été acceptée, sauf une voix, c'est la résolution prise par la commission. Mais M. Kassimatis proteste parce que cette question devait être portée devant la commission de jurisprudence au lieu de la Commission de politique sociale. Je vous dis que les questions sont divisées en trois catégories: sociale, politique et économique. Il n'y a pas de question juridique, la jurisprudence est seulement pour donner le cadre sur une question politique ou sociale. La jurisprudence n'est pas un principe, c'est seulement le cadre. Nous vous donnons les principes avec tous les détails et vous, Messieurs les juristes, vous donnez les cadres.

**M<sup>me</sup> Cantacuzène et M. Svolos** ont voulu apporter un nouveau fait dans cette discussion, ce fait n'a pas été pris en considération par la commission. Elle dit: «la femme garde sa nationalité», oui, mais si dans le mariage un des conjoints veut changer de nationalité, il faut qu'il y ait réciprocité. Moi comme femme je veux bien l'accepter, mais comme rapporteur je ne peux pas l'accepter, parce que c'est un fait qui n'a pas été discuté, c'est un fait nouveau qui n'est pas mûr; il faut absolument s'en tenir à la résolution de la commission; voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

**M. Topalovitch** (Yougoslavie). Mesdames, Messieurs, la situation est créée et moi je voterai la résolution proposée par la commission, mais il est de mon devoir de répéter aux objections à propos de cette question ce que j'ai dit, l'année passée à propos des revendications syndicales; je vais dire à toutes ces dames et messieurs d'être assez prudents dans les résolutions qu'on veut prendre et dans les questions qu'on a mises à l'ordre du jour.

Cette institution, la Conférence Balkanique, a un certain but borné: travailler pour une certaine unification de nos Etats et de nos peuples. Si vous jetez là-dedans des questions de principe où le monde se divise d'après les opinions, d'après les tendances politiques, où chez nous, dans nos peuples, il y a des divisions, si vous les jetez dans cette institution cela nous trouble

parce que cela divise les esprits maintenant. Dans une institution qui veut tout grouper sur cette idée de l'union balkanique, il faut concentrer toutes les forces sociales, et les capitalistes et les ouvriers, et les féministes et ceux qui veulent des différences entre les rangs sociaux. Si vous jetez là-dessus des questions de principe vous nous troublez dans notre propre tâche. Vous avez vu l'année passée que j'ai polémique contre mes propres amis qui venaient avec un programme syndical, auquel je souscris mais que les capitalistes balkaniques ne peuvent pas accepter; et, comme tout le monde, capitalistes et ouvriers, travaillent pour l'entente balkanique, je ne peux pas jeter des questions de principe qui divisent. Si je dis cela, je le dis pour l'avenir. Je voterai la résolution, mais je vous dirai il faut être prudents, nous faisons ici une certaine politique sociale et pas toute la politique du progrès en général, mais une certaine politique du progrès en général, mais une certaine politique balkanique, sur un terrain étroit.

« Tout de même, alors, nous ne voulons pas, puisque nous sommes, comme je le disais, dans une situation créée, nous ne voulons pas pour ces raisons que j'ai évoquées, des raisons de politique pratique, nous ne voulons pas donner l'impression que cette conférence se prononce contre l'égalité des sexes. Il ne serait pas prudent de le faire. Si l'on avait demandé au commencement: faut-il entrer dans cette discussion? 40% j'aurais dit «non», mais maintenant vous avez eu la discussion. Madame Cantacuzène est venue prononcer vos vœux balkaniques. Allons-nous déclarer que les peuples des Balkans étaient contre le principe de l'égalité des sexes? C'était de bonne politique de la femme féministe, elles nous ont roulé simplement, (protestations des dames) écoutez, si je dis roulé, ce n'est pas pour le principe mais en tactique, et comme tacticiennes vous avez très bien fait: nous sommes dans une situation où il faut nous prononcer. J'ai voulu éviter que la conférence se prononce pour le principe de l'égalité, mais la résolution proposée par la commission a une thèse et une antithèse logiques; dans la première partie elle dit: la femme garde sa nationalité, la femme est tout à fait égale, tout comme l'homme garde sa nationalité; dans la deuxième partie elle dit la même chose, la femme peut changer sa nationalité aussi bien que l'homme.

Le principe de l'égalité est dans tous les deux cas et c'est logique; c'est pour cette raison que j'accepte la résolution. Mais je n'accepte pas les amendements de Mme Cantacuzène par ce que dans la deuxième partie il y a deux principes

qui sont contraires l'un de l'autre. Dans le premier elle garde sa nationalité et avec une éloquence impressionnante on nous a dit que la nationalité c'est un sentiment sacré, quelque chose lié à la personnalité, quelque chose qui se trouve dans la poitrine de chacun, c'est un privilège qui se trouve lié à la personnalité. Dans le deuxième principe elle dit: non, si je suis mariée je perds ma nationalité, je ne peux pas changer sans consentement j'ai perdu ma propre liberté, je me suis unie, dites-vous, une fois mariée; c'est le mélange comme le mélange des eaux du Danube où il y n'y a pas de distinction. C'est votre conception du mariage et vous dites: une fois liée pas de séparation et vous avez bien dit, c'est la logique Catholique; mais cette logique est illogique, elle détruit le premier principe de liberté et de notion sur la nationalité liée exclusivement à la personnalité. Et je me déclare d'accord pour la liberté de chacun d'avoir sa nationalité et de la changer quand il veut.

**M. Papanastasiou :** Je di ai seulement deux mots. Je suis d'accord avec M. Topalovitch sur la nécessité d'être prudents et de ne pas croire que nous sommes une conférence de politique sociale ou une conférence de partis avancés. Nous sommes une conférence officielle et nous travaillons pour préparer le terrain de l'union des peuples balkaniques. Pour cette raison nous ne devons pas prendre des résolutions qui seraient repoussées par les Gouvernements. Néanmoins il y a des principes qui doivent être adoptés par nous, parce que si nous voulons nous unir il faut nous entendre sur quelques principes généraux; par cela nous n'entrons pas dans les affaires intérieures de chaque pays. Nous sommes une institution démocratique et c'est sur des principes démocratiques que l'union sera possible. Je propose donc l'adoption de la proposition, non pas parce que nous aurions été «roulés» mais parce que nous sommes d'accord sur le principe.

**Mouslihid Adil Bey :** Mesdames et Messieurs, après tant de belles choses, je ne pourrais pas vous dire davantage seulement je tâcherai de concilier les différents points de vue. On sait que suivant les principes généralement admis jusqu'aujourd'hui, l'épouse acquiert pas son mariage la nationalité de son mari ipso facto. Toute personne, quelque soit son sexe, quelle que soit la place qu'elle occupe dans les familles, a le droit d'avoir une nationalité et de la changer. Mais on a pris soin toujours que la bonne intelligence entre époux, la gestion des intérêts communs

de ménage ne souffrent pas de la diversité de patries et de celle de lois qui en est la conséquence. La femme turque mariée à un étranger garde sa nationalité turque.

**Le Président.** Il n'y a plus d'autres qui demandent la parole? Je veux citer les amendements proposés relativement à l'accord de la commission.

Les amendements lus par le Secrétaire Générale Ruchen Echref bey, sont mis aux voix et repoussés par la majorité.

### Rapport de la Commission d'Hygiène et de politique sociale

(Suite)

#### La liberté de travail et de circulation

**M. le Dr St. Popovitch** (Yougoslavie) donne lecture du rapport suivant :

La Commission trouve que :

«L'admission et le traitement des ressortissants étrangers constitue un point délicat dans la réglementation des relations internationales. Il est reconnu que le statut des étrangers, surtout en matières économiques, tel qu'il est élaboré d'une manière fragmentaire dans les traités de commerce et d'établissement en vigueur, n'est pas satisfaisant. Très souvent il est soumis aux restrictions qui finissent par mettre en échec le principe même de la liberté des relations des personnes dans le domaine international.

Il devient de plus en plus évident que la solidarité des intérêts existant en fait dans l'état actuel de l'économie internationale, nécessite une adéquate réglementation pour assurer et garantir le principe primordial de la libre circulation des biens et des personnes.

Cette réglementation est d'autant plus nécessaire en ce qui concerne les Pays Balkaniques dont la solidarité de fait est reconnue unanimement, laquelle est certifiée par les milieux les plus compétents à l'occasion des travaux de notre Conférence et qui est consacrée par la résolution de la Conférence Balkanique de 1930.

Pour faciliter cette réglementation, la Commission émet le vœu que le visa obligatoire de passeport soit aboli pour les ressortissants des Pays Balkaniques

La deuxième Conférence Balkanique ayant en vue la résolution sur la Politique Sociale de la Première Conférence, confirme le principe de l'unification de la législation sociale dans les Pays Balkaniques qui devra garantir la liberté de travail et de l'association.

En ce qui concerne la liberté de circulation,

ayant en vue le projet de convention sur le statut des ressortissants des Pays Balkaniques déjà soumis à la Conférence et les autres suggestions différentes soumises à la discussion de la Commission, la Commission décide d'inviter le Conseil à créer un Comité spécial ayant comme mission d'étudier un projet de Statut interbalkanique qui sera soumis à la prochaine Conférence.

Pour faciliter la circulation des travailleurs, la Commission émet le vœu pour la création d'un Office interbalkanique du travail.

La Commission recommande que l'élaboration des Statuts de cet organisme soit confiée au Comité prévue ci-dessus.

**M. Papanastasiou.** — J'ai à faire des observations Monsieur le Président. D'abord il serait très souhaitable que toutes les commissions rédigeant leurs propositions comme texte de résolution de la Conférence pour faciliter le travail au Secrétariat. En dehors de cela c'est avec la plus grande satisfaction que je constate que la Commission reconnaît la nécessité absolue d'une convention réglant cette matière des ressortissants Balkaniques, qui doivent être traités dans tous les pays balkaniques sur un pied d'égalité.

**M. Topalovitch.** — Nous sommes d'accord avec le premier point, mais quand au second point nous l'avons déjà discuté à la commission. Nous nous trouvons donc devant un projet déjà élaboré. C'est un travail très important qui constitue des clauses tout à fait juridiques qui doivent être discutées très rigoureusement. Les diverses délégations ont des opinions différentes, parce qu'il y a plusieurs questions qui entrent dans la convention.

Les propositions de la Commission sont mises au vote et adoptées.

### Rapport de la Commission de rapprochement intellectuel.

**Fazil Ahmet bey,** donne lecture du rapport suivant :

«L'examen des rapports écrits et des exposés oraux qui ont été faits de la part de chaque Délégation, notre Commission a été très heureuse de constater :

1) Que conformément aux résolutions prises à la Première Conférence Balkanique, tous les Groupements Nationaux n'ont pas manqué de faire dans leurs pays respectifs des démarches énergiques et réitérées auprès des autorités compétentes dans le but de la réalisation intégrale du programme déjà tracé. Ainsi, en vue d'assurer l'établissement de rapports suivis et réguliers entre les associations, les unions intellec-

tuelles et les intellectuels des Pays balkaniques, on s'est mis de toutes part en contact direct avec toutes les institutions culturelles et entré en étroite relation avec les meilleures écrivains, littérateurs, journalistes, etc. de ces pays.

Nous avons le vif plaisir d'annoncer à votre haute Assemblée que toute l'élite intellectuelle des Balkans a témoigné la plus grande sympathie pour le sujet qui nous occupe tous, et a promis formellement de collaborer de son mieux à la plus prompte réalisation de l'idéal que nous sommes fiers de poursuivre.

Ainsi, très prochainement nous espérons avoir la satisfaction de voir s'unir toutes les nobles capacités et compétences de nos pays, dans l'idée de l'élévation du nouvel édifice idéalistique des Balkans.

Au sujet de l'échange régulier de professeurs et d'étudiants, toutes les Universités Balkaniques sont en pourparlers avec les autorités compétentes respectives de leurs pays et sont en train d'élaborer des programmes appropriés à ce sujet en vue d'en fixer les modalités pratiques.

Entretemps, on a fait le premier pas en Roumanie pour un échange de conférences dans le domaine de l'art et de la politique sociale des peuples Balkaniques.

Les Facultés des lettres et de droit d'Istanbul ont prévu dans leurs programmes l'organisation, dès cette année, d'une série de Conférences sur la question de l'Union Balkanique.

Messieurs Svolos et Bensis, Professeurs tous les deux à l'université d'Athènes, ont bien voulu, sur l'appel de l'Université d'Istanbul, inaugurer cette ère de conférences réciproques dans les facultés de droit et de médecine de cette ville. En outre, l'étude des Constitutions comparées des peuples des Balkans est rendue obligatoire dans l'Université turque pour la classe de doctorat.

Nous croyons ainsi faire le premier pas vers la création des chaires spéciales pour l'étude du droit comparé des peuples des Balkans.

Nous considérons encore que les résultats à tirer de cette première expérience seront de meilleure nature à nous édifier sur la méthode et les procédés que nous aurons à suivre dans l'organisation ultérieure et définitive des chaires nouvelles et des conférences régulières. D'autre part, nous avons la satisfaction de porter à votre connaissance qu'aucune faculté de l'Université turque ne réclamera aucun frais aux étudiants venus des Balkans.

Quant à la création à l'étranger de cités universitaires et de Foyers Balkaniques, notre Com-

mission juge que la réalisation n'en est pas bien aisée pour le moment. Nous sommes pourtant tout à fait d'avis que les relations amicales et intellectuelles habilement combinées entre les étudiants balkaniques et leurs associations déjà existantes seront très faciles et réellement avantageuses.

Chaque Délégation prend l'engagement de poursuivre activement les démarches que nous avons faites déjà auprès des autorités gouvernementales au sujet de l'exonération de taxes douanières des objets d'art, livres, etc. prêtés et échangés entre les bibliothèques et les musées.

Nous avons tout lieu d'espérer que les relations sportives, très cordialement commencées entre les jeunes de nos pays respectifs, ne tarderont pas à se développer rapidement et ce dans une atmosphère de sympathie et d'estime réciproque, aidant considérablement à nous faire aimer les uns les autres.

Les sociétés de folklore existant déjà dans nos pays respectifs ont pris l'heureuse résolution de n'épargner aucun effort en vue de faire traduire les œuvres populaires et littéraires les plus représentatives des pays des Balkans.

On sait que la Première Conférence Balkanique avait attaché une importance très justifiée et digne d'éloge aux correctifs efficaces qui doivent être apportés aux cours d'histoire dans toutes les branches de l'enseignement.

La Commission turque de Rapprochement Intellectuel ayant déclaré sur ce sujet que le Ministère de l'Instruction Publique de Turquie s'était toujours abstenu d'entacher l'enseignement de l'histoire par une propagande haineuse dirigée contre les peuples des Balkans et qu'il s'était consacré de donner aux élèves un aperçu modéré et équitable de nos conflits armés, la Délégation Hellénique nous a transmis les nouvelles décisions prises en Grèce touchant ce sujet et que nous sommes heureux de vous transmettre. Le Gouvernement Hellénique a donné l'ordre le plus catégorique à tous les professeurs d'histoire de poursuivre des visées absolument pacifiques et humanitaires au cours de leur enseignement. Ainsi, tous les Groupes Nationaux ont pris l'engagement de travailler sur la même voie, faisant servir aux buts pacifistes d'amitié interbalkanique non seulement les cours d'histoire, mais aussi ceux de littérature, de géographie, d'instruction civique, etc.

Sur l'initiative roumaine, la Première Conférence Balkanique d'Athènes donna le jour à un groupement de presse englobant la presse des 6 pays représentés.

C'est ainsi que naquit «L'Association Interbalkanique de la Presse», le 8 Octobre 1930. Il fut décidé que le Comité formé dans ce but se réunirait à Sofia.

C'est à la suite de cette réunion que les Groupes Nationaux de la Presse se sont constitués comme corrolaires des Groupes Nationaux pour l'Entente Balkanique. Il s'ensuivit une relation de plus en plus étroite entre les journalistes des 6 pays balkaniques, des articles furent échangés portant sur des problèmes qui touchent directement l'idée de l'Union balkanique et appuyant l'action de la Conférence qui reste une réalité tangible, même après que ces Délégués eurent réintégré leurs pays.

Il faut compter pour une conséquence directe de l'action poursuivie par «L'Association Interbalkanique de la Presse», les ententes récemment conclues entre les journalistes grecs et turcs d'une part, entre les journalistes turcs et bulgares, de l'autre. C'est l'idée mère qui a fécondé cet élan vers l'entente et l'amitié par la presse, c'est-à-dire par l'incorporation de l'opinion publique dans le courant d'idées dont nous sommes fiers d'être les serviteurs les plus fidèles. L'Entente balkanique est d'abord et avant tout une question d'opinion publique, laquelle ne peut être atteinte virtuellement que par la presse.

Notre Commission réitère ses vœux auprès de l'honorable association ci-haut mentionnée.

Par l'initiative hellène, une Association des étudiants helléniques s'est formée en vue de fonder une plus grande union de tous les étudiants des Balkans. Cette première association était secondée par celle qui vient d'être constituée de la part des étudiants turcs à Istanbul.

Avant de terminer cet exposé, nous n'avons pu nous empêcher d'attirer votre indulgente attention sur les deux points suivants :

1) Nous aimons à dire franchement que les Groupes Nationaux n'ont rien épargné quant au zèle et efforts dans le but de réaliser notre programme commun en ce qui concerne le rapprochement intellectuel. Mais nous, heureux et fiers de ce que nous avons pu obtenir au cours de cette année, nous ne sommes pas cependant entièrement satisfaits dans notre désir de réalisation intégrale.

2) Nous tenons à faire remarquer que si quelques-unes des démarches faites déjà par les différents Groupes Nationaux n'ont pas encore abouti à un résultat positif bien déterminé, ce n'est point dû à la mauvaise volonté de qui que ce soit.

C'est pourquoi nous nous estimons en plein

droit d'espérer mieux pour les années prochaines où nos efforts seront sûrement couronnés de succès plus considérables.

Après avoir de la sorte terminé la première partie de notre rapport, nous nous permettons de soumettre à votre haute approbation les vœux, les offres et les souhaits qui nous ont été exprimés par les différentes Délégations et tout particulièrement par les Unions des Dames roumaines et turques.

(V. ces textes à la fin du cahier).

Mesdames et Messieurs,

En achevant notre rapport nous nous adressons une dernière fois à votre généreuse indulgence pour notre modeste travail, et vous prions de vouloir bien nous honorer de votre confiance pour notre activité future.

**M. Papanastasiou :** Je félicite les membres de la Commission Intellectuelle pour le travail qu'ils ont fait. Mais je suis obligé de revenir sur la procédure. D'après l'ordre du jour, la Commission de Rapprochement Intellectuel avait à s'occuper seulement de deux questions, l'une sur l'unification du droit, l'autre sur la création de l'institut de recherches historiques. En ce qui concerne l'unification du droit, il a été créée une sous-commission, les propositions sont déjà votées. La Commission du rapprochement intellectuel a élaboré un vaste programme pour le rapprochement du travail intellectuel. Une partie des propositions de la Commission ont été déjà adoptées par la première conférence. Il me semble que nous n'avancerons pas en répétant toujours les mêmes choses. Il est intéressant de réaliser ce que nous avons adopté à la première conférence. Il serait pratique de mentionner dans les résolutions des mesures qui pourraient être réalisées dans l'espace qui sépare les deux conférences. Je crains fort que lorsque les groupes se trouveront devant un programme si vaste au lieu d'avancer ils finiront par ne rien faire. C'est pour cette raison que j'exprime le désir que la Conférence accepte la proposition de la commission concernant la création de l'institut des recherches historiques et qu'elle renvoie toutes les autres propositions au Conseil, afin que celles parmi ces propositions qui répètent des résolutions votées à Athènes soient transmises aux groupes avec la prière de faire leur possible pour leur réalisation et que celles, d'autre part, qui ne sont pas encore adoptées soient étudiées par le conseil comme vœux de la commission, pour être prises en considération quand sera fixé l'ordre du jour de la prochaine conférence.

**M. Papadopoulo** (Délégation hellénique)—La Commission de rapprochement, intellectuel peut se considérer très heureuse d'avoir eu pour rapporteur notre excellent ami *M. Fazil Ahmed bey*, qui, tout en étant souffrant, a tenu ferme jusqu'au bout afin d'être devant vous le fidèle interprète de nos délibérations et de nos conclusions. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans l'analyse du rapport que vous venez d'entendre. Ce serait abuser de votre temps si précieux, à l'heure qu'il est, en répétant les mêmes choses en d'autres termes. J'aurais voulu seulement attirer votre attention sur un point. Toutes les questions relèvent du domaine économique et politique et absorbent exclusivement vos pensées et vos préoccupations à en juger par le nombre des délégués restants. Il ne faut pas que nous perdions de vue tous les problèmes du rapprochement intellectuel entre nos peuples, qui sont d'une importance capitale pour la réalisation de l'idéal que nous poursuivons.

Il faut que la nécessité de l'Union Balkanique pénètre dans la tête et dans le cœur de nos masses populaires. Pour tous les bâtiments que nous cherchons tous à construire nous devons nous efforcer de les édifier sur des bases plus solides. Il est indispensable que la volonté des peuples, de tous nos peuples nous serve de fondement. Ce n'est que de cette façon-là seulement que dans l'évolution future de l'œuvre entreprise par notre conférence nous pourrions aborder avec courage et même avec sérénité toutes espèces de crise pour ne pas dire toute espèce de tempête.

**Fazil Ahmed bey**:— Mesdames et Messieurs, je tiens avant tout à exprimer mes remerciements à *M. Papanastasiou* pour les remarques qu'il vient de faire et aussi je vais le prier de me permettre de vous en exposer les différentes raisons. Lors de la réunion à Athènes on a déjà élaboré un vaste programme de travail intellectuel. Par conséquent nous avons pensé que la chose la plus tangible, la plus réelle, serait de vous donner une idée complète, car ce programme de mande des années de travail. S'il s'agit de répéter tous les ans la même chose, cela ne servira à rien. C'est pour cela que nous nous sommes permis de vous donner tant de détails et comme il y avait beaucoup de vœux nouvellement formulés nous avons fait une nouvelle proposition, c'est-à-dire, nous avons prié votre Conférence de vouloir bien instituer ce comité interbalkanique de travail intellectuel pour coordonner, pour systématiser, pour concrétiser le travail que nous allons réaliser. C'est pour cette raison que nous

vous prions de constituer cet institut à la fin de notre rapport.

**M. Papanastasiou**:— Quel institut ?

**Fazil Ahmed bez**:— Nous demandons la formation d'un office interbalkanique qui s'occupera de la réalisation des programmes que vous avez préparés.

**M. Topalovitch**:— C'est un vœu...

**M. le Président**: Je mets au vote le rapport de la Commission. Sur la partie qui figure déjà à l'ordre du jour de la Conférence, l'Assemblée aura pris une résolution ferme. Pour les autres nous les considérons comme une proposition de la Commission, à étudier par le Conseil.

**M. Papanastasiou**: Je voudrais ajouter aux propositions-vœux de la commission que parmi les chants populaires de chaque pays, il soit enseigné dans les écoles l'hymne balkanique, qui est quelque chose de commun à nous tous.

**Le Président**: Ceux qui acceptent le rapport dans ce sens sont priés de lever la main. Le rapport est accepté unanimement.

Nous passons maintenant aux questions qui relèvent de la commission économique.

### Rapport de la Commission Economique.

#### Protection du tabac d'Orient.

**M. Bakalbasis** (Grèce) donne lecture du rapport suivant sur la protection du tabac d'Orient:

Ce n'est pas la première fois que la protection du tabac d'Orient se trouve inscrite à l'ordre du jour de la Conférence Balkanique.

La première Conférence s'est également occupée de la protection de ce produit, dont la crise au point de vue de placement et de prix a revêtu dernièrement un caractère permanent et a mis en danger la culture du tabac d'Orient dans les régions mêmes où, dès son apparition dans nos pays, ce produit était cultivé.

Pour apprécier l'importance de la crise, qui s'aggrave du jour au lendemain, il ne faut pas perdre de vue la place qu'occupe le tabac dans le commerce d'exportation, dans le budget des Etats et dans la réglementation des questions sociales.

Nul n'ignore que les tabacs occupent dans le commerce extérieur de la Bulgarie le 40 %, dans celui de la Grèce le 58 % et dans celui de la Turquie le 25 % du total de leurs exportations.

Il est donc évident que la difficulté de l'écoulement du produit en question entraînerait, pour ces pays, une grave perturbation dans leurs économies sociales et compromettrait les finances mêmes de ces Etats.

C'est pourquoi la Première Conférence Balkanique s'est occupée tout spécialement de la question et après un examen circonstancié des causes de cette crise a décidé la formation d'une Commission ad hoc composée de spécialistes et d'experts des pays les plus directement intéressés, ayant pour mission d'étudier les mesures spéciales que comporte la protection du tabac d'Orient. Malheureusement, il n'a pas été possible à cette Commission de commencer ses travaux.

Sur la base d'études particulières les trois Etats intéressés ont procédé à de mesures dont les résultats toutefois, faute de coordination des efforts, n'ont pas été proportionnés aux sacrifices consentis.

Parmi les causes de la crise on a avancé à la Première Conférence la surproduction des tabacs d'Orient. La Grèce, directement intéressée, a réduit sa production de 76 millions de kilogrammes à 40. Malheureusement, elle n'a pas été suivie dans cet effort.

Il a été longuement question d'améliorer la qualité du tabac d'Orient. La Grèce ne s'est pas bornée à défendre la culture du tabac dans des régions impropres et marécageuses, elle a de plus défendu la récolte des «dypes», et a fondé un institut de tabacs pour en améliorer la qualité et combattre les maladies de la plante. Elle a même brûlé, après les avoir achetées, les quantités détériorées qui se trouvaient entre les mains des producteurs, afin de supprimer le moindres motifs de propagande diffamatoire.

On sait que l'industrie internationale du tabac spéculait encore aujourd'hui sur l'existence des stocks pour éviter de procéder à des achats réguliers et d'offrir des prix raisonnables; c'est pourquoi la Grèce est en train d'acheter les tabacs se trouvant dans les mains des producteurs dont le placement sur les marchés étrangers ne se fera qu'après la réglementation complète de la culture.

Je n'ai mentionné ces mesures prises par la Grèce qu'à titre d'exemple. J'ignore en détail les dispositions adoptées par les deux autres Etats, pour faire face à la crise. Je peux, néanmoins, citer la décision du monopole turc qui, à cette même fin, a commencé d'acheter des tabacs auprès des négociants turcs qui n'avaient pas de débouchés assurés pour l'écoulement de leur marchandise.

Mais il est impossible que tous ces sacrifices consentis par les Etats intéressés produisent les effets poursuivis, à moins d'obtenir la coordination de leurs efforts et de les combiner avec une coopération économique plus générale des Etats balkaniques.

Telle est du reste la nécessité imposée par la généralisation de la crise agricole et monétaire et par la baisse du niveau de la consommation des Etats importateurs du tabac d'Orient.

Il ne m'appartient pas de vous exposer les conclusions générales de la Commission Economique de la Conférence. L'Assemblée générale en déjà pris connaissance par les rapporteurs.

Je me plais à espérer qu'au fur et à mesure de l'expansion de la solidarité économique de tous les pays de la Péninsule, les trois pays directement intéressés trouveront de nouveaux alliés, dont la proposition de collaborer à cet effet a été prise en considération.

Dans l'intervalle j'espère que les trois Etats directement intéressés ne cesseront pas de prodiguer tous les efforts pour que les tabacs d'Orient retrouvent la place qui leur convient sur les marchés étrangers.

J'ai donc l'honneur, au nom de la Commission Economique de soumettre à l'approbation de l'assemblée plénière le projet de résolution suivant.

(V. texte à la fin de ce cahier).

**M. le Président.** Je mets au vote la proposition de la Commission économique à propos de la question du tabac. Que ceux qui sont d'accord lèvent la main. L'avis contraire? Le rapport est accepté.

#### Protection des céréales

**M. V. Georgevitch** (Yougoslavie) donne lecture du rapport concernant la question des céréales.

«La Commission Economique entre autres questions a traité le problème des céréales.

Bien qu'il soit difficile de parler seulement de quelques produits agricoles, vu que le problème doit être envisagé dans l'ensemble des questions économiques, la crise subie par les céréales est tellement grave qu'on est obligé d'envisager ce problème spécialement. D'autant plus que par son énorme importance on est d'accord que dans le fond de la grande crise économique est la crise agricole et que dans le fond de celle-ci est la crise des céréales.

Les caractéristiques d'une crise agricole consistent dans le fait que la production des produits agricoles cesse d'être rémunératrice et n'est plus à même de couvrir les frais de production et la lourde charge pesant sur les productions agricoles.

L'augmentation de la production, la diminution de la consommation, l'accumulation des stocks, la chute des prix et l'instabilité des prix, ainsi que l'avenir incertain sont les caractéristi-

ques pesant actuellement de tous leurs poids sur ce problème dont dépendent l'économie générale et la paix du monde.

L'étendue de la crise agricole peut être observée le mieux d'après la forte chute des prix subie par les prix des céréales. Jusqu'à la fin de 1930 les prix sont arrivés au niveau d'avant guerre, mais pendant l'année 1931 les prix ont baissé et le prix actuel est inférieur à tous ceux notés par l'histoire pendant les dernières 50 années.

En comparant la crise agricole actuelle avec celle ayant eu lieu précédemment, avec celle de l'époque napoléonienne et avec celle débutant en 1876, la crise agricole actuelle est bien terrible et a des suites bien plus lourdes pour l'ensemble de la vie économique et politique du monde.

Par son importance, la production et la consommation de blé représente une question internationale. De larges masses populaires sont intéressées à cette question, bien plus qu'à toute autre, fussent-elles productrices ou consommatrices du blé.

Le blé est une branche économique très importante dans les Etats balkaniques. Il occupe un chiffre énorme d'agriculteurs et nourrit de larges masses populaires.

Dans les pays des Balkans la superficie ensemencée en blé représente à peu près neuf millions d'hectares. Avec une production annuelle approximative de 80 millions de quintaux, on peut compter à peu près 1.300 millions de journées de travail engagées pour la production du blé. De toutes les branches agricoles dans les Balkans, la production la plus importante c'est la culture des céréales et de celle-ci c'est la culture du blé. La grande chute des prix de blé subie par le marché international a provoqué une grande perte sur le revenu national des pays Balkaniques.

Il y a plusieurs raisons qui ont provoqué cette grande crise, j'en note seulement quelques unes.

La production mondiale du blé a augmenté pour quelques pays d'Outre-Mer, comme le Canada, les Etats-Unis et l'Australie et qui dépassent aujourd'hui la moyenne de la production d'avant guerre. La consommation du blé dans le monde n'a pas été à son tour en relation avec la production. Elle a baissé sensiblement et c'est pour cela que nous constatons qu'il y a une grande augmentation des stocks des vieilles récoltes qui ne sont pas exportés et qui pèsent lourdement sur le marché actuel du blé. Ces

stocks au premier août 1930 étaient de 114 millions de quintaux, contre 39 en 1925.

Les prix du blé ont baissé de 55 à 60% par rapport à ceux de 1926, alors que les autres prix de gros accusent une chute n'excédant pas 20 à 30 %.

1) les pays appelés «d'Outre-Mer» comme le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie,

2) Les pays balkaniques.

3) La Russie.

Parmi les pays des Balkans, nous connaissons ceux qui sont exportateurs et ceux qui sont importateurs de blé. Seulement, la Turquie a une balance à peu près complète et va se suffire avec ses propres produits. Mais en général les balkaniques peuvent aussi se suffire à eux-mêmes par leurs propres productions de blé, s'il existe une solidarité économique et une Union douanière, en ce qui concerne la question dont on a parlé dans la Première Conférence Balkanique.

La situation actuelle pour les Balkans est représentée comme suit :

D'un côté les pays exportateurs luttent chacun de leur côté pour leur propre compte, contre de grosses difficultés qu'ils subissent à la suite de la chute des prix et par la grande concurrence dans le commerce du blé. Chacun de ces pays essaie séparément de trouver une voie et le moyen de placer aussi avantageusement que possible son blé, soit dans l'Europe Centrale, soit dans le continent. Ils se font une concurrence mutuelle dont les pays consommateurs et particulièrement les pays de l'Europe Centrale profitent.

Les pays consommateurs des Balkans ont aussi à faire face à de nombreuses difficultés. Ces pays tendent à protéger leurs productions nationales contre les blés venus de l'étranger. Mais la vente du blé des pays producteurs des Balkans aux pays consommateurs des Balkans est minime, bien qu'il eût été très naturel que le trafic commercial entre ces pays fût plus intense. Le problème du blé pour les pays balkaniques est divisé pour cette cause en deux parties.

1) Le problème des Etats Balkaniques producteurs et leurs relations hors des Balkans.

2) le problème des pays balkaniques producteurs et leurs relations avec les pays consommateurs des Balkans.

A cause de la concurrence mutuelle, les pays balkaniques perdent énormément tous les ans et ils se laissent exploiter par les pays consommateurs de l'Europe Centrale. C'est pour cette raison qu'il est absolument indispensable d'éviter

cette concurrence mutuelle et de créer un Office interbalkanique pour la vente du blé balkanique. Ce sera un bloc balkanique où les pays exportateurs peuvent obtenir pour leurs produits le vrai prix du marché international. Il est hors de doute que la fondation d'un tel cartel de vente en commun exige une organisation intérieure dans chacun des Etats balkaniques par les Offices nationaux. Mais l'organisation ne sera pas solide et ferme, si nous ne formons pas dans chaque pays l'organisation des producteurs eux-mêmes, sur la base des coopératives qui seraient à leur tour unies dans une Union coopérative nationale de la vente du blé et celle-ci à son tour dans l'Union coopérative interbalkanique. Il ressort de cet aperçu que l'organisation d'une vente des céréales sur la base de la coopération est une condition sine qua non pour la solution du problème de la crise du blé.

Le trafic actuel du blé d'un pays producteur balkanique avec les pays balkaniques consommateurs est insuffisant. Il y a toujours de grandes causes en ce qui concerne le tarif douanier et c'est pour cette raison que la Commission Economique recommande de faciliter par les moyens possibles la consommation des céréales d'origine balkanique.

Il est très souvent dans l'histoire des cas où un malheur ou bien des difficultés ont rapproché les peuples. Dans le cas présent il y a la crise du blé qui pourrait d'une façon très favorable contribuer au rapprochement des pays balkaniques. Ce rapprochement économique aura des suites politiques immenses, il effacera plusieurs traces anciennes et aidera à une connaissance mutuelle plus profonde. Voilà pourquoi la Commission économique, dont j'ai l'honneur de présenter le rapport, propose à la deuxième Conférence Balkanique les résolutions suivantes :

(V. textes à la fin de ce cahier.)

Les propositions des résolutions sont mises aux voix et adoptées.

#### LA SÉANCE DE CLOTURE

La séance Plénière de clôture de la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique a été tenue, le 26 Octobre, à Ankara, dans la salle des séances de la Grande Assemblée Nationale de Turquie

#### La présentation à S. E. le Président de la République. Son discours.

Un peu avant l'ouverture de la séance, S. E. le Président de la République, accom-

pagné du Président du Conseil, du Ministre des Affaires étrangères et du Président de la Grande Assemblée Nationale, s'est fait présenter à l'entrée de la salle des séances les délégations balkaniques. Puis, montant à la tribune, le Président de la République a prononcé le discours que nous reproduisons en tête de ce cahier.

Le discours du Gazi a été applaudi avec un vif enthousiasme par l'assistance debout. Puis le Président de la République s'étant retiré dans sa loge, d'où il a bienveillamment suivi les travaux de toute la séance, le président Hassan bey a déclaré la séance ouverte, après avoir auparavant répondu en ces termes au discours du Président de la République.

#### La réponse du Président de la Conférence.

• Mes chers collègues,

En ma qualité de président de la Conférence Balkanique il m'incombe un devoir que je remplis avec le plus grand plaisir, c'est de remercier, avant d'ouvrir la séance, Son Excellence le Président de la République Gazi Moustafa Kémal de son magnifique discours, qui nous est l'encouragement le plus précieux pour persévérer dans notre noble tâche. En lui exprimant toute ma gratitude j'ai la conviction d'être ici l'interprète de vos sentiments à vous tous.

#### Communication du Conseil.

Se référant au vœu exprimé par la Commission d'hygiène et de politique sociale (Sous-commission d'unification du droit) et renvoyé au conseil, relativement à la création d'une commission spéciale juridique, **M. le Président** communique que le Conseil a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée la création d'une 7<sup>e</sup> commission mais la transformation de la commission d'organisation existant en une « commission juridique et d'organisation », à la compétence de laquelle seraient soumises les questions juridiques et celles d'organisation.

L'Assemblée se déclare d'accord.

#### Lettre de l'Union Hellénique des infirmes de guerre.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Union Hellénique des infirmes de guerre, exprimant sa

joie du succès des travaux de la Conférence et la conviction que les Gouvernements responsables des Etats Balkaniques ne tarderont pas à s'engager mutuellement par la signature d'un Pacte d'amitié sincère et de collaboration cordiale.

### Une motion de la Commission d'Hygiène et de Politique Sociale.

M. le Président communique le texte d'une motion de la Commission d'Hygiène et de Politique sociale, conçue en ces termes :

« Les membres de la Commission d'Hygiène et de Politique sociale de la 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique, réunis le 25 Octobre, décident après un échange de vues de présenter, pour être étudiés et mis à l'ordre du jour de la prochaine Conférence de 1932, les sujets suivants :

1) La charte de l'enfant; la législation comparée de protection de l'enfance, en vue d'intensifier cette protection dans les Balkans.

2) La question de la prostitution, afin de protéger la femme contre la traite.

La commission adopte ces vœux pour être présentés à l'Assemblée Plénière. »

M. le Président fait observer qu'il appartient au Conseil de déterminer définitivement l'ordre du jour de la prochaine Conférence et que par conséquent il référera cette motion au Conseil. Il donne ensuite la parole à M. Pella, rapporteur de la commission politique.

### Rapport de la Commission politique.

M. V. Pella (Président suppléant de la Délégation Roumaine) s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Étant donné que je serai appelé dans quelque temps à reprendre la parole, je ne veux pas vous infliger la peine d'un long rapport. Les résolutions que je prends la liberté de vous présenter ont été longuement discutées par un Comité spécial présidé par Monsieur Papanastasiou, et après par la Commission pour le rapprochement politique que j'ai eu l'honneur moi-même de présider. La Commission a bien voulu me charger de vous expliquer la portée de ces résolutions votées par elle.

Nous savons tous que dans l'élaboration du pacte de la Société des Nations, c'est la conception anglaise du moratorium de guerre qui l'a emporté et à la suite de cette conception on ne tend pas à abolir la guerre en tant qu'institution internationale mais surtout à l'ajourner. C'est pourquoi nous retrouvons dans les articles 12 et 13 et 15 du pacte, des cas qui reudent encore

cordes de « Locarno », dont on a souvent dit qu'ils pourraient servir de modèle à un pacte balkanique. Je n'insiste pas sur la question que par de tels accords on a divisé l'Europe en deux parties. On a fait deux paix, une paix occidentale et une paix orientale. Je passe immédiatement au pacte « Kellog ». Evidemment ce n'est pas à moi de contester la haute valeur morale de ce pacte, mais il faut bien tenir compte qu'il est dépourvu de sanction et qu'il ne contient aucun critérium à l'instar de l'accord de 1924. D'après les débats qui ont eu lieu au sein du Sénat américain, chaque partie contractante apprécie quel est le violateur du pacte. Ainsi que le disait un membre éminent de la Chambre des Communes, si une guerre éclate un jour sous le régime du pacte « Kellog Briand », les deux parties vont prétendre qu'elles sont en état de légitime défense.

Ce pacte impose l'obligation négative de ne pas faire la guerre, mais il n'impose pas l'obligation positive de recourir à des moyens pacifiques pour résoudre les différends internationaux et précisément d'après ce pacte, il y a certains différends qui restent sans issue. C'est pourquoi l'année dernière nous avons discuté à la Conférence d'Athènes ce problème, nous avons pensé qu'il serait préférable de trouver un moyen d'adopter le protocole de Genève. Cette admirable institution, qui est une nécessité pour les nations balkaniques, a élaboré un pacte en ce sens. Cette œuvre a été en partie réalisée par la délégation hellénique qui nous a présenté un savant projet élaboré par le doyen de la faculté de droit de Salonique, le professeur Spiropoulo. Tous les membres de la commission ont été unanimes à la base de ce pacte, à savoir : la mise hors la loi de la guerre, le règlement pacifique de tous les différends que nous aurions de quelque nature qu'ils fussent. Evidemment, toutes les discussions ont porté sur les organismes appelés à désigner l'agresseur, donc les discussions ont eu en vue seulement des questions de procédure, étant donné qu'on se demandait si cet organisme doit être un organisme purement balkanique ou bien si, dans certains cas, on devrait avoir recours aux offices de la Société des Nations pour pouvoir trouver une solution de conciliation.

La commission tout en affirmant la nécessité d'un tel pacte, basé sur les principes que j'ai eu l'honneur de vous exposer, a décidé de charger un comité d'études, de régler toutes les questions de détail, dans les cas où un tel pacte trouverait son application. Evidemment on pourrait se demander ce qu'on fera jusqu'au moment où

le pacte balkanique entrera en vigueur. Cette hypothèse a été envisagée par la Commission et ces questions forment l'objet de la deuxième résolution.

Tout d'abord on a affirmé la nécessité pour les gouvernements balkaniques de conclure un pacte multilatéral d'arbitrage et d'amitié. Deuxièmement, on a préconisé que les parties intéressées se mettent directement d'accord sur toutes les questions qui s'opposent actuellement à la détente morale entre les Nations Balkaniques. Évidemment que, parmi ces questions qui sont nombreuses, il y en a une qui a été souvent formulée, c'est la question des minorités. Toutes les délégations partant du principe du respect absolu des clauses des traités de paix ont reconnu que ces clauses doivent être respectées aussi lorsqu'il s'agit des minorités. Quoique les traités de paix aient divisé les nations du monde en deux catégories, nations suspectées auxquelles on impose la protection des minorités et nations non suspectées aux quelles on n'impose pas une telle obligation, quoiqu'on doive demander à toute occasion que les clauses pour la protection des minorités soient étendues à toutes les nations du monde, tout de même les traités que nous avons signés sont librement consentis et nous en'endons les respecter, même si à leur base il peut y avoir une injustice. A cet égard il est intéressant pour les rapports entre les nations du sud-est de l'Europe, entre les nations balkaniques, de répéter les opinions émises par deux présidents du Conseil des pays où il y a des minorités, par Monsieur Venizélos et par M. Jorga, président actuel du gouvernement roumain. Pour Monsieur Venizélos, le régime spécial de protection des minorités n'est pas une fin, mais un moyen d'assurer les moyens d'une fusion politique complète. Pour Monsieur Jorga, président du Conseil de Roumanie, les éléments qui appartiennent à une autre nation servent aussi à quelque chose.

Un autre moyen d'assurer la paix dans les Balkans est la réunion annuelle des Ministres des Affaires Etrangères des pays balkaniques. Cette question a formé l'objet d'un vœu voté par la première conférence d'Athènes et notre conférence le répète en exprimant son espérance que le gouvernement Turc voudra bien apprécier favorablement l'initiative d'une telle réunion. L'expérience qu'on a faite dans d'autres groupements d'États et notamment au sein de la petite Entente prouve l'efficacité exceptionnelle de telles réunions. Enfin la 4ème résolution a trait à la réduction des armements. Les

nations balkaniques sont convaincues que si a conférence convoquée par la Société des Nations le 2 Février 1932 ne réussit pas, on se trouvera de nouveau devant une course aux armements qui engendrera la guerre armée qui a été la source de la guerre mondiale. Je veux parler de la course aux armements, comme moyen de provoquer la guerre. A cet égard il est intéressant de rappeler les calculs faits par le professeur américain *Schotwell*. D'après lui, les dépenses de la guerre mondiale dépassent la somme fantastique de un billion deux cent milliards de francs français. Ce problème est évidemment très compliqué. Si les grandes puissances sont animées par l'intérêt de réduire effectivement les armements, elles n'aurons pas d'oppositions de la part de nos nations. Ce ne sera pas l'attitude de nos nations qui fera échouer la conférence du désarmement. En tous cas et pour conclure, si nos résolutions sont en mesure de produire leur effet, et j'espère que vous aurez la bienveillance de les adopter à l'unanimité, les nations balkaniques sont convaincues que leur conférence marquera l'avènement d'une ère où, en unissant les forces de vie qui sont entre nos mains, nous serons en mesure de briser la course de mort que représente la guerre. Voici, Mesdames et Messieurs, les résolutions votées à l'unanimité par le Conseil :

(V. texte à la fin du cahier).

**M. Cracium** (Roumanie) : « M. le Président et chers collègues, évidemment je voudrais comme vous tous voter la résolution qu'on nous propose et qu'il est permis de considérer comme un résultat minimum de notre 2ème réunion.

Si j'ai pris la parole, ce n'est pas pour vous expliquer mon vote, qui me semble suffisamment défini par ce que je viens de dire — mais pour vous exprimer mon appréhension devant la modestie de notre travail

Mes chers collègues, je demande pardon à ceux d'entre nous dont je vais un peu choquer les sentiments. Mais il s'agit de savoir ce que nous voulons.

Nous avons tous — Yougoslavie et Albanie, Grèce et Turquie, Bulgarie et Roumanie — nous avons tous derrière nous un long passé de souffrances et de guerres, ce que nous appelons par un mot bien trompeur : la gloire. Il y aussi la vraie gloire, que nous mésestimons : la persistance de nos peuples, leur humble travail pour se développer tout en gardant chacun sa langue, ses croyances, son individualité.

Eh bien, Messieurs, j'ai l'impression que la mauvaise gloire tâche encore d'étouffer la bonne,

la vraie. Je hais le sentimentalisme, mes chers collègues, parce que comme quelques uns parmi vous, j'ai le malheur d'être sentimental.

Ce que nous devons faire, je vous l'avoue, c'est de la politique, de la bonne politique.

De longs efforts nous ont fait obtenir un résultat considérable : la liberté, la pleine conscience de notre individualisme national.

Ce résultat, Messieurs, il n'y a personne parmi nous d'assez inconscient pour vouloir l'abandonner.

Ce qu'il faut faire, c'est le situer sur le terrain solide du droit. Et il n'y a pas de droit qui puisse fonder sa durée sur la méconnaissance des droits du voisin.

Chers frères de Roumanie laissez-moi dire tout franchement comme je le sens que nos concitoyens bulgares ne cessent de regarder vers la mère-patrie, que quand ils trouvent chez nous le traitement qui leur est dû.

Mes chers collègues de Bulgarie, laissez-moi aussi vous dire que les Roumains de Vidin cesseront de regarder avec envie en face d'eux la grande plaine large, dès qu'ils auront chez vous le traitement auquel ils ont droit,

Et pour les conclusions de ce principe, il ne faut pas dire comme dans la chronique : Messieurs les Bulgares, tirez le premiers. Il faut avoir le courage de commencer.

Évitons, mes chers collègues, le jeu de vouloir passer pour ce que nous ne serons jamais, pour des diplomates, pour des gens à responsabilité officielle.

Notre raison d'être—cette année à Constantinople et à Ankara, comme l'année prochaine dans une autre grande ville qui aura—espérons le—rempli tous ses devoirs, notre grande raison d'être est d'imposer aux gouvernements, la conscience de leur haut devoir.

Pour finir laissez-moi vous rappeler, mes chers collègues, que nos forces réunies par les contraintes de l'histoire ont fait la splendeur de l'Europe Orientale.

Je ne puis vous taire la conviction ardente et réfléchie de mes 40 ans que nos efforts librement associés sauront forger le grand avenir, qui dépend en premier lieu de nous et de nous seuls.»

**Le Président :** Quelqu'un veut-il parler en core? Je mets alors au vote toutes les propositions de la commission politique, en bloc. Ceux qui veulent accepter les résolutions de la Commission sont priés de lever la main. Ceux qui sont d'un avis contraire? Donc les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

### Le siège de la prochaine Conférence.

**M. le Président** poursuit :

Il y a une autre question. Vous savez tous que d'après le statuts de la Conférence, c'est à l'Assemblée Générale de désigner le Siège de la prochaine Conférence. Nous ne sommes pas en mesure de vous faire une proposition nette, c'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée Générale d'en confier le mandat au Conseil, qui en décidera plus tard.

L'Assemblée se déclare d'accord.

### Discours de clôture prononcé au nom de toutes les délégations par M. V. V. Pella, Président suppléant de la Délégation Roumaine.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Bénéficiaire d'une attention si délicate de la part des délégations des six pays représentés à notre Conférence, qui ont bien voulu me confier la tâche de remercier en leur nom le Président de la République, le gouvernement Turc et le Comité d'organisation, pour l'accueil si bienveillant qu'ils nous ont réservé, je ne saurais ne pas considérer cette tâche comme la manifestation de la sympathie que les délégations ont cru devoir témoigner à mon pays.

En effet, dès que **M. Papanastasiou**, dont le nom restera toujours lié à notre noble entreprise, eût repris en 1929, lors du 27<sup>me</sup> Congrès Universel de la Paix, l'idée d'une Union Balkanique, en lui donnant une ampleur nouvelle par son esprit créateur, par cet esprit ou la clarté de la pensée se trouve si intimement unie à la fécondité des initiatives dans le domaine des réalisations pratiques—l'opinion publique de mon pays donna un accueil des plus favorables à cette généreuse idée.

Si l'histoire tout entière des nations de la Péninsule nous témoigne des efforts qui furent déployés dans tous nos pays en vue d'aboutir à une telle union, je ne saurais oublier qu'aussi en Roumanie de telles tentatives furent faites dans le passé.

Je me bornerai à rappeler les tentatives en vue d'une Union plus restreinte comprenant les Bulgares et les Serbes, sur la base d'un programme adopté par les Bulgares dans une assemblée tenue à Bucarest, le 5 Avril 1867, ainsi que les tentatives en vue d'une union plus large comprenant les Bulgares, les Serbes, les Albanais, les Grecs et les Roumains, et à laquelle on envisageait aussi la participation des Turcs, dès qu'ils seraient parvenus à s'affranchir de

certains régimes du passé qui étouffaient les aspirations de cette noble nation.

A cet égard, nous ne saurions oublier le Pacte conclu du côté bulgare et roumain, par les Comités secrets de ces deux pays, et qui est connu dans l'histoire sous le nom «d'Acte de Coalition Sacrée entre les Roumains et les Bulgares».

Enfin, c'est aussi en Roumanie et notamment à Bucarest que jadis trouvèrent leur refuge et l'accueil le plus chaleureux de nombreux hommes politiques qui luttèrent pour rallumer la flamme de la liberté dans leur propre pays.

Quelles que fussent les circonstances qui s'opposèrent à la réalisation de l'idée d'une union des pays du Sud-Est de l'Europe, nous devons tout de même reconnaître, qu'aujourd'hui, rattachées les unes aux autres par la communauté de souffrances engendrées par les terribles guerres qui ont ensanglanté les Balkans, rattachées les unes autres par un passé qui a largement contribué à la formation de nombreux éléments communs de civilisation,—rattachées enfin les unes aux autres par la nécessité actuelle d'augmenter leurs moyens de défense quand à leurs multiples intérêts communs d'ordre politique et économique, il était naturel que les six nations représentées à notre Conférence, ressentissent les effets salutaires de la solidarité internationale.

Elles ont compris, ainsi que je l'ai dit aussi l'an dernier à la Conférence d'Athènes, que dans les circonstances où nous en sommes, c'est dans l'union de leurs forces qu'elles doivent chercher tout d'abord leur salut, c'est dans une coopération des plus intenses et des plus loyales qu'elles pourront parfaire les moyens d'assurer leur sécurité dans la vie internationale, leur redressement économique, et le sort de leurs propres civilisations.

Le temps n'est pas encore venu pour faire le bilan des Conférences d'Athènes et d'Istanbul.

Nous devons tout de même reconnaître les efforts tendant à réaliser la solidarité des nations balkaniques, ou à intérêts balkaniques, dans les trois grands domaines de l'activité humaine, dans le domaine politique, économique et intellectuel.

Dans le domaine politique, ainsi qu'on l'a dit, «si pénible que soient les répercussions de la guerre dont la plupart des peuples ont encore à souffrir, et même si nous nous débattons dans les difficultés d'une époque de transition», nos nations s'efforcent, elles aussi, à accomplir dans leur rapports réciproques la tâche que le grand philosophe allemand, Kant, a signalée

comme le plus important problème posé à l'espèce humaine, à savoir la création d'une organisation capable de faire régner le droit dans la vie internationale.

C'est dans un esprit de large conciliation et surtout de généreuse compréhension de certaines situations qui semblent s'opposer encore à la suppression des frontières morales qui les séparent, que les nations des Balkans s'efforcent de réagir contre les forces ténébreuses et anti-humanitaires qui dirigent les collectivités vers le crime le plus stupide qu'ait connu l'humanité, vers le crime de la guerre.

Dans le domaine économique, toutes les résolutions qui furent adoptées par nos deux Conférences s'appuient sur un fait historique que l'on ne saurait contester.

Ainsi que disait l'actuel président du Conseil de Roumanie, M. le professeur Iorga, nous sommes des Etats nationaux, mais en même temps nous sommes les fragments d'une grande unité économique qui a persisté malgré les vicissitudes de l'histoire, de l'unité économique qui s'appelait jadis l'Empire romain d'Orient, et qui a également persisté sous l'Empire Ottoman.

Dans les circonstances où nous sommes, quand nous assistons à une lutte des plus grandioses entre les forces historiques et les forces régénératrices, quand on s'efforce de porter remède à certaines conséquences funestes de l'évolution du capitalisme et de prévenir la catastrophe que serait une révolution mondiale, — une coopération économique plus intense entre les nations balkaniques et dans le cadre de la solidarité économique universelle, sera elle aussi l'une des barricades derrière laquelle se défendra la civilisation, c'est à dire une barrière contre la guerre civile, la barbarie, et l'anarchie.

Enfin, les résolutions votées par nos conférences sur le rapprochement intellectuel auront certainement pour effet de donner à nos nations la possibilité de mieux se comprendre, et d'arriver par l'amalgame des aperçus, des espérances et des tendances heureuses qui animent chacune d'elles, à cette unité d'âme, à l'apparition de ce sentiment des intérêts communs, qui certainement ne pourra ne pas être reconnu par nos Etats.

C'est par de tels moyens que nous allons préparer le terrain de l'Union Balkanique.

Sans entraver en rien les réalisations ayant trait à la communauté internationale, cette entente régionale pourra agir davantage en profondeur dans le domaine de la coopération, vu

la communauté d'intérêts particuliers qui unit nos pays, communauté faisant naître des liens de solidarité plus étroits que ceux rattachant entre eux l'ensemble des pays du continent européen, et des autres continents.

Cette entente, et nous tenons à le répéter avec énergie, n'est dirigée contre aucun état. Elle n'a pas pour but de faire reparaître sous une forme seulement en apparence nouvelle, le système néfaste de dresser des groupements de nations contre d'autres groupements de nations, système qui nous a menés à la guerre mondiale

L'entente des pays du Sud - Est de l'Europe est dominée au contraire par un esprit de solidarité non seulement européenne, mais aussi universelle, c'est-à-dire par l'esprit de la Société des Nations.

Sans représenter nos gouvernements, mais étant tout de même des fidèles interprètes d'un très grand nombre d'opinions collectives qui composent la grande majorité de l'opinion publique des pays intéressés directement à l'assurance d'une paix féconde dans les Balkans,— nous représentons la volonté de tous ceux qui dans nos pays veulent, ainsi que le disait un grand homme d'Etat, «une situation plus claire et plus nette, une situation qui ne serait plus hypothéquée par l'effroyable risque de la guerre qui grève encore la vie des nations et qui est une des causes profondes de l'état de malaise et d'instabilité dont souffre actuellement le monde».

Nous ne saurions également passer sous silence un fait important qui caractérise la Conférence d'Istanbul : celui de la participation des plus actives des femmes à nos travaux

Le concours des femmes est des plus précieux pour animer, pour entretenir et élargir dans nos pays l'idée de la paix.

C'est encore aux femmes, ainsi que nous l'avons dit en maintes occasions, d'agir sur l'âme docile de ceux qui seront la génération de demain, c'est à elles de faire apparaître l'instinct de la paix. C'est aux femmes, par l'œuvre d'assistance sociale, à faire disparaître l'esprit d'agressivité qui a trouvé bien des fois sa source justement dans la misère et la souffrance. Et si j'ai un vœu personnel à formuler, c'est celui de voir se constituer une union féminine pour l'entente balkanique.

A cette œuvre immense dont je n'ai signalé que certains aspects, la Turquie en accueillant la 2<sup>ème</sup> Conférence Balkanique à Istanbul, nous a donné un concours des plus précieux.

Nous sommes redevables à la Turquie pour

son appui, nous lui sommes encore redevables parce qu'elle nous a fourni l'occasion de constater un fait qu'on ne rencontre pas souvent dans l'histoire, celui des effets d'une révolution pacifique.

Par une volonté ferme, et en encadrant les individualités dans le rythme de la collectivité nationale, les artisans de la nouvelle Turquie ont su de la sorte réagir contre cette nostalgie vague, contre un mysticisme qui distraient les âmes de la réalité de la vie, les réduisent, par là même, à l'inaction et à l'impuissance.

Par cette Puissance d'animation des énergies, par cette force extraordinaire d'exaltation des forces positives de son pays, le Président de la République Turque, auquel j'exprime au nom de toute la Conférence nos sentiments d'admiration, a su frayer à sa noble et vaillante patrie des horizons nouveaux

Cette transformation qui s'est faite comme par l'effet d'une baguette magique, dans les lois, dans les mœurs, dans les rapports familiaux, et même dans l'aspect de la population turque, constitue une œuvre que d'autres pays ont mis des siècles pour accomplir.

Et si nous avons pu admirer à Istanbul le témoignage d'un passé glorieux et apercevoir les hautes destinées que l'avenir doit réserver à cette ville au point de vue économique et culturel,— nous ne pouvons nous empêcher de considérer Ankara comme l'expression de cette passion collective tendant à matérialiser, sous l'aspect d'une ville tout à fait moderne, la capacité d'assimilation prodigieuse du peuple turc, des formes les plus avancées de la civilisation.

C'est un devoir des plus agréables pour nous d'exprimer aux Municipalités de ces deux villes : Istanbul et Ankara nos plus vifs remerciements pour l'accueil si cordial qu'elles nous ont réservé.

Nous ne saurions également ne pas exprimer notre très vive reconnaissance au Comité d'Organisation et à notre cher président **Hassan Bey**, et à notre Secrétaire Général **Rouchen Bey**, qui furent l'âme active de notre Conférence.

Nous les prions encore de bien vouloir être les interprètes de nos sentiments auprès de leurs collaborateurs.

Nous ne saurions oublier aussi cette force collective qui s'adresse aux collectivités, c'est à dire la presse.

Nous lui sommes redevables pour l'intérêt avec lequel elle a poursuivi nos travaux.

Et pour conclure, nous tenons à exprimer au Gouvernement turc et à son éminent président **Ismet Pacha** non seulement nos sentiments

de profonde gratitude pour l'accueil qu'il nous a fait mais encore l'espérance qu'il continuera à nous accorder un tel appui.

Par son concours il aura de la sorte contribué à l'instauration du seul droit qui doit régir la vie collective des peuples : le droit de la paix.

### Discours de Rouchen Echref bey

Après le discours vivement applaudi de M. Pella, Rouchen Echref bey prit la parole :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, «Et la caravane marche» me disais-je en moi-même hier au soir, en me souvenant de la phrase finale du discours d'inauguration de M. le Président, tandis que le train nous emmenait vers la capitale. Des oliviers d'Itéa aux champs d'Anatolie, des branches de la paix aux épis de l'abondance, et aussi des mabres pentéliques tendant leur tronc gigantesque vers le bleu pur et irisé du ciel d'Athènes, les rocs magiques des Phédriades aux mille voix dominant par ses aigles aux envolées lentes et impérieuses le torrent ensoleillé de la vallée d'oliviers : Salonique la riante au fond de son golfe en croissant et contemplant cette brume massive à l'horizon qu'est l'Olympe, ce palais céleste des dieux antiques ; enfin Istanbul, ce mirage qui jaillit du bleu des mers pour aboutir au bleu du ciel, s'amincissant et se spiritualisant à mesure qu'elle s'élève au point de n'être plus que coupole et minaret et formant ainsi une silhouette sans pareille, que les Turcs nos ancêtres ont dessiné sur l'horizon comme les mouvements rythmiques d'un geste titanesque, se juxtaposaient dans mon imagination et formaient petit à petit les fresques différentes du missel destiné à orner les arcades, les voûtes et la coupole centrale du temple de notre idéal. Richesse éblouissante et variée des images auxquelles viendront s'ajouter tant d'autres.

J'admiraï les artisans d'un pareil édifice. Je me réjouissais de les avoir connus il y a un an en Grèce et aujourd'hui en Turquie. Que dois-je dire maintenant après tant d'orateurs applaudis, après tant de dignes hommes d'action et de parole, qui ont exposé toutes les idées avec une docte éloquence, sinon pour leur répéter que nous avons été heureux de les recevoir chez nous. Notre tâche était de leur rendre le travail facile et le séjour agréable. Aussi, dans l'intervalle des réunions les avons-nous promené à travers les paysages de la nature et à travers les couloirs de l'histoire. Eclairés par un soleil

exceptionnel, l'éclat des pierreries ensevelies dans l'ombre sereine du trésor, les miniatures ingénieuses et fines aux mille couleurs entourées des cadres dorés et des jardins aux fleurs impérissables des enluminures, les lustres gigantesques suspendus aux voûtes, des jets d'eau bruisant sur des marbres ciselés, les deux rives du Bosphore qui se mirent dans une même eau et qui s'admirent face à face comme si elles étaient les deux moitiés d'un même écho, les îles parfumées, s'érigeant en apparition éternelle au milieu de cette plaine liquide et contemplant de loin la ligne magique de la métropole, n'en paraissaient que plus beaux et plus suaves.

Toutes ces visions-là, nous les avons offertes non pas pour tirer orgueil d'un passé, d'ailleurs glorieux, mais pour vous donner une idée des traces de la culture et de l'esthétique turques qui forment la richesse morale d'une curiosité artistique et historique. Autrement, ce n'était plus qu'un cadre transformé en relique. Dans les couloirs enchevêtrés du vieux sérail vos yeux ont vainement cherché les odalisques aux tailles élancées, les ennuques, ces martyrs noirs d'une jalousie rouge ; au milieu des faïences toujours éclatantes de ce ravissant kiosque de Bagdad, vous n'avez pas rencontré le padichah au Kandjar, au piquet de rubis, au turban gigantesque paré d'aigrettes et de pierres précieuses. Devant la port du palais, le janissaire tenant en main sa hache ne vous a pas barré le chemin. Mais la femme turque vous l'avez vue danser dans la vaste salle de thé de l'Union, dans la vaste salle des anciennes cérémonies.

Et la jeunesse turque vous l'avez vue saluant votre arrivée à l'Université par le retentissement de ses clairons et de ses tambours et formant une colonnade vivante sur votre passage ; vous l'avez entendue parler à la suite du recteur qui a expliqué les raisons pour lesquelles on était probalkanique chez nous ; et ainsi vous avez constaté que l'idée que vous semez commence à prendre racine dans le cœur de la jeunesse turque et que par conséquent elle a de l'avenir. Telle est l'âme nouvelle qui vous est apparue dans le cadre séculaire.

Istanbul n'était qu'une page de cette feuille qu'est le turquisme dont l'autre, la plus vivante est Ankara. Et la conservation de ces reliques du passé et l'éducation de l'âme de la jeunesse en vue d'un nouvel essor provient toujours de ce même roc... Des rêves du passé sur les bords de la ville antique donnant sur la pleine mer ; et des rêves de l'avenir sur les confins de

cette ville qui s'érige jeune et pleine d'espoir sur les bords de cette pleine terre. Cette terre froncée comme les rides d'un front et aride en apparence, comme les nuits de recueillement, mais pleine de sève intérieure, devient de plus en plus la source d'où jaillit en un cri d'exaltation, au milieu de cette grande solitude et de cet isolement grandiose, la nouvelle idée démocratique. Cette ville qui dans ses jours de privation et dans ses demeures en pierres délabrées a conçu le projet de la sauvegarde de l'indépendance nationale, le lendemain de la réalisation de son idéal a senti la nécessité de dissiper les corruptions du passé. Elle a corrigé les lacunes des siècles. Elle a substitué la république à l'empire, elle a remplacé le fez par le chapeau, l'écriture ancienne par l'écriture nouvelle, le mysticisme par le laïcisme. Elle unifie l'enseignement, elle a élaboré le nouveau code civil.

Berceau du génie titanesque qui par ses la-beurs incommensurables a créé et fondé ce monde nouveau, cette ville est devenue sa demeure habituelle et partant la capitale de l'idéal turc moderne. C'est cette nouvelle forme que vous voyez tracée sur les horizons de ce haut plateau. Ses édifices sont simples, mais solides, chacun servant de palais au règne d'une idée maîtresse et bienfaisante.

Il n'était que juste de vous présenter aussi cette image de la réalité, ce graphique de l'énergie moderne qui diffère de l'autre image grandiose mais défunte. C'est le système politique suivi dans l'autre cité qui matériellement tenant en main les Balkans avait fatalement donné naissance à des antagonismes et à des séparatismes, car elle était le centre d'un Empire subissant le sort de ses prédécesseurs, mais c'est celle-ci qui tâche à présent de les rapprocher moralement dans une idée de fraternisation, car elle est le centre d'une patrie libre, laïque et populaire. Elle n'a que des rêves d'évolution et de perfectionnement pacifique. Le grand homme qui l'a choisie entre les autres comme point de départ à son idéal lui a donné une signification qu'aucune période de l'histoire n'a su lui assurer. Ankara, capitale des colonies de l'Empire romain, Ankara, province reculée de l'Empire Seltouchide et de l'Empire Ottoman, s'élève avec Moustapha Kémal au rang digne et humain de la République.

Mesdames, Messieurs,

Nous regrettons vivement que votre séjour parmi nous ne se prolonge pas davantage, mais en vous souhaitant un bon voyage et un succès entier dans la suite de vos travaux,

nous vous assurons que votre passage ici parmi nous sera inoubliable. L'écho des voix d'amitié qui retentissent dans ce temple des idées serviront à mûrir la sagesse et la philosophie d'un entente et d'une fraternité.

### Le discours de clôture du président Hassan bey

Le Président Hassan bey prononce le discours de clôture suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au moment de clore les débats de la II<sup>e</sup> Conférence Balkanique, je considère comme un très agréable devoir de faire ressentir les progrès qui ont été réalisés dans tous les domaines de notre activité, depuis la première réunion d'Athènes.

Le progrès le plus sensible a pu être surtout constaté dans la préparation et l'éducation des esprits sur la nécessité de cette union. J'estime qu'entre la première conférence et la seconde il s'est produit une certaine incubation, et que dans la lutte de la foi et du scepticisme à l'endroit de nos travaux, nous pouvons nettement déclarer aujourd'hui que la victoire de la première paraît d'ores et déjà s'affirmer. Il me paraît indéniable que le nombre de ceux qui doutent du succès final s'amoindrit de jour en jour. L'ascension de cette courbe sur le graphique moral de la Conférence a pour moi autant de signification, sinon plus, que d'autres résultats concrets que nous aurions pu atteindre et dont la non obtention est due, non pas au manque de bonne volonté réciproque, mais au maniement encore relativement inexpert de l'instrument que nous sommes encore sur le point de forger.

Aux expériences séculaires de l'histoire sont venues s'ajouter les dures épreuves de la crise mondiale, pour nous enseigner une fois de plus les avantages incalculables de l'union de peuples ayant des traditions et des intérêts communs. Les nations que nous représentons ont atteint une maturité de culture suffisante pour apprécier les immenses profits matériels et moraux qu'elles peuvent retirer de cet enseignement. C'est parce que nous avons tous cette conviction, Mesdames et Messieurs, que nous avons pu travailler nous-mêmes avec tant d'enthousiasme depuis un an et que nous sommes décidés à poursuivre courageusement notre tâche si glorieuse. La charge que vous m'avez confiée de diriger nos labeurs de cette année a été rendue facile

précisément par les dispositions de toutes les délégations convergeant vers la solution heureuse de difficultés, peu sérieuses à mon avis, qui peuvent exister dans la voie du rapprochement.

Je dois à ce propos rendre un hommage reconnaissant au crédit que vous avez bien voulu faire aux représentants de la Turquie du grand Moustafa Kémal, à leur esprit unanimement reconnu par Vous, d'entente et de conciliation, à leur tendance marquée pour les solutions les plus rapides et les plus concrètes. Cette capitale même, dans laquelle vous avez décidé de tenir la dernière réunion de notre deuxième conférence, constitue en elle-même un témoignage éclatant de ce que peut réaliser en très peu de temps la volonté des hommes dans le domaine positif de l'activité humaine. Ceux qui ont fait éclore du néant cette ville sont les mêmes ouvriers qui s'offrent à collaborer à l'érection du Grand Monument de la Paix et de l'Union Balkanique, que nous sommes décidés à édifier.

Je n'ai besoin de nul autre témoignage que de celui de mon admiration, Mesdames et Messieurs, pour savoir que les nobles ouvriers des cinq autres Etats Balkaniques ne le cèdent en rien aux nôtres. Je tiens donc à renouveler ici l'expression de ma gratitude profonde pour l'inappréciable collaboration que vous nous avez apportée.

Une grande et belle idée a pris son vol sur les Balkans, soutenue par le souffle enthousiaste des populations réunies dans un même espoir en un avenir meilleur.

Avant de lever la dernière séance de la conférence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames et Messieurs, d'adresser aux peuples, aux Gouvernements et à la presse balkaniques le message dont je vais vous donner lecture :

**Message aux Peuples,  
aux Gouvernements, et à la Presse  
Balkaniques.**

«Au moment de clore les travaux de leur deuxième Conférence, les représentants des six nations Balkaniques réunies à Ankara, sous égide du génial réformateur de l'Orient Gazi Ioustapha Kémal, reconnaissant une fois de plus la fraternité de cœur et d'esprit qui lie indissolublement les peuples des Balkans issus de traditions communes et conscients plus que jamais de la nécessité vitale d'unir leurs efforts vers un stade plus élevé de bonheur et de prospérité,

Déclarent solennellement constater, de réu-

nion en réunion, des progrès remarquables dans la voie d'un rapprochement moral et matériel dont dépendent leurs destinées ultérieures et qui, tout en respectant leur indépendance complète, et en rehaussant leur prestige mondial, les sauvegardera contre tout alea de conflagration future. Les représentants des Nations balkaniques saisissent cette occasion pour renouveler l'affirmation convaincue de leur profonde solidarité et de leur volonté indéfectible pour la réalisation d'un idéal dont l'humanité sera fière».

L'Assemblée vota à l'unanimité et avec applaudissements le message proposé par Hassan bey.

Le Président déclara close la deuxième Conférence balkanique.

**Les discours prononcés au déjeuner  
d'Ankara**

Au cours du déjeuner offert aux membres de la Conférence par M. le Ministre des Affaires étrangères et Madame Tevfik Ruchdi bey, le Dr Terfik Ruchdi bey a prononcé le discours suivant :

**Le discours du Ministre des Affaires  
étrangères.**

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole de devant un auditoire où se trouvent réunies de nombreuses personnalités distinguées, dont la plupart ont le privilège de diriger personnellement un mouvement d'opinion dans leurs pays. Vous êtes appelés à continuer ici la préparation d'une œuvre que vous vous êtes engagés à réaliser pleinement.

Il est vrai que vos travaux ne revêtent pas un caractère officiel, mais votre collaboration n'en est pas moins intense, ni moins efficace. Quand on envisage les qualités propres de chacun des vaillants peuples balkaniques, quand on songe à la merveilleuse activité que ceux-ci déploient séparément dans la voie du progrès et de la civilisation, pour conquérir la place qu'ils sont en droit d'occuper au sein de la collectivité internationale, on peut facilement imaginer ce qu'ils seraient à même de réaliser dans la partie sud orientale de l'Europe, si au lieu de se faire la concurrence, ils parvenaient à réunir leurs efforts.

Les épreuves les plus dures que les nations balkaniques ont eu à endurer tout à tour au cours

de leur histoire, n'ont pas réussi à fléchir leur volonté et à les décourager, bien au contraire c'est aux temps de crise, de sacrifices et de souffrances que se sont révélées de la façon la plus éclatante l'étonnante vitalité et les prodigieuses capacités de ces nations.

Mesdames et Messieurs, la noble tâche que vous vous êtes donnée consiste à préparer ces populations que rien ne devrait diviser, que leurs qualités et leurs moeurs similaires devraient au contraire rapprocher, à une vie de féconde collaboration en paix, pareille à celle que nous voyons, les pays de l'Europe septentrionale pratiquer actuellement. On doit donc applaudir à ces efforts non seulement en qualité de balkanique ou d'euro-péen, mais encore en tant qu'homme.

C'est pourquoi il est un agréable devoir pour moi de saluer ici respectueusement tous ceux, qui avec autant de conviction que de persévérance, s'emploient à la préparation de cet avenir dont je souhaite de tout cœur la réalisation prochaine.

Je lève mon verre en votre honneur et je bois au succès de vos efforts.

#### La réponse de M. Papanastasiou.

M. Papanastasiou a répondu en ces termes, au nom de toutes les délégations, au discours de Tevfik Ruchdi bey :

Monsieur le Ministre, mon cher Tevfik Ruchdi bey, Mesdames et Messieurs.

C'est avec une joie exceptionnelle que j'ai accepté de répondre au nom de toutes les délégations, à votre toast si aimable et si encourageant pour nos travaux.

Je n'ai pas oublié et je ne pourrai jamais oublier notre heureuse collaboration, il y a sept ans, lorsque vous présidiez la Commission Mixte pour l'Echange des Populations, où vous fîtes preuve de l'esprit le plus conciliant et des conceptions les plus larges, et que moi, dans les fonctions responsables que j'occupais alors, je faisais tout ce qui était en mon pouvoir pour vous faciliter la tâche et pour montrer l'importance exceptionnelle que le gouvernement hellénique attribuait à l'idée d'un rapprochement des peuples turc et grec et en général de tous les peuples balkaniques.

Il ne m'est pas facile d'oublier les vœux que nous échangeons alors, les désirs communs que nous nourrissions, et que nous évitions de répandre, parce qu'ils nous apparaissaient audacieux et plus près du rêve que de la réalité. Et pourtant, une partie de ces rêves, celle qui con-

cernait le rapprochement tuco-grec, a été brillamment réalisée. L'autre partie, nous travaillons tous ici pour la réaliser également.

Vous avez eu la bonté de suivre de près nos travaux, de témoigner pour eux le plus vif intérêt, ce qui nous a énormément aidé à avancer. Vous avez pu constater vous-même la bonne volonté, l'esprit conciliant qui anime tous les délégués. Les résolutions, auxquelles nous avons unanimement abouti, ne constituent certes pas une révolution, mais elles marquent incontestablement un pas en avant. Nous n'avons pas adopté le projet de pacte balkanique, auquel nous attribuons, comme de raison, une importance tout à fait exceptionnelle, mais nous sommes restés d'accord de confirmer une fois encore ses principes, de soumettre ce projet à un nouvel examen, plus circonstancié, de le compléter et de le voter à la prochaine conférence.

Nous n'avons pas levé toutes les difficultés que présente la question des minorités, mais nous l'avons envisagée avec plus de sang froid qu'auparavant et nous avons commencé d'étudier les moyens pratiques pour lever ces difficultés.

Nous avons voté les statuts de la Chambre de Commerce Interbalkanique et le projet de convention de l'Union Postale Balkanique, qui a été signée des délégués compétents et dont il est permis d'avoir la quasi certitude que bientôt il sera ratifié par les Gouvernements.

Nous avons étudié la question de notre collaboration économique, de la protection en commun des deux principaux produits agricoles de la Péninsule et nous pouvons espérer que nos conclusions seront bientôt appliquées. Nous avons également étudié le développement de nos communications, la suppression du visa des passeports, l'institution d'un Bureau commun de politique sociale, le projet définitif d'une convention de libre circulation, d'établissement et de travail des ressortissants balkaniques dans les Etats balkaniques, la création d'un Bureau pour la collaboration des services sanitaires et, enfin, nous sommes tombés d'accord d'entreprendre l'étude systématique pour l'unification du droit des Etats Balkaniques.

Dans toutes les questions qui nous ont occupés, nous voyons se manifester avec une parfaite évidence l'effort de créer des organismes interbalkaniques qui assurent la collaboration permanente aux peuples balkaniques et qui constituent la cellule de l'Union.

Tel est l'inventaire de nos travaux. Mais là n'est pas seulement le progrès que marque l'idée

du rapprochement des peuples que nous représentons. Depuis une semaine nous sommes tous, les membres de la Conférence, l'objet de manifestations d'une sincérité extraordinaire, d'un accueil et d'une hospitalité dont la magnificence égale la cordialité, et qui, joints à l'incomparable beauté naturelle du milieu et des œuvres d'art nous donnent l'impression d'être dans un monde fantastique, où domine le bonheur. Pour cette réception extraordinaire et pour cette organisation admirable de la Conférence, nous ne saurions trouver des mots suffisants pour en remercier son président, Hasan bey, dont la ténacité aux idées, l'esprit pratique, la perspicacité et la noblesse ont de beaucoup contribué au succès des travaux de la Conférence, aussi bien que tous ses collaborateurs et en particulier Ruchen Echref bey, le secrétaire général de la Conférence, l'éminent esthète et homme politique, qui a su tout prévoir, tout organiser d'une façon admirable pour faciliter notre tâche, qui de plus, nous a fait voir tout ce qu'il y avait de beau à Istanbul et Ankara, étant devenu la providence pour tous les membres de la Conférence.

Ces manifestations exceptionnelles témoignent de la bienveillance du peuple turc à l'égard de de notre but et de la ferme volonté du Gouvernement de la République Turque de travailler de toute son âme à la réalisation de ce but. Quand nous parlons du Gouvernement que vous représentez ici, Monsieur le Ministre, nous avons en vue un Gouvernement capable de très grandes œuvres. Sous la conduite d'un chef génial, du Président de la République Moustapha Kémal Pacha, qui joint à une volonté de fer l'idéalisme le plus progressiste, vous avez vraiment réussi à retourner le courant des siècles qui menaçait de ruiner le peuple turc. Vous avez sauvé votre Nation, vous l'avez refondu entièrement et vous, l'avez ainsi relevée. Les oppositions qui existaient entre nous ont été ainsi aplanies et votre étroite collaboration avec tous les peuples balkaniques en a été grandement facilitée. Je ne connais pas dans l'histoire d'autres exemples d'une métamorphose si salutaire et si radicale, intervenue dans un si court espace de temps.

Voilà donc ce qui nous inspire plus d'optimisme que nous n'en saurions avoir par les conclusions auxquelles la Conférence a abouti. Il ne faut pas compter pour peu de chose qu'un Gouvernement d'une si haute envolée soit inspiré de notre propre dessein.

Naguère encore les antagonismes entre les

peuples balkaniques étaient si aigus qu'on pouvait justement craindre que les Etats Balkaniques et leur civilisation subiraient le sort des anciennes démocraties helléniques, détruites par la violence de leurs rivalités désastreuses. Mais actuellement nous nous voyons sur le chemin qui conduit à l'union, sur le chemin du salut.

Cet événement est si considérable que je n'hésiterai pas à dire, en exagérant sans doute, que bénie soit même la crise économique qui nous oppresse, puisqu'elle nous pousse aussi dans cette voie.

Nous voyons déjà se dessiner à l'horizon l'Union Balkanique, c'est à dire un puissant organisme fédératif comprenant une population de 55 millions et s'étendant sur une superficie de près de deux millions de kilomètres carrés, des frontières de la Perse à l'Adriatique et des Carpates à la Crète. Si j'emploie le mot «puissant» ce n'est pas pour opposer cet organisme ou pour le comparer aux autres peuples. Nous n'avons d'hostilité pour personne, nous ne demandons rien à personne. Nous ne voulons qu'établir entre nous la Paix, qu'être maîtres chez nous. Notre mouvement vers l'union est semblable à celui des rivières qui tendent à s'unir en un grand fleuve, capable d'arroser et de féconder la terre. Nous voulons, comme dit le poète de l'hymne balkanique, élever au dessus des autels un seul autel et au dessus des patries une seule patrie commune.

Nous ne nous proposons pas de faire fusionner les entités ethniques, car elles constituent des richesses. L'ancien antagonisme des nationalités fera place à une émulation pour la conquête de la nature, pour l'amélioration du sort de l'humanité. Pareils aux jeunes athlètes qui luttent pour la victoire, sans haine, les peuples des Balkans rivaliseront toujours à qui créera des œuvres utiles et humanitaires.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés qu'il nous reste à surmonter. Mais notre volonté n'est pas disproportionnée à la tâche. Nous sommes décidés à faire tous les ans un pas en avant et nous sommes absolument persuadés qu'avec l'appui, désormais assuré, du peuple et du Gouvernement turcs, ces pas seront assez grands. Aussi leverai-je mon verre à la prospérité du peuple turc, à son grand chef, à son parlement et à son gouvernement et en particulier, à Vous, Monsieur le Ministre, pour qui nous gardons les sentiments de la plus haute estime et de notre plus grande sympathie, ainsi qu'à Madame Tevfik Ruchdi bey, qui a bien voulu orner ce banquet de sa gracieuse présence.

## UNE DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Conférence Balkanique s'est réuni dans le train qui ramenait ses membres d'Ankara à Istanbul.

Dans cette réunion, le 20 Janvier 1932 a été fixé comme date de la prochaine assemblée du Conseil. Quand à l'endroit où le Conseil devra se réunir, on décide que c'est le Président actuel de la Conférence qui prendra une décision à ce sujet. En outre, on décide que les 3 nouveaux comités qu'on formera selon les décisions de la Conférence seront convoqués en même temps que le Conseil, c'est-à-dire au mois de Janvier.

La 3<sup>ème</sup> Conférence Balkanique devra se réunir les premiers jours du mois d'Octobre 1932 de façon à pouvoir terminer ses travaux avant le 15 Octobre.

Le pays où se réunira la Conférence Balka-

nique n'aura pas l'obligation d'organiser chez lui la Semaine Balkanique.

Il est décidé que chaque groupe national devra communiquer à la Présidence les questions qu'il désire voir figurer à l'ordre du jour de la Conférence, trois mois avant la date de sa réunion, et qu'en outre on tâchera d'organiser une réunion du Conseil trois mois avant la Conférence.

Les délégués remercient encore une fois le groupe Turc pour la bonne organisation de la Conférence et l'accueil chaleureux qu'ils ont trouvé dans le pays.

### Le siège de la 3<sup>ème</sup> Conférence.

Nous apprenons que suivant une communication du groupe Roumain la prochaine (3<sup>ème</sup>) Conférence Balkanique se réunira à Bucarest.

## C. — RÉSOLUTIONS

### I. Commission Politique.

#### 1<sup>re</sup> résolution.

"La 2<sup>me</sup> Conférence Balkanique, considérant que pour préparer le terrain d'une coopération des plus intenses entre les nations balkaniques et pour assurer entre elles une ère de paix féconde et durable, il convient de faire disparaître les situations qui s'opposent à la détente morale entre les dites nations, par la conclusion d'un pacte basé sur les principes d'égalité et d'équité entre les nations balkaniques, en leur donnant des garanties complémentaires de sécurité dans le cadre des traités en vigueur :

1.—Répète le vœu voté par la 1<sup>re</sup> Conférence balkanique pour la conclusion d'un pacte de mise hors la loi de la guerre, d'arbitrage et d'assistance mutuelle.

2.—Charge le Conseil de soumettre à un Comité d'étude l'avant projet d'un pacte balkanique présenté par la délégation hellénique, ainsi que les propositions ayant trait aux moyens destinés à assurer l'exécution loyale des clauses des traités de paix, y compris celles se référant aux minorités, et d'envisager les remèdes à apporter aux situations susceptibles d'entraver le désarmement moral des nations balkaniques. Le Comité soumettra un rapport définitif à la prochaine conférence, qui sera communiqué aux groupes nationaux trois mois avant la réunion de cette conférence.,,

#### 2<sup>me</sup> résolution.

"La 2<sup>me</sup> Conférence balkanique, dans l'attente de l'élaboration du pacte balkanique :

1.—Constata la nécessité impérieuse que les gouvernements des nations balkaniques procèdent le plus tôt possible à la conclusion d'un pacte multilatéral d'arbitrage et d'amitié.

3.—Adopte le vœu exprimé par le Conseil de la Conférence pour l'établissement de rapports directs entre les groupes nationaux des parties intéressées, en vue de se mettre d'accord sur des questions mettant en danger les relations de bonne entente entre ces parties et de s'efforcer à faire respecter scrupuleusement toutes les obligations issues des traités en vigueur, y compris celles touchant la protection des minorités.,,

#### 3<sup>me</sup> résolution.

"La 2<sup>me</sup> Conférence Balkanique répète le vœu exprimé à l'unanimité lors de la 1<sup>re</sup> Conférence Balkanique, en vue de la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des Etats Balkaniques, et prie le gouvernement turc de bien vouloir apprécier favorablement la nécessité de prendre l'initiative d'une telle réunion.,,

#### 4<sup>me</sup> résolution.

"Le 2<sup>me</sup> Conférence Balkanique exprime le vœu ardent des nations balkaniques de voir aboutir la Conférence Générale du Désarme-

ment convoquée à Genève le 2 février 1932, sous les auspices de la Société des Nations, à une Convention Internationale consacrant une réduction des armements actuels et invite les groupes nationaux à faire tous leurs efforts en vue de déterminer dans leurs pays respectifs un courant favorable à la réussite de cette Conférence.,,

## II. Commission de rapprochement intellectuel.

### A. L'Institut de recherches historiques.

"Vu que la Délégation Yougoslave a émis le vœu, premièrement, qu'une intervention ait lieu auprès des institutions compétentes turques pour qu'elles facilitent l'accès des archives et des documents qui intéressent l'histoire des peuples des Balkans aux spécialistes de ces mêmes pays, délégués par des associations ou des corps scientifiques reconnus, et, deuxièmement, que la création d'un Institut commun de recherches historiques soit envisagée et étudiée,

Vu que l'Institut turec actuel de recherches historiques s'est toujours fait un véritable plaisir de faciliter toutes demandes de recherches scientifiques,

La Conférence adhère à cette idée avec satisfaction, sous réserve de consacrer les recherches en question aux documents déjà classifiés. Un règlement particulier sera élaboré ultérieurement à ce sujet.,,

### B. L'Unification du Droit.

#### 1. Résolution.

"La 2<sup>e</sup> Conférence Balkanique, dans la conviction que :

1) Une unification progressive du droit privé des pays balkaniques, dans le cadre du mouvement international vers l'unification du droit, serait d'une première utilité non seulement pour le rapprochement intellectuel et politique entre les peuples des Balkans mais aussi pour le développement des relations commerciales et autres entre les dits peuples,

2) Que cette unification est possible étant donné l'homogénéité de la construction économique et sociale des Balkans, la ressemblance de certaines parties de législations balkaniques actuelles et la communauté des sources de plusieurs matières du droit positif des pays balkaniques.

3) Que d'autre part, l'œuvre de l'unification balkanique du droit constitue une tâche de longue haleine, qui suppose non seulement la connaissance par les juristes de chaque pays intéressé

des droits positifs des autres pays mais aussi l'examen minutieux des points par lesquels cette unification doit commencer, à cause des ressemblances qui existent et des nécessités qu'impose la vie des peuples.

4) Qu'une telle œuvre ne pourrait être entreprise que par une conférence de spécialistes, qui ne pourrait se réunir qu'après une longue préparation par une commission interbalkanique de juristes qui procéderait à l'examen des droits positifs actuels et fixerait les points de commencement de l'unification.

5) Que pour cette même œuvre de connaissance mutuelle des droits respectifs des pays balkaniques serait indispensable l'échange de professeurs et de juristes entre les Universités et les Sociétés savantes des Balkans, ainsi que la création dans les diverses facultés de droit des chaires de droit Balkaniques comparé, décide 1) de créer une commission permanente interbalkanique de juristes à laquelle chaque groupe national nommera un, au moins, représentant, qui aura la mission de préparer la convocation d'une conférence de juristes. Cette commission se réunira au mois de mars 1932 à Bucarest où chaque représentant doit apporter un rapport détaillé sur les lignes générales du droit et de la jurisprudence de son pays, et fixera elle-même le programme de ses travaux et 2) d'émettre le vœu qu'un échange de professeurs et de juristes soit le plus tôt possible réalisé entre les universités et les sociétés savantes des Balkans :

#### 2. Vœu

La deuxième Conférence Balkanique ayant en vue qu'il est indispensable de conclure de suite des traités multilatéraux dans certains domaines où une coopération plus intense entre tous les Etats Balkaniques s'impose et notamment en matière d'extradition et d'assistance judiciaire, répète le vœu émis déjà dans la première conférence, que les gouvernements soient priés d'apprécier la nécessité de conclure un pacte interbalkanique en matière d'extradition et d'assistance judiciaire.

### C. Vœux et communications adressés par la Commission au Conseil et communiqués à l'Assemblée.

La Section Féminine roumaine offre :

1) Une Bourse pour une étudiante turque à l'Académie des hautes études commerciales de Bucarest;

2) 5 places gratuites (une par pays) dans une colonie de vacances à Carmen-Silva (Sur la Mer Noire);

3) L'hospitalité dans les instituts roumains à 50 fillettes de 14 à 18 ans qui viendraient en excursion à Bucarest.

La Section féminine roumaine offre encore, de la part des amies de Musées, un costume complet de paysane roumaine à celui des Musées d'un des pays balkaniques qui serait disposé à effectuer un échange.

La Section sus-mentionnée émet en outre le vœu :

1) qu'un concours interscolaire soit organisé dans chaque pays de l'Union balkanique et que les 6 lauréates obtiennent comme prix la possibilité d'un court séjour dans un des pays des Balkans ;

2) que les brochures d'information ou ouvrages sur nos pays rédigés en une langue internationale, nous soient signalés et que chaque Groupement National fasse les démarches voulues auprès des libraires afin que la circulation de ces ouvrages soit facilitée ;

3) que les membres de l'enseignement signalent à leurs Ministres respectifs, s'il y a lieu, les passages des livres scolaires qui seraient propres à porter atteinte à la bonne entente entre nos pays ;

4) que nos pays s'envoient réciproquement des traductions de morceaux choisis intéressant notre histoire ou notre littérature, afin d'être introduits, dans nos livres de lectures scolaires ;

5) que des échanges de plaques de gramophone soient effectués entre les écoles par l'intermédiaire des groupes pour l'Union Balkanique, afin de faire connaître nos chants nationaux à nos enfants.

L'Union des Dames Turques fait les propositions suivantes :

« Estimant que la femme est un facteur important dans la réalisation de la paix et de l'entente, nous croyons, d'après nos expériences de femmes et de mères, que deux résolutions déjà acceptées, mais auxquelles il faudrait donner plus d'ampleur, seraient efficaces pour le rapprochement intellectuel entre les peuples balkaniques :

1) Le rapprochement par la voie de l'éducation :

2) Le rapprochement par une collaboration continue et régulière entre les associations féminines ».

Pour le rapprochement par la voie de l'éducation, la Commission propose, à part les résolutions déjà acceptées :

a) La fondation d'un Musée d'enfants où l'on exposerait des poupées en costume national, des jouets, des légendes illustrées, des peintures et des dessins d'enfants de tous les pays balkaniques et dont le but serait d'enseigner aux enfants, dès leur bas âge, que nous sommes tous frères et sœurs et que nous devons contribuer au bien être de l'humanité.

b) Des échanges de lettres et de cadeaux entre les élèves des écoles balkaniques, ce qui serait le moyen le plus sûr, le plus spontané, de fonder une amitié durable et ce qui en outre ne tarderait pas à éveiller l'intérêt et la sympathie des parents.

c) La fondation dans chacun des pays balkaniques d'une bibliothèque internationale qui contiendrait :

1) Des livres de paix, d'entente et d'union ;

2) Des livres de voyages donnant un aperçu vrai et instructif des pays dont il est question ;

3) Des livres traitant de l'industrie, du commerce, de la vie sociale des différents pays, mais surtout de ceux des Balkans.

d) Des projections régulières de films balkaniques qui enseigneraient aux enfants, d'une manière pratique, la vie publique et privée des pays voisins et les tiendraient de la façon la plus récréative au courant de ce qui se passe.

e) La désignation des femmes comme membres réguliers dans chacune des Commissions de l'Union Balkanique et qui représenteraient des associations féminines de tous les pays participant à l'Union.

f) La formation d'une commission spéciale d'éducation composée surtout de femmes spécialisées en la matière.

g) La fondation de cercles d'études au sein des associations féminines, cercles dirigés par les hommes et dont le but serait de familiariser les femmes et quiconque se serait jusqu'aujourd'hui tenu éloigné de la politique avec les problèmes importants du jour, ceux en particulier qui intéresseraient spécialement les peuples balkaniques.

La Délégation roumaine émet le vœu :

1) Que Chaque Groupement National utilise pour nos buts l'activité des associations internationales qui ne portent aucun caractère religieux et qui ont déjà des sections nationales parfaitement organisées dans chacun ou dans la plupart des pays balkaniques, comme par exemple l'Association Internationale des Boy-Souts pour l'éducation physique et morale de la jeunesse, le P. E. N. Club pour les relations entre les écrivains et le problème des traductions d'œuvres

littéraires, ou l'ordre international des «Bons Templiers» pour le combat contre les maladies sociales.

2) Que tous les pays Balkaniques qui possèdent un poste propre d'émission radiophonique mettent plus amplement que jusqu'à présent ce moyen moderne de communications d'idées au service du rapprochement des peuples balkaniques, tant par des communications et conférences des nationaux ou de personnages balkaniques émérites de passage, que par de la musique de tous les pays de la future union. La délégation roumaine croit devoir souligner, comme exemple de la possibilité et de l'efficacité d'une telle démarche, l'activité déployée dans ce sens par le post radiophonique de Bucarest.

Comme suite à une proposition de la délégation bulgare on est tombé d'accord sur la nécessité d'intervenir auprès des autorités compétentes pour la libre circulation dans tous les pays balkaniques de leurs ouvrages de littérature, de sciences et d'arts qui n'auraient aucune tendance politique.

En tenant compte que parmi les morts tombés à la dernière guerre il y a eu beaucoup d'intellectuels de tous les pays balkaniques, la Commission adopte et fait sien le vœu de la délégation bulgare que des démarches soient faites pour l'érection de monuments dans chacun de ces pays où on ne l'a pas fait encore, à la mémoire des morts des autres nations.

Monsieur Yosip Slovenski, compositeur Yougoslave, afin d'éveiller l'intérêt de la jeunesse balkanique en faveur de la musique de nos pays, propose l'organisation, tous les ans, de concerts interbalkaniques. Il recommande en même temps que les musiciens des Balkans se donnent la main pour s'entraider et pour se faire connaître mieux les uns les autres.

L'union des professeurs turcs propose aussi ce qui suit :

1) Au lieu de limiter à la semaine balkanique des facilités de visa, de douane et les réductions de prix sur les voies de communications etc. les étendre également aux périodes des vacances scolaires, de façon à encourager ainsi les voyages d'études et les excursions pédagogiques des groupes d'instituteurs et des autres membres de l'enseignement représentant l'union ci-dessus mentionné :

2) L'échange régulier de toutes publications

pédagogiques et professionnelles faites par les associations des professeurs balkaniques.

3) Accorder toutes les facilités aux représentants des associations des professeurs qui viendraient faire des études de toutes sortes au cours de l'année scolaire dans l'un quelconque des pays balkaniques.

4) Formation au sein de chaque association des professeurs d'un foyer spécial chargé de la mission de répandre constamment l'idée de la paix générale et celle de la solidarité interbalkanique.

La Commission, prenant acte avec enthousiasme de la proposition faite par l'association hellénique des anciens combattants, exprime le vœu que les anciens combattants de tous les pays balkaniques forment une association interbalkanique, en vue de prêter son concours au mouvement en faveur de notre union totale.

Enfin, la Commission, qui a pris en parfaite considération la nécessité impérieuse de systématiser et de coordonner l'ensemble de l'activité à déployer pour la réalisation des vœux et recommandations susmentionnés, fait sienne la proposition faite en l'occurrence par Monsieur Per. Papadopoulo, réitère devant la conférence le vœu de la création d'un institut interbalkanique de coopération intellectuelle et fait appel à tous les groupes nationaux de la conférence d'exercer toute leur influence en vue de la fondation au plus tôt possible du dit institut.

### III. Commission Economique.

#### A. Sur la protection des Céréales.

Considérant la crise des céréales qui intéresse aussi bien les pays exportateurs qu'importateurs des Balkans, et vu l'énorme importance de ces produits pour les grandes masses des populations rurales ainsi que pour la vie économique et sociale des pays balkaniques, la deuxième Conférence, dans le désir de soulager cette crise agricole, recommande les points suivants :

1) Création d'Offices nationaux pour le commerce des céréales et d'une union interbalkanique de ces Offices, avec, auprès d'elle, une bourse spéciale des céréales.

2) Faciliter par tous les moyens appropriés la consommation des céréales d'origine des pays balkaniques.

3) Développement de l'organisation des producteurs de chaque pays en coopératives de vente et création de groupements coopératifs nationaux, réunis à leur tour dans une Union coopérative interbalkanique.

4) Création au sein de la Conférence Balkanique d'une sous-Commission spéciale pour le développement de l'organisation coopérative agricole.

5) Création d'un «Comité permanent des échanges commerciaux interbalkaniques», en vue d'étudier le commerce spécial d'exportation et d'importation aussi bien des céréales que des autres produits des Etats Balkaniques entre eux, d'élaborer les combinaisons spéciales qui faciliteront au plus large degré possible les échanges de produits entre les Etats Balkaniques et de préparer un projet de convention pour l'assimilation des formules douanières et la création d'une union douanière partielle».

### B. Sur la protection des tabacs d'Orient

«La Commission Economique, après avoir longuement étudié la situation des tabacs d'Orient, qui subissent une crise des plus aiguës, et discuté sur les rapports présentés à ce sujet par les différentes Délégations, décide de présenter à la Séance Plénière de la Conférence les propositions suivantes :

1) Création par les Gouvernements intéressés d'un Office interbalkanique pour la protection des tabacs d'Orient, dont la mission sera :

- a) De coordonner et d'adapter la production au niveau des besoins mondiaux ;
- b) De faire la propagande nécessaire pour maintenir la bonne renommée des Tabacs d'Orient et lutter contre la concurrence ;
- c) De s'assurer de nouveaux débouchés ;
- d) De chercher enfin l'amélioration des différentes qualités de tabacs Orient.

2) Création d'Offices Nationaux dans les pays participant afin de coopérer avec l'Office Interbalkanique».

### C. Sur la Chambre de Commerce Interbalkanique.

La Commission a adopté les modifications suivantes sur le texte publié (1) d'un projet de statuts d'une Chambre de Commerce Interbalkanique :

Résolutions adoptées pendant le vote des statuts de la Chambre Industrielle Interbalkanique:

**Article I.** Tel qu'il est dans le projet hellénique.

**Article II.** Tel qu'il est dans le projet hellénique avec adjonction au paragraphe 5 des coopératives à côté des sociétés anonymes comme pouvant être membres individuels de la Chambre.

1) Ce texte a été publié dans le cahier No 12 (Septembre 1931 de notre revue.

**Article III.** On a adopté la proposition turque fixant la composition du Conseil à 24 membres à raison de 4 par pays affilié.

Les paragraphes 2 et 3 sont supprimés. Le paragraphe 5 fixe la durée du mandat à 3 ans. Le reste de l'article 3 reste comme dans le projet hellénique.

**Article IV.** Comité Exécutif. La rédaction turque qui modifiait la rédaction grecque est adoptée. Le Comité Exécutif comprend 6 membres à raison de 1 par pays affilié à la C.C.I.I.

Ces membres seront élus par le Conseil ; ils devront être membres du Conseil et leur mandat durera autant que le mandat du Conseil, soit trois ans,

Le paragraphe 2 sera modifié de la façon suivante :

Le Comité Exécutif sera en même temps le Bureau de la Chambre. Il sera ainsi constitué :

- a) 1 Président,
- b) 2 Vice-Présidents,
- c) 1 Secrétaire-Général,
- d) 1 Conseiller Légiste,
- e) 1 Trésorier.

Le paragraphe 4 prendra la forme suivante : Le quorum du Comité Exécutif sera obtenu par la présence de 4 membres.

**Article V.** Il est adoptée comme il est proposé dans le projet hellénique avec les 2 modifications suivantes proposées par la Délégation Turque: Après le paragraphe 4 est ajouté le paragraphe 5 ainsi libellé :

«Dans le cas où le quorum précisé au paragraphe précédent ne pourra être atteint lors de la première réunion, le Congrès se réunira 8 jours après, quel que soit le nombre de participants.»

Le paragraphe 8 sera supprimé et remplacé par un autre ainsi rédigé, à ajouter à la fin de l'article 1 : «Toute question d'ordre polique est complètement exclue des délibérations des différents organes de la C.C.I.I.»

Tout le reste des statuts est adopté comme il est proposé par le projet grec. Le siège de la Chambre est fixé à Istanbul. La cotisation est fixée à 5.000 francs or par pays. Enfin, on a adopté sur les propositions turques l'adjonction des 2 dispositions suivantes :

A. Jusq'à la formation de son Comité National chaque groupe pour la Conférence Balkanique aura le droit de faire remplir le rôle incombant à ce comité à un organe par lui désigné.

B. La Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique se tiendra en liaison permanente avec les différents groupes nationaux de

l'Union Balkanique et présentera un rapport détaillé sur son activité à chaque Conférence de l'Union.

C. Des sections locales de la C. C. I. I. pourront être créées dans les centres commerciaux et industriels les plus importants où sont établis des commerçants et industriels de plus d'une nationalité balkanique.

**D. Vœux adressés par  
la Commission au Conseil et communiqués  
à l'Assemblée Plénière.**

1) La Commission recommande au Conseil de la Conférence le vœu que, de même que la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique, soit créé aussi, et le plus tôt possible, une Chambre d'agriculture interbalkanique, groupant surtout les Chambres d'agriculture et les organisations coopératives agricoles des pays balkaniques, en vue de coordonner et d'unifier leurs efforts en faveur de l'agriculture des Balkans.

2) La commission recommande aussi au Conseil la proposition faite par la délégation roumaine de charger l'Institut des recherches agronomiques de Bucarest de faire les travaux préliminaires de secrétariat, en vue d'une première réunion des spécialistes des pays participants à la Conférence, au sujet de la standardisation des produits agricoles, dans le but commun des intérêts réciproques d'importation et d'exportation.

L'Institut de recherches agronomiques sera aussi chargé de faire une section annexe de la réunion précitée, qui s'occupera des travaux concernant l'importation et l'exportation du bétail et des produits animaux, toujours en collaboration avec l'Institut National Zootechnique de Bucarest.

3) La Commission recommande aussi au Conseil la proposition de la délégation roumaine de charger la section coopérative de l'Institut Social de Bucarest des travaux préliminaires de secrétariat pour la réunion des spécialistes de la coopération jusqu'à la prochaine conférence.

La Commission économique émet le vœu que le Conseil de la Conférence envisage comme une question capitale la collaboration des Etablissements financiers des pays balkaniques et que soit mise à l'ordre du jour de la prochaine conférence la discussion de cette question.

**IV. Commission des Communications**

**A. Chemins de fer et Ponts**

En ce qui concerne le rapprochement ferroviaire et la construction de ponts pour la liaison directe et rapide entre les capitales balkaniques,

il est indispensable de faire convoquer dans le premier trimestre de 1932 une commission spéciale réunissant les représentants autorisés de toutes les Administrations de chemins de fer balkaniques intéressées, avec l'assistance des représentants de la Fédération Balkanique de Tourisme, pour étudier au double point de vue économique et touristique, les possibilités de prompt réalisation des vœux précédemment exprimés à ce sujet, analysés et confirmés par les rapports subséquents soumis à cette Conférence. Cette Commission se prononcera sur le caractère de périodicité ou de permanence de l'organisme ainsi créé.

**B. Convention postale**

**Article I.** Les pays entre lesquels est conclue la présente Convention forment, sous la dénomination «d'Union Postale Interbalkanique» un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances. L'Union Postale Interbalkanique a également pour objet d'envisager l'organisation et le perfectionnement des divers services postaux interbalkaniques, tels que notamment des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, des petits paquets, des colis postaux, des valeurs à recouvrer, des abonnements aux journaux et écrits périodiques et de la Caisse d'épargne.

Toutes les questions non contraires aux clauses de la présente Convention sont réglées par la Convention Postale Universelle, son règlement d'exécution et ses protocoles finals.

**Article II.** Les pays contractants adoptent pour les correspondances échangées dans leurs relations réciproques les taxes postales suivantes:

<i>Lettres :</i>	fr. or
Jusqu'à 20 grammes . . . . .	0,20
Au delà, par 20 grammes . . . . .	0,12
<i>Cartes postales :</i>	
Simple . . . . .	0,12
Avec réponse payée . . . . .	0,24
Papiers d'affaires, par 50 grammes . . . . .	0,03
Minimum de taxe . . . . .	0,15
Imprimés, par 50 grammes . . . . .	0,03
Echantillons, par 50 grammes . . . . .	0,03
Minimum de taxe . . . . .	0,06
Journaux et écrits périodiques expédiés directement par les éditeurs ou leurs mandataires par 50 grammes . . . . .	0,02
Livres et papiers de musique, par 50 grammes . . . . .	0,02
Droit de recommandation . . . . .	0,20
Avis de réception . . . . .	0,20

Les Administrations respectives fixent les équivalents des taxes ci-dessus suivant leur convenance monétaire, sans toutefois dépasser une marge de 10 pour cent en plus ou en moins.

**Article III.** Les parties contractantes sont d'accord pour émettre et utiliser en permanence, dans leurs relations postales, un timbre-poste représentant la taxe d'une lettre simple ordinaire et portant l'inscription en français « Union Postale Interbalkanique ».

**Article IV.** Les Administrations des Pays contractants prendront les mesures nécessaires, d'accord avec les Administrations ferroviaires respectives pour la circulation prochaine et directe de wagons poste entre leurs pays.

Cette disposition reste facultative pour les pays intéressés.

En outre, la Conférence est d'accord d'émettre les vœux suivants :

#### Vœux.

1) La Conférence exprime le vœu que les Administrations respectives étudient la question de savoir si l'on pourrait arriver à une entente ultérieure pour la gratuité du transit des correspondances échangées entre leurs pays.

2) L'Union Postale Interbalkanique verrait avec plaisir l'établissement prochain d'une liaison téléphonique entre la Bulgarie et la Yougoslavie.

En ce qui concerne les questions télégraphiques et téléphoniques, les modifications à apporter au régime actuel de ce service devront être ajournées à la prochaine Conférence ou être traitées séparément entre les Administrations intéressées.

#### C. Communications aériennes.

Le problème des communications aériennes n'ayant pu être discuté à fond, faute d'un nombre suffisant de spécialistes au sein de toutes les Délégations, il est jugé préférable de recommander la réunion des représentants attitrés des départements, administrations et compagnies intéressés dans l'aviation balkanique, à l'occasion de la prochaine Exposition aéronautique d'Athènes — mars 1932 — Congrès spécial qui se prononcerait sur la périodicité des réunions et soumettrait à la plus prochaine Conférence Balkanique ses résolutions pratiques et circonstanciées en vue du développement et de l'amélioration des services aéronautiques civils dans les Balkans et de leurs rapports mutuels.

#### D. Vœux adressés par la commission au Conseil et communiqués à l'Assemblée Plénière.

La Commission des Communications n'ayant pu faire aboutir à cette Conférence plusieurs des questions essentielles confiées à son examen, en

l'absence de délégués spécialistes ou d'experts particuliers dans chacune des Délégations, demande que l'Assemblée plénière veuille bien décider qu'aux prochaines sessions de la Conférence chacune des Délégations nationales contiennent au moins un spécialiste ou un expert pour chaque objet de l'ordre du jour de la Commission.

En outre, la Commission ayant eu à examiner, par interférence, les questions fort importantes et essentielles à son avis des communications maritimes et routières, ainsi que les résolutions du deuxième Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme, constituée conformément aux décisions de la précédente Conférence d'Athènes, émet les vœux ci-après :

a) qu'un Comité spécial soit institué avec la participation des Sociétés de Navigation maritime et fluviale, de ports et de zones franches balkaniques, pour étudier jusqu'à la prochaine Conférence les propositions de la Commission ad hoc de la Conférence d'Athènes, et leur donner totalement ou partiellement un caractère d'application graduelle et pratique.

b) que, prenant en considération l'importance primordiale des routes dans l'économie balkanique, les gouvernements intéressés veuillent bien donner dans leur programme routier respectif la priorité à la construction des grandes routes d'intérêt balkanique, autant que possible à leur uniformité, à leur raccordement et à leur entretien permanent.

c) que la Conférence adopte et fasse siennes les résolutions ci-jointes de la Fédération balkanique de Tourisme fonctionnant sous son égide; aide par tous ses moyens à leur prompt réalisation dans l'intérêt social, politique, économique et intellectuel de toutes les nations des Balkans; contribue dans ce but aux dépenses de propagande de ladite Fédération et invite celle-ci à prêter son concours au point de vue touristique aux travaux et aux études de toutes les Commissions spéciales ressortissant au contrôle de la Commission des Communications, ou dont la création est préconisée par celle-ci.

#### E. Résolutions du Deuxième Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme.

Le Deuxième Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme, réuni sous l'égide de la Deuxième Conférence Balkanique, après avoir entendu l'exposé de son Président et Rapporteur Réchid Savfet bey, au sujet de l'activité du Bureau permanent de la Fédération, depuis le Ier congrès,

Prend acte de l'adhésion de la Fédération à l'Alliance Internationale de Tourisme, au Congrès de Prague; de la désignation des albanais, grec, turc et yougoslave au Comité Permanent.

Du paiement des cotisations des Groupements Nationaux de ces pays; des démarches entreprises et des accords passés par Réchid Savfet bey à Paris, à Budapest, à Rome et à Belgrade pour l'extension de la propagande du Tourisme Balkanique, et le charge de continuer son action dans la même voie.

Renouvelle celles des résolutions de la précédente Conférence qui ne sont pas encore entrées dans la voie des réalisations, à savoir :

a) l'établissement d'un itinéraire de voyages combinés dans les Balkans,

b) d'un prix forfaitaire à déterminer par les Administrations de transport et les Agences de voyage,

c) la réduction maxima à accorder d'une manière uniforme aux groupes de 5 touristes au minimum, par les Compagnies de chemins de fer et de navigation,

d) la simplification des formalités de passeport et la gratuité des visas entre ressortissants balkaniques,

e) l'échange des étudiants entre pays balkaniques et l'octroi d'une bourse nationale de voyage par chaque groupement,

f) la gratuité du parcours aux délégués congressistes sur les chemins de fer respectifs, pour les voyages afférents au Congrès,

g) l'obtention de leurs gouvernements respectifs de la franchise douanière pour le matériel touristique — affiches, plaques, insignes, prospectus et autres,

h) la création de services de navigation balkaniques mixtes desservant les côtes de l'Adriatique, de l'Égée et de la Mer Noire,

i) l'assimilation du tarif postal interbalkanique au tarif intérieur de chaque pays et de l'exonération des envois de matériel touristique.

Adresse ses remerciements à l'Assemblée Générale de la Conférence pour avoir bien voulu adopter ces résolutions et pris sur elle d'en poursuivre l'application;

et, après délibération.

Vote les vœux ci-après qu'il soumet également à l'examen de la Commission des Communications et à l'approbation de la Deuxième Conférence Balkanique :

1) Le deuxième Congrès de la Fédération Balkanique de Tourisme estime qu'il est indispensable que les Groupes Nationaux de la Conférence et de la Fédération poursuivent énergi-

quement, chacun dans son pays, au sein de son Parlement et dans sa presse, la réalisation du minimum des routes indispensables pour assurer le trafic international et les randonnées automobiles étrangères dans les Balkans; ces tracés de Budapest vers Stamboul et Athènes, par Belgrade et par Bucarest, devront être déterminés le plus tôt possible et signalés au Comité Permanent de la Fédération, dans un délai de 6 mois au maximum. Le Comité sera en contact avec les Instituts de Route internationaux, pour le côté technique et les conditions de construction de ce réseau et attirera l'attention des gouvernements respectifs sur la nécessité de l'uniformité dans la construction la plus rapide possible et l'entretien de ces routes dites d'intérêt interbalkanique.

2) La 2ème Congrès de la Fédération Balkanique estime que, concurremment avec la réalisation du vœu ci-dessus, il y a lieu de poursuivre celle de l'adoption d'un système uniforme de signalisation des routes qui sera appliqué en même temps et d'un commun accord dans tous les Balkans par les Groupes Nationaux de la Fédération, d'après un plan de collaboration à convenir avec certaines firmes européennes ou américaines intéressées.

3) Le Congrès décide également de créer d'ores et déjà aux frontières respectives des bureaux d'informations touristiques ressortissant à la Fédération et chargés de renseigner les touristes et les automobilistes sur les conditions de la circulation et de la route dans les pays respectifs.

4) Le Congrès attache une importance toute spéciale à la fixation d'un programme commun pour faciliter les visites respectives des groupes d'étudiants, de boy-scouts, d'alpinistes et de piétons balkaniques et attire la plus sérieuse attention de la Conférence sur ce programme destiné à concrétiser de la manière la plus intense l'œuvre du rapprochement et de l'entente balkanique, par le concours de la jeunesse ardente.

5. Le Congrès propose et décide la préparation et la publication dans le plus court délai de guides balkaniques combinés, dans les six langues des Balkans et en même temps en langues étrangères, et sollicite à ce sujet le concours moral et pécuniaire de la Conférence.

6 La Fédération Balkanique de Tourisme adopte toutes les résolutions de la Commission des Communications et dans un but de coordination des travaux et d'utilité mutuelle, sollicite d'être représentée au sein des Commissions de spécialistes, de techniciens, dont la formation est décidée par la Conférence pour étudier les questions de raccordement et d'amélioration de

l'exploitation des voies routières, ferrées, maritimes, aériennes et radiophoniques.

### V. Commission d'Hygiène et de Politique Sociale

#### 1) Liberté de circulation et de travail

A. La Conférence émet le vœu que le visa obligatoire de passeport soit aboli pour les ressortissants des pays balkaniques.

B. La Conférence, ayant en vue la résolution sur la politique sociale de la Ière Conférence, confirme le principe de l'unification de la législation sociale dans les pays balkaniques, qui devra garantir la liberté de travail et d'association.

#### Vœux

A. La Conférence invite le Conseil à créer un Comité spécial ayant pour mission d'étudier un projet de statuts interbalkaniques qui sera soumis à la prochaine Conférence.

B. La Conférence émet le vœu pour la création d'un Office interbalkanique de Travail et recommande que l'élaboration des Statuts de cet organisme soit confiée au comité prévu ci-dessus.

#### 2) Collaboration Sanitaire.

La Conférence décide :

1) La formation d'un Bureau Balkanique d'Informations Sanitaires;

2) La formation d'un Bulletin Balkanique d'Informations Sanitaires, publié par les soins du dit Bureau et en français;

La composition du Bureau d'Informations peut être envisagée de la manière suivante : chaque pays balkanique pourrait y déléguer un ou deux

membres lesquels n'auraient pas besoin d'y siéger d'une façon permanente et se contenteraient de venir aux réunions à dates fixes;

Le Bureau pourrait avoir son siège à Istanbul.

Il est nécessaire de constituer une Commission d'Etudes, où des spécialistes seraient chargés de préparer le projet d'organisation. Cette même Commission d'Etudes s'occuperait en outre de résoudre les questions concernant le Service Sanitaire des frontières, sur lesquelles un entente utile serait réalisable; elle prendra aussi en considération les rapports présentés par les différentes Délégations.

#### 3) Nationalité de la femme mariée.

#### Vœu.

La deuxième Conférence Balkanique émet le vœu que la femme mariée garde sa nationalité. Elle jouit de la liberté de changer sa nationalité au même pied d'égalité que l'homme.

#### 4) Vœux adressés par la Commission au Conseil et communiqués à l'Assemblée Plénière.

Les membres de la Commission d'Hygiène de politique sociale de la Deuxième Conférence Balkanique, réunis le 25 Octobre, décident après un échange de vues, de présenter pour être étudiés et mis à l'ordre du jour de la prochaine Conférence de 1932 les sujets suivants :

1) La Charte de l'enfant; la législation comparée de protection de l'enfance, dans le but d'intensifier cette protection dans les Balkans.

2) La question de la prostitution afin de protéger la femme contre la traite.

La Commission adopte ces vœux pour être présentés à l'Assemblée.

## RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA XXVII<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

(Bucarest, 1-- octobre 1931)

### I. Protection de la mère et de l'enfant

#### A.

*Protection de la mère et de son enfant avant pendant et après l'accouchement, y compris la première année du nouveau-né.*

L'Union interparlementaire, convaincue qu'il est indispensable dans l'intérêt des nations et de l'humanité, d'organiser les sociétés humaines en vue d'assurer un développement normal de l'individu,

Considérant que la guerre mondiale a fauché des millions de vies humaines et causé les plus graves préjudices physiques et moraux,

Considérant, d'autre part, que l'emploi de plus en plus grand de la femme dans l'industrie et le commerce peut devenir un danger pour les nouvelles générations,

Recommande aux Groupes, dans l'intérêt des mères et des enfants, les mesures suivantes :

1) Activer la ratification de la Convention de Washington de 1919 concernant l'emploi des femmes dans l'industrie et le commerce, avant et après l'accouchement, et faire tous les efforts pour que les règles de cette Convention soient incorporées dans la législation de tous les pays;

2) Prendre les mesures nécessaires pour assurer aux femmes salariées, employées dans les

travaux agricoles, une protection identique, conformément aux vœux adoptés par la IIIe Conférence du Travail, en octobre 1921;

3) S'efforcer d'assurer aux femmes salariées employées dans les travaux domestiques une protection semblable s'inspirant également des règles de la Convention de Washington, mentionnées au point 1<sup>o</sup>, tout en tenant compte du caractère spécial de leurs travaux;

4) Recommander la création d'institutions destinées à protéger la santé de la mère et de l'enfant.

Dans cet ordre d'idées, l'Union interparlementaire recommande tout particulièrement :

a) La création d'établissements permettant aux femmes d'accoucher dans des conditions hygiéniques convenables, soit dans des institutions les recevant au moment de l'accouchement, soit dans des maisons maternelles ou familiales, leur permettant d'y passer la dernière période de leur grossesse et les premiers mois suivant l'accouchement, en compagnie de leur enfant;

b) La création d'institutions publiques, telles que consultations prénatales, de nourrissons, etc., destinées à fournir aux femmes enceintes et aux mères les renseignements hygiéniques, sociaux et légaux que leur situation comporte.

c) Le développement du système des allocations familiales et des services sociaux en faveur des familles nombreuses.

## B.

*Situation et protection, dans les différents pays, de l'enfant illégitime et de l'enfance abandonnée.*

### I.

Considérant que, pour le développement normal et la santé de l'enfant, l'obligation alimentaire constitue une condition indispensable;

Considérant que des enfants habitant un pays différent de celui de leur père ou de leurs parents éprouvent souvent des difficultés à bénéficier de cette obligation alimentaire par le fait que le droit international privé prescrit fréquemment l'application de la loi étrangère;

La XXVII Conférence interparlementaire exprime le vœu :

Que les arrêts judiciaires concernant l'obligation alimentaire deviennent exécutoires dans tous les pays sous une forme simplifiée, conformément aux stipulations de l'accord du 21 juin 1923 (B. G. Bl. 138, 1924), conclu entre l'Allemagne et l'Autriche et à celles des accords entre certains cantons de la Confédération helvétique.

## II.

La XXVII Conférence interparlementaire exprime le vœu que le statut juridique des *personnes sans nationalité* et tout spécialement celui de la condition juridique de l'enfant sans nationalité soit réglé au plus tôt par une convention internationale.

### II. Travail salarié des femmes.

La Conférence,

Considérant la nécessité de poursuivre des études approfondies au sujet des conditions actuelles du travail des femmes, afin d'obtenir une action internationale prompte et efficace susceptible d'améliorer ces conditions,

Considérant d'autre part que ces études ne pourront être poursuivies sans le concours des personnalités ayant l'expérience des conditions prévalant dans les principaux types du travail salarié des femmes,

Prie la Commission pour l'étude des questions sociales et humanitaires d'étudier, dans sa prochaine réunion, la création d'un organisme capable d'étudier, de discuter et de résoudre les questions concernant ce travail.

Cette tâche devrait être confiée à une commission consultative à créer auprès du Bureau international du Travail et avec la participation des femmes.

### V. Questions Agricoles.

#### I.

La XXVIIe Conférence Interparlementaire.

Considérant que la cause principale de la crise agricole doit être recherchée d'une part dans la surproduction, d'autre part dans la capacité d'absorption des marchés, émet le vœu :

a) que les Etats, sur la base d'ententes internationales, ou les groupements professionnels agricoles, recherchent les moyens susceptibles de réaliser la limitation de productions surabondantes;

b) que le système des primes à l'exportation et des régimes de faveur, quelle que soit la forme de ceux-ci, système qui influe d'un façon artificielle sur les marchés, soit aboli par tous les Etats;

c) que soit créée l'organisation du stockage de surplus temporaires de la production, dans les cas où le stockage est possible, cela afin d'éviter que quelques Etats prennent des mesures ayant pour conséquence une exportation déloyale de leurs excédents;

d) que les Etats cherchent par des accords internationaux à lutter contre toute concurrence

déloyale favorisée soit par l'emploi, d'une main-d'œuvre obtenue par des moyens anormaux et des restrictions obligatoires de la consommation intérieure, soit par tout autre procédé permettant l'exportation à des prix artificiels.

2.

Pour favoriser l'avènement d'un régime meilleur des échanges des produits agricoles, la Conférence préconise, en outre, la conclusion d'ententes internationales ayant, entre autres, pour objet :

a) de prévenir l'abus des prohibitions sanitaires et d'assurer l'exécution des clauses des traités limitant ces prohibitions;

b) de réprimer les fraudes lors de la vente des produits agricoles et d'assurer le respect des appellations d'origine;

c) de réfréner la course à la majoration des tarifs;

d) d'assurer les débouchés de la production agricole.

A ce sujet, la Conférence, sans se prononcer sur l'opportunité de traités préférentiels, exprime le vœu que soit également étudiée par les Gouvernements et les Parlements (en particulier par tous les Gouvernements et Parlements de l'Europe occidentale) la possibilité d'établir de nouveaux traités de commerce multilatéraux sur la base d'achats contingentés, effectués dans certains pays; de tels traités ne devant pas prendre un caractère agressif mais pouvant contribuer à la réglementation des exportations mondiales et, par conséquence indirecte, à la réglementation de la production agricole du monde.

3.

La Conférence reconnaît que les trusts et les cartels peuvent porter préjudice à l'agriculture. Elle estime donc désirable que les Etats cherchent à protéger l'agriculture dans ce domaine pour autant qu'une élévation des prix non justifiée par les circonstances se soit produite.

4.

La Conférence reconnaît que les mesures qui pourront être préconisées en vue de porter remède à la crise agricole doivent être envisagées en tenant compte des avantages dont la production industrielle peut jouir sur les marchés nationaux et internationaux, afin de conserver et, au besoin, d'assurer le maintien d'un juste équilibre entre l'agriculture et l'industrie.

5.

La Conférence approuve les efforts de la Société des Nations tendant à l'organisation du crédit international agricole. Toutefois, pour que

ces efforts aboutissent à un résultat satisfaisant, il importe que l'intérêt soit fixé au taux le plus bas possible.

## VI. Préparation de la Conférence Générale du Désarmement.

1.

La XXVII<sup>e</sup> Conférence Interparlementaire, Faisant sienne la résolution du Conseil interparlementaire de 13 avril 1931,

Rappelle aux Groupes de l'Union et à leurs membres individuels le devoir impérieux qui leur incombe de faire tout leur possible pour que la Conférence générale du Désarmement, s'inspirant du principe de l'égalité des droits et des devoirs des Etats, et tenant compte de l'article 8, §§ 1 et 2, du Pacte de la Société des Nations, aboutisse à une convention internationale consacrant une réduction *massive* des armements actuels et écartant toute possibilité d'une course aux armements, qui provoquerait fatalement de nouvelles guerres.

Elle rappelle encore que la XXIII<sup>e</sup> Conférence interparlementaire, réunie à Washington en 1925, a proclamé «la nécessité de donner aux peuples un sentiment de sécurité»,

que la XXIV<sup>e</sup> Conférence siégeant à Paris en 1927, a déclaré qu'en dehors de la sécurité assurée par la Société des Nations, et que l'Union interparlementaire désire voir plus précisée et plus efficace, l'un des moyens, et des plus importants, de parvenir à ce résultat, consisterait en une réduction générale des armements»,

et que, d'autre part, les traités de paix de 1919—1920 fixent pour certains Etats des limites à leurs armements en vue de rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes des nations»,

La Conférence estime

que le cadre du projet de traité élaboré par la Commission préparatoire, et qui sera soumis à la Conférence du désarmement, offre une base utile des travaux de cette Conférence, chargée d'accomplir la première étape de l'œuvre du désarmement (par exemple, par une réduction de 25 % des dépenses), œuvre destinée à aboutir au désarmement total et général de tous les peuples, par des étapes successives et le plus rapprochées possible de réductions ultérieures,

que l'œuvre accomplie par la Commission préparatoire et le succès de la Conférence du Désarmement doivent faire l'objet dans tous les pays d'une active propagande de la part des Groupes nationaux de l'Union, que ont le devoir d'éclairer l'opinion publique sur l'importance et l'intérêt

d'une réduction sérieuse des armements.

Néanmoins la Conférence tient à déclarer que, pour atteindre pleinement ce but, le projet a besoin d'être complété sur plusieurs points, conformément aux résolutions des conférences interparlementaires d'après-guerre et notamment au « plan technique d'une réduction des armements », adopté par la Conférence de Paris en 1927.

Elle adresse, par conséquent, un appel urgent aux Groupes de l'Union et à leurs membres individuels pour les engager à faire sans délai les démarches voulues auprès de leurs Gouvernements et au sein de leurs Parlements respectifs, en vue d'obtenir que les délégués de leurs Gouvernements à la Conférence du Désarmement soient munis d'instructions leur enjoignant d'agir pour faire insérer dans la Convention définitive les mesures suivantes :

a) *Interdiction d'augmenter les armements actuels.*—Le principe de la limitation ne doit en aucune façon être interprété de façon à permettre une augmentation de l'état actuel des armements.

Les dépenses ordinaires affectées à la défense nationale pour un exercice ne doivent dépasser pour aucun des Etats signataires la moyenne des dépenses ordinaires des trois derniers exercices.

b) *Réduction et limitation stricte de l'effectif moyen par jour* des forces armées ou des formations organisées militairement des forces de terre, de mer et de l'air.

c) Fixation d'une *proportion* qui ne doit pas être dépassée *entre le nombre des officiers et des sous-officiers*, d'une part, et *le chiffre des effectifs*, d'autre part

d) Interdiction de la *préparation, de l'entraînement et de l'emploi* de la guerre chimique et bactériologique ainsi que des bombardements aériens.—Appel à l'opinion publique et aux hommes de science de chaque pays pour qu'ils imposent à leurs Gouvernements le respect de ces interdictions.

e) Fixation d'une *proportion* qui ne doit pas être dépassée *entre les effectifs et le matériel de guerre*.

Nécessité de compléter la limitation indirecte du matériel (qui devrait résulter de la limitation des dépenses) par une limitation directe visant certaines armes (chars d'assaut, gros canons, etc.).

f) *Extension de l'interdiction des sous-marins*, prévue conventionnellement pour certaines puissances, à tous les pays maritimes; en tout cas, fixation d'un tonnage des sous-marins de façon à les restreindre à des buts purement défensifs.

g) *Limitation du tonnage de tous les bâtiments de guerre de surface à un maximum de 10.000 tonnes.*

h) *Limitation spéciale des dépenses afférentes aux armements de l'air.*

Mandat à la Commission permanente du Désarmement (Voir sous i) d'élaborer sans délai des propositions visant la conclusion d'ententes économiques entre les entreprises d'aéronautique civile des différents pays.

i) *Elargissement de la compétence de la Commission du Désarmement*, lui conférant le droit d'élaborer des projets de réduction ultérieure et de s'assurer, par les moyens qu'elle jugera appropriés, de la surveillance efficace de l'état des armements des différents pays.

## 2.

Etant donné le lien intime qui existe entre la réduction des armements et le contrôle du trafic et de la fabrication des armes et du matériel de guerre, il est urgent et indispensable :

Que les Etats ratifient sans délai la Convention de 1925 relative au *contrôle du trafic des armes*;

Qu'en outre la Commission spéciale de la Société des Nations dépose en temps utile avant la réunion de la Conférence générale du Désarmement son rapport sur le contrôle de la *fabrication privée des armes*, fabrication dont les « fâcheux effets » sont signalés par le Pacte de la Société des Nations;

Qu'enfin la Commission spéciale incorpore dans un projet de convention à soumettre à cette Conférence des dispositions appropriées et efficaces concernant les *fabrications dans les usines d'Etat*.

## 3.

La Conférence constate avec un grande satisfaction que l'idée d'une trêve des armements préalable à la réunion de la Conférence générale du Désarmement, idée formulée dans la résolution précitée du Conseil Interparlementaire, a été reprise par l'Assemblée de la Société des Nations qui vient de clore ses travaux.

La Conférence invite tous les Groupes de l'Union à faire immédiatement les démarches les plus pressantes auprès de leurs Gouvernements respectifs pour qu'ils acceptent *avant le 1er novembre*, date fixée par la résolution de l'Assemblée, une telle trêve des armements.

## VII. Problèmes de la sécurité.— Force Internationale.

La Conférence renouvelle le mandat donné à la Commission de Sécurité d'étudier les différents

aspects des problèmes concernant la création d'une force internationale, la portée et les conséquences du Pacte Kellog-Briand, ainsi que les moyens de résoudre ces problèmes, et charge la Commission de présenter un rapport à ce sujet à la prochaine Conférence.

### VIII. Régime fédéral de l'Europe.

#### A.

L'Union Interparlementaire décide :

1. Il n'est pas opportun de créer officiellement une association des groupes interparlementaires européens.

2. Il convient de réserver dans le débat général un place importante à l'étude de certains problèmes européens. Pour atteindre ce but, les Commissions permanentes seront invitées à communiquer au Secrétaire général la liste de ceux de ces problèmes qui leur paraissent les plus importants.

3. Les délégués des Groupes peuvent prendre l'initiative, à l'occasion de chaque Conférence, de convoquer une réunion spéciale des parlementaires européens, après avoir consulté le président de la Conférence sur les modalités d'une telle réunion.

4. Il y a lieu d'encourager les efforts faits par l'Union pour coordonner les initiatives prises par certains Groupes nationaux en vue d'examiner en commun les questions intéressant particulièrement deux ou plusieurs nations.

#### B.

5. En toute hypothèse, la création d'une Union européenne ne peut être poursuivie qu'en parfait accord et en pleine harmonie avec la Société des Nations, dont il importe que l'autorité et le fonctionnement ne soient ni diminués ni contrariés par l'existence et le fonctionnement d'un nouveau groupement international.

6. Sous cette réserve, l'Union interparlementaire prend acte des travaux de la Commission d'étude pour l'Union européenne, constituée par la Société des Nations, et se déclare prête à apporter son concours à ces travaux tant par les discussions sur les problèmes européens prévus ci-dessus que par l'établissement de contacts plus étroits entre les parlementaires européens (Nos. 2, 3 et 4).

#### C.

7. La XXVIIe Conférence interparlementaire, après avoir examiné les problèmes dont l'étude, au point de vue européen, lui semble plus particulièrement indiquée, estime que la plupart

d'entre eux doivent être soumis aux délibérations de l'Union siégeant en Conférence plénière. Tel est le cas, notamment, de la réduction des armements, de la crise économique actuelle et de la création d'ententes douanières.

8. Toutefois, il existe certaines questions qui pourraient faire l'objet d'une étude des Groupes européens à un point de vue purement continental, tels le traitement des étrangers (établissement, assistance, naturalisation), le transport et le transit de l'énergie électrique, le crédit agricole, le travail dans l'industrie minière, les tarifs postaux, etc.

9. Enfin la Conférence invite les commissions de l'Union interparlementaire à rechercher, au cours de leurs travaux, les moyens par lesquels les Etats européens pourraient être amenés à collaborer toujours plus étroitement dans l'accomplissement de certaines tâches qui leur sont communes.

### Une enquête de l'Union Interparlementaire.

Nous avons reçu un volume contenant les résultats de l'enquête faite par l'Union Interparlementaire sur la question de savoir « Quel serait le caractère d'une nouvelle guerre ». Préfacé par M. P. Munch, ministre des affaires étrangères du Danemark, ce fort volume contient les opinions d'un grand nombre de personnalités. Nous y reviendrons plus longuement dans notre prochain cahier.

### ERRATA

Dans l'article de M. Papanastasiou page 19 col. 2, ligne 42, au lieu de « de deux millions de kilom. carrés » lire « de deux millions environ... »

Afin de réunir dans un même cahier le compte-rendu des travaux de la Conférence de Istanbul, les numéros des mois d'Octobre et Novembre paraissent réunis.

Vient de paraître

Georges Pratsica

Chansons de la Frileuse

Aux éditions de la "Semaine Egyptienne,"

Le Caire - Prix frs. 10

# BANQUE NATIONALE DE GRECE

FONDÉE EN 1841

---

LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS GRANDE  
DES BANQUES HELLÉNIQUES

---

Capital et Réserves . . . . . Drs. 1.205.000.000.—  
Dépôts (au 30 Juin 1931) . . . . . » 7.530 000.000.—

---

SIÈGE SOCIAL: ATHÈNES

Réseau complet de Succursales et Agences dans toute la Grèce.

Filiale à New - York: HELLENIC BANC TRUST CO, 51 Maiden Lane.

Agence à New - York: 51 Maiden Lane.

Bureau à Chicago: 33 S. Clark.

Correspondants dans tous les pays du monde.

---

Toutes Opérations de Banque et de Bourse

aux conditions les plus avantageuses.

# HOTEL COSMOPOLITE

CONFORT MODERNE — EAU COURANTE  
CHAUFFAGE CENTRAL — ASCENSEUR  
BAINS — TÉLÉPHONES DANS TOUTES  
LES CHAMBRES  
AMEUBLEMENT LUXUEUX

PRIX MODERES

RUE IONOS - PLACE OMONIA  
ATHÈNES

## CAISSE D'ÉPARGNE

DE LA

# BANQUE POPULAIRE

Sécurité - Conditions avantageuses

Rapidité dans l'expédition des affaires.